

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Jeunes sans foi ni loi ?

Conditions de publication

Les Cahiers de la sécurité intérieure publient des articles, des débats et des notices bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité intérieure et de ses acteurs.

Les propositions d'articles doivent être adressées à la rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs.

Toute correspondance est à adresser à la rédaction de la revue :

19 rue Péclet, 75015 Paris. Tél. : 01 53 68 20 48/49
cassis@cedocar.fr Fax : 01 45 30 50 71

© Paris, 2000

ISSN : 1150-1634

N° de commission paritaire : 2 325 AD

Les articles publiés dans *les Cahiers de la sécurité intérieure* ne représentent pas une opinion de l'IHESI et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Jeunes sans foi ni loi ?

Retour sur la délinquance des mineurs

Avant-propos	5-8
--------------------	-----

Dossier

Coupables mais pas responsables ?

Conventionnels et déviants : l'autorité du lien social ■ Laurent BÈGUE	9-36
---	------

Les facteurs de la délinquance des jeunes. Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée ■ Sébastien ROCHE	37-61
--	-------

Sociabilités et délinquances des jeunes ■ Hugues LAGRANGE	63-86
--	-------

Enfants d'immigrés maghrébins : rapport au quartier et engagement dans la délinquance ■ François SICOT	87-108
--	--------

Au-delà de certaines idées préconçues

« Noyaux durs » ? ■ Éric DEBARBIEUX	109-125
--	---------

Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile : un bilan des recherches ■ Laurent MUCCHIELLI	127-146
---	---------

Stratégies familiales de prévention. Une approche biographique ■ Catherine DELCROIX	147-172
--	---------

L'injure chez des pré-adolescents : l'influence d'un contexte ■ Évelyne LARGUÈCHE	173-191
--	---------

R e p è r e s

NOTES ET ÉTUDES

Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine

- Renée ZAUBERMAN, Philippe ROBERT, Marie-Lys POTTIER 193-220

S'éloigner des magistrats pour s'en rapprocher.

La politique actuelle des groupes opérationnels au sein de la police judiciaire

- Anne WUILLEUMIER 221-237

La mobilité des délinquants saisie par la statistique policière

- Laetitia DILLIES 239-250

A c t u a l i t é s

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- Julie LE QUANG SANG, Frédéric OCQUETEAU, Dominique MONJARDET, Cédric MOREAU DE BELLAING, Anne SALLES 251-263

COLLOQUES ET RENCONTRES

- Gilles FAVAREL-GARRIGUES 265-270

ABSTRACTS 271

ONT CONTRIBUÉ 275

INDEX DES AUTEURS 279

INDEX DES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES 283

A V A N T - P R O P O S

L’Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure publie, en ce début de siècle, un numéro des *Cahiers de la Sécurité Intérieure* presque entièrement consacré à la délinquance des jeunes, et résultant en partie des travaux entrepris pour le compte de l’institut par différentes équipes de chercheurs.

Cette publication intervient à un moment où cette question, même si elle occupe toujours les médias, n'est plus sur le devant de la scène comme elle l'était en 1998. Le débat est moins passionné, sans pour autant que l'on puisse songer à affirmer qu'il est apaisé. Le but de ce numéro des *Cahiers de la Sécurité Intérieure* est de fournir, à partir de recherches récentes, des éléments de réflexion pour tenter de relancer la discussion sur des bases peut-être plus fondées, moins idéologiques en quelque sorte, en essayant d'éviter les affirmations radicales tout autant que rigides, fréquemment bâties sur des présupposés.

Nous ne prétendons pas fournir les bonnes réponses aux questions posées, mais présenter des données, des enquêtes, des analyses donnant un éclairage en partie nouveau pour aborder ce débat, et réfléchir aux solutions qu'il est nécessaire d'apporter pour répondre à ce qui demeure, il faut bien

le noter, un problème lourd de conséquences pour l'avenir.

Plus personne ne songe sérieusement aujourd’hui à nier l’important accroissement qu'a connu ces dernières années le nombre d’actes de délinquance commis par les mineurs. Les données résultant de l'état 4001, même si l'on peut discuter ses insuffisances¹, sont, à ce propos, sans équivoque. Si l'on retient comme fondé au moins le sens de cette évolution, plusieurs interrogations fondamentales demeurent, tournant toutes autour du «qui», du «pourquoi», et du «comment».

C'est à ces questions que les travaux qui suivent proposent des éléments partiels de réponse, à partir de plusieurs approches différentes, qui vont de l'enquête lourde, prenant en compte un nombre élevé de jeunes, comme l'ont fait Sebastian Roché, Laurent Bègue, Éric Debarbieux ou Hugues Lagrange, aux analyses microsociologiques portant sur des populations plus réduites, telles celles de Catherine Delcroix, Évelyne Larguèche ou François Sicot, pour ne citer que quelques-unes des études publiées dans ce numéro.

Il n'est pas question de faire la synthèse des articles publiés ici sur ce thème, mais plus simplement, de noter les points saillants, les convergences

•••• (1) Le niveau exact de l'augmentation peut être controversé, compte tenu du mode d'élaboration de l'état 4001.

qui vont au-delà des approches méthodologiques, ainsi que certaines contradictions qui, il faut bien l'avouer, méritent qu'on les relève.

Tout d'abord la confirmation de ce qu'il est convenu d'appeler « les noyaux durs », terme à notre avis peu adapté au phénomène qu'il est censé décrire. Depuis déjà plusieurs années, ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer élus, policiers, magistrats du Parquet, voire certains travailleurs sociaux, ont entendu signaler certains jeunes en petit nombre mais à l'origine d'une proportion importante d'actes de délinquance. Nonobstant les conclusions que les uns ou les autres en tiraient, de manière qui pouvait apparaître peu conséquente, le fait lui-même était souvent regardé avec scepticisme et son utilisation dans la querelle byzantine concernant la réalité de l'augmentation du nombre de mineurs délinquants - conclusion tirée du constat, peu contestable lui, de l'augmentation du nombre d'actes de délinquance - n'a pas clarifié la situation.

Les deux enquêtes lourdes de ce numéro, celle de Sebastian Roché et de Laurent Bègue, confirment bien ce point, même si les proportions varient - environ 5% des jeunes seraient à l'origine de plus de 60% des infractions recensées - et la critique ainsi que la remise en cause d'Éric Debarbieux, ont plus pour fonction de caractériser la portion d'élèves en rupture avec l'ordre scolaire – et donc le perturbant-, plus élevée certes que les 5%, (qui n'ont qu'une valeur indicative), notion qui, à l'évidence, intègre celle des « noyaux

durs » mais la déborde largement. Cela peut expliquer la différence de pourcentage dans certains établissements et dans certaines zones.

Il n'empêche, et l'article d'Éric Debarbieux l'explique fortement, que même si ces noyaux durs peuvent être à « géométrie variable », cette notion pourrait être à l'origine de réflexions négatives sur ce petit nombre de perturbateurs de l'ordre établi, entraînant, assurés qu'ils sont de l'impunité, les autres jeunes derrière eux. D'aucuns n'hésiteraient pas à affirmer qu'il faudrait « enfermer ces jeunes et jeter la clef », discours, hélas, déjà entendu.

Ces discours ineptes seront peut-être tenus mais ils n'obéreront pas la nécessité des interrogations concernant un système capable de générer ces « noyaux durs ». Doit être passé au crible, l'ensemble de nos institutions qui prennent en charge cette population, depuis leur jeune âge jusqu'à celui d'adulte. Tout d'abord la cellule familiale, dont nous reparlerons plus loin, l'école, élément déterminant s'il en est (même si elle ne détient pas seule toutes les clefs de cette détermination), toutes les structures de prévention, mais également celles de répression, puisqu'il apparaît que la sanction a été soit absente, soit inopérante.

Il y a dans cette situation deux urgences qui doivent être traitées simultanément : en premier lieu, celle de ces jeunes-là, déjà bien engagés dans un parcours de délinquance. Avons-nous à notre disposition les réponses adaptées, si l'on précise tout de suite

qu'il faut, dans la majeure partie des cas, écarter la prison, ses quartiers pour mineurs, sous-équipés, presque dépourvus de réelles structures éducatives, au caractère plus criminogène que dissuasif.

Ce sont ces questions qu'il faut se poser, même s'il est avéré qu'une part importante des jeunes du «noyau dur» quitte à l'âge adulte ce parcours de délinquance ; comment y mettre fin, dans les meilleures conditions possibles, et comment réinsérer ces jeunes ? Est-il prématûré de penser, qu'en l'état actuel de nos structures, nos réponses ne sont peut-être pas adaptées ?

La deuxième urgence est tout aussi complexe à résoudre : comment faire en sorte que la nouvelle génération, celle qui est aujourd'hui à l'école primaire, ne s'engage dans la même trajectoire ? Les deux problèmes sont, certes, intimement mêlés et les solutions devront être convergentes. Là aussi, le questionnement sur les réponses institutionnelles devra être général même s'il est difficile d'accepter, en particulier, que notre système scolaire devienne le champ clos de l'exclusion et de la discrimination dans le cadre de cette «relation inégalitaire» dont fait état Évelyne Larguèche dans les quartiers sensibles, cadre de l'étude ethnographique de François Sicot.

Exclusion, discrimination sont au cœur du problème qui nous préoccupe. Les études publiées mettent en relief ce facteur, qui, élément explicatif de l'échec scolaire, corrélé à un parcours de délinquance, produit également le

renfermement sur soi-même, les ghettos ethniques, et de manière non accessoire, les violences urbaines dans les quartiers défavorisés. L'un des intérêts des recherches d'Éric Debarbieux est de montrer que la «*fabrication des noyaux durs a donc à voir avec les institutions, scolaires ici, mais aussi avec les institutions policières et judiciaires*», mais sans faire de fatalisme, en mettant en exergue des «responsabilités locales» et donc en entrouvrant la porte à des solutions.

L'étude d'Hugues Lagrange insiste sur les phénomènes cumulatifs dans les «cités et quartiers de relégation» où le rassemblement des populations en difficulté crée des effets d'émulation et favorise l'augmentation de la délinquance acquisitive. Hugues Lagrange précise en outre, fort logiquement, que «*les conditions élargies d'une délinquance d'appropriation ont été aussi des facteurs de développement des violences collectives et des illégalismes expressifs*». Le cercle est bouclé, et son renforcement suivra son cours, si l'enchaînement des facteurs n'est pas rompu de manière efficace, tâche difficile surtout orientée vers les moyen et long termes.

Et les parents dans tout cela, et la cellule familiale ? La confirmation fournie par les deux études de Sébastien Roché et Laurent Bègue, de l'importance du contrôle parental frappe surtout parce que cette notion s'impose au-delà des facteurs discriminants dont l'influence était prépondérante dans les parcours de délinquance décrits il y a quelques

années. Ces facteurs, et principalement l'origine sociale des parents, dont Hugues LaGrange montre qu'elle est toujours très prégnante chez les jeunes des quartiers défavorisés, sont transcendés par le rôle important joué par la nature du contrôle parental dans les parcours de délinquance. Il s'agit là d'un facteur explicatif, ou si l'on refuse de franchir le seuil, d'un facteur très fortement corrélé à la délinquance, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle d'origine des parents. Bien plus, les corrélations avec les CSP, ou la structure de la famille, s'estompent au profit de ce même contrôle parental, exception faite toutefois de la taille de la fratrie, comme si les familles nombreuses portaient en elles, pour certains de leurs membres, une incapacité à cet exercice favorisant des trajectoires différentes pour certains de leurs enfants... moins une incapacité d'ailleurs qu'une difficulté particulière en dépit des efforts dépeints par Catherine Deleroix et qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

Nous arrêterons là ce qui ne peut être qu'un bref et sommaire commentaire des études publiées. Notre but était de relever certains points forts, non pour les analyser, mais pour en tirer quelques conséquences. De ces travaux il ressort, de manière marquée, un décalage, une inadaptation des réponses fournies par notre société aux difficultés d'une certaine catégorie de

mineurs. Cette formulation générale ne doit pas valoir absolution. Il n'y a aucune fatalité à ce que certains jeunes accumulent, en quelques années, un nombre important d'actes de délinquance. L'accepter reviendrait à l'admettre et à les considérer comme des scories, comme ces « noyaux durs » dont il faut se défaire par tous les moyens. Là n'est pas la solution, mais bien au contraire dans l'analyse méthodique des facteurs recensés et dans la construction de réponses adaptées. Personne ne peut aujourd'hui prétendre apporter une solution univoque tant les problèmes sont complexes.

Il faut, sans jeter l'anathème comme en 1998, rouvrir la discussion, examiner, dans un premier temps, une à une, les réponses fournies par nos structures, nos institutions, et interroger l'absence de réponses. Le débat ne peut se limiter à une querelle police-justice, même si cette dernière en fait partie, mais doit s'ouvrir largement bien au-delà de ces aspects. Certaines remises en cause seront cruelles, d'autres fort onéreuses, mais elles doivent être mesurées à l'aune du coût social exorbitant de ce que seraient à la fois la pérennisation et l'accroissement de cette délinquance des jeunes, à relier, pour une part non négligeable, au phénomène des violences urbaines dans les quartiers sensibles, des facteurs identiques étant à l'œuvre dans les deux cas.

■ Jean-Claude KARSENTY

CONVENTIONNELS ET DÉVIANTS : L'AUTORITÉ DU LIEN SOCIAL¹

par Laurent BÈGUE

La présente recherche² constitue un test empirique de certains aspects centraux de la théorie de la régulation sociale d'Hirschi (1969). Celle-ci se base sur une enquête de délinquance révélée réalisée auprès de 1260 adolescents conventionnels et judiciarés. Les résultats indiquent que l'attachement aux parents, aux institutions conventionnelles et à l'autorité rationnelle-légale est inversement relié à la délinquance. L'attachement aux pairs apparaît positivement corrélaté à la déviance légère tout en étant inversement relié à la délinquance grave. L'importance du sentiment d'injustice subie est également soulignée.

....
(1) «L'obligation d'obéir est basée sur la confiance dans les autorités» : TYLER, 1990, p. 172.

....
(2) Cet article se base sur le rapport de recherche : *Attachments Sociaux, Croyances Conventionnelles et Délinquance. Perception générale de l'autorité par des adolescents délinquants et non délinquants*, IHESI, 2000, Convention 98/74.

....
(3) Sur les théories implicites des causes de la délinquance, voir DOISE, PAPASTAMOU, 1987 ; FURNHAM, 1988.

L'une des observations les plus fréquemment répliquées par la criminologie quantitative, depuis l'ouvrage *Unravelling Delinquency* que Glueck et Glueck publiaient il y a un demi-siècle, concerne la perception de l'autorité conventionnelle par les adolescents délinquants.

Au-delà de l'enregistrement d'un différend entre les adolescents déviants et l'autorité (dont les représentations de sens commun de la délinquance sont aujourd'hui saturées³), l'une des questions cruciales porte aujourd'hui encore sur le statut à accorder à ce contentieux avec l'autorité. On est fondé à penser que ce qui constitue l'efficace même de l'autorité rationnelle-légale (au sens de Weber) réside dans la perception de sa légitimité.

Il faut néanmoins reconnaître qu'une réponse positive à l'autorité découle certainement à la fois d'*expériences spécifiques* de relations avec celle-ci et d'*une croyance première* en sa validité. Respecter l'autorité, ce serait,

avant d'en faire l'expérience, y croire. Selon Hirschi (1969), une telle croyance s'instillerait par les attachements sociaux.

La théorie de la régulation sociale d'Hirschi souligne que l'attachement social constitue une composante fondamentale dans l'intériorisation des normes conventionnelles. Que l'attachement soit vertical ou horizontal⁴, c'est-à-dire dirigé vers des autorités conventionnelles (parents, école) ou en direction des pairs, il contribue, selon Hirschi, à éloigner l'individu de la délinquance. Un corollaire important de l'attachement à des autorités conventionnelles réside précisément dans le fait qu'il favorise la transmission de la croyance en la légitimité des lois et des institutions. Comme Piaget (1932), Hirschi souligne que de l'attachement à la source de la règle découle la croyance en la règle. L'adhésion à la croyance serait inégalement partagée dans la société ; plus forte serait, chez tel individu ou groupe, la croyance dans l'ordre conventionnel, moins celui-ci serait susceptible d'enfreindre la loi.

La présente contribution vise à exposer et à mettre à l'épreuve en France certaines prédictions centrales de la théorie de la régulation sociale d'Hirschi, qui s'affirme actuellement comme la théorie la plus fréquemment testée et discutée en criminologie⁵ et dispose d'un dossier de validation particulièrement conséquent⁶. On présentera des arguments théoriques et des données empiriques basés sur une étude auprès de plus d'un millier d'adolescents conventionnels et judiciarés suggérant que l'attachement aux parents, à l'école et dans une certaine mesure aux amis intervient significativement pour prévenir la délinquance. La perception de l'autorité rationnelle-légale sera également présentée comme une composante déterminante dans l'adhésion et le respect des standards conventionnels. On soulignera en particulier combien la croyance en la légitimité de l'autorité apparaît cruciale dans le respect de la loi et nous montrerons que le sentiment d'injustice subie constitue un puissant levier susceptible de motiver les conduites délinquantes et d'orienter une option identitaire anti-conventionnelle.

....

(4) Pour reprendre une distinction d'HARTUP (1989).

....

(5) STITT, GIACOPASSI, 1992

....

(6) KEMPF, 1993.

ATTACHEMENTS ET PERCEPTION DE L'AUTORITÉ : UN SURVOL THÉORIQUE

DES ATTACHEMENTS QUI FONT AUTORITÉ

Le contexte familial

....

(7) voir par exemple LE BLANC, Mc DUFF, KASPY, 1998 ; LOEBER, STOUTHAMER-LOEBER, 1986 ; MACCOBY, MARTIN, 1983.

....

(8) DISHION, McMAHON, 1998 ; HIRSCHI, 1969 ; SAMPSON, LAUB, 1993.

....

(9) GOTTFREDSON, HIRSCHI, 1990.

....

(10) DISHION, PATTERSON, STOOLMILLER, SKINNER, 1991 ; WARR, 1993.

....

(11) SMITH, VISHER, 1980.

....

(12) FELSON, GOTTFREDSON, 1984.

....

(13) HAGAN, GILLIS, BROWNFIELD, 1996.

De nombreuses études mettent les pratiques éducatives parentales au rang des meilleurs prédicteurs de la délinquance⁷. Comme le soulignent Jang et Smith (1997), deux dimensions régulatrices des relations entre parents et enfants sont généralement distinguées, la supervision parentale et la proximité affective. La supervision parentale, que l'on peut définir comme la connaissance, par les parents, des activités et des amis de l'enfant et l'imposition de règles de vie fixes, apparaît comme un facteur décisif dans la prédiction de la délinquance⁸. Pourquoi la supervision limite-t-elle la délinquance ? On considère qu'elle contribue à l'acquisition du contrôle de soi par l'enfant⁹ ; on juge surtout qu'elle limite les opportunités de contacts avec des pairs délinquants et des activités délinquantes et qu'elle en modère l'engagement¹⁰. Le concept de supervision peut raisonnablement être invoqué pour rendre compte, au moins partiellement, des fortes et constantes différences de niveau de délinquance généralement observées entre hommes et femmes¹¹. Comme le soulignent Gottfredson et Hirschi (1990), les filles ont historiquement toujours été davantage supervisées que les garçons. Quoique cette différence de niveau de supervision tende aujourd'hui à s'atténuer¹², elle demeure très significative¹³. Ce « double standard » se répercute ainsi sur les niveaux de délinquance des deux genres et l'explique en partie.

La seconde grande dimension régulatrice des relations entre parents et enfants est la proximité affective. Celle-ci se traduit par l'expression des sentiments, l'acceptation et la mise en place par les parents d'une atmosphère de communication régulière et chaleureuse. Indépendamment de la supervision - quoique dans une moindre mesure -, la proximité affective se répercute sur la délinquance. Les enfants délinquants sont généralement issus de familles où

la proximité affective est plus faible que les enfants conventionnels¹⁴.

Soulignons que si la supervision et la proximité affective correspondent à des antécédents proximaux de la déviance, ces deux registres des pratiques éducatives parentales font également l'objet d'influences multicau-sales. Ce que l'on désigne par le modèle bidirectionnel de la socialisation¹⁵ suggère en effet que les interactions entre parents et enfant sont en partie déterminées par les caractéristiques idiosyncrasiques des enfants eux-mêmes. On peut facilement imaginer qu'un enfant au tempérament difficile initie un cycle d'interactions conflictuelles avec ses parents¹⁶ pouvant mener à un désengagement affectif et à un relâchement de la supervision¹⁷.

Notons toutefois que le développement des compétences éducatives parentales (programmé par exemple lors de recherches de prévention développementale de la délinquance¹⁸) semble avoir des effets réels sur la délinquance subséquente des adolescents, ce qui permet d'affirmer que les caractéristiques personnelles des enfants ne rendent pas dirimant le processus éducatif lui-même, même si elles peuvent en augmenter considérablement la difficulté.

L'effet des facteurs socio-économiques sur les pratiques éducatives parentales doit également être souligné. Lorsque Gottfredson et Hirschi (1990) affirment que «*discipline, supervision et affection semblent être oubliées dans les maisons de délinquants*», ils minimisent les conditions objectives d'existence pouvant être à l'origine des manques qu'ils soulignent, alors qu'il est amplement attesté que des difficultés économiques dégradent les interactions familiales¹⁹. À travers une nouvelle analyse des données de Glueck et Glueck (1950, 1968), Sampson et Laub (1994) observent que les deux tiers des effets de la pauvreté sur la délinquance sont effectivement médiatisés par les pratiques éducatives familiales. Ainsi, si les effets directs des désavantages sociaux sur la délinquance apparaissent relativement limités²⁰, l'hypothèse d'une médiation de ces effets par les styles éducatifs parentaux est très crédible²¹.

....

(14) LAMBORN, MOUNTS,
STEINBERG, DORNBUSCH,
1991 ; LOEBER, STOUTHAMER-
LOEBER, 1986 ; SAMPSON,
LAUB, 1993.

....

(15) BELL, 1968.

....

(16) HERRNSTEIN, 1995.

....

(17) KANDEL, WU, 1995.

....

(18) voir TREMBLAY, CRAIG,
1995.

....

(19) BRODY *et al.*, 1994.

....

(20) TITTLE, VILLEMEZ, SMITH,
1978 ; HINDELANG, HIRSCHI,
WEIS, 1981.

....

(21) Cf. CONGER, PATTERSON,
GE, 1995 ; CONGER, GE,
ELDER, LORENZ, SIMONS,
1994.

L'attachement à l'école

Le théâtre de l'expérience première de l'autorité formelle sur laquelle se fonde la perception ultérieure de l'autorité est l'école. Pour divers motifs incluant le tempérament, l'attachement aux parents, l'intérêt des parents pour l'école, les enfants confrontés à l'école manifestent des différences dans leur capacité et leur volonté d'accommodation aux exigences de l'éducation formelle. Cette disposition initiale produit des effets sur leurs performances, qui se développent en interaction avec les représentants du système scolaire lui-même. En ce qui concerne les liens entre l'école et la délinquance, les observations sont nombreuses et convergentes : l'autorité scolaire est refusée ou défiée par les délinquants²². La délinquance est inversement liée à l'attachement à l'école²³, à la valorisation de buts éducatifs²⁴ et à la réussite scolaire²⁵. Nous verrons plus loin que la perception de l'école bénéficie d'un statut nodal dans la perception de l'autorité.

....
 (22) GLUECK, GLUECK, 1950 ;
 HINDELANG, 1973.

....
 (23) HIRSCHI, 1969 ;
 WIATROWSKI, ANDERSON,
 1987.

....
 (24) CARROLL, DURKIN,
 HATTIE, HOUGHTON, 1997.

....
 (25) HIRSCHI, HINDELANG,
 1977 ; JUNGER-TAS, 1992 ;
 LEBLANC, VALLIÈRES, MC DUFF,
 1993.

....
 (26) Voir COHEN, 1955.

L'attachement aux amis

Hirschi observe que par rapport à des adolescents conventionnels, les délinquants juvéniles ont des attachements sociaux moins intenses. Avec leurs amis, les relations seraient «fragiles et froides». La direction des liens entre la délinquance et l'attachement aux pairs défendue par Hirschi est certainement l'aspect le plus critiqué (et le plus contre-intuitif) de sa théorie. Selon le modèle de l'association différentielle, le groupe de pairs constitue un endroit privilégié favorisant l'initiation aux «techniques» délinquantes et l'apprentissage collectif d'attitudes défavorables à l'autorité légale. Un plus grand attachement aux pairs rendrait donc plus probable la commission d'actes délinquants. La théorie de la régulation sociale prédit au contraire que tout attachement social contribuerait à favoriser l'observance des règles sociales. S'inscrivant dans une vision déficitaire de la délinquance et associant les images chatoyantes des gangs à la Cohen²⁶ à un «mythe romantique», Hirschi prédit qu'avec la délinquance, diminue

l'attachement profond aux pairs et augmente l'isolement social.

La controverse entre la théorie de la régulation sociale d'Hirschi et la théorie de l'association différentielle reste d'actualité. Des données contradictoires sont enregistrées. Brownfield et Thompson (1991) observent que plus les sujets de leur échantillon expriment de la confiance et du respect envers leurs amis, plus leur niveau de délinquance est faible. Récemment, Carroll, Durkin, Hattie et Houghton (1997) ont montré que les adolescents conventionnels valorisaient davantage les buts interpersonnels (c'est-à-dire être loyal avec les autres, aider les autres, susciter la confiance d'autrui) que les délinquants. La même équipe²⁷ a montré un effet du niveau d'engagement dans la délinquance sur l'importance accordée à l'amitié et aux amis.

D'autres recherches empiriques apportent toutefois des observations opposées ou n'enregistrent aucune différence entre déviants et conventionnels : Hindelang (1973) a fait usage des mêmes items qu'Hirschi (1969) et observe que les sujets fortement attachés à leurs pairs apparaissent plus délinquants. Lanctôt et LeBlanc (2000) ne constatent aucune différence d'attachement aux pairs entre les adolescents caractérisés par une marginalité bénigne, déclinante ou persistante. Wiatrowski et Anderson (1987) observent que les adolescents qui déclarent avoir beaucoup d'amis (comme ceux qui sont seuls) rapportent plus de conduites délinquantes que ceux qui ont entre un et quatre amis. Giordano, Cernkovich et Pugh (1986) enregistrent une plus grande inclination des adolescents fortement délinquants à partager avec leurs pairs des questions intimes tout en rapportant un plus fort degré de conflits avec ceux-ci.

D'autres auteurs soulignent l'importance des conflits entre délinquants²⁸. Les contradictions observées entre ces derniers travaux et les observations développées par Hirschi et d'autres constituent certainement une incitation sérieuse à complexifier les indicateurs de l'attachement à autrui, souvent rudimentaires (unidimensionnels), ainsi que les indices de délinquance révélée eux-mêmes.

....
(27) CARROLL, HATTIE,
HOUGHTON, DURKIN, 1999.

....
(28) CLAES, SIMARD, 1992 ;
MARCUS, 1996, cité par
MORIZOT, LEBLANC, 2000.

Après les attachements, voyons à présent comment les croyances dans l'ordre conventionnel interviennent dans la délinquance des adolescents.

CROIRE EN DE JUSTES AUTORITÉS

L'autorité et ses crédits

La croyance constitue l'un des éléments-clé de la théorie de la régulation sociale d'Hirschi (1969). Il considère que l'attachement aux parents puis l'approbation des personnes en situation d'autorité conduisent l'enfant à donner crédit aux règles qui régissent le fonctionnement de la société. Un manque de respect pour l'autorité précèderait donc l'expression comportementale d'attitudes d'opposition à l'autorité, les sanctions sociales consécutives aux conduites déviantes étant susceptibles d'entretenir ensuite cette inimitié.

Emler et Reicher (1995) développent une théorie originale du comportement délinquant qui accorde une place capitale à la perception générale de l'autorité. À l'origine, la délinquance n'aurait pas grand-chose à voir avec des carences cognitives, sociales ou morales mais correspondrait à une définition de soi particulière à l'égard de l'autorité rationnelle-légale. Durant l'adolescence, soulignent Emler et Reicher, s'amorce une phase nouvelle de la régulation entre l'individu et l'ordre institutionnel. C'est au cours de celle-ci que certains adolescents s'orienteraient vers un rejet de la régulation sociale formelle au profit d'une gestion informelle des liens sociaux. La perception négative des représentants de l'autorité formelle comme les enseignants, l'école, la police et les conduites délinquantes seraient deux phénomènes concomitants traduisant tous deux une préférence pour une régulation informelle des relations sociales. Aux formes habituelles du contrat social (subordination à l'autorité en échange de protection et d'opportunités de réussite) seraient donc préférés d'autres modes de relations entre les personnes excluant l'intervention d'une entité régulatrice et de ses agents²⁹ à laquelle les délinquants ne croiraient pas. Tandis que les adolescents conventionnels penseraient que leur allégeance à l'autorité

....

(29) voir BLACK, 1983.

formelle pourrait leur apporter, en dépit de contraintes, d'inévitables dividendes, les délinquants jugeraient ce pacte désavantageux. Développer une réputation délinquante serait donc un choix délibéré, pouvant constituer à la fois un critère d'appartenance à un groupe, un moyen d'impressionner les pairs ou de se faire respecter. Penser la délinquance comme la gestion d'une *réputation sociale* opposée à l'ordre public conventionnel permet de comprendre sa relative stabilité chez l'individu.

Deux figures de l'autorité sont particulièrement pertinentes et significatives pour les adolescents : l'école et la police. La perception de ces deux entités est clairement corrélée à la délinquance³⁰. Reicher et Emler (1985) observent que plus les sujets considèrent que les autorités sont biaisées et partiales, plus ils déclarent avoir réalisé d'actes de délinquance. Hirschi (1969) constate des corrélations négatives de même ordre entre le respect de la police, l'intérêt accordé aux opinions des enseignants et la délinquance. Une faible croyance générale en la justice ou un sentiment d'injustice subie sont de bons candidats pour expliquer, au moins partiellement, les effets de la croyance sur la délinquance.

Les sentiments de justice : « distorsions cognitives » ou « illusions positives » ?

L'opposition à l'autorité ou le refus du contrat social sont sous-tendus par une croyance : celle d'une situation d'échange social basiquement inique ne pouvant que profiter à ceux qui disposent du pouvoir. Le statut de l'école dans le développement des attitudes favorables ou défavorables à l'autorité est prépondérant. Dans la mesure où elle représente le premier lieu méritocratique auquel est confronté l'enfant, celle-ci est aussi un premier cadre privilégié de l'expérience de la justice ou de l'injustice³¹.

Il est attesté que quiconque fait l'expérience de l'injustice voit s'éveiller toutes sortes de sentiments comme la colère, le ressentiment ou la vengeance³². Subir l'injustice ou croire que l'on en est victime est perçu comme un « outrage moral»³³, susceptible de justifier une agression

....

(30) FRÉCHETTE, LEBLANC, 1987 ; REICHER, EMLER, 1985. Voir aussi ROCHÉ, ASTOR, IVALDI, TOURNIER, 2000, chap. 9.

....

(31) voir DUBET, 1997, 1999.

....

(32) SOLOMON, 1990 ; RABBIE, LODEWIJKX, 1991.

....

(33) MOORE, 1978. Sur le sentiment d'injustice comme souffrance morale, voir PHARO, 1992.

....

(34) HAMMOND, ROSEN, RICHARDSON, BERNSTEIN, 1989. Voir aussi DEUTSCH, 1985, chap. 2.

....

(35) MATZA, 1964, p. 102.

....

(36) Ce sentiment d'injustice subie est également relevé par CUSSON, (1998) ; DEBUYST, 1989 ; FRÉCHETTE, LEBLANC, 1987 ; LEBLANC, FRÉCHETTE, 1987 ; LEMAY, 1973 ; MATZA, 1964 ; SAMENOW, 1984 ; YOCHELSON, SAMENOW, 1976 ; WILSON, HERRNSTEIN, 1985.

....

(37) GIBBS, 1991 ; GIBBS et al, 1996.

....

(38) MATZA, 1964, p. 102.

censée restaurer la justice³⁴. Black (1983) souligne qu'à l'origine de nombreuses conduites criminelles, se trouverait un désir de (se) faire justice.

Quel statut accorder au sentiment d'injustice subie ? Croire que la fonction judiciaire «n'est pas l'administration de la justice mais la perpétration de l'injustice»³⁵, que les enseignants ne s'intéressent qu'aux meilleurs élèves ou que la police est partiale et brutale peut-il être réduit à de simples rationalisations délinquantes ?

Les chercheurs intéressés par la psychologie criminelle relèvent à l'unisson un sentiment d'injustice subie chez les délinquants. Beaucoup de criminologues d'orientation clinique insistent, à la suite de De Greeff, (1947 ; 1948), sur l'importance et la centralité de ce sentiment chez l'adolescent délinquant. Hesnard (1963) observe que de nombreux délinquants «se font remarquer par la violence de leur besoin de justice [...]. Presque tous s'appuient sur cet aspect de l'inconscient collectif soit qu'ils se placent du côté des victimes ou du côté des justes, attitudes revindicative et agressive justifiant leur comportement» (p. 250). Pinatel constate que «le sentiment d'injustice subie se rencontre chez des inadaptés sociaux [...] et permet de légitimer leurs desseins, car il est le fondement du raisonnement égocentrique» (1987, p. 130)³⁶.

Pour Gibbs³⁷, ce phénomène fait partie d'un ensemble de «distorsions cognitives» caractéristiques des sujets antisociaux. Comme l'écrivent Sykes et Matza (1957), «par une subtile alchimie, le délinquant se déplace lui-même dans la position d'un justicier et la victime est transformée en mal-faisant» (p. 669). Le sentiment d'injustice subie illustre, selon Gibbs, une «externalisation du blâme» amenant les délinquants à se considérer comme des victimes, ce qui leur permettrait, entre autres, de s'immuniser contre la culpabilité et toute empathie envers la victime. Il est donc indéniable, au vu des travaux que nous venons de citer, que la culture délinquante «possède un riche folklore dans lequel les contes d'injustice tiennent une place prééminente»³⁸.

Complétons cependant le tableau : réciprocement, l'adhésion à des standards conventionnels et le respect des lois s'accompagnent également de croyances spécifiques. Chez

les adolescents qui ne prennent pas le chemin de la déviance, des croyances de type attestataire viennent accréditer les normes conventionnelles. Les travaux d'Easton³⁹ soulignent l'importance du processus de socialisation dans le développement d'une croyance dans la justice des institutions. Lerner (1980) a montré par ailleurs que les individus ressentent le besoin fondamental de croire en un monde juste. Cette croyance générique intervient dans la perception de son propre sort et du sort d'autrui et conduit fréquemment les individus à s'accommoder d'injustices objectives. Plusieurs échelles d'attitudes ont été développées pour mesurer les variations individuelles de l'adhésion à la croyance en un monde juste⁴⁰. Celles-ci permettent de mettre en évidence les corrélats individuels de cette croyance. On observe ainsi que plus les individus croient que le monde est juste, plus leur niveau de délinquance autorévélée est faible⁴¹.

Croire en un monde juste, c'est valoriser la conformité sociale⁴², adopter des attitudes de soumission à l'autorité⁴³, minimiser l'injustice sociale⁴⁴ et se résigner lorsque l'on subit une situation inéquitable⁴⁵ ou professionnellement insatisfaisante⁴⁶. Plus les individus croient que le monde est juste, plus leur foi dans les tribunaux augmente⁴⁷, tandis que diminue leur clémence envers les auteurs de délits⁴⁸.

Les positions sociales individuelles sont fréquemment liées à la croyance en un monde juste : celle-ci est plus élevée chez les personnes ayant un travail⁴⁹, d'un niveau socioéconomique élevé⁵⁰, ou appartenant à des groupes majoritaires⁵¹. De manière générale, le sentiment de pouvoir influencer les autres est lié à la croyance en un monde juste ; inversement, anticiper que l'on risque de faire partie des perdants et des déclassés de la société suffit dans certains cas à éveiller le sentiment d'un monde injuste⁵².

Accepter le système rationnel-légal, c'est en reconnaître voire en défendre la légitimité. Les « distorsions cognitives » que Gibbs attribue aux délinquants qui expriment un sentiment d'injustice subie valent donc également pour le sentiment de justice⁵³. Croire en un monde juste, c'est considérer que l'on évolue dans un environnement qui n'est pas

-
- (39) EASTON, DENNIS, 1969, cité par TYLER, 1990, p. 176-177.
-
- (40) FURNHAM, 1998.
-
- (41) HAER, 1998 ; 2000.
-
- (42) FEATHER, 1991.
-
- (43) CONNORS, HEAVEN, 1987
-
- (44) DALBERT, FISCH, MONTADA, 1992.
-
- (45) HAER, OLSON, 1989.
-
- (46) HAER, OLSON, 1993.
-
- (47) HANS, LOFQUIST, 1994.
-
- (48) GERBASI, ZUCKERMAN, REIS, 1977 ; SCHULLER, SMITH, OLSON, 1994 ; FINAMORE, CARLSON, 1987 ; MOHR, LUSCRI, 1995.
-
- (49) RETOWSKI, 1995.
-
- (50) SMITH, GREEN, 1984.
-
- (51) GLENNON, JOSEPH, HUNTER, 1993.
-
- (52) BÈGUE, FUMEY, 2000. Dans certains cas, on observe toutefois que les groupes socialement dominés développent une croyance en un monde juste plus intense que les groupes dominants (voir HUNT, 2000). Une discussion de ce phénomène est développée dans BÈGUE, BASTOUNIS, GILLES (2000).
-
- (53) LIPKUS, DALBERT, SIEGLER, 1996 désignent la croyance en un monde juste comme une « illusion positive ».

....

(54) BÉGUE, 2000.

....

(55) EMLER, REICHER, 1987.

....

(56) TYLER, 1990.

....

(57) GRASMIK, GREEN, 1980 ; SILBERMAN, 1976.

....

(58) LEBLANC, 1994, p. 82.

hostile et exprimer une confiance globale dans les gens⁵⁴. On peut donc voir dans les sentiments de justice et d'injustice des filtres fonctionnels, collectivement transmis et stratégiquement mobilisés selon les positions, les expériences et les intérêts des individus.

Autorité et légitimité

Dès l'instant où l'autorité rationnelle-légale est répudiée, son pouvoir de coercition se transforme, pour ceux qui s'engagent dans l'antisocialité, en pouvoir injuste. Croire que le système légal est biaisé, en particulier en défaveur des plus désavantagés, est tout à fait suffisant pour lui refuser toute allégeance⁵⁵ et entretenir ce que Salas (1997) désigne par la délinquance d'exclusion.

La perception de l'impartialité et de la légitimité des autorités légales est donc directement liée à la susceptibilité individuelle de s'y soumettre⁵⁶. En outre, la croyance en un monde juste travaille également à garantir la perception de la légitimité des institutions. Tout ceci peut se résumer ainsi : la croyance dans la validité des règles morales représente une composante significative du contrôle social de la délinquance. Croire en la moralité de la loi conduit les individus à l'observer⁵⁷. Dans la mesure où, comme l'écrit LeBlanc⁵⁸ : « *la qualité du lien avec la société détermine [...] le potentiel d'emprise de la contrainte sociale sur l'adolescent* », on peut s'attendre à ce qu'une perception négative des autorités, jugées biaisées et iniques, se répercute sur l'antisocialité. Il est également possible de faire l'hypothèse que la croyance en un monde juste éloigne les adolescents de la délinquance.

ATTACHEMENTS SOCIAUX, CROYANCES CONVENTIONNELLES ET DÉLINQUANCE : OBSERVATIONS EMPIRIQUES

POPULATION ET PROCÉDURE

Nous venons de présenter quelques éléments théoriques portant sur les liens entre les attachements sociaux, la

représentation de l'autorité et la délinquance. La présente section a pour objectif d'illustrer la contribution respective de chacune de ces dimensions dans la commission de conduites déviantes. Les résultats que nous résumons ci-après se basent sur une étude en trois volets indépendants.

COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON ET TYPE D'ANALYSE

Volet 1

Adolescents conventionnels ($N = 1186$)
de 11 à 18 ans ($M = 14,8$ ans) : 504 garçons, 627 filles et 71 participants ayant omis de spécifier leur genre.

Volet 2

Adolescents judiciarés ($N = 74$)
de 13 à 18 ans ($M = 16$ ans) : 38 garçons, 31 filles et 5 sujets ayant omis de mentionner leur genre

Volet 3

Équirépartition d'adolescents conventionnels et d'adolescents judiciarés ($N = 128$) de 15 à 17 ans ($M = 16$ ans) : 66 garçons et 62 filles

Analyses

20

Volet 1 et volet 2

Associations entre diverses mesures et la délinquance auto-révélée

Volet 3

Comparaison entre conventionnels et judiciarés

Les deux premiers volets consistent dans l'analyse des liaisons entre diverses mesures pertinentes et la délinquance autorévélée dans un échantillon d'adolescents conventionnels (scolarisés dans les Bouches du Rhône, le Vaucluse et l'Isère), et un échantillon d'adolescents judiciarés (issus principalement de Centres d'action éducative des Bouches du Rhône et du Vaucluse). Un troisième volet se base sur une comparaison directe entre les adolescents judiciarés et les adolescents conventionnels (issus des volets 1 et 2), après avoir équilibré la taille des échantillons et ajusté ceux-ci sur des variables importantes comme l'âge ou le sexe. Le choix de comparer des adolescents conventionnels judiciarés n'implique pas que l'on présuppose des

••••

(59) L'espace dont nous disposons nous constraint à n'exposer que les résultats les plus saillants et à négliger de nombreux aspects de l'étude, dont les analyses psychométriques font partie.

Après une série d'analyses statistiques préliminaires de la fiabilité des mesures employées⁵⁹, nous avons établi dix indices synthétisant la VALENCE affective de 41 termes-symboles de l'autorité et du lien social (TESALIS) présentés aux sujets à partir d'une méthodologie inspirée de Percheron (1993). Les regroupements suivants ont été établis sur la base d'une analyse factorielle exploratoire (ACP - Varimax) : Valeurs sociales de base (Paix, Honnêteté, Sécurité, Amitié, Egalité, Discussion, Fraternité, Violence (item inversé), Guerre (item inversé) ; Parents (Parents, Famille, Mère, Père) ; Nation (État, Drapeau français, Président de la République, Europe) ; Autorité (Autorité, Ordre, Chef, Obéissance, Armée) ; Ordre légal (Justice, Tribunal, Police et Société) ; Risque (Danger, Agitation, Illégal et Extrême) ; Politique abstraite (République et Politique) ; Scolarité (Professeurs et École) ; Argent (Argent et Richesse), Politique concrète (Mairie et Voter).

Mesure du style d'encadrement parental

Pour évaluer la perception du style d'encadrement parental, nous avons traduit et adapté l'outil de Lamborn et al. (1991) mesurant deux dimensions : la supervision et la proximité affective.

Dimensions du lien social

Quatre indices ont été créés pour évaluer l'attachement à l'école et l'attachement aux pairs à partir d'items empruntés à l'échelle de Sordes-Ader et al. (1998) : Attachement à l'école, Sociabilité, Attachement profond aux pairs, Isolement social.

••••

(60) RUNCIMAN, 1966.

Croyances en un monde juste

La mesure de la croyance en un monde juste s'est appuyée sur l'échelle de Lipkus, Dalbert, Siegler (1996). Celle-ci se base sur une distinction entre la croyance en un monde juste pour soi et pour les autres. En soustrayant les scores individuels de croyance en un monde juste pour les autres à ceux de la croyance en un monde juste pour soi, nous avons établi un indice complémentaire de «gratification relative», en référence aux travaux consacrés à la déprivation relative⁶⁰.

Implication dans la délinquance

Pour mesurer l'implication dans la délinquance, nous avons utilisé une adaptation de l'échelle de délinquance révélée d'Elliott, Huizinga, Ageton (1985). Les participants étaient invités à préciser la fréquence de réalisation de 36 comportements présentés, et ce depuis une année. On présentera ici les résultats synthétiques basés sur deux grands indices qui regroupent eux-mêmes 9 catégories : l'indice Méconduites (incartades statutaires et incivilités), et l'indice Déliés (délit sexuel, vol coercitif, vente de drogue, vandalisme, vol, agression/menace, larcins).

différences qualitatives entre les sujets issus des deux groupes mais permet de disposer de participants situés à des niveaux différents et significativement contrastés d'engagement dans la déviance. Les comparaisons contrôlées réalisées entre des sujets judiciarises et non judiciarises confirment que les premiers commettent beaucoup plus de délits. Dans le présent échantillon, les adolescents judiciarises déclarent 2,5 fois plus de méconduite et 3,4 fois plus de délits⁶¹. L'encadré ci-contre synthétise la composition de l'échantillon et le type d'analyses visées.

La passation des questionnaires a été réalisée dans des conditions d'anonymat en contexte scolaire ou dans des centres d'accueil par des enquêteurs qualifiés.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Indicateurs sociaux de base

22

Concernant les indicateurs sociaux de base, on observe que les garçons commettent significativement plus de délits que les filles (mais non de méconduites). Bien que la supervision parentale (plus élevée chez les filles que chez les garçons) contribue partiellement à expliquer les variations observées, nos analyses indiquent que les différences de niveau de délinquance entre garçons et filles persistent même lorsque la supervision parentale est statistiquement contrôlée⁶². D'autres pratiques de socialisation différentielle doivent certainement être invoquées pour rendre compte de l'origine de différences de cette nature⁶³.

L'étude de la contribution du milieu socio-économique n'indique aucun lien entre les différentes catégories professionnelles et la catégorie «méconduites et délits révélés», que ce soit chez les sujets conventionnels ou les sujets judiciarises (volets 1 et 2). En revanche, lorsque l'on compare directement les adolescents judiciarises aux conventionnels (volet 3), des différences émergent : les catégories sociales plus modestes et les chômeurs sont sur-représentés chez les pères des adolescents judiciarises. Quoique paradoxales, ces observations sont très cohérentes avec de nombreux travaux

....

(61) DINITZ, 1962 ; EMLER, HEATHER, WINTON, 1978 ; PALMER, HOLLIN, 1998.

....

(62) Ces observations corroborent en cela les résultats de HAGAN (1996) et de JANG, SMITH (1995).

....

(63) voir BÈGUE, 1998. Il est vrai que les pratiques de socialisation différentielle des garçons et des filles, qui contribuent à façonner les identités sexuées, ne se réduisent pas à la supervision parentale. D'autres facteurs de socialisation doivent également être pris en compte. Les compétences empathiques des femmes seraient, par exemple, plus développées que celles des hommes (HOFFMAN, 1977 ; DAVIS, 1996, chap. 3) ; ce qui selon MORASH (1983) peut expliquer une partie des différences d'implication dans la délinquance.

Plus globalement, ce que GILLIGAN (1982) appelle l'éthique de la sollicitude (voir BÈGUE, 1998 ; DIGNEFSE, 1986, 1989, p.86-91), elle-même négativement liée à la délinquance fait partie des traits identitaires traditionnellement assignés aux femmes (voir HURTIG, PICKEVIN, 1995a 1995b ; TRONTO, 1993).

....

(64) BROWN, ESBENSEN, GEIS, 1991 ; EMLER, REICHER, 1995.

....

(65) voir HERPIN, 1977,
CHAMBLISS, 1969.

....

(66) THORNBERRY,
FARNSWORTH, 1982.

....

(67) voir MUELLER, PARCEL,
1981.

soulignant un hiatus entre les mesures de délinquance officielle et les mesures de délinquance révélée à propos de l'effet du milieu socio-économique⁶⁴. À délit constant, pourrait-on dire, les sujets de niveau social supérieur seraient moins susceptibles d'être pris en charge par la justice⁶⁵.

En dépit de leur concordance avec des très nombreux travaux empiriques soulignant la faible intervention directe du facteur économique dans la délinquance, nos observations restent sujettes à caution. Même si la mesure employée (l'occupation du père) reste privilégiée dans la recherche criminologique⁶⁶, nous reconnaissons qu'elle reste excessivement rudimentaire⁶⁷. De plus, une proportion considérable d'adolescents judiciarés (36%) n'a pas fourni d'indications sur la profession de leur père.

INDICES D'ATTACHEMENT SOCIAUX VERTICAUX

Chez les adolescents conventionnels comme chez les adolescents judiciarés, plus la supervision parentale est élevée, plus les méconduites et les délits sont rares. Lorsque l'on compare les sujets conventionnels aux sujets judiciarés, on observe que les premiers bénéficient d'une supervision plus soutenue que les seconds. Cette dernière observation ne s'applique toutefois qu'aux garçons. En ce qui concerne la proximité affective, les effets observés sont analogues : plus celle-ci est élevée, plus les méconduites et les délits déclarés sont rares, chez les sujets conventionnels et chez les sujets judiciarés. On constate en outre que la proximité affective est plus faible chez les sujets judiciarés que chez les adolescents conventionnels.

En ce qui concerne l'attachement à l'école, l'effet traditionnellement observé s'exprime clairement : plus l'attachement à l'école est intense, moins les méconduites et délits des adolescents conventionnels et judiciarés sont élevés. L'attachement scolaire distingue significativement les adolescents conventionnels des adolescents judiciarés. Ces résultats, largement établis depuis les travaux de Glueck et Glueck (1950), sont interprétables de diverses manières. Pour Emler et Reicher, les délinquants n'aiment pas l'école parce qu'elle représente, au même titre que la

police, une autorité formelle⁶⁸. Goffredson et Hirschi adoptent une position très différente : si les adolescents délinquants n'aiment pas l'école, ce n'est pas parce qu'ils exprimeraient une attitude anti-autoritaire, mais parce que, démunis de contrôle de soi, ils seraient incapables d'en tirer profit. Nos données ne nous permettent pas ici d'opter pour telle ou telle lecture du phénomène. S'il n'est pas exclu que le contrôle de soi intervienne dans la perception de l'autorité, il faut également se demander ce qui peut motiver l'individu ou son environnement proche à valoriser cette disposition. Une perception favorable de l'autorité ne fournit-elle pas précisément de *bonnes raisons* de se contrôler ?

....
(68) voir EMLER, REICHER,
1985.

INDICES D'ATTACHEMENTS SOCIAUX HORIZONTAUX

Les résultats observés à partir des indicateurs «sociabilité, attachement profond et isolement» apportent des indications très cohérentes sur les liens entre la délinquance et l'attachement horizontal et confirment la nécessité de se baser sur des mesures multidimensionnelles.

24

La sociabilité

Nous observons que l'indice Sociabilité, qui se base sur des items comme «*j'ai beaucoup d'amis*» ou «*je me fais de nouveaux amis*», est positivement associé aux méconduites et aux délits chez des adolescents conventionnels. Les analyses de régression multiples réalisées sur nos données indiquent que *la sociabilité représente même l'un des meilleurs prédicteurs de la commission de méconduites et délits chez les adolescents conventionnels*. Chez les adolescents judiciarisés, la sociabilité est uniquement liée aux méconduites. On observe toutefois que, lorsqu'on les compare directement, les adolescents conventionnels et les adolescents judiciarisés obtiennent un niveau de sociabilité équivalent.

L'attachement profond aux pairs

La mesure d'attachement profond aux pairs, basée sur des questions comme «*je peux faire confiance à mes*

amis» ou «*je me sens très attaché(e) à mes amis*» apporte des résultats contrastés. En effet, si cet indicateur représente, comme la sociabilité, un bon prédicteur des méconduites chez les adolescents conventionnels, il n'est corrélé aux délits que par la contribution d'une seule composante de la catégorie délits : les larcins. Ceci suggère que, chez les conventionnels, un attachement profond aux pairs n'est lié qu'à des conduites de gravité mineure. Il en va tout autrement chez les adolescents judiciarés, puisqu'on observe un lien négatif entre l'attachement profond et les délits : *plus les adolescents judiciarés font l'expérience d'attachements qualitatifs, moins ils sont enclins à réaliser de délits*. Enfin, lorsque nous comparons le score d'attachement profond des conventionnels et des judiciarés, on observe que les conventionnels sont plus attachés à leurs pairs.

L'isolement social

La mesure de l'isolement complète ces observations. Celle-ci se base sur des items comme «*je me sens bien uniquement quand je suis seul*» ou «*dans un groupe, j'éprouve un sentiment d'isolement*». Tout d'abord, il est intéressant de noter que l'isolement social diminue la probabilité que les adolescents conventionnels commettent des incartades statutaires, tandis qu'il favorise, chez ces mêmes sujets, la commission de délits sexuels d'agressions et de vols coercitifs. Parmi les sujets judiciarés, l'isolement n'est pas corrélé aux méconduites ou aux délits ; cependant, lorsqu'on compare les sujets conventionnels aux sujets judiciarés, on observe que ces derniers expriment un niveau d'isolement significativement plus élevé.

Deux conceptions dominantes en criminologie, celle de l'association différentielle (qui suggère que les délinquants sont pourvus de réelles compétences sociales) et celle de la régulation sociale (qui implique que les délinquants soient marqués par la dyssocialité), seraient donc toutes deux conformes à nos observations mais leurs aires de légitimité seraient circonscrites. La vision d'un délinquant «hypersocial» serait principalement applicable aux actes illicites les

plus bénins et pourrait correspondre, *grosso modo*, à ce que Fréchette et Leblanc⁶⁹ appellent la « délinquance commune », considérée comme un « *épiphenomène qui se greffe au processus de socialisation* »⁷⁰.

En revanche, la vision du délinquant sous-socialisé serait proche de ce que ces mêmes auteurs désignent comme un registre de délinquance « distinctive », propre à des adolescents plus profondément engagés dans l'antisocialité.

PERCEPTION DE L'AUTORITÉ ET DE LA JUSTICE DU MONDE

26

Ce que nous avons appelé les termes-symboles de l'autorité et du lien social (TESALIS) sont constamment liés aux méconduites et aux délits. Chez les adolescents conventionnels, les entités Valeur sociale de base, Parents, Nation, Ordre judiciaire-légal, Politique abstraite, Politique concrète et Scolarité sont inversement liés aux méconduites et aux délits, tandis que l'entité Risque l'est positivement ; chez les adolescents judiciarés, Valeurs Sociales de base et Ordre judiciaire-légal sont inversement liés aux Méconduites et aux Délits tandis que l'entité Risque l'est négativement. La valence de l'entité Argent est positivement liée aux méconduites. Enfin, lorsque l'on compare les adolescents conventionnels aux adolescents judiciarés, on observe que ces derniers évaluent plus négativement Scolarité et Ordre judiciaire-légal et plus favorablement l'entité Risque ; les garçons judiciarés jugent en outre plus négativement Valeurs sociales de base, Politique abstraite, Politique concrète, Parents et Nation. La perception de l'autorité sous diverses facettes se montre donc très directement impliquée dans le phénomène délinquant.

Les croyances dans la justice complètent le tableau. Pour des sujets conventionnels, on observe que la croyance en un monde juste (pour soi et les autres) est négativement liée à la délinquance révélée. On observe toutefois qu'aucun effet de ce genre n'apparaît chez les sujets judiciarés ou lorsque l'on compare directement les adolescents conventionnels aux adolescents judiciarés. Cependant, nous observons que la gratification relative, qui correspond à la croyance en un monde « plus juste pour soi que pour

....

(69) FRÉCHETTE, LEBLANC 1987, p. 134.

....

(70) LEBLANC, 1977, p. 21.

les autres», est plus élevée chez les adolescents conventionnels que chez les adolescents judiciarés lorsqu'on les compare directement. Lorsqu'ils effectuent une comparaison sociale, les délinquants jugent le solde moins positif que les conventionnels. En revanche, la gratification relative n'est, dans aucun des groupes, corrélée aux indices de délinquance révélée.

POUR CONCLURE

Les observations que nous venons de résumer indiquent que les liens verticaux et horizontaux sont négativement associés à la délinquance adolescente. Ces résultats soulignent l'importance des attachements sociaux et des fonctions de la croyance dans l'adhésion aux standards conventionnels et constituent en cela un élément de validation de la théorie d'Hirschi (1969).

La perception positive de l'autorité et la croyance en un monde juste nous semblent procéder d'au moins deux origines distinctes. D'une part, le processus de socialisation conventionnelle, incluant les pratiques éducatives parentales, contribue à programmer une appréhension favorable de l'autorité rationnelle-légale. Sans véritable examen, à un niveau relativement précritique, l'autorité bénéficierait d'un solde créditeur par le simple fait que les objets d'attachement lui manifesteraient eux-mêmes allégeance.

D'autre part, la reconnaissance des institutions dérive également d'expériences personnelles d'interaction avec l'autorité. Les travaux de Tyler et ses collègues⁷¹ apportent des informations précieuses sur les bases psychosociales induisant une perception des autorités comme légitimes. Tyler (2000) souligne que les procédures qui sous-tendent les décisions des autorités ont une importance fondamentale dans leur acceptation par les individus. Selon cet auteur, quatre critères apparaissent particulièrement cruciaux : l'opportunité, pour les sujets concernés par un problème donné, de participer à la prise de décision, par exemple en ayant la possibilité d'exprimer leur avis ; la neutralité perçue des autorités, garante de l'impartialité de leurs décisions ; la confiance accordée par les sujets aux

....

(71) TYLER, LIND, 1992.

autorités ; le respect et la dignité avec laquelle les autorités les traitent.

Il reste entièrement à explorer les voies d'opérationnalisation susceptibles de contribuer au renouvellement de la confiance dans l'autorité rationnelle-légale auprès des adolescents pour lesquels celle-ci est démonétisée. Pour faire entrer les adolescents dans un dialogue constructif sur l'autorité et ses fonctions, les travaux initiés par Kohlberg sur la «communauté juste»⁷² peuvent constituer une source d'inspiration stimulante. Selon l'approche de la «communauté juste», c'est précisément dans l'expérience de procédures collectives formatrices, que réside la reconfiguration constructive de la perception générale de l'autorité et des autorités. L'application de ce type de procédure auprès d'adolescents se base principalement sur la mise en place de discussions ouvertes focalisées sur l'équité de la communauté ; le conflit cognitif stimulé par l'exposition à une diversité de points de vue⁷³ ; la participation à l'élaboration et l'application de règles et l'exercice public du pouvoir et de la responsabilité ; le développement de la communauté⁷⁴. La mise en place d'un tel dispositif semble susceptible d'induire une diminution de la délinquance.⁷⁵

Le milieu scolaire constitue certainement un espace privilégié permettant de «construire collectivement d'autres représentations de l'autorité»⁷⁶. Si, comme le souligne Joffrin, «tout l'effort de la démocratie, c'est de légitimer l'autorité»⁷⁷, l'école démocratique se trouve aujourd'hui devant la double nécessité de susciter et de mériter une confiance raisonnée dans l'autorité, seule condition de son véritable respect.

■ Laurent BÈGUE

Docteur en psychologie

Université Pierre Mendès-France - Grenoble 2

....
 (72) Voir DIONNE, 1996 ;
 POWER, HIGGINS, KOHLBERG,
 1989.

....
 (73) Kohlberg, parle de
 «chaise musicale morale».

....
 (74) Voir HIGGINS, 1991.

....
 (75) ARBUTHNOT, GORDON,
 1986.

....
 (76) DUBET, 2000, p. 147.

....
 (77) JOFFRIN, TESSON, 2000,
 p. 49.

B I B L I O G R A P H I E

- ARBUTHNOT (J.), GORDON (D.A), 1986, «Behavioral and cognitive effects of a moral reasoning development intervention for high-risk behavior-disordered adolescents», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 54, p.208-216.
- BÈGUE (L.), 1998, « De la cognition morale à l'étude des stratégies du positionnement moral : aperçu théorique et controverses actuelles en psychologie morale », *L'Année Psychologique*, vol. 98, p.295-352.
- BÈGUE (L.), BASTOUNIS (M.), GILLES, (I.A.), 2000, *Fonctionnalités individuelles et utilités collectives d'une croyance fondamentale : la croyance en un monde juste*, en préparation.
- BÈGUE (L.), FUMEY (V.), 2000, « Belief in a just world or self-serving strategy ? », *Social Behavior and Personality*, Vol. 28, n° 2, p. 119-124.
- BÈGUE (L.), 2000, « Beliefs in justice and faith in people: Just world, religiosity and interpersonal trust », *Personality & Individual Differences*, sous presse.
- BELL (R.Q.), 1968, « A reinterpretation of the direction of effects in studies of socialization », *Psychological Review*, n° 75, p. 81-95.
- BLACK (D.), 1983, « Crime as social control », *American Sociological Review*, Vol. 48, n°1, p. 34-45.
- BRODY (G.H.), STONEMAN (Z.), FLOR (D.), MC CRARY (C.), HASTINGS (L.), CONYERS (O), 1994, « Financial ressources, parents psychological functioning, parent co-caregiving, and early adolescent competence in rural two-parent African-American families», *Child Development*, n° 65, p. 590-605.
- BROWN (S.E.), ESBENSEN (F.A.), GEIS (G.), 1991, *Criminology. Explaining crime and its context*, Cincinnati, Anderson Publishing.
- BROWNFIELD (D.), THOMPSON (K.), 1991, « Attachment to peers and delinquent behavior », *Canadian Journal of Criminology*, Janv., p. 45-60.
- CARROLL (A.), DURKIN (K.), HATTIE (J.), HOUGHTON (S.), 1997, « Goal setting among adolescents : a comparison of delinquent, at-risk, and not-at-risk youth », *Journal of Educational Psychology*, Vol. 89, n° 3, p. 441-450.
- CARROLL (A.), HATTIE (J.), HOUGHTON (S.), DURKIN (K.), 1999, « Adolescent reputation enhancement : differentiating delinquent, nondelinquent, and at-risk youths », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, Vol. 40, n° 4, p. 593-606.
- CHAMBLISS (W.), 1969, *Crime and the legal process*, New York, Mc Graw-Hill.
- CLAES (M.), SIMARD (R.), 1992, « Friendship characteristics of delinquent adolescents », *International Journal of Adolescence and Youth*, Vol. 3, p. 287-301.
- COHEN (A.K.), 1955, *Delinquent boys*, New York, Free Press.
- CONGER (R.D.), GE (X.), ELDER (G.H.), LORENZ (F.O.), SIMONS (R.L.), 1994, « Economic stress, coercive family process, and developmental problems of adolescents », *Child Development*, Vol. 65, p. 541-561.

B I B L I O G R A P H I E

- CONGER (R.D.), PATTERSON (G.R.), GE (X.), 1995, « It takes two to replicate: A mediational model for the impact of parent's stress on adolescent adjustment », *Child Development*, vol. 66, p. 80-97.
- CONNORS (J.), HEAVEN (P.C.), 1987, « Authoritarianism and just world beliefs », *The Journal of Social Psychology*, Vol. 127, n° 3, p. 345-346.
- CUSSON (M.), 1998, *Criminologie actuelle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DALBERT (C.), FISCH (U.), MONTADA (L.), 1992, « Is inequality unjust ? Evaluating women's career chances », *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, Vol. 42, n°1, p. 11-17.
- DAVIS (M.H.), 1996, *Empathy. A social psychological approach*, Boulder, Westview Press.
- DE GREEFF (E.), 1947, *Les instincts de défense et de sympathie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DE GREEFF (E.), 1948, *Introduction à la criminologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DEBUYST (C.), 1989, « Perspectives cliniques en criminologie. Le choix d'une orientation », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, n° 4, p. 405-417.
- DEUTSCH (M.), 1985, *Distributive justice. A social-psychological perspective*, New Haven, Yale University Press.
- DIGNEFFE (F.), 1986, « Morale de justice ou morale de responsabilité : Un débat entre L. Kohlberg et C. Gilligan à propos du développement du jugement moral », *Déviance et Société*, Vol. 10, n° 1, p. 21-38.
- DIGNEFFE (F.), 1989, *Éthique et délinquance. La délinquance comme gestion de sa vie*, Genève, Médecine & Hygiène/Méridiens Klincksieck.
- DIONNE (J.), 1996, « L'intervention cognitive-développementale auprès des adolescents délinquants », *Criminologie*, Vol XXIX, p. 45-70.
- DINITZ (W.T.), 1962, « Delinquency vulnerability : A cross group and longitudinal analysis », *American Sociological Review*, Vol. 27, p. 515-517.
- DISHION (T.J.), MC MAHON (R.J.), 1998, « Parental monitoring and the prevention of child and adolescent problem behavior: A conceptual and empirical formulation », *Clinical Child and Family Psychology Review*, Vol. 1, p. 61-75.
- DISHION (T.J.), PATTERSON (G.R.), STOOLMILLER (M.), SKINNER (M.L.), 1991, « Family, school, and behavioral antecedents to early adolescent involvement with antisocial peers », *Developmental Psychology*, Vol. 27, p. 172-180.
- DOISE (W.), PAPASTAMOU (S), 1987, « Représentations sociales des causes de la délinquance : Croyances générales et cas concrets », *Déviance et Société*, Vol 11, n° 2, p.153-162.
- DUBET (F.), 1999, « Sentiments et jugements de justice dans l'expérience scolaire », in MEURET (D.), *La justice du système éducatif*, Bruxelles, De Boeck, p. 177-193

B I B L I O G R A P H I E

- DUBET (F), 2000, « Le travail comme équivalent démocratique du jugement scolaire », in ION (J), PERONI (M.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube, p.13-21.
- DUBET (F.), 2000, « Une juste autorité », in GARAPON (A.), PERDRIOLLE (S.), « Quelle autorité ? Une figure à géométrie variable », *Autrement*, n° 198, p. 138-151.
- EASTON (D.), 1965, *A system analysis of political life*, Chicago, University of Chicago Press.
- EASTON (D.), DENNIS (J.), 1969, *Children in the political system*, Chicago, University of Chicago Press.
- ELLIOTT (D.), HUIZINGA (D), AGETON (S.), 1985, *Explaining delinquency and drug use*, Beverly Hills, Sage.
- EMLER (N.), HEATHER (N.), WINTON (M.), 1978, « Delinquency and the development of moral reasoning », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, Vol. 17, p. 325-331.
- EMLER (N.), REICHER (S.), 1987, « Orientation to institutional authority in adolescence », *Journal of Moral Education*, Vol. 16, p. 108-116.
- EMLER (N.), REICHER (S.), 1995, *Adolescence and delinquency*, Oxford, Blackwell.
- FEATHER (N.T.), 1991, « Human values, global self-esteem, and belief in a just world », *Journal of Personality*, Vol. 59, n° 1, p. 83-107.
- FELSON (M.), GOTTFREDSON (M.), 1984, « Social indicators of adolescent activities near peers and parents », *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 46, p. 709-714.
- FINAMORE (F.), CARLSON (J.M.), 1987, « Religiosity, belief in a just world and crime control attitudes », *Psychological Reports*, Vol. 61, p. 135-138.
- FRÉCHETTE (M.), LEBLANC (M.), 1987, *Délinquance et délinquants*, Boucherville, Gaetan Morin Editeur.
- FURNHAM (A.), 1998, « Measuring the beliefs in a just world », in MONTADA (L.), LERNER (M.J.), *Responses to victimizations and belief in a just world*, New York, Plenum Press, p. 141-162
- FURNHAM (A.), 1988, *Lay theories. Everyday understanding of problems in the social sciences*, New York, Pergamon Press.
- GERBASI (K.), ZUCKERMAN (M.), REIS (H.), 1977, « Justice need as a new blindfold : A review of mock jury research », *Psychological Bulletin*, Vol. 84, p. 323-345.
- GIBBS (J.C.) 1991, « Sociomoral developmental delay and cognitive distortions : Implications for the treatment of antisocial youth », in KURTINES (W.M.), GEWIRTZ (J.L.), *Handbook of moral behavior and development*, t. 3, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, p. 95-110.
- GIBBS (J.C.) et al, 1996, « Developing the helping skills and prosocial motivation of aggressive adolescents in peer group programs », *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 1, n° 3, p. 283-305.
- GILLIGAN (C.), 1982, *In a different voice*, Cambridge, Harvard University Press.

B I B L I O G R A P H I E

- GIORDANO (P.C.), CERNKOVICH (S.A.), PUGH (M.D.), 1986, « Friendship and delinquency », *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°5, p. 1170-1202.
- GLENNON (F.), JOSEPH (S.), HUNTER (J.A.), 1993, « Just world beliefs in unjust societies : Northern Ireland », *The Journal of Social Psychology*, Vol. 133, n° 4, p. 591-592.
- GLUECK (S.), GLUECK (E.), 1950, *Unraveling juvenile delinquency*, New York, Commonwealth Fund.
- GLUECK (S.), GLUECK (E.), 1968, *Delinquents and nondelinquents in perspective*, Cambridge, Harvard University Press.
- GOTTFREDSON (M.R.), HIRSCHI (T.), 1990, *A general theory of crime*, Stanford, Stanford University Press.
- GRASMICK (H.G.), GREEN (D.E.), 1980, « Legal punishment, social disapproval, and internalization as inhibitors of illegal behavior », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 71, p. 325-335.
- HAFER (C.L.), 2000, « Investment in long-term goals and commitment to just means drive the need to believe in a just world », *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol. 26, n° 9, p. 1059-1073.
- HAFER (C.L.), OLSON (J.M.), 1989, « Belief in a just world and reactions to personal deprivation », *Journal of Personality*, vol. 57, n°4, p. 799-823.
- HAFER (C.L.), OLSON (J.M.), 1993, « Beliefs in a just world, discontent, and assertive actions by working women », *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol. 19, n°1, p. 30-38.
- HAGAN (J.), GILLIS (A.R.), BROWNFIELD (D.), 1996, *Criminological controversies: A methodological primer*, Boulder, Westview Press.
- HAMMOND (G.S.), ROSEN (J.), RICHARDSON (D.R.), BERNSTEIN (S.), 1989, « Aggression as equity restoration », *Journal of Research in Personality*, Vol. 23, p. 398-409.
- HANS (V.P.), LOFQUIST (W.S.), 1994, « Perceptions if civil justice : the litigation crisis attitudes of civil jurors », *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 12, p. 181-196.
- HARTUP (W.W.), 1989, « Social relationships and their developmental significance », *American Psychologist*, Vol. 44, p. 120-126.
- HERPIN (N.), 1977, *L'application de la loi. Deux poids, deux mesures*, Paris, Seuil.
- HERRNSTEIN (R.J.), « Criminogenic traits », in WILSON (J.Q.), PETERSILIA, (J.), 1995, *Crime*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, p. 39-64.
- HESNARD (A.), 1963, *Psychologie du crime*, Paris, Payot.
- HIGGINS (A.), 1991, « The just community approach to moral education : Evolution of the idea and recent findings », in KURTINES (W.M.), GEWIRTZ (J.L.), *Handbook of moral behavior and development*, t.3. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Associates, p. 111-141.
- HINDELANG (M.J.), 1973, « Causes of delinquency: A partial replication and extension », *Social Problems*, Vol. 20, p. 471-487.
- HINDELANG (M.J.), HIRSCHI (T.) & WEIS (J.), 1981, *Measuring delinquency*, Beverly Hills, Sage.

B I B L I O G R A P H I E

- HIRSCHI (T.), 1969, *Causes of delinquency*, Berkeley, University of California Press.
- HIRSCHI (T.), HINDELANG (M.J.), 1977, « Intelligence and delinquency: A revisionist view », *American Sociological Review*, Vol. 42, n° 4, p. 571-587.
- HOFFMAN (M.L.), 1977, « Sex differences in empathy and related behaviors », *Psychological Bulletin*, n°84, p. 712-722.
- HUNT (M.O.), 2000, « Status, religion, and the « Belief in a just world » Comparing African Americans, Latinos, and Whites », *Social Science Quarterly*, Vol. 81, n°1, p. 325-343.
- HURTIG (M.-C.), PICHEVIN (M.-F.), 1995 a, « Masculine-feminine : a new-look essentialism », in LUBEK (I.), VAN HEZEWIK (R.), PHETSON (G.), TOLMAN (C.), *Trends and issues in theoretical psychology*, Publishing Compagny, p.79-87.
- HURTIG (M.-C.), PICHEVIN (M.-F.), 1995 b, « Psychologie et essentialisme: un inquiétant renouveau », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 16, n° 3, p. 7-31.
- JANG (S.), KROHN (M.), 1995, « Developmental patterns of sex differences in delinquency among African American adolescents : A test of the sex-invariance hypothesis », *Journal of Quantitative Criminology*, Vol. 11, n° 2, p. 195-222.
- JANG (S.), SMITH (C.A.), 1997, « A test of reciprocal causal relationships among parental supervision, affective ties, and delinquency », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, Vol. 34, n° 3, p. 307-336.
- JOFRIN (L.), TESSON (P.), 2000, *Où est passée l'autorité ?*, Paris, Nil.
- JUNGER-TAS (J.), 1992, « An empirical test of social control theory », *Journal of Quantitative Criminology*, Vol. 8, p. 9-28.
- KANDEL (D.B.), WU (P.), « Disentangling mother-child effects in the development of antisocial behavior », in MC CORD (J.), 1995, *Coercion and punishment in long-term perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 106-123
- KEMPF (K.) « The empirical status of Hirschi's control theory », In ADLER (F.), LAUFER (W.S.), 1993, *New directions in criminological theory*, vol. 4., *Advances in Criminological Theory*. New Brunswick, Transaction, p. 143-185.
- LAMBORN (S.) et al., 1991, « Patterns of competence and adjustment among adolescents from authoritative, authoritarian, indulgent, and neglectful families », *Child Development*, Vol. 62, p. 1049-1065.
- LANCTÔT (N.), LE BLANC (M.), 2000, « Les trajectoires marginales chez les adolescents judiciaires : continuité et changements », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, Vol. LIII, n°1, p. 46-68.
- LEBLANC (M.), MC DUFF (P.), KASPY (N.), 1998, « Family and preadolescence delinquency : A comprehensive sequential family control model », *Early Child Development and Care*, Vol. 142, p. 63-91.

B I B L I O G R A P H I E

LEBLANC (M.), « La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs », In Szabo (D.), Leblanc (M.), 1994, *Traité de criminologie empirique*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 49-89.

LEBLANC (M.), 1977, « La délinquance à l'adolescence : de la délinquance cachée et de la délinquance apparente », *Annales de Vauresson*, Vol. 14, p.15-50.

LEBLANC (M.), VALLIÈRES (E.), MC DUFF (P.), 1993, « The prediction of males' adolescent and adult offending from school experience », *Canadian Journal of Criminology*, Vol. 35, n° 4, p. 459-478.

LEMAY (M.), 1973, *Psychopathologie juvénile*, 2 tomes, Paris, Fleurus.

LERNER (M.J.), 1980, *The belief in a just world : A fundamental delusion*, New York, Plenum Press.

LERNER (M.J.), SIMMONS (C.H.), 1966, « Observer's reaction to the "innocent victim" : Compassion or rejection ? », *Journal of Personality and Social Psychology*, n°4, p. 203-210.

LIPKUS (I.M.), DALBERT (C.), SIEGLER (I.C.), 1996, « The importance of distinguishing the Belief in a Just World for self versus for others : Implications for psychological well-being », *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol. 22, n°7, p. 666-677.

LOEBER (R.), STOUTHAMER-LOEBER (M.), « Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency », In TONRY (M.), MORRIS (N.), 1986, *Crime and delinquency: A review of research*, vol. 7, Chicago: University of Chicago Press, p. 375-473.

MACCOBY (E.E.), MARTIN (J.A.), « Socialization in the context of the family: Parent-child interaction », in HETHERINGTON (E.), 1983, *Handbook of child psychology: Socialization, personality, and social development*, New York, Wiley, p. 1-102.

MARCUS (R.F.), 1996, « The friendship of delinquents », *Adolescence*, Vol. 31, n° 121, p. 145-158.

MATZA (D.), 1964, *Delinquency and drift*, New York, Wiley.

MOHR (P.B.), LUSCRI (G.), 1995, « Blame and punishment : attitudes to juvenile and criminal offending », *Psychological Reports*, Vol. 77, p. 1091-1096.

MOORE (B.), 1978, *Injustice: The social basis of obedience and revolt*, White Plains, Sharpe.

MORASH (M.), 1983, « An explanation of juvenile delinquency : The integration of moral-reasoning theory and sociological knowledge », in LAUFER (W.S.), DAY (J.M), *Personality theory, moral development and criminal behavior*, Lexington, Lexington Books, p. 385-409.

MORIZOT (J.), LEBLANC (M.), 2000, « Le rôle des pairs dans l'émergence et le développement de la conduite délinquante : une recension critique des écrits », *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, Vol. 29, n°1, p. 87-117.

MUELLER (C.W.), PARCEL (T.L.), 1981, « Measures of socio-economic status: Alternatives and recommandations », *Child Development*, Vol. 52, p. 13-30.

B I B L I O G R A P H I E

- PALMER (E.J.), HOLLIN (C.R.), 1998, « A comparison of patterns of moral development in young offenders and non-offenders », *Legal and Criminological Psychology*, Vol. 3, p. 225-235.
- PERCHERON (A.), 1993, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin.
- PHARO (P.), 1992, *Phénoménologie du lien civil. Sens et légitimité*, Paris, L'Harmattan.
- PIAGET (J.), 1932, *Le jugement moral de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PINATEL (J.), 1987, *Le phénomène criminel*, Paris, M.A. Editeur.
- POWER (F.C.), HIGGINS (A.), KOHLBERG (L.), 1989, *Lawrence Kohlberg's approach to moral education*, New-York, Colombia University Press.
- RABBLE (J.M.), LODEWIJKX (H.F.), « Aggressive reactions to social injustice by individuals and groups. Toward a behavioral Interaction Model », in VERMUNT (R.), STEENSMA (H.), 1991, *Social Justice in Human Relations. Societal and psychological origins of justice*, New York, Plenum Press, p. 279-309.
- REICHER (S.), EMLER (N.), 1985, « Delinquent behavior and attitude to formal authority », *British Journal of Social Psychology*, Vol. 24, p. 161-168.
- RETOWSKI (S.), 1995, « Psychological correlates of long-term unemployment », *Przeglad Psychologiczny*, Vol. 38, n°1-2, p. 141-160.
- ROCHÉ (S.), ASTOR (S.), IVALDI (G.), TOURNIER (V.), 2000, « Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes », Rapport de recherche pour la Fondation Maif, l'INHESJ, le ministère de la Justice, La Direction générale de la gendarmerie nationale, La SEMITAG.
- RUNCIMAN (W.G.), 1966, *Relative deprivation and social justice*, Berkeley, University of California Press.
- SALAS (D.), 1997, « La délinquance d'exclusion », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 29, p. 61-64.
- SAMENOW (S.E.), 1984, *Inside the criminal mind*, New York, Random House.
- SAMPSON (R.), LAUB (J.H.), 1993, *Crime in the making: pathways and turning points through life*, Cambridge, Harvard University Press.
- SAMPSON (R.J.), LAUB (J.H.), 1994, « Urban poverty and the family context of delinquency : A new look at structure and process in a classic study », *Child Development*, Vol. 65, n°2, p. 523-540.
- SCHULLER (R.A.), SMITH (V.L.), OLSON (J.M.), 1994, « Juror's decisions in trials of battered women who kill : The role of prior beliefs and expert testimony », *Journal of Applied Social Psychology*, Vol. 24, n°4, p. 316-337.
- SILBERMAN (M.), 1976, « Toward a theory of criminal deterrence », *American Sociological Review*, Vol. 41, p. 442-461.
- SMITH (D.A.), VISHER (A.C.), 1980, « Sex and involvement in deviance/crime: A quantitative review », *American Sociological Review*, Vol. 45, p. 691-701.
- SMITH (K.B.), GREEN (D.N.), 1984, « Individual correlates of the belief in a just world », *Psychological Reports*, Vol. 54, p. 435-438.

B I B L I O G R A P H I E

SOLOMON (R.C.), 1990, *A passion for justice: Emotions and the origins of the social contract*, Reading, Addison-Wesley.

SORDES-ADER (F.), LEVÈQUE (G.), OUBRAYRIE (N.), SAFONT-MOTTAY (C.), « Présentation de l'échelle toulousaine de l'estime de soi : l'ETES », in SORDES-ADER (F.), 1998, *L'estime de soi*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.

STITT (B.G.), GIACOPASSI (D.J.), 1992, « Trends in the connectivity of theory and research in criminology », *The Criminologist*, n°17.

SYKES (G.), MATZA (D.), 1957, « Techniques of neutralization, a theory of delinquency », *American Sociological Review*, Vol. 22, p. 664-670.

THORNBERRY (T.P.), FARNSWORTH (M.), 1982, « Social correlates of criminal involvement: Further evidence on the relationship between social status and criminal behavior », *American Sociological Review*, Vol. 47, p. 505-518.

TITTLE (C.R.), VILLEMEZ (W.J.), SMITH (D.), 1978, « The myth of social class and criminality : An empirical assessment of the empirical evidence », *American Sociological Review*, Vol. 43, n° 5, p. 643-656.

TREMBLAY (R.E.), CRAIG (W.M.), « Developmental crime prevention », in TONRY (M.), FARRINGTON (D.P.), 1995, *Building a safer society. Strategic approaches to crime prevention*, Chicago, University of Chicago Press, p. 151-236.

TRONTO (J.C.), 1993, « Beyond gender difference to a theory of care », in LARRABEE (M.J.), *An ethic of care. Feminist and interdisciplinary perspectives*, Londres, Routledge, p. 240-257.

TYLER (T.R.), 1990, *Why people obey the law*, New Haven, Yale University Press.

TYLER (T.R.), 2000, « Social justice : Outcome and procedure », *International Journal of Psychology*, Vol. 35, n° 2, p. 117-125.

TYLER (T.R.), LIND (E.A.), 1992, « A relational model of authority in groups », *Advances in Experimental Social Psychology*, Vol. 25, p. 115-191.

WARR (M.), 1993, « Parents, peers, and delinquency », *Social Forces*, Vol. 72, n° 1, p. 247-264.

WIATROWSKI (M.), ANDERSON (K.L.), 1987, « The dimensionality of the social bond », *Journal of Quantitative Criminology*, Vol. 3, n° 1, p. 65-81.

WILSON (J.Q.), HERRNSTEIN (R.J.), 1985, *Crime and human nature*, New York, Simon & Schuster.

YOCHELSON (S.), SAMENOW (S.E.), 1977, *The criminal personality: A profile for change*, New York, Aronson.

LES FACTEURS DE LA DÉLINQUANCE DES JEUNES

Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée

par Sebastian ROCHÉ

À l'appui d'un nouveau matériau de recherche - une enquête de délinquance auto-déclarée portant sur plus de 2000 jeunes de 13 à 19 ans-, cet article offre une validation des principales hypothèses du passage à l'acte délinquant dans la tradition du paradigme de l'acteur rationnel, combiné à celui des attaches sociales.

De cette analyse centrée sur les motivations, l'auteur propose plusieurs pistes en matière de prévention, dont l'action sur la déscolarisation, sur le rôle des parents, la construction de garants des lieux publics. Il insiste sur la nécessité d'évaluer les effets des politiques, notamment à propos de l'impact supposé de la réponse pénale au premier délit.

....

ROCHÉ, ASTOR, IVALDI, TOURNIER, 2000, «Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes». Ce rapport est disponible auprès des financeurs et se trouve en ligne sur le site : www.maif.fr. Une version papier est consultable au centre de documentation de l'INHESI. Les tableaux et les pages citées en note renvoient au rapport.

L'analyse de la délinquance des jeunes est probablement en train d'entrer dans une période de maturité, en France. Elle commence à être documentée empiriquement. Il faut déplorer que, trop longtemps, comme d'ailleurs au début des études sur le sentiment d'insécurité, la plupart des travaux aient été orientés par une optique militante. On a ainsi vu des théories «mono causales» proliférer et s'opposer, par exemple celle liée au rôle familial contre celle liée à la privation économique. Leur lien avec des discours partisans est trop limpide pour mériter des développements. L'approche doit, me semble-t-il, être multifactorielle pour une raison évidente : aucun facteur pris isolément n'est capable de rendre compte des comportements délinquants. Cela est vrai à la fois des variations diachroniques, de celles qui sont intra-individuelles (les changements «à l'intérieur» d'un individu d'un âge à l'autre par exemple) ou des variations inter-individuelles (les différences entre un individu x et un individu y).

Les résultats qui servent à illustrer mon interprétation sont issus d'une enquête portant sur 2288 jeunes de 13-19 ans des agglomérations de Grenoble et St Étienne. Ils ont été échantillonnés à partir des structures de l'Éducation nationale (collège, lycée, Centres d'insertion professionnelle par alternance) par tirage aléatoire sur liste (au taux de 5%) dans une centaine de lieux différents, soit l'intégralité des établissements et structures (moins les refus). L'enquête contient les réponses de jeunes qui sont scolarisés dans une filière générale ou professionnelle (même si certains ont des taux d'absentéisme élevé) et d'autres en grandes difficultés qui ont été déscolarisés avant de se retrouver dans le cadre des CIPPA. Cette enquête de délinquance auto-déclarée a été réalisée en suivant un protocole international (*Self Report Delinquency Questionnaire*).

INTENTION, ACTION, RÉACTION

38

Je voudrais proposer ici une lecture de la délinquance des jeunes selon un modèle qui combine trois blocs de facteurs. Il convient ainsi de distinguer l'action, l'intention et la réaction. Les trois concepts sont liés à la motivation comprise comme produit de leur interdépendance. Le modèle est donc à la fois simple et complexe. Simple, parce qu'on attend que les jeunes qui sont au croisement des trois facteurs soient les plus actifs (ils peuvent agir, ils ont l'intention de le faire, la réaction est faible). Complex, parce que l'analyse des intentions peut, par exemple, varier suivant l'âge, le sexe et le type d'acte, tandis que celle des réactions (des parents, de la police, etc.) peut fluctuer suivant le milieu social et l'âge. J'utiliserai ici une définition sociale de la délinquance qui renvoie au fait de réaliser des dégradations, des vols et des agressions, consommer des psychotropes, tout en gardant à l'esprit la spécificité des types d'actes.

Le premier facteur de la délinquance est celui qui permet l'action : la réalisation d'un acte dépend de l'existence de la matérialité d'une cible, de son accessibilité qui se décompose en son existence, son exposition et sa vulnérabilité. On ne peut voler que les objets qui existent ; pour agresser quelqu'un, il faut disposer d'une proie (ou pour qu'il

y ait une bagarre de groupe, il faut qu'existe un autre groupe) ; pour taguer, il faut une surface (un mur de taille suffisante, etc.). Ce qui nous intéresse ici est que, pour réaliser de très nombreux actes, il faut de très nombreuses cibles. En effet, la délinquance pose un problème politique et social en raison de la fréquence (relative sans doute car il faut prendre en compte les variations) des comportements et non pas de l'existence en soi du comportement. Autrement dit, s'il ne fait pas de doute qu'un individu puisse toujours réussir à trouver une cible, il n'en va pas de même pour que de nombreux individus réussissent à trouver de nombreuses cibles. Sans cibles multiples, pas d'auteurs nombreux.

Le deuxième facteur qui permet qu'un acte soit réalisé est l'intention, appuyée sur une motivation. On ne réalise pas les actes malgré soi dans la très grande majorité des cas¹. On a donc toujours affaire à l'intention d'un individu (ou de plusieurs) de dégrader, de voler, d'agresser. Dire qu'il faut une motivation pour passer à l'action suppose de penser que la réalisation d'un acte (fut-il un délit) n'est pas motivante en elle-même, c'est-à-dire indépendamment d'un contexte humain et matériel. Ceci est assez important car certains actes apportent des gains (le vol) tandis que d'autres n'en apportent pas (la dégradation) : peuvent-ils avoir la même motivation ? Nous reviendrons également sur la variation des motivations : ce qui peut motiver à un moment donné peut perdre tout attrait un peu plus tard. Une partie de la motivation est « externe », et renvoie en cela à l'environnement matériel, à savoir à la matérialité des cibles (leur accessibilité). Leur existence et leurs caractéristiques sont un des éléments qui font naître et entretiennent la motivation de les atteindre. Un deuxième aspect est lié à la personnalité, ce que les criminologues nomment la personnalité anti-sociale. Un troisième aspect est à trouver dans la frustration. Cet aspect, dans son volet économique, est lié au second (notamment par la filière scolaire, la réussite à l'école). Le quatrième aspect est fonction des liens humains et particulièrement au sein de la famille. Enfin, la motivation est liée aux croyances des individus, aux normes intérieurisées.

Le troisième ensemble, quant à lui, est constitué de la réaction. Cette réaction peut aussi bien avoir la forme

....

(1) Il peut cependant exister des actions sous contrainte, par exemple d'un caïd dans une bande, voir un exemple développé par BASDEVANT et alii, 2000.

d'une sanction que d'une simple réprobation ou encore d'une action de « prévention ». Je mets des guillemets au mot, car il s'agit le plus souvent non pas d'une action qui vient avant (venir avant est le sens de prévention), mais d'une action qui vient après, d'une « postvention ». La réaction est la règle dans une société qui attribue de grandes latitudes d'action aux individus (soit du fait de la structure urbaine, de l'éclatement des scènes sociales, de l'individualisme, etc.) par opposition à une société fortement intégrée dans laquelle l'individu est enserré dans des liens personnels. La réaction peut être de gratification positive ou négative. Sur ce plan, les liens qu'ont les jeunes avec la société des adultes sont essentiels : les deux piliers de la socialisation verticale sont la famille et l'école. Autrement dit, l'insertion dans la famille et celle dans l'école sont des éléments clés de l'orientation des comportements.

40

Il apparaît que la délinquance n'est pas quelque chose d'unifié. Les titres sont toujours simplificateurs, et le titre de cet article n'échappe pas à la règle ; de plus nous avons besoin de termes génériques. Mais, les comportements de dégradation, de vol, d'agression, de consommation de psychotropes n'ont pas les mêmes déterminations statistiques. Les effets de l'âge, du sexe, du niveau socio-économique, etc. ne sont pas les mêmes sur toutes ces variables. Je pense qu'il n'existe donc pas d'explication de la délinquance en général. C'est pourquoi, dans le rapport, nous avons pris soin de distinguer en permanence les types de comportements, et même, au sein des types, le niveau de gravité des actes.

Et, en conséquence, il faut dire qu'il n'existe pas de possibilité de faire de la prévention en général : si elle n'est pas ciblée sur des groupes donnés pour des actes précis, elle n'a guère de signification pratique (je mets ici de côté la signification politique ou organisationnelle de la prévention, me plaçant du point de vue de l'effet recherché).

LES ACTIONS EN SITUATION : LES CIBLES ET LEURS ENVIRONNEMENTS

J'ai défendu que le premier facteur de la délinquance est celui qui permet l'action. La réalisation d'un acte dépend

de l'existence de la matérialité d'une cible, de son exposition et de sa vulnérabilité. Cet angle d'observation permet de comprendre la fréquence des comportements (et cela est essentiel par exemple, du vol par rapport à l'agression). L'analyse de la délinquance fait l'objet d'études de corrélations, c'est-à-dire de variations entre des caractéristiques socio-démographiques de la personne et la propension à réaliser un acte délinquant. Mais, il faut également se demander *pourquoi certains actes sont plus fréquents que d'autres* : l'analyse des motivations des auteurs, autant que celle de la perception du problème par les victimes, en dépend.

L'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES CIBLES

Il apparaît que les cibles ont des caractéristiques propres ainsi qu'un environnement immédiat, également doté de certaines qualités, qui affectent en retour les cibles. Il y a donc la question de « l'accès » aux cibles comme combinaison de l'accès physique, d'une part, et des incitations environnementales à s'en saisir, d'autre part. De ces deux aspects dépendent la motivation et l'action : les deux sont en rapport avec l'environnement (qu'il s'agisse de celui du travail légal ou de la délinquance).

D'un point de vue diachronique, cela est avéré. Nous ne revenons pas ici sur le lien de nécessité qui unit la société de consommation de masse, appuyée sur une démocratisation de la distribution de ces biens, et la délinquance de masse². La constitution d'une couche moyenne, caractérisée par sa consommation et son style de vie, s'est doublée d'une explosion des atteintes aux biens. Les véhicules se sont répandus, les domiciles se sont remplis d'objets de valeur (hi-fi, appareils photos, ordinateurs, etc.), les circuits de distributions ont changé d'échelle de l'épicerie au supermarché : dans tous les cas, les cibles se sont multipliées tout en devenant de moins en moins protégeables ou protégées. De même, le temps passé dans les rues ou les transports anonymes (par opposition à la vie de quartier ou la vie domestique) qui croissait au fur et à mesure du développement économique signifiait une augmentation du

....

(2) COHEN, FELSON, 1979 ;
ROCHÉ, 1998.

nombre de proies potentielles (qui plus est, dotées de carnets de chèques, cartes de crédit, etc.).

D'un point de vue synchronique, dans l'enquête de délinquance auto-déclarée, nous trouvons un certain nombre d'éléments qui confirment le poids de ce facteur. Tout d'abord, il est à noter que, parmi les actes les plus fréquents, on trouve ceux qui ne font pas de victime personnelle non consentante. Ainsi, la consommation de haschich est extrêmement répandue : 30% des jeunes l'ont fait en moyenne³ et plus de 40% à partir de 17 ans (ce produit est plus accessible du fait de sa légalité). La consommation d'alcool est encore supérieure puisqu'on atteint 60% à partir de 17 ans. Il est d'autant plus simple de réaliser un acte que l'auteur en est à la fois le « bénéficiaire » et la « victime ». On voit d'ailleurs que le vocabulaire qui parle d'auteur et de victime n'est pas très bien adapté dès lors qu'on se place du côté de celui qui réalise l'acte et non plus du côté de la sanction pénale ou de la santé publique.

42

DES RATIOS COÛT-AVANTAGE ATTRACTIFS

Ensuite, si l'on regarde les dégradations, vols et agressions, on note que les actes fréquents touchent des cibles qui sont faciles à atteindre. C'est bien le cas avec les bagarres : les jeunes se fréquentent entre eux, et c'est au sein de ces relations que certaines font l'objet d'affrontement⁴. Les agressions physiques qui supposent d'aller chercher une cible (racket, agression à caractère sexuel) sont beaucoup moins nombreuses⁴. Le fait de participer à des bagarres dans les lieux publics (17%) est plus fréquent que celui de frapper violemment quelqu'un (4,5%)⁵, ou de le menacer pour le voler (1,6%). L'analyse des vols montre qu'il s'agit avant tout de vols à l'étagage : 40% des jeunes ont commis un délit de ce type au cours de leur vie, dont 23% au cours de la période de référence. Le vol de cueillette est de loin l'acte de ce type le plus fréquent (par contraste, le cambriolage ne concerne que 2,7% des jeunes, le vol à l'arraché 0,2%). Ce type d'actions est tout à fait typique de la structure d'opportunités : l'individu se retrouve seul face à l'objet qu'il désire et doit compter sur la seule réprobation

....
(3) Les pourcentages, sauf précision, désignent le nombre de personnes ayant commis l'acte par rapport au nombre de personnes dans l'échantillon sur la période de référence pour sa déclaration qui est de deux ans.

....
(4) L'accèsibilité et la vulnérabilité de la cible sont également ce qui explique des actions beaucoup plus violentes. Il est notable que les femmes sont rarement auteurs d'agressions physiques mais que ce sont pourtant elles qui commettent la plupart des infanticides (CARIO, 1996) : dans ce cas, l'accès à l'enfant est le corollaire du fait que la femme en a la charge. On a vu également le déclin des attaques de banques au profit des attaques de convoyeurs de fond : la vulnérabilité oriente les comportements des gangsters.

....
(5) Il s'agit de quelqu'un qui ne fait pas partie de la famille.

interne de ses comportements pour ne pas le voler. Les objets, nombreux, petits, d'une valeur unitaire moyenne sont très difficiles à protéger, en dépit des efforts réalisés par la grande distribution. Un moteur de la consommation légale consiste en l'organisation d'un environnement accueillant et d'un accès direct aux produits : ceci constitue également le moteur de la consommation illégale.

Le besoin semble ne pas être essentiel pour ces vols de cueillette ; l'origine socio-économique des enfants (la CSP des parents) n'est pas discriminante : 38% des enfants d'ouvriers déclarent en avoir commis contre 45% de ceux des cadres. Lorsqu'on peut toujours avoir un peu plus de quelque chose (un CD, une paire de chaussures de sport, une bouteille, etc.), la satisfaction du besoin semble toujours insuffisante. Les études éthologiques ont servi de cadre de référence à l'analyse du comportement humain, que ce soit les études de Laborit (1970) sur le stress ou encore celles qui consistent à comparer le rat affamé qui se démène pour ouvrir une boîte contenant de la nourriture et le rat rassasié qui n'en a cure et reste passif. Sans vouloir dire que les besoins n'ont pas de rôle, il est probable que les choses sont plus complexes que cela.

....

(6) Il reste une spécificité : la relative fréquence des comportements de dégradation qui comportent une dose d'agressivité. Le caillassement concerne environ 6 % des jeunes, ce qui en fait un acte plus fréquent que la dégradation d'une habitation.

....

(7) ROCHÉ, 2000. Il y a en général une fonction de surveillance et une d'aide (renseignement, orientation) qui sont combinées.

Pour les dégradations, on notera avec intérêt que les cibles qui sont les plus touchées sont également les plus facilement accessibles. Les plus fréquentes concernent des espaces «sans garant». Les espaces collectifs (plantations, 20% ; murs, 14%) sont les premiers touchés. Puis viennent les espaces intermédiaires (hall, 10%). Les objets qui ont un garant visible ou un propriétaire (maison, 4% ; voiture, 6%) sont moins touchés⁶. Les espaces urbains qui sont les plus publics au sens d'accessibles par tous et sans «garant des lieux», sont plus touchés. Nous entendons par garant des lieux le fait d'une présence, variable dans sa nature, qui veille sur les espaces et les usagers de ces lieux⁷. Les enfants d'ouvriers sont 38 % à déclarer ces dégradations simples contre 35% de ceux des cadres, ce qui ne constitue pas une différence significative.

On peut regarder ces résultats à la lumière de la notion d'effort ou de rapport coût/avantage. Parce que, tant pour les vols de cueillette que pour les dégradations simples,

l'effort à réaliser l'action est minimum. On pourrait dire que l'action n'a presque aucun coût de réalisation. Elle n'est que bénéfice pour l'auteur. Ces actions sont entreprises parce que les acteurs anticipent qu'ils pourront les mener à bien : ils se sentent capables de les réussir. L'individu fera d'autant plus d'efforts qu'il se sent en position de détenteur des connaissances et capacités utiles et nécessaires : ceci est vrai pour la réussite scolaire (j'anticipe que je ne sais pas, et donc j'échoue) autant que pour un comportement prohibé.

L'observation de l'âge moyen au premier acte est, de ce point de vue, instructive : les actes qui sont commis dès le plus jeune âge sont ceux qui ne supposent pas de connaissance ou de capacité particulière et qui peuvent cependant être menés à bien. Les dégradations d'espaces verts ont lieu avant 11 ans, les vols à l'étalage juste après 12 ans. Par contraste, les actes comme le commerce de choses volées a lieu vers 15 ans (14,7 ans) tout comme le vol de voiture (15,6 ans). Je crois qu'il faut mobiliser un aspect de la théorie de l'engagement⁸, pour mesurer l'impact de l'action à un âge jeune sur les actions futures. Par les enquêtes étrangères sur les cohortes, nous savons qu'il y a un lien entre les actes comme les dégradations au jeune âge et les comportements de délinquance grave avant et même après la majorité. Il n'est donc pas improbable que la facilité de réalisation d'actions de vol ou d'agression simples et peu graves ait, avec un décalage important dans le temps, un impact sur le comportement des adultes (une fois que le jeune est devenu un adulte). La réussite d'une action augmente l'estime de soi, relance le désir d'une autre réussite dans le domaine où l'on s'affirme et où l'on excelle parfois. Réussir incite à consacrer encore plus d'effort pour atteindre un but, et donc à avoir toute chance de l'atteindre ou même de le dépasser.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET INCITATIONS DIFFUSES

L'analyse de l'environnement physique et des incitations diffuses doit également être prise en considération. Nous voyons dans l'enquête de délinquance auto-déclarée que l'état de l'espace physique du quartier dans lequel résident

....
(8) JOULE, BEAUVOIS, 1998.

....

(9) Voir tableau 5 p. 78 dans le rapport précité.

les jeunes affecte leur comportement personnel. Si l'effet était réservé aux espaces de banlieue (habitat social hors centre-ville) ou aux fils d'ouvriers et d'employés, on pourrait dire qu'il n'y a là rien qu'un effet trivial. Mais, l'enquête montre qu'il n'en est rien. Les fils et filles de cadres et professions intermédiaires voient leurs actions varier en fréquence suivant les caractéristiques de l'environnement physique. Comme nous le verrons plus bas, ce facteur interagit avec d'autres et notamment les liens intra-familiaux. Pour les enfants de cadres et intermédiaires, le taux d'enfants auteurs de dégradations simples passe de 26 à 45% suivant que l'environnement n'est pas marqué par des désordres visibles ou qu'il l'est (souillures, petites dégradations). Pour les vols simples, on passe de 39 à 51% ; pour les agressions, de 16 à 25 %. Les chiffres sont encore plus nets pour les actes graves⁹. Il faut renvoyer à la théorie de la vitre cassée pour interpréter cela. Je distingue ici l'incitation diffuse (que ce soit en raison de la présence du garant ou de l'état physique des lieux) de la réaction : il s'agit d'un état de l'environnement avant la réalisation de l'acte.

En résumé, je défends que les caractéristiques des cibles et l'environnement des cibles sont un des facteurs d'orientation du comportement. Mais, on ne saurait s'en contenter et omettre de prendre en compte les caractéristiques de l'acteur lui-même, de ses valeurs et de son environnement humain personnel.

L'ACTEUR ET SES INTENTIONS

....

(10) Sur la notion de motivation en criminologie, voir WAYNE OSGOOD, 1997.

Les acteurs ne deviennent pas délinquants malgré eux : il faut toujours qu'ils aient l'intention d'agir, qu'ils investissent une somme d'efforts plus ou moins importants pour y réussir. Il faut que se construise une motivation derrière l'intention¹⁰. Il est très important de percevoir que, sans nier le poids des origines et histoires personnelles et sociales, nous avons toujours en face de nous des acteurs dotés de capacités d'analyse. Le nier nous place dans l'incapacité de comprendre pourquoi tous les membres d'une catégorie donnée (mettons les jeunes gens issus de familles

défavorisées) ne réalisent pas d'agressions, et inversement, pourquoi les membres d'une autre catégorie (par exemple, les jeunes gens issus de familles de commerçants ou de cadres) réalisent ces agressions. Ne pas le voir nous conduirait également à avoir une vision statique des comportements, et donc à ignorer que les jeunes peuvent être des délinquants et, plus tard, sortir de la délinquance ; il ne faut pas ignorer les possibilités de s'amender pour ceux qui ont volontairement commis des actes délinquants. Si l'individu peut se transformer, c'est bien parce qu'il n'est pas déterminé par ses caractéristiques, même s'il est indiscutable qu'elles pèsent sur ses actions.

Il existe des régularités dans le comportement, c'est un fait qu'on trouve, chez les jeunes des familles défavorisées, plus d'agressions physiques (24% des enfants d'ouvriers contre 18% des cadres) ou de racket (respectivement 3,4% contre 0,7%), et qu'il y a un lien entre leur condition socio-économique et leur comportement, en moyenne. Mais, on ne peut pas comprendre ces comportements d'agression sans les rapporter également au cadre actuel des situations (les cibles et leur environnement) et des réactions (*cf.* plus bas) qui font que la position socio-économique se traduit effectivement, et non pas potentiellement, par les actes d'agressions.

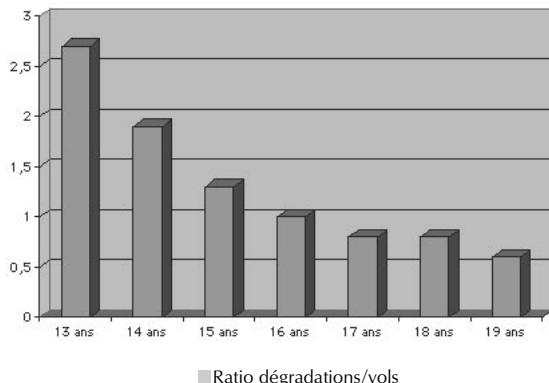
46

UNE TENDANCE « AU CALCUL»

Pour comprendre ce que signifient les motivations «internes» qui sont derrière les intentions, il faut regarder ce que les résultats montrent comme variations, par exemple entre 13 et 19 ans. En effet, dire qu'il y a des motivations ne signifie pas que ces motivations sont stables dans le temps pour tous les individus. Au contraire, il semble crucial de dire que ce qui motive à un moment donné (à 13 ans) peut avoir perdu de son attractivité plus tard (à 18 ou 19 ans). Un des résultats de l'enquête est de présenter les transformations de l'activité (pourcentage de jeunes ayant eu le comportement au moins une fois sur la période de référence) entre ces deux âges dans les directions suivantes : les actes démonstratifs (dégradations) vont

progressivement décliner ; les actes hédonistes liés à la recherche d'un plaisir (consommation de psychotropes légaux ou illégaux, alcool ou haschich) vont augmenter très nettement ; les actes qui apportent un gain économique (vol, achat d'objets volés d'une part, et trafics du côté de l'offre d'autre part) vont se faire nettement plus fréquents. Si l'on calcule maintenant un ratio à partir du nombre d'actes commis en divisant le nombre de dégradations par celui des vols simples et des achats d'objets volés, on voit l'ampleur de la transformation (cf. graphique 1). S'il reste

Graphique n°1 :
**RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE DÉGRADATIONS ET DE VOLS
 DÉCLARÉS EN FONCTION DE L'ÂGE**



vrai que les actes les plus fréquents sont les dégradations pour des raisons expliquées plus haut, on voit que les motivations du comportement ont bien changé car le ratio passe de 2,7 à 0,6.

Autrement dit, le jeune va attribuer une valeur personnelle aux récompenses qui vont organiser ses actions. Et, les différents jeunes ne vont pas attribuer la même valeur aux mêmes récompenses (par exemple, les enfants de cadres volent plus à l'étalage, mais dégradent moins que ceux des ouvriers), j'entends par là ce qu'ils tirent de la réalisation de l'acte indépendamment de la réaction. Cette rationalisation du comportement des jeunes a également été notée dans d'autres pays¹¹, il ne s'agit donc pas d'une

••••
 (11) FRÉCHETTE, LEBLANC,
 1991.

particularité française. Elle paraît liée à l'acquisition de mécanismes mentaux qui permettent de peser le pour et le contre, le coût et les avantages : or, c'est bien ce qui se passe entre 13 et 16 ans d'après les enquêtes de l'Éducation Nationale¹².

Le fait de fixer un but est en soi un élément de motivation, si bien évidemment ce but est accepté. Cet élément peut même être indépendant de la gratification. Ainsi, la délinquance peut constituer un but en soi, et ceci est d'autant plus probable que d'autres objectifs ne sont pas perçus comme atteignables (succès scolaire par exemple). C'est probablement un élément d'explication de la plus grande fréquence des vols graves et des dégradations graves chez les enfants des familles défavorisées.

LE SENTIMENT DE FRUSTRATION : UNE INFLUENCE À NUANCER

Ceci nous conduit à une autre motivation : le sentiment de frustration. Il a déjà été souligné par des chercheurs que les comportements délinquants sont plus fréquents dans les espaces défavorisés¹³, ou dans les établissements scolaires de ces espaces¹⁴. L'enquête de délinquance auto-déclarée confirme cela, peut-être en introduisant quelques nuances. Vincent Tournier a calculé que les jeunes qui se trouvent dans des filières moins valorisées sont un peu plus souvent auteurs de délits. Les garçons, auteurs de dégradations simples, sont 33% en lycée général contre 45% en lycée technologique et 45% en lycée professionnel ; les auteurs de vols simples sont, respectivement 51%, 68% et 57% ; les auteurs de vols graves, 4%, 11% et 13%. Pour les filles, la corrélation est vraie, mais uniquement pour les bagarres (et non pour les dégradations ou les vols, même graves).

Les jeunes qui s'auto-évaluent comme des élèves moyens ou mauvais sont également plus actifs. Ceci est vrai chez les fils et filles de cadres ou intermédiaires¹⁵ surtout pour les comportements de bagarre (11% en déclarent chez ceux qui se disent « bons » contre 20% chez les « moins bons »), et chez ceux des ouvriers ou des employés pour la plupart des comportements, mais surtout pour les vols simples (30% en déclarent chez ceux qui se disent « bons » contre

....

(12) DEP, 1996.

....

(13) CHOQUET, LEDOUX, 1994.

....

(14) DEBARBIEUX, 1997; PAYET, 1992.

....

(15) Cf. rapport précité, tableau n°3.

46% chez les «moins bons») et les bagarres (11% en déclarent chez ceux qui se disent «bons» contre 25% chez les «moins bons»).

On remarque ainsi qu'il y a peu d'écart entre les comportements des élèves qui s'estiment bons, même si leur origine socio-économique est différente. Les enfants de cadres et d'intermédiaires qui s'estiment bons déclarent une dégradation simple à 29%, grave à 4%, un vol simple à 38%, grave à 1%, une agression de type bagarre à 11%, autre à 2%, contre respectivement une dégradation simple à 28%, grave à 5%, un vol simple à 30%, grave à 2%, une agression de type bagarre à 11%, autre à 3%. Ces résultats sont l'occasion de rappeler qu'une source importante de frustration est due à la trajectoire scolaire des enfants. Dans les sociétés industrielles, et à plus forte raison post-industrielles, la voie de la réussite est probablement assimilée (à juste titre) à la réussite scolaire. Il reste que la frustration ressentie ne joue pas mécaniquement puisqu'elle est essentiellement masculine. On voit que, pour comprendre comment fonctionne la frustration, il faut se pencher sur les caractéristiques de la personne. Il y a donc toujours un acteur qui peut finir par retourner le stigmate¹⁶, mais ne le fait pas nécessairement. Ou bien, d'autres facteurs, comme la veille des parents et la proximité, plus marquées pour les filles que pour les garçons¹⁷ suffisent à interdire que la frustration naîsse ou que le stigmate soit retourné.

Il faut encore préciser que la frustration ne peut pas être prise comme un moyen illégitime de recherche de réalisation de soi conforme par son objectif à la réalisation légitime. Comme le notait Maurice Cusson, les délinquants ont des aspirations moins élevées que les non-délinquants, lesquelles ne sont «*nullement motivées par l'ambition ou le désir d'accumuler des richesses*»¹⁸. Il s'agit, comme nous l'avons vu, d'une activité désordonnée ou hédoniste, d'une recherche de sensations ou du risque.

VALEURS DE LA RUE, VALEURS FAMILIALES

Les gratifications liées à la réalisation de l'acte peuvent être matérielles (c'est le cas avec le vol), mais également

....

(16) GOFFMAN, 1973.

....

(17) BÈGUE, 2000, p. 118.

....

(18) CUSSON, 1998, p. 53.

symboliques comme lorsque l'action rapporte du prestige, un statut (ou une preuve qu'on n'a pas usurpé ce statut), une reconnaissance du succès dans un groupe ou face à un public plus large (le quartier, l'école). Notons que l'absentéisme est un des facteurs les mieux corrélés avec la délinquance : on trouve entre trois fois et huit fois plus de délits chez les élèves absents au moins cinq jours par rapport à ceux qui ne le sont jamais. On comprend que l'existence d'une « culture de la rue » est alors un élément qui doit favoriser les vocations délinquantes : c'est dans ce milieu, plus que chez les enseignants ou les parents¹⁹ que les gratifications vont être trouvées. Kherfi donne le témoignage d'un délinquant qui « s'en est sorti ». Il raconte : « *Délinquants en bande, on bougeait, on prenait des risques, on roulait vite, on partait en affaire, on vivait des aventures. On était regardés, valorisés, craints. Par quoi cela peut-il se remplacer ?* »²⁰.

Mais on peut penser que les valeurs véhiculées dans le milieu familial ont également un rapport avec le comportement des enfants. Les professions intermédiaires sont certainement le milieu socio-économique qui proscrit le plus l'usage de la violence physique : l'affirmation de soi passe essentiellement par un rapport médiat aux choses et aux autres. Le rapport immédiat et physique, la culture virile, se trouve davantage dans les couches populaires²¹. Et, de manière intéressante, chez les enfants d'artisans et de commerçants : on voit que les comportements d'agression physique (bagarre, acquisition) sont aussi fréquents chez eux (26%) que chez les enfants d'ouvriers (24%) et d'employés (25%), comme le fait de porter une arme blanche sur soi (respectivement 14, 13 et 12% l'ont fait au moins une fois). Ce n'est pas uniquement le niveau des revenus qui oriente la conduite, mais également les processus cognitifs et leur transmission.

Les intentions ne vont se concrétiser en actions que sous les contraintes liées aux situations qui permettent d'agir et aux liens humains qui attachent la personne à d'autres personnes. La famille intervient à ces deux niveaux. C'est sans doute ce qui explique le caractère essentiel de la famille pour comprendre la délinquance des jeunes. Mais, il faut

....

(19) Il faudrait cependant noter que, pour certaines familles délinquantes, il y a certainement une valorisation des comportements de vol ou d'agression.

....

(20) KHERFI, LE GOAZIOU, 2000, p.35

....

(21) DURET, 1999.

donner un certain nombre de précisions pour dire ce qu'on entend par famille. Les résultats indiquent que ce n'est pas tant la structure familiale qui compte que les relations interpersonnelles au sein de la famille. Ceci pousse à une interprétation post-moderne des comportements : la subjectivation des relations est centrale pour la conduite des interactions, les structures n'instituent pas les sujets indépendamment des individualités qui négocient les liens.

STRUCTURE FAMILIALE, VIGILANCE PARENTALE

Dans l'enquête, nous avons obtenu des précisions sur la composition de la famille et notamment le fait que les deux parents vivent ensemble ou qu'ils sont séparés, et donc que le jeune vit avec ses deux parents, dans une famille recomposée (avec deux adultes) ou avec un seul parent au domicile²². Vincent Tournier montre que les actes déclarés ne sont pas plus fréquents lorsque les parents sont séparés dans l'ensemble de l'échantillon. Et, également que lorsque le divorce a un effet, celui-ci concerne davantage les familles de cadres ou professions intermédiaires que celles des employés ou ouvriers²³. Ensuite, on voit que les comportements d'agression ne sont pas plus fréquents dans les familles monoparentales : 19% déclarent au moins une bagarre, ce qui correspond exactement au même niveau que les enfants qui vivent avec leurs deux parents (les autres agressions semblent un peu plus fréquentes pour les enfants de familles monoparentales, mais les écarts ne sont pas significatifs). Les actes de vols simples ou graves ne varient pas de manière significative en fonction de cette variable. Quant aux dégradations déclarées, celles qui sont peu graves ne sont pas affectées par la situation des parents tandis que celles qui sont plus graves le sont : 11% des jeunes dans les familles monoparentales déclarent ces actes contre 6% pour le reste de l'échantillon.

Nous avons enregistré la veille des parents sur l'enfant à travers des indicateurs sur les modalités des sorties (dire à ses parents où l'on va, rentrer à l'heure fixée, sortir après minuit sans les parents). Il y a une dimension de contrôle de l'activité des enfants dans ces indicateurs, mais également

....
(22) Voir le chapitre 8 du rapport.

....
(23) Tableau 9, p.80 dans le rapport précité.

d'attention donnée à ce qu'ils font. La veille parentale est fortement liée au fait de réaliser des dégradations, des vols et des agressions, qu'il s'agisse d'actes simples ou graves. Et, les relations statistiques sont probantes pour les enfants d'employés ou d'ouvriers et de cadres ou intermédiaires : dans tous les cas, plus la veille est forte, plus ces comportements sont rares. Chez les enfants d'ouvriers et d'employés, si l'on compare les situations où la veille est forte à celle où elle est faible, on trouve que 26% déclarent des dégradations simples contre 53%, pour les vols de cueillette 27% contre 62%, les agressions (bagarres) 14% contre 35%. Chez les enfants de cadres et d'intermédiaires, si l'on compare les situations où la veille est forte à celle où elle est faible, on trouve que 22% déclarent des dégradations simples contre 48%, pour les vols de cueillette 27% contre 63%, pour les agressions (bagarres), 8% contre 30%.

L'enquête a également mesuré le degré d'entente entre le jeune et les adultes qui sont en charge de lui dans son lieu de résidence. La meilleure situation est celle dans laquelle l'entente est bonne et la veille est forte : les actes de délinquance sont alors au plus bas niveau. Mais les situations intermédiaires méritent attention : si l'on compare une veille forte et une mauvaise entente (les parents veillent, quitte à être en conflit), d'une part, à une veille faible et une bonne entente (les parents se tiennent en retrait, le climat familial est apaisé), d'autre part, on remarque que la première situation est plus favorable que la seconde. La veille affirmée avec conflit se traduit par les résultats suivants : 29% des jeunes déclarent des dégradations simples et 4% des graves contre, pour le retrait sans conflit 45% et 11%. Autrement dit, la bonne entente ne peut pas remplacer la veille des parents²⁴. Ceci reste vrai pour les vols simples et graves (53% et 11% contre 43% et 4%) ou les agressions de type bagarre ou autres (34% et 7% contre 9% et 2%). Ce résultat ne saurait surprendre : les parents sont un des piliers de la socialisation des enfants, des figures d'identification (positive et négative), une source d'affection. Dans nos sociétés, les enfants restent largement élevés dans les familles, même s'il est indiscutable que les groupes de pairs prennent une place considérable, ne

....
(24) Sur ce point, voir aussi BÈGUE, 2000.

serait-ce qu'en lien avec l'augmentation de la durée de la scolarisation. La dimension relationnelle dans la fonction de parent doit être soulignée par opposition au statut de parent: pour l'enfant, ce qui fait sens, c'est probablement la relation nouée de personne à personne. Cela pose la question du savoir-faire des parents. Dans le monde contemporain, qualifié par une recherche d'individualisation et la consolidation de petits cercles sociaux protecteurs, il n'est finalement pas étonnant que la famille qui arrive à tenir ses enfants à l'écart de la délinquance soit celle qui réussit à combiner le dialogue et l'échange avec la veille.

ET LES VALEURS ?

Les valeurs portées par les individus jouent également un rôle. Il y a une dimension morale dans la réalisation des actes de dégradation, de vol et d'agression. Les comportements humains sont affectés d'une valeur par ceux qui les mettent en œuvre, par ceux qui les constatent ou les subissent. Ce n'est pas à dire que l'explication de l'augmentation de leur nombre repose d'abord ou exclusivement sur un affaissement de la morale, mais qu'il y a un rapport entre le jugement que quelqu'un porte sur une action et le fait qu'il l'entreprene. Les valeurs sont liées à la production des motivations parce qu'elles renvoient à la compréhension que les acteurs ont des tâches à accomplir.

Dans l'enquête, il apparaît que l'estimation de la gravité des différents délits par les jeunes est liée à leur réalisation effective. D'abord, on constate que les actes les plus fréquents sont ceux qui sont les moins graves aux yeux des jeunes. Les scores de gravité estimée sont ainsi pour le fait de frauder dans les bus de 87% (jugé ne pas être du tout un délit ou être un petit délit par opposition à un délit grave et un délit très grave), le fait de faire des graffitis ou tags de 66%, le fait de fumer du haschich de 55%. Le fait de cambrioler rassemble 2% des jeunes pour dire que c'est un petit délit ou pas du tout un délit, de brûler une voiture 3%, de menacer quelqu'un avec une arme 2%²⁵.

Sous réserve d'investigations plus poussées, il apparaît que la réalisation d'un acte est davantage liée à sa gravité

....

(25) Tableau 1, p. 46, dans le rapport précité.

estimée qu'au degré de risque estimé. Gilles Ivaldi a ainsi, à partir d'une analyse d'homogénéité (une sorte d'analyse factorielle des correspondances), calculé les scores factoriels de chaque individu sur chacune des trois dimensions mentionnées pour l'ensemble des types d'actes concernés (une dizaine de types de délits ont fait l'objet de chacune des trois mesures) : l'estimation de la gravité, le risque estimé, la réalisation de l'acte. Puis, il a corrélé les trois scores et on obtient alors un coefficient r de Pearson (significatif au seuil de .001) de -0,37 entre la gravité et la réalisation alors que le même coefficient pour le risque et la réalisation est nul. En revanche, on trouve un lien positif entre le risque et la gravité ($r = 0,27$). Ceci laisse penser qu'il est nécessaire à l'acteur de diminuer la gravité qu'il assigne à un acte pour pouvoir le réaliser. On ne sait pas si cette diminution a lieu avant ou après la réalisation, et il est d'ailleurs fort probable qu'il y a là un phénomène itératif et progressif entre comportements et valeurs et qu'il n'y a pas à chercher d'antériorité des uns sur les autres. Le fait que le risque estimé soit lié à la gravité estimée des actes est tout à fait intéressant. Cela suggère que le fait qu'un acte ne soit pas réprouvé et sanctionné a un effet sur l'action à travers les valeurs. Autrement dit, anticipant l'absence de réaction à son acte, le jeune estime que c'est un acte qui est, en valeur, peu grave aux yeux des autres. Cela facilite alors son action personnelle.

LA RÉACTION

Nous avons détaillé les liens qui existent entre l'individu et son environnement physique et humain pour comprendre l'action. Mais la réaction, la manière dont les autres interprètent après coup les conduites doivent également être prises en considération. Le résultat de la transformation des intentions en actions dépend des rétributions, de ce qui est donné en échange de l'acte. Si l'acte est valorisé, on peut attendre une récompense positive. S'il est dévalorisé, on peut attendre une récompense négative. L'évaluation du résultat des efforts dépend donc non seulement de l'accomplissement d'un acte (réussir à voler), mais aussi de la récompense.

Dans l'enquête de délinquance auto-déclarée, on notera que la réaction des agences pénales aux actions des jeunes n'est pas fréquente. Dans la pratique, nous sommes très loin de pouvoir envisager de répondre à tous les délits. En effet, si l'on regarde le pourcentage de jeunes qui ont été surpris au moins une fois par la police (ce qui est déjà une majoration sachant que le nombre moyen d'actes est supérieur à un pour un individu), on trouve qu'il oscille entre 0 et 20% pour les filles et 3 et 22% pour les garçons (cf. tableau n°1).

Tableau n°1 :
POURCENTAGE DES AUTEURS (GARÇONS ET FILLES)
SURPRIS AU MOINS UNE FOIS DEPUIS DEUX ANS

	Garçons		Filles	
	Effectif répondant	Taux (%)	Effectif répondant	Taux (%)
Ensemble des actes	818	22,0	604	9,3
Dégredations simples	470	12,6	292	5,5
Dégredations graves	112	15,2	28	10,7
Vols simples	567	10,6	374	7,8
vols graves	83	22,9	23	13,0
Agressions hors famille	335	22,4	105	20,0
Port d'arme	193	11,9	37	5,4
Consommation de cannabis	337	11,9	255	4,3
Ensemble des actes de vente illégale	235	3,4	63	0,0

Cette faiblesse de la réponse mesurée quantitativement correspond à ce qu'on trouve dans le récit de vie de Yazid Kherfi : «*ainsi, on volait sans être véritablement inquiétés, quasiment au vu et au su de tous, qui savaient ce que l'on faisait*»²⁶.

....

(26) KHERFI, LE GOAZIOU,
2000, p.32.

L'enquête montre que la réaction n'est pas moins fréquente pour les enfants qui habitent les banlieues, au contraire. Si on sait que les banlieues cumulent des handicaps et des taux de délits supérieurs à ce qu'ils devraient être toutes choses égales par ailleurs, en termes

individuels nous ne trouvons pas que les risques sont inférieurs pour les jeunes qui y vivent et ont une activité délinquante. En miroir, on pourra trouver dans ces résultats une voie d'explication de la délinquance des enfants plus favorisés : leurs actes sont moins souvent détectés. Leurs efforts sont plus souvent récompensés (ils disposent de plus d'impunité). Dans l'enquête, les enfants dont les parents sont logés en HLM sont surpris pour les dégradations simples dans 17% des cas (contre 7% des locataires non HLM), 14% pour les vols simples (contre 9%), 23% pour les agressions (contre 16%), 11% pour la consommation de drogue (contre 7%).

Il est difficile de mesurer l'effet de la réaction sur le volume total d'actes enregistrés dans un pays. En effet, on ne connaît le nombre moyen d'actes par individu que par les enquêtes d'auto-déclaration, or, celles-ci sont récentes et partielles. De plus, le taux de personnes surprises par la police ou la gendarmerie, bien que réduit, doit sans doute être majoré dans son impact : le système pénal, bien qu'il soit loin d'être efficace et productif²⁷ ou même juste²⁸, a probablement pour effet de toucher des délinquants parmi les plus actifs²⁹. Il contribue sans doute plus que proportionnellement à mettre dans l'incapacité d'agir des délinquants chevronnés. Mais, pour les jeunes mineurs, cela ressemblerait à confirmer.

Il est également difficile de connaître l'effet de la réaction, car elle tire une partie de son effet du fait qu'elle paraît juste, et donc acceptée par son « bénéficiaire ». Si la sanction renforce le sentiment d'injustice ou la frustration, on comprend qu'elle agisse comme une stimulation. C'est aussi ce que suggère la théorie de l'engagement : la rétribution forte attache la personne à ses actes passés³⁰. Or, on sait que la perception des autorités publiques (police, justice, gendarmerie) est négativement liée à la fréquence des actes réalisés. Dans l'enquête, plus on commet d'actes, plus on a une mauvaise perception des organisations publiques et donc de l'autorité. Par exemple, 74% des jeunes qui n'ont pas commis d'actes considèrent que la police protège les jeunes contre 38% de ceux qui ont commis cinq types d'actes³¹. Le degré d'illégitimité des organisations publiques croît

....
(27) WILSON, 1975.

....
(28) HERPIN, 1977.

....
(29) CUSSON, 1998.

....
(30) JOULE, BEAUVOIS, 1998.

....
(31) Tableau 9, p. 102 dans le rapport.

avec l'activité délinquante. Ceci jette un éclairage nouveau sur le sentiment d'injustice ou la frustration : ils se développent d'autant plus qu'on entre dans la délinquance. Et, il se pourrait bien que la perception de l'injustice grandisse conjointement avec les activités délinquantes, et qu'elle ne les précède pas (ou encore que les deux scénarios soient simultanément vrais). De même que, dans une entreprise, la motivation s'efface si la justification de l'effort disparaît (parce qu'on a le sentiment d'être injustement traité), dans une trajectoire délinquante la motivation se renforce si la sanction apparaît tardivement, parce qu'on a le sentiment d'être injustement traité.

RÉCAPITULATION ET CONCLUSION : RÉDUIRE LA DÉLINQUANCE ?

La lutte contre la délinquance est, dans notre pays, cernée par les postures idéologiques : on s'affronte sur des principes sans chercher à évaluer les moyens effectifs d'agir. La prévention dite sociale est tellement vaste (elle porte sur l'urbanisme, l'habitat, l'emploi, le lien social, le sport, etc.) qu'elle se dilue dans les politiques générales des gouvernements locaux ou nationaux et qu'on ne peut en saisir les éventuels effets. Surtout, aucune évaluation digne de ce nom (c'est-à-dire indépendante des acteurs impliqués, prenant des mesures avant et après, avec constitution de groupes de contrôles) n'a lieu sur un aspect de ces actions. Il en va de même pour la répression, qu'elle soit dirigée vers les jeunes ou leurs familles. La répression, perçue comme un attribut de l'État en France, fait l'objet de déclarations régulières (prééminence de l'État, réponse à tous les délits, police de proximité), mais il faut bien constater qu'il y a là alimentation d'un débat idéologique plus que la recherche d'adaptations pratiques (mesurables dans leurs effets). Les gouvernements successifs ont plus à cœur de protéger la position monopolistique de l'administration (pour différentes raisons qu'il est trop long de détailler ici) que de rechercher à améliorer l'efficacité du système pénal. Il n'en reste pas moins que sa réaction concrète à la délinquance mérite l'attention, et sans doute

des évaluations plus précises que celles que nous avons pu indiquer dans le cadre de cet article.

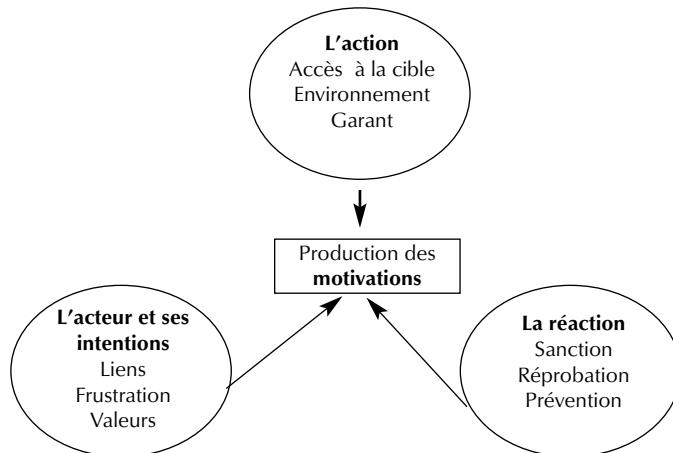
La limitation de la délinquance et son évaluation sont un chantier à ouvrir. On peut vouloir la rechercher en liaison avec les analyses présentées ici. J'ai proposé une lecture de la délinquance qui fait une place centrale à la construction des motivations prise, dans l'esprit de Claude Lévy-Leboyer (1998), comme le processus qui fait naître l'effort pour atteindre un objectif et le relance jusqu'à ce qu'il soit atteint. Dans ce cadre, nous l'avons vu, la motivation n'est pas une qualité inscrite une fois pour toutes dans l'individu, mais un rapport qu'il entretient avec l'environnement. Certes, il faudrait modérer ce point de vue en prenant en compte les travaux sur la « personnalité anti-sociale » : ils démontrent que certaines personnes sont durablement engagées dans un fort niveau d'action délinquante, de 10 ans jusqu'à 35 ans et plus, ainsi qu'en témoignent les analyses de cohortes³².

Les actions possibles pour limiter ou réduire la délinquance peuvent s'appuyer sur chacun des trois pôles du schéma suivant.

....
(32) HAWKINS, 1996.

58

SCHÉMA N°1 : LA PRODUCTION DES MOTIVATIONS



Le travail sur l'acteur et ses intentions fait l'objet de déclarations ou de jugements, notamment à travers les

interrogations sur la « parentalité » et les frustrations. La responsabilité pénale des parents semble devoir être plus souvent convoquée. L'enquête montre que la veille parentale est essentielle. Mais la recherche juridique des responsabilités ne peut être confondue avec l'analyse des leviers qui permettent de limiter la délinquance. Là encore, il faudrait des travaux précis pour savoir si le fait de sanctionner les parents a un effet sur le comportement des enfants (et si oui, lequel ?). Pour être mineurs, les enfants n'en ont pas moins des intentions et une volonté.

L'idée qu'il faut motiver les élèves pour qu'ils restent à l'école doit nous rappeler que la scolarité est une forme de travail, et qu'à ce titre, elle n'est pas en elle-même une motivation. S'il n'y a pas d'obligation rendue pressante, s'il n'y a pas d'impératif ni de récompenses (signes d'estime, témoignage de succès) aux efforts, la scolarisation peut s'interrompre : la délinquance est, de ce point de vue, une facilité, même si nous avons défendu qu'elle demande aussi des motivations. La fierté du travail accompli orientera l'individu vers telle ou telle tâche. La sortie prématurée du système scolaire commence à être regardée en face, et le tabou sur l'absence de scolarisation de certains jeunes de moins de 16 ans commence à être levé. Nous n'en sommes qu'aux prémisses, et il faudra longtemps avant que des dispositifs de prise en charge des décrocheurs scolaires se généralisent et qu'on en connaisse les effets : le ministère de l'Éducation nationale a donné son appui en 2000 à quelques expériences pilotes en France. Par exemple, à Grenoble, le « lycée élitaire pour tous » accueille vingt-quatre élèves et on promet cent cinquante places dans deux ans.

On peut aussi veiller à ce que l'accès aux cibles soit moins aisés : les victimes font cela en changeant leurs lieux de résidence, leurs itinéraires, les horaires (d'utilisation des transports en commun, etc.). Mais cette réponse individuelle ne porte pas beaucoup d'espoir collectif. En revanche, on peut vouloir travailler sur les garants dans les lieux collectifs. Des écoles, des transporteurs ou des bailleurs organisent leur action dans cette direction : il s'agit d'ailleurs, à mes yeux, de la plus importante transformation dans le champ de la sécurité en France depuis le

début des années quatre-vingt³³. Il me semble qu'il y a là une voie qui mérite d'être suivie parce qu'elle permet une réponse à court terme, et ce n'est pas le moindre des avantages pour les personnes touchées (même si ces actions n'ont en général pas la préférence des intellectuels). Mais, comme pour les autres formes de réduction de la délinquance, des évaluations précises font défaut. Nous n'en sommes qu'au début de la description méticuleuse et scientifique de la délinquance en France, il serait étonnant de connaître déjà les moyens les plus efficaces de la limiter.

■ **Sebastian ROCHÉ**

Chercheur au CNRS CERAT-IEP, Grenoble

....
(33) ROCHÉ, 2000.

B I B L I O G R A P H I E

- BASDEVANT (M.), CORTEVILLE (J.), DELCROIX (C.), DUBAR (C.), LARGUÈCHE (E.), ZEGNANI (S.), 2000, «Risques de passage à la prédélinquance et stratégies de prévention», Paris, rapport de recherche pour l'IHESI et le SAN de San Quentin en Yvelines.
- BEGUE (L.), 2000, «Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance», Rapport de recherche pour l'IHESI, Grenoble, Université Pierre Mendès-France.
- CARIO (R.), 1996, *Jeunes délinquants*, Paris, L'Harmattan.
- CHOQUET (M.), LEDOUX (S.), 1994, *Adolescents, enquête nationale*, Paris, INSERM.
- COHEN (L. E.), FELSON (M.), 1979, «Social change and crimes rates trends : a routine activity approach», *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588-608.
- CUSSON (M.), 1998, *La criminologie*, Paris, Hachette.
- DEBARBIEUX (É.), 1997, «Insécurité et clivages sociaux», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 75, p. 43-50.
- DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE (DÉP), 1996, *Les connaissances civiques et les comportements en société à la fin du collège*, Note d'information 96.34, Paris, ministère de l'Éducation Nationale.
- DURET (P.), 1999, *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, PUF.
- FRECHETTE (M.), LEBLANC (M.), 1991, «Le passage à l'acte délictueux au cours de la jeunesse et de l'adolescence : perspective développementale», *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 44-2, p. 145-173.
- GOFFMAN (E.), 1973, *Stigmates*, Paris, Minuit.
- HAWKINS (J. D.), 1996, *Delinquency and Crime : Current Theories*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HERPIN (N.), 1977, *L'application de la loi, deux poids, deux mesures*, Paris, Seuil.

B I B L I O G R A P H I E

- JOULE (R.-V.,) BEAUVOIS (J.-L.), 1998, *La soumission librement consentie*, Paris, PUF.
- KHERFI (Y.), LE GOAZIOU (V.), 2000, *Repris de justesse*, Paris, Syros.
- LABORIT (H.), 1970, *L'agressivité détournée*, Paris, Éditions 10-18.
- LEVY-LEBOYER (C.), 1998, *La motivation dans l'entreprise : modèles et stratégies*, Paris, Editions d'Organisation, 248 p.
- PAYET (J.-P.), 1992, « Civilité et ethnitité dans les collèges de banlieue: enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisées », *Revue Française de pédagogie*, n°101.
- ROCHÉ (S.), 1998, *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris, PUF.
- ROCHÉ (S.) (dir), ASTOR (S.), IVALDI (G.), TOURNIER (V.), 2000, « Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes », rapport final d'une recherche pour la Fondation MAÏF, le ministère de l'Intérieur (IHESI), le ministère de la Justice (GIP Droit et Justice, PJJ), le Centre de Prospective de la Gendarmerie Nationale, la SEMITAG, Grenoble, CERAT, 125 p.
- ROCHÉ (S.), SCHLEGEL (J.-L.), 2000, *La société d'hospitalité*, Paris, Seuil.
- WAYNE OSCOOD (W. D.), 1997, (ed), *Motivation and Delinquency*, vol. 44, University of Nebraska Press.
- WILSON (J. Q.), 1985, *Thinking About Crime*, New York, Vintage Books Ed, 1^{re} édition en 1975, révisée en 1983.

SOCIABILITÉS ET DÉLINQUANCES DES JEUNES

par Hugues LAGRANGE

Sur la base du constat d'une intensification ainsi que d'une territorialisation de la délinquance, l'hypothèse est posée d'une socialisation rebelle démultipliant les effets de la frustration et du chômage sur les conduites des adolescents. L'étude des corrélations entre absenteïsme scolaire et mineurs mis en cause au sein d'une population de collégiens de banlieue semble accréditer cette hypothèse dans le cas des élèves issus des quartiers en difficulté. Par leur extension, les quartiers de relégation contribueraient donc à la concentration des opportunités et savoir-faire délinquants, créant des synergies qu'une moindre concentration n'aurait pas produites.

La forte augmentation de la délinquance et des conduites violentes enregistrées dans les années quatre-vingt-dix, et plus précisément de 1993 à 1998, est trop étroitement circonscrite dans le temps pour être justiciable d'une interprétation générique comme l'altération des fonctions éducatives de la famille ou de l'école. Pourquoi la délinquance des mineurs et les violences collectives impliquant des jeunes des quartiers pauvres se sont-elles accentuées dans la période 1990-98 et dans ces segments particuliers de la population ? Elles renvoient, me semble-t-il, au développement d'une fronde résultant du sentiment d'injustice ressenti par des jeunes issus de l'immigration africaine spécifiquement, du chômage des jeunes non diplômés et de l'arrêt de la rétention scolaire. La forte territorialisation de la délinquance et des «violences expressives» dans l'espace des cités implique qu'il y a dans les quartiers d'habitat social une socialisation délinquante et rebelle qui démultiplie les effets produits sur les conduites des adolescents par les frustrations et le chômage.

On ne peut comprendre ce qui se passe dans les cités et les périphéries pauvres qu'en voyant la manière dont leurs habitants, par les propriétés des relations sociables de leur réseau, y reçoivent et répercutent, voire amplifient, les chocs extérieurs et peuvent se saisir des possibilités d'actions offertes. L'analyse de ces déterminations n'est pas envisagée ici, je me limiterai à décrire les structures formelles de la sociabilité des collégiens absentéistes du Mantois¹.

J'ai pris le parti de ne pas dissocier *a priori* les «conduites délictueuses»² ayant un caractère «instrumental» de celles qui ont un caractère principalement sinon exclusivement «expressif». Un second parti pris de méthode adopté a été de ne pas mener une enquête sur un ensemble de jeunes sans lien entre eux. Ce choix va à l'inverse de ceux qui ordonnent la construction de la plupart des échantillons représentatifs dans lesquels, en raison de la faiblesse des fractions de sondage, les interviewés sont privés d'un contexte local d'interaction. Le modèle de société qui est sous-jacent à de telles procédures est celui d'individus figurés par des boules rouges ou blanches indépendantes tirées d'une urne. Dans ces conditions, les interactions qui s'opèrent entre les individus sont par avance détruites. Si ce genre de procédure fonctionne assez bien pour comprendre les conduites ordinaires dans la plupart des milieux des sociétés contemporaines sans interaction à base locale, elle est moins adéquate dans le cas d'une recherche sur des conduites de jeunes appartenant à des groupes territorialisés.

D'où le choix d'interroger, fut-ce de façon très succincte, la totalité des élèves de troisième des collèges et de développer des interviews approfondis avec un ensemble sélectionné de manière systématique sur la base du critère de l'assiduité scolaire (l'absentéisme). Parallèlement, des entretiens approfondis³ ont été menés avec l'ensemble, quasi exhaustif, des élèves de troisième qui étaient considérés comme absentéistes, au premier trimestre 1999, d'après le critère académique. Les jeunes impliqués dans des conduites délictueuses, comme toute population qui a intégré à se soustraire au regard des institutions, ont tendance à

....

(1) Cf. LAGRANGE (H.), 2001, «Crime et conjoncture socio-économique», *Revue Française de sociologie*, 1, à paraître.

....

(2) On utilise indifféremment les mots «illégalismes», «conduites délictueuses» pour désigner des conduites incriminables, que les infractions commises soient effectivement sanctionnées, tolérées ou ignorées par les pratiques pénales usuelles. Si nous disons «illégalisme» plutôt qu'«infraction», c'est que la problématique que nous adoptons consiste à caractériser des conduites et non des actes isolés. Parler d'«illégalismes» est une façon de désigner des conduites qui comportent la commission plus ou moins fréquente d'infractions. On réserve le mot «délinquance» pour désigner les conduites pour lesquelles, suivant l'expression de Goffman, l'institution a appliqué le label «délit» avec succès. C'est-à-dire les conduites effectivement sanctionnées, dont les auteurs ont été identifiés et poursuivis au moins jusqu'au niveau d'une plainte déposée devant la justice. Quant à la «déviance», il faut préciser à quel système de normes on se réfère mais, dès lors que trois systèmes de normes - familial, scolaire, issu du groupe des pairs - évoqués divergent sensiblement, on conçoit qu'il y a des déviations conformistes et des conformismes déviants ou du moins des tensions et des oscillations entre les divers pôles normatifs.

....

(3) Entretiens destinés à être repris dans deux ans avec les mêmes jeunes.

se dérober aux demandes d'entretien. Nous avons donc été heureusement surpris que la proposition paradoxale qui consistait à convoquer à des rendez-vous dans les collèges les absentéistes pour les interviewer ait permis de rencontrer une si forte proportion d'entre eux. Les entretiens qui ne venaient pas de personnes volontaires ont été dans l'ensemble difficiles à engager mais, ont, dans la grande majorité des cas, pu être menés à bien. Un seul interviewé a refusé expressément de citer des copains ou relations – ce qui était son droit le plus strict, comme nous l'avons rappelé à chaque interviewé.

L'étude a été réalisée dans deux villes situées dans le bassin de la Seine en aval de Paris : Mantes-la-Ville et Les Mureaux, dont une fraction importante de la population, voire la majorité dans le cas des Mureaux, est issue de l'immigration d'Afrique sahélienne et d'Afrique du nord. Le dispositif d'enquête porte sur les élèves de troisième de trois collèges, dont deux sont situés à Mantes-la-Ville, le Collège de la Vaucouleurs et celui des Plaisances, et le troisième, Jules Verne, aux Mureaux. Ces trois collèges nous ont été présentés par plusieurs observateurs de la vie sociale locale comme exemplaires de trois situations graduées du point de vue de l'absentéisme.

Deux perspectives sur les « illégalismes expressifs » et les « délits d'appropriation » des élèves de ces collèges et de leurs proches ont été croisées : l'une est issue de l'analyse des procès verbaux transmis au parquet de Versailles, l'autre fondée sur l'étude des conduites révélées au cours d'interviews réalisées en face à face dans les collèges⁴. Pour croiser ces deux perspectives, à partir de l'ensemble des élèves de troisième de collèges de Mantes et des Mureaux, nous avons constitué quatre ensembles : celui des élèves de troisième auxquels nous avons fait passer un auto-questionnaire très court sur la vie de famille, la sociabilité et les illégalismes⁵ ; celui des mis en cause scolarisés, construit en confrontant la liste des élèves et la liste des mis en cause à partir des bureaux d'ordre de la nouvelle chaîne pénale du parquet de Versailles ; celui des absentéistes à partir du relevé des absences au premier trimestre 1999 par application du critère académique de quatre

....

(4) Au sens du critère académique actuel d'au moins quatre absences non justifiées au cours du trimestre.

....

(5) Il aurait dû être rempli par tous les élèves présents mais, en raison de l'existence d'une enquête récente sur ce thème dans un des collèges, il n'a pas été possible de l'administrer dans ce collège.

demi-journées au moins non justifiées ; et enfin celui des membres des réseaux de sociabilité des absentéistes. Ce dernier ensemble comprend par nature des personnes non scolarisées qui relient les jeunes scolarisés à leur vie de famille et de quartier.⁶

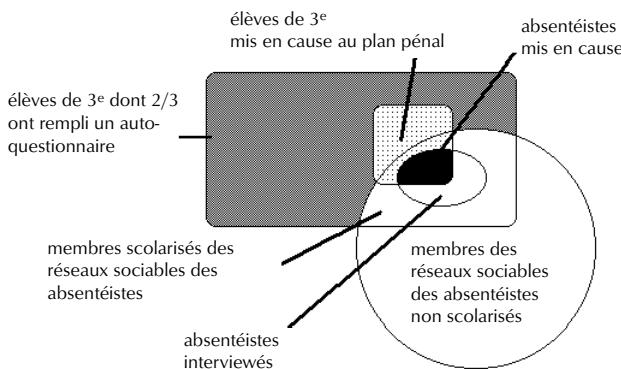
ILLÉGALISMES, CONDUITES DÉLICTUEUSES, DÉVIANCES ET DÉLINQUANCE

Dans les collèges, à côté d'un ensemble de normes dominantes véhiculé par le groupe des pairs, il existe deux autres systèmes normatifs qui interfèrent avec celui-ci : les normes familio-culturelles et les normes sous-jacentes aux lois de la société, dont celles du système éducatif. Une des hypothèses de cette recherche est que les jeunes des cités qui, au cours des années quatre-vingt-dix, se sont livrés à des actes que la loi réprime - ou du moins, pour les plus anodins d'entre eux, est censée réprimer - ne sont pas déviant. En agissant comme ils le font, ils ne s'écartent pas des normes encouragées et validées par leur groupe de pairs, bien qu'ils puissent cependant être considérés comme déviant à l'égard de l'un ou l'autre des autres systèmes normatifs. D'où la complexité des conduites dans un segment de société à la fois stratifié selon les groupes d'âge et fortement multiculturel.

66

....
(6) Les quatre ensembles se recoupent et ne forment pas, au sens usuel, des échantillons, encore qu'on puisse considérer les mis en cause scolarisés et les absentéistes comme des échantillons tirés avec un taux de sondage de 100%. Il s'agit d'inventaires portant sur les conduites des jeunes scolarisés en troisième et de leurs relations.

FIGURE 1 : PROCÉDURE D'ENQUÊTE ET RECOUPEMENTS ENTRE LES DIFFÉRENTS ENSEMBLES DE JEUNES ENQUÊTÉS



....

(7) Les relevés des noms des mineurs impliqués dans des procès verbaux ont été faits en interrogant le fichier informatisé de la nouvelle chaîne pénale du Parquet de Versailles, privilège qui n'est pas accordé à tout le monde. Il a fallu préalablement disposer du nom des 43 absentéistes scolarisés au sein des trois collèges pour corrélérer les deux. Il est possible que deux ou trois mineurs aient été mis en cause dans le cadre de procédures relevant du Parquet de Créteil, de Nanterre ou de Bobigny. Mais cela ne peut guère affecter les résultats de notre recherche.

....

(8) Les procédures d'assistance éducative ne sont pas prises en compte.

....

(9) Les taux de demi-pensionnaires sont respectivement de 2%, 32% et 62% d'après un document de l'AUMA.

ÉLÈVES MIS EN CAUSE, ABSENTÉISTES ET TYPES DE DÉLITS

Combien d'élèves de troisième absentéistes ou non, des collèges choisis ont fait l'objet d'une procédure pénale ? Quelle proportion des absentéistes et des non absentéistes représentent-ils ? À quel titre ont-ils fait l'objet d'une procédure pénale ?

Sur la liste de 562 élèves de troisième répartis dans les trois collèges, 34 ont fait l'objet d'une ou de plusieurs procédures pénales, soit 6%⁷. Un individu a fait l'objet de 16 procédures, plusieurs de 4, la majorité d'une seule, de sorte que ces trente-quatre mineurs totalisent 62 procédures, soit un peu moins de deux procédures par mineur en moyenne (1,8). Par comparaison, une enquête menée à Amiens, en 1997, conduisait à observer une moyenne de 1,5 procédure par mineur mis en cause au cours d'une année. Parmi les mis en cause, il y a deux filles et trente-deux garçons⁸.

Parmi les garçons scolarisés en troisième à Jules Verne, près de 20% ont fait l'objet d'une procédure contre moins de 6% au collège de la Vaucouleurs. Plusieurs indices de la précarité des familles, comme le taux de demi-pensionnaires⁹ ou le revenu par tête, sont positivement corrélés avec les taux d'élèves mis en cause observés dans les collèges.

**Tableau n°1 : PROPORTION DE MIS EN CAUSE ET D'ABSTENTIONNISTES
PARMI LES ÉLÈVES DE TROISIÈME DES TROIS COLLÈGES**

	Mis en cause en % (pv transmis au Parquet)	Absentéistes en % (4 demi-journées ou plus non justifiées, 1 ^{er} trimestre 1999)
Jules Verne	9,6	12,5
Les Plaisances	5,6	8,7
La Vaucouleurs	3,0	2,4

L'âge moyen des mis en cause, interpellés entre janvier 1998 et juin 1999, est de 15,3 ans au moment des faits délictueux ; l'âge moyen au moment des faits associés à la première mise en cause est de 15 ans. Les élèves mis en cause ont, en juin 1999, une moyenne d'âge de 16,0 ans, les non mis en cause 15,8 ans. Il n'y a pas là les indices d'une délinquance très précoce. Pourtant, dans le rapport préparatoire au contrat de ville, les autorités de police soulignent

que la présence de 13-16 ans dans leur statistique est un fait nouveau.

Près de la moitié des faits incriminés renvoient à des actes qui ne sont pas motivés par un gain matériel¹⁰, alors que les délits acquisitifs représentent les quatre-cinquièmes de la délinquance totale. La délinquance des collégiens a une forte dimension expressive et rebelle. Pour l'essentiel, les vols touchent des commerces de détail et des grandes surfaces (Carrefour), parfois des entreprises de service (France Télécom). D'après les patronymes des victimes, les cambriolages et les vols simples commis au préjudice des particuliers affectent des autochtones et des immigrés d'Afrique. En revanche, les victimes de violences sont majoritairement issues de l'immigration africaine. Au regard de cet échantillon, l'image de la délinquance des jeunes des banlieues pauvres centrée sur le *business* apparaît insuffisante, une part importante de la délinquance n'ayant pas de but acquisitif.

Tableau n°2 : NATURE ET FRÉQUENCE DES INFRACTIONS

Nature des infractions	Nombre
Vols simples	15
Cambriolages	4
Recels	6
Vols avec violences	7
Total motif de profit	32
Violences (avec ITT de moins de 8 jours)	14
Destructions et dégradations	10
Circulation sans permis ou sans assurance, refus d'obtempérer...	6
Total avec motif de comportement	30
Total	62¹¹

Par ailleurs, un fait est tout à fait frappant : l'absence dans les procès verbaux d'affaires liées à l'usage et surtout à la revente de drogues illicites. Nous avons rencontré au travers des entretiens une indifférence ou une hostilité par rapport à la drogue et une faiblesse des pratiques revendiquées par rapport à ce que l'on observe dans les quartiers aisés ou même d'autres quartiers ouvriers. Aussi quand nous parlons de « *business* », c'est avec le sens que lui ont donné plusieurs de nos interlocuteurs, à savoir commerce

....

(10) Sans inclure dans les violences, les vols avec violence.

....

(11) Une des procédures mentionnait le double motif de recel et de violence.

....

(12) Les rapports de l'OCRTIS comme les informations recueillies indiquent pourtant que le commerce de drogue est loin d'être absent.

....

(13) Pas exclusivement des trois collèges que nous avons pris en compte.

de biens volés ou revente d'objets d'occasion, comme les deux roues à moteur, la mention de la vente de drogues illégales étant beaucoup plus rare¹².

Dans la plupart des cas, les groupes d'acteurs sont constitués de deux garçons. Les plus actifs ne dépassent pas cinq garçons qui agissent le plus souvent par deux, il est rare qu'une action réunisse plus de trois auteurs. Ces groupes comprennent des collégiens¹³ et des non collégiens, appartenant rigoureusement à la même tranche d'âge. Si deux filles figurent parmi les mis en cause, aucune n'est co-impliquée avec des garçons dans des vols ou dans des violences. Ces groupes ou cliques (c'est-à-dire des groupes dont les membres se connaissent tous) sont assez souvent constitués sur la base des nationalités d'origine des parents. Les deux groupes de garçons de La Vaucouleurs sont «français» ; aux Plaisances, on trouve une clique «française», une clique «portugaise», une «franco-maghrébine», une «turco-maghrébine» et une clique «maghrébine». À Jules Verne, il y a deux cliques «sénégal-maliennes», une «sénégalaise», une «franco-algérienne» et deux «marocaines».

LES ABSENTÉISTES PARMI LES COLLÉGIENS¹⁴

....

(14) On a essayé trois refus d'interviews sur un total de 46 absentéistes sollicités : ils proviennent dans deux cas sur trois de jeunes mis en cause par la police. Par ailleurs, notre connaissance de la population de référence - l'ensemble des collégiens de troisième - est tronquée car l'auto-questionnaire n'a pas été administré aux élèves des Plaisances, ni aux élèves de deux classes dans les autres collèges, pour lesquels nous ne disposions que des informations rudimentaires tirées des listes scolaires.

....

(15) Cf. FARRINGTON (D.), 1996, «The Explanation and Prevention of Youthfull Offending», in HAWKINS (J.D.) (Dir.), *Delinquency and crime*, Cambridge University Press.

Les proportions des élèves absentéistes, différentes d'un collège à l'autre, varient corrélativement à celles des élèves qui ont fait l'objet d'une procédure pénale (*cf. tableau 1*). L'idée qu'en interviewant des élèves absentéistes, il serait possible de rencontrer des élèves qui feraient le récit d'actes incriminables, fortement suggérée par la littérature¹⁵, est largement vérifiée. Parmi les absentéistes, 25% ont été mis en cause formellement, contre 4,5% parmi les jeunes non absentéistes. Il reste que 75% des absentéistes n'ont pas été mis en cause, ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient rien à voir avec la délinquance ou les conduites illégales, on le verra à l'examen de leur conduite. Certains d'entre eux n'ont pas été repérés ou n'ont pas été considérés comme devant être signalés, à un niveau ou un autre de la séquence qui peut conduire à l'établissement d'un procès verbal : pas de plainte de la victime, pas d'information de la police ou un simple enregistrement en main

courante, pas d'information de la justice. Réciproquement parmi les mis en cause, 32% sont formellement considérés dans les établissements scolaires comme absentéistes. Si l'on ajoute deux garçons que nous n'avons pu interviewer et qui sont effectivement absentéistes, cela fait près de 40% d'absentéistes parmi les mis en cause. Il y a donc une relation asymétrique : une grande majorité des absentéistes n'ont pas été mis en cause alors que presque la moitié des mis en cause sont absentéistes.

L'absentéisme scolaire, bien qu'il ne soit pas, à proprement parler, un facteur explicatif des conduites délictueuses et rebelles, est un des meilleurs témoins, et plus exactement un témoin précurseur, des ruptures avec les institutions. La plupart des études en cohorte indiquent que la délinquance se profile tôt dans les échecs et l'absentéisme scolaires. Si le retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire ou en troisième est un bon indice des handicaps qui vont conduire une fraction des jeunes à l'échec scolaire¹⁶, le taux d'absentéisme dans les collèges de ces quartiers est un indice avant-coureur plus spécifique de l'existence d'une dérive n'ayant pas pour prémissse une critique de l'institution ou une volonté de fronde mais une extériorité aux valeurs de l'école, voire un rejet par l'école.

On rencontre sans doute partout une propension à la délinquance plus forte parmi les élèves absentéistes que parmi ceux qui suivent régulièrement les cours, mais c'est le lien écologique que l'on veut souligner ici. Les quartiers où les pourcentages de mineurs mis en cause pour des infractions pénales sont élevés sont aussi des quartiers où l'absentéisme scolaire est important. Individualisé dans la plupart des écoles et des collèges, l'absentéisme prend dans les établissements des quartiers en difficulté et des cités un caractère plus massif, mais en même temps plus banal. L'absentéisme n'est pas dans les quartiers de relégation dispersé au hasard des personnalités. Ce n'est pas l'expression d'une attitude frondeuse ou bohème, celle qui amène des élèves à se retrouver au café en fumant des « pétards », c'est un dérèglement qui a une autre portée. L'absentéisme scolaire témoigne dans ce contexte à la fois de l'affaiblissement du pouvoir de coercition de l'institution scolaire et de la

....

(16) Le pourcentage d'élèves ayant un retard de deux ans en troisième est corrélé en général au niveau spatial avec le taux des mineurs mis en cause pour coups et blessures volontaires.

perte d'emprise de l'éthos éducatif. S'instaurent dans l'école un climat et des moeurs que les parents qui le peuvent vont contourner par toutes sortes de moyens, en dépit de la sectorisation. Ceux qui restent dans ces écoles partagent un sort commun au moins à l'extérieur, les « mauvaises fréquentations » ne sont plus des hasards de rencontre mais un fait de socialisation, les écarts conduisent alors beaucoup plus vite vers des illégalismes moins anodins : vols et violences. En d'autres termes, l'absentéisme scolaire ouvre dans ces quartiers non pas sur une conquête du temps libre mais sur une structure d'opportunités délinquantes.

Ce qui s'est produit dans les cités à travers la sociabilité des petites bandes, c'est le développement d'un microcosme où les garçons vivent une sociabilité à base locale, fortement homosexuée et hostile à l'univers de l'école. Ces petites bandes ne sont pas des gangs hiérarchisés, mais des groupes de pairs analogues dans leur structure à ceux qu'on rencontre chez les jeunes dans toutes les strates de la société et qui ont, du fait des conditions de vie dans les quartiers, une dimension plus locale et plus souvent fondée sur les activités délinquantes et rebelles¹⁷.

Ce constat semble justifier l'hypothèse selon laquelle la délinquance s'arrime à un vécu local. Toutefois, elle ne s'y réduit pas. Les vecteurs actifs de la délinquance dans ces zones mêmes pourraient bien être le sentiment de frustration et la dialectique des rapports entre les jeunes et les institutions, médiatisés par les formes de vie sociale dans les quartiers. En d'autres termes, la saisie descriptive des conduites déviantes dans le contexte de l'absentéisme scolaire ne ferme pas le débat sur l'affaiblissement du contrôle social, la sous-culture et l'expérience de la frustration.

....

(17) Les groupes ou bandes des garçons et des filles des classes moyennes ont un caractère électif plus que local, elles sont plus extra-scolaires qu'anti-scolaires.

TYPOLOGIE DES CONDUITES DÉLICTUEUSES DES ABSENTÉISTES

Si la plupart des absentéistes barbotent dans un bain d'illégalismes, on perçoit clairement toutefois qu'ils ne s'inscrivent pas délibérément dans des voies illégales. C'est souvent d'abord un jeu, c'est surtout un tropisme local, une attitude renforcée par le contraste entre le contexte de pauvreté et

les formes de consommation proposées par les grandes surfaces et la télévision.

Pour caractériser les conduites problématiques des élèves, nous avons construit une classification descriptive rudimentaire comportant quatre types assez nettement distincts pour qu'il n'y ait guère de difficultés d'attribution des conduites décrites au cours des entretiens à chacun des types. Les ensembles de conduites sont des ensembles approximativement disjoints - il y a bien sûr des situations limites - plutôt que les degrés d'une échelle.

Le premier type d'illégalismes, rassemble des actes qui prolongent à l'adolescence les chapardages de bonbons et de gâteaux, sous la forme de vols d'usage occasionnels dont le prototype est le vol de disque compact de musique, avec des pratiques courantes, comme voyager sans titre de transport sur les lignes de bus ou de train locales, auxquels s'adjoignent les bousculades et bagarres de cour de récréation ou le fait de sécher les cours en trafiquant les mots d'excuse. Ces pratiques sont le socle large d'une déviance adolescente banale - au regard des lois et règlements intérieurs des établissements scolaires - qui a pu être revendiquée largement par les collégiens, absentéistes ou non.

Le deuxième type regroupe des conduites expressives, au sens où elles ne visent pas d'abord un gain matériel ou un avantage. Ces conduites ne sont pas des moyens mais des buts en eux-mêmes. Ainsi, le vol de voitures pour se balader ou «frimer», la conduite sans permis ou sans assurance. Parfois s'y joint une intention rebelle, comme dans l'incendie de voitures ou les dégradations et destructions diverses. À ces actes s'ajoutent la participation à des bagarres collectives entre jeunes ou des affrontements avec les porteurs d'uniforme - policiers principalement -, que les protagonistes appellent généralement, non sans une certaine confusion, «bastons». Le degré de violence qui s'y exerce n'a rien à voir avec ce qui se passe ordinairement dans les cours de récréation : l'emploi de couteaux, de bâtons de base-ball et autres instruments contondants y est courant.

Le troisième type caractérise les conduites d'appropriation et/ou les agressions à motif sexuel ou acquisitif. Elles ne sont pas toujours plus violentes que les conduites de la catégorie

deux, mais en diffèrent par leur aspect plus nettement délinquant au sens usuel. Les vols aggravés par des violences, les cambriolages, le racket, la vente de drogue - distincte de la revente occasionnelle de shit- et les agressions ou violences sexuelles en sont le noyau. On y a ajouté une frange de comportements, appelés «business» par les collégiens qui s'y livrent et qui consistent à receler et à écouler des biens volés - cela va des boosters aux disques compacts en passant par les vêtements de sport. On a pour ces dernières pratiques été attentif à leur fréquence pour éviter les confusions avec des comportements de consommation un peu négligents.

À ces trois types s'ajoute une catégorie qui se définit en creux, par l'absence de ces conduites (Type 0). Absence que l'on considère ici, du moins pour les garçons, comme l'expression d'une volonté de se tenir à l'écart plutôt que comme un point neutre. En effet, de façon variable selon les collèges, les élèves reçoivent des propositions pour acheter ceci ou cela et ont mille occasions de chaparder et de se bagarrer. Il en va différemment des filles pour lesquelles la participation à ces activités ne fait pas partie au même degré du comportement prescrit par les normes locales - celles de la famille et des copines. D'où l'idée que le seuil qui définit pour les garçons et pour les filles une déviance n'est pas le même. Le type un paraît extrêmement banal pour des garçons de Jules Verne, et n'est pas déviant au sens des normes adolescentes locales, alors qu'il représente déjà une déviance par rapport à la norme adolescente à La Vaucouleurs.

Près de la moitié des absentéistes ont des conduites de délinquance expressive ou de prédatation (Types 2 et 3 = 47%). Ces deux types de conduites ne concernent guère les filles : deux filles seulement appartiennent à ces catégories.

Ceux qui disent s'écartier de tout illégalisme n'ont pas de dossier pénal. Il est intéressant de constater que plus d'un absentéiste sur deux, assigné au type 2 ou au type 3, a un dossier pénal. Si l'on n'est pas étonné qu'une fraction importante des auteurs de conduites expressives ne soit pas vue ni renvoyée devant la justice, il est plus surprenant que ce soit aussi le cas d'une bonne part des élèves qui ont des conduites d'appropriation et de violence instrumentale¹⁸.

....

(18) On se posera la question réciproque : quelle connaissance a-t-on à partir du réseau des absentéistes de ceux qui ont été mis en cause formellement (proportion des mis en cause cités comme rebelles ou prédateurs par les absentéistes) ?

**Tableau n°3 : CLASSIFICATION DES ABSENTÉISTES INTERVIEWÉS SELON
LE TYPE DE CONDUITE ET L'EXISTENCE D'UNE PROCÉDURE PÉNALE**

	Type 0	Type 1	Type 2	Type 3
	Aucun écart n = 14	Chapardages, fraude dans les transports n = 9	Bagarres, conduites sans permis, violences sans but acquisitif n = 11	<i>Business</i> vols avec violences, cambriolages, recels, deal de drogue n = 9
Dossier pénal	0	2	6	5
Pas de dossier pénal	14	7	5	4

Pas vus ou pas renvoyés, cela a bien sûr un sens complètement différent. Pour l'instant, contentons-nous de constater que parmi les 43 absentéistes interviewés des proportions non négligeables de jeunes qui ont un comportement incriminable ne font pas l'objet d'une procédure.

Par ailleurs, les motifs des procès verbaux transmis au parquet ne renvoient pas à ce qui fait le cœur des conduites décrites par ces absentéistes. La plupart des absentéistes qui ont été mis en cause l'ont été pour des vols simples ou des destructions et dégradations : il semble que les conduites problématiques, qui conduisent les garçons sinon devant un juge du moins à figurer dans les dossiers du procureur, supposent une atteinte matérielle repérable. Quantité de violences banales sont sans doute tuées par leur victime. Soit que la victime considère que la réponse à donner lui appartient en propre, soit qu'elle craigne de les déclarer. Elles sont en tout cas ignorées de la police et *a fortiori* de la justice. En outre, une fraction des collégiens impliqués comme auteurs dans des actes de violence, des vols avec violence, des recels et des cambriolages ne figure pas parmi les absentéistes repérés comme tels.

ORIGINE SOCIALE DES MINEURS MIS EN CAUSE ET DES ABSENTÉISTES

Les proportions relatives des mis en cause sont-elles en rapport avec les conduites incriminables dans les collèges ? Et, si c'est le cas, les propensions à la délinquance sont-elles

distinctes en raison des différences de proportions d'élèves connaissant des situations familiales et sociales difficiles ou y a-t-il un effet spécifique à la vie scolaire proprement dite ? Le contexte social peut jouer un rôle qui s'ajoute ou potentialise celui des facteurs ordinairement associés à des ruptures de la règle. On ne s'intéresse pas pour l'instant aux conditions facilitatrices de l'action - la fréquence des occasions, l'acquisition de savoir-faire et des complicités - mais aux conditions qui renforcent la propension à s'écartez des normes sociales globales.

Les adolescents absentéistes et les mis en cause se trouvent à l'intersection de nombreux problèmes familiaux, dont une partie vient de l'histoire même des familles. Une caractéristique est partagée par les trois groupes de familles d'élèves - absentéistes, mis en cause, ni absentéistes ni mis en cause¹⁹ : on observe dans chaque groupe une proportion de pères retraités ou invalides proche de 20%. L'âge moyen des pères, très imparfaitement connu, n'est pourtant que de cinquante ans. Nous savons par les élèves absentéistes des choses assez imprécises sur la situation professionnelle de leurs parents et souvent moins encore s'agissant des parents des autres collégiens qui ont seulement répondu à l'auto-questionnaire dans les classes. Les mères des absentéistes²⁰ sont «femmes au foyer» pour la moitié d'entre elles, ouvrières et femmes de ménage pour l'autre. Dans les familles des absentéistes, les pères sont presque tous ouvriers, les employés sont rares et on ne compte qu'un cadre.

Les situations où le père est décédé ou inconnu sont plus fréquentes chez les absentéistes et les mis en cause que chez les autres élèves : 9 à 11% contre 3%. Le chômage concerne respectivement 8% et 11% des pères des mis en cause et des absentéistes, et moins de 5% des pères des autres collégiens²¹. Au total - décès, retraite, chômage - près de 40% des pères des absentéistes ou des mis en cause sont touchés contre un peu moins de 30% pour les autres collégiens.

Les divorces et les séparations sont rares parmi les familles des collégiens de cette zone. Ainsi, parmi l'ensemble des élèves de troisième qui ne sont ni absentéistes

....

(19) Cette dernière catégorie - qui représente la grande majorité des élèves - peut être prise comme référence.

....

(20) Nous avons trop peu de renseignements sur celles des élèves mis en cause, mais le tableau ne doit guère être différent à cet égard.

....

(21) Ces taux de chômage, sensiblement inférieurs à ceux relevés dans l'enquête sur l'Occupation du parc social (rapport AUMA, 1999), ne peuvent être comparés parce que l'enquête par auto-questionnaire n'a pu être réalisée au collège des Plaisances qui recrute dans ces cités. Toutefois, il se pourrait que les situations de chômage aient été minorées par les élèves.

ni mis en cause, 14% ont des parents séparés ou divorcés. Par comparaison, en 1994, dans un échantillon représentatif d'adolescents de 15-18 ans vivant en France, 21% décla-

Tableau n°4 : PRÉCARITÉ DES SITUATIONS PATERNELLES
ET CONDUITES DES ÉLÈVES EN %*

Situation et activité du père <i>n</i> = 334	Élèves ni absentéistes, ni mis en cause <i>n</i> = 254	Absentéistes (dont 11 absentéistes mis en cause) <i>n</i> = 46	Mis en cause (dont 11 absentéistes mis en cause) <i>n</i> = 34
Travaille	71,3	63,0	61,1
Au chômage	4,7	10,9	8,4
Retraité ou invalide	21,3	17,4	19,4
Inconnu ou décédé	2,7	8,7	11,1

* 334 répondants sur les 562 élèves, les autres n'ayant pas été interrogés par auto-questionnaire ou n'ayant pas répondu

raient leurs parents séparés ou divorcés²². C'est au regard d'un contexte social et culturel où le couple parental reste très massivement uni par le mariage qu'il faut apprécier le fait que 33% des absentéistes et une proportion analogue des mis en cause vivent seulement avec leur mère ou, exceptionnellement, seulement avec leur père (*cf.* tableau n° 5). Une partie des absentéistes et des mis en cause vit dans des familles recomposées, avec un beau-père ou une belle-mère, mais cette recomposition permet rarement aux adolescents des cités de Mantes-la-Ville et des Mureaux des aménagements tels que les liens affectifs se maintiennent par des visites alternées ou des commutations entre les domiciles. La dissociation du couple parental est une réalité monolithique, incontournable. La plupart de ceux dont les parents ont divorcé ne voient plus leur père ; même si celui-ci n'est pas décédé, il a souvent disparu de leur vie. Beaucoup des familles des absentéistes et des mis en cause ont connu des séparations, qui s'expliquent plus par des difficultés matérielles que par des choix existentiels. Ce qui spécifie les familles des absentéistes et des mis en cause - qu'il n'y a pas lieu de distinguer à ce point de vue - ce ne

•••
(22) Enquête ACSJ,
cf. LAGRANGE (H.),
LHOMOND (B.), 1997,
L'entrée dans la sexualité,
Paris, La Découverte.

sont pas les situations d'invalidité ou de retraite précoce, c'est sans doute le taux de chômage, et surtout la proportion élevée de jeunes qui ne voient plus leur père parce qu'il est inconnu, décédé ou en raison d'une séparation.

Une autre caractéristique distingue les jeunes des collèges en question de la majorité des collégiens issus de milieux ouvriers : l'appartenance à des familles nombreuses. La taille des fratries est de 4,8 parmi les mis en cause, celle des fratries des absentéistes est de 4,6. Elles sont sensiblement plus grandes donc que celles des élèves des trois établissements qui n'ont pas été mis en cause et ne sont pas absentéistes : 4,2. La taille moyenne des fra-

Tableau n°5 : SITUATIONS FAMILIALES ET CONDUITES DES ÉLÈVES*

Situation familiale n= 337	Elèves ni absentéistes, ni mis en cause n= 257	Absentéistes (dont 11 absentéistes mis en cause) n= 46	Mis en cause n = 34
Vit avec ses deux parents	83,2	67,2	72,2
Vit avec son père et sa mère	12,1	28,3	22,2
Vit sans sa mère avec son père	2,0	4,5	5,6
Ne vit ni avec l'un ni avec l'autre	2,7	-	-
Ne répond pas	1,0	-	15,0

* 337 répondants sur les 562 élèves, les autres n'ayant pas été interrogés par questionnaire ou n'ayant pas répondu

....

(23) Les écarts de taille, ici peu significatifs en raison de la taille des échantillons, sont donnés à titre indicatif.

tries des absentéistes qui ont des conduites de violence ou d'appropriation (Type 2 ou 3) est de 4,9 et celle des filles qui ont des conduites de vols et de fraudes mineures (Type 1) est de 4,8.²³ Les absentéistes impliqués dans des actes illicites sont donc souvent les enfants des fratries les plus larges parmi les fratries étendues.

Ce fait n'est pas nouveau, c'est même un poncif de la littérature : la délinquance recrute dans les grandes familles, celles-ci parviennent plus difficilement à éduquer leurs

enfants et payent dès lors un tribut plus élevé. On ne retrouve cependant pas aujourd’hui une situation analogue à celle des jeunes ouvriers immigré(e)s en ville à la recherche de travail de la fin du XIX^e siècle, car à la fin du XX^e siècle il n’y a guère d’errance des jeunes. De plus, durant les deux dernières décennies, alors que la part des familles larges dans la population a constamment décrû, la délinquance a fortement augmenté. Il faut donc imaginer que d’autres facteurs sont en cause ou que, malgré une diminution moyenne de la taille de familles, la conjonction dans ces zones urbaines d’une présence massive de familles larges avec une situation de chômage durable des jeunes peu qualifiés a nourri des conduites rebelles et délictueuses.

SOCIABILITÉ DES ABSENTÉISTES ET DÉLINQUANCE

78

La majorité des élèves absentéistes sont scolarisés en classes de préparation à l’apprentissage, en troisième technologique ou en troisième d’insertion, c’est-à-dire dans les filières caractérisées par un fort taux d’échec scolaire, et ils ont eux-mêmes dans ces classes des taux de redoublement plus élevés. Pour prendre la mesure des relations des absentéistes et des délinquants avec l’institution scolaire, il faut se donner des termes de comparaison. D’après les réponses à l’auto-questionnaire, il y a des contrastes entre les collèges : 48% des élèves de la Vaucouleurs ont redoublé au moins une fois contre 61% des élèves de Jules Verne. Les difficultés scolaires sont corrélées à l’absentéisme et à la délinquance ou l’inverse. Les élèves qui sont à l’extérieur du cercle sociable des absentéistes ont une meilleure scolarité que ceux qui entourent les absentéistes, les absentéistes eux-mêmes comme les mis en cause ont les parcours les plus discontinus. Le taux moyen de redoublements, quotient du nombre de redoublements déclarés sur le nombre d’élèves, suggère des observations tout à fait similaires. Parmi les absentéistes et les mis en cause une majorité a redoublé deux fois et, dans la plupart des cas, le premier redoublement est intervenu au cours du cycle primaire, c’est-à-dire dans une phase de la scolarité où le poids de l’héritage familial est encore considérable.

À travers l'ensemble de leur contexte de vie, tant familial que scolaire, les jeunes qui ont été mis en cause et les absentéistes apparaissent non pas en rupture avec le milieu plus large des jeunes de ces cités mais comme porteurs plus défavorisés de traits communs : des familles plus déstructurées, des fratries plus larges et plus touchées par le chômage. Sans doute faut-il aussi considérer leur appartenance à de mau-

Tableau n°6 : JULES VERNE ET VAUCOULEURS : PROPORTION DE REDOUBLANTS ET TAUX DE REDOUBLLEMENT²⁴

	Ensemble des élèves ayant répondu à l'auto-questionnaire	Elèves hors réseau sociable des absentéistes	Elèves dans le réseau des absentéistes	Absentéistes	Mis en cause
Proport. d'élèves ayant redoublé au moins une fois	55%	49%	67%	79%	80%
Taux moyen de redoublement	0,84	0,75	1,0	1,22	1,25
Base de calcul	308	225*	85*	43	34

* indique un effectif approché, compte tenu des doublons dans les noms

....

(24) Nous n'avons pas les données pour le collège des Plaisances.

vaises sections scolaires et le nombre élevé des redoublements comme témoins d'une inscription, encore assez peu délibérée, dans un autre registre : le quartier ou la cité. Peut-on en tirer des conclusions concernant les risques de dérive vers la délinquance ? Difficilement. En effet, si d'après les entretiens, les dérives scolaires sont nettement antérieures à la délinquance sanctionnée, elles ne sont pas nécessairement extérieures aux conduites délictueuses. Il n'y a donc pas là de preuve que l'affranchissement à l'égard de l'obligation scolaire précède l'engagement dans des illégalismes. En revanche, il est clair qu'il l'accompagne.

Sur un plan quantitatif, l'approche de la délinquance que nous avons faite par l'absentéisme révèle qu'une partie, de l'ordre de la moitié, des auteurs de conduites délictueuses parmi les jeunes scolarisés n'ont pas été mis en cause, ce qui ne signifie pas qu'ils ne sont pas connus de la police ou des associations de prévention. De plus, les personnes mises en cause, lorsqu'elles sont mentionnées par les interviewés

ont, pour la plupart, été décrites comme ayant des conduites délictueuses. Nous sommes d'ailleurs enclin à penser que l'on obtient des déclarations plus véridiques sur les pratiques délinquantes à propos des tiers que s'agissant des sujets eux-mêmes qu'une « pudeur » conduit à minimiser certains de leurs actes. Suivant l'idée que si les illégalismes ont une concentration particulière dans l'espace des cités, c'est peut-être qu'au-delà des difficultés vécues par la population, les formes de sociabilité et les conditions de socialisation, singulièrement celles des garçons, ont constitué au cours des dernières décennies un contexte favorable, nous avons interrogé la sociabilité de chacun des interviewés.

FORMES DE SOCIABILITÉ ET CONDUITES DÉLICTUEUSES

On conçoit que la nature des entourages exprime et renforce les orientations des jeunes. La petite société que chacun découpe au sein du vaste monde - interface mi-construite délibérément, mi-héritée - est chez des jeunes des cités un espace marqué par un degré élevé d'inter-connaissance et traversé par de puissants affects – de sympathie et d'hostilité²⁵. Aux yeux de l'observateur habitué aux espaces urbains diversifiés où la vie se déroule sous le sceau de l'anonymat et de l'hétérogénéité, ce qui étonne c'est la redondance de la sociabilité des jeunes des cités proches des collèges - ceux qui habitent les Merisiers et les Plaisances à Mantes-la-Ville, la Vigne Blanche et les Musiciens aux Mureaux. D'ailleurs, ce réseau de relations s'étend aux autres cités, celle des Brouets à Mantes-la-Ville, des Bougimonts aux Mureaux et surtout, comme le grand arrière de la délinquance, au Val Fourré à Mantes-la-Jolie, bien que peu de jeunes mentionnés y habitent à l'heure actuelle.

La sociologie de la déviance appelle « association différentielle » des processus comme celui qui réunit les garçons absentéistes et délinquants avec d'autres absentéistes et/ou délinquants plutôt qu'avec des individus extérieurs à la délinquance. Ainsi, elle affirme que les collégiens absentéistes auront tendance à privilégier des relations de quartier sur des relations avec d'autres collégiens. Trois sources

....
(25) Nous ne savons pas bien à quel degré les réseaux sociaux sont fermés sur l'univers des cités.

principales contribuent à la formation de la sociabilité des collégiens absentéistes : la famille, le quartier et le collège. Une quatrième source, le sport et les loisirs organisés dans le cadre d'associations joue un rôle secondaire. Ces sources ont cependant un poids variable. Pour tous, garçons et filles, la famille a une place importante dans les réseaux, sans doute du fait même de son étendue.

La sociabilité des filles délinquantes n'est pas plus orientée vers le quartier que celle des filles « sages ». Comme les garçons, elles sont détachées de l'univers scolaire ; ce qui les oppose aux filles extérieures à la délinquance c'est l'importance que revêtent pour elles les relations issues de la famille.

Chez les garçons, comme l'ont noté beaucoup d'autres observateurs, les délinquants et rebelles sont des jeunes qui tirent du quartier trois fois plus de copains que les garçons « sages ». La famille n'a pas un rôle discriminant les délinquants et rebelles des autres.

La minoration de la place du collège chez les garçons rebelles ou délinquants et la majoration de la place du collège chez les garçons « sages » sont remarquables. Cependant, elles ne revêtent pas la même signification que par le passé dans la mesure où le collège n'est pas un lieu électif mais un point de passage obligatoire. En raison de la généralisation de la scolarisation secondaire, fréquenter les jeunes du collège ce n'est plus, comme autrefois, couoyer une fraction de classes moyennes. La population des collèges et celle du quartier sont semblables : « Jules Verne » recrute ses élèves dans les cités de la Vigne-Blanche et des Musiciens, « Les Plaisances » dans celles des Plaisances et des Merisiers pour l'essentiel, seul le Collège de La Vaucouleurs a un recrutement plus dispersé. La portée de ces différences dans l'origine de la sociabilité selon les conduites vient de ce qu'elles disent de l'orientation actuelle des absentéistes des diverses catégories. Désigner un copain comme « copain de quartier », alors même qu'il peut être scolarisé dans le collège ou connu à l'école primaire, c'est pointer le cadre d'interaction significatif : les activités extra-scolaires. Elles sont prépondérantes pour les garçons rebelles et délinquants.

Il y a un appariement sélectif des absentéistes délinquants et rebelles avec d'autres absentéistes. Alors que les garçons qui ne sont ni délinquants ni rebelles ne citent pratiquement aucun absentéiste comme copain (0,25 en moyenne), les délinquants et les rebelles citent en moyenne près de deux absentéistes. Les délinquants ont une sociabilité qui fournit des opportunités et renforce la rupture avec les règles scolaires. La question de savoir s'ils sélectionnent comme partenaires des pré-délinquants en fonction de cette qualité ou s'ils sont attirés par la person-

Tableau n°7 : ORIGINE DE LA SOCIABILITÉ DES FILLES
ET DES GARÇONS ABSENTÉISTES

	Aucune activité délinquante ou fraude ordinaire		Délinquance d'appropriation et conduites rebelles	
	F	G	F	G
Copains de quartier et de sport	24	12	21	34
Membres de la famille (du même groupe d'âge)	37	47	60	40
Copains de collège et partenaires de sortie	39	41	19	26

nalité ou l'attitude de garçons qui se révèlent par la suite être délinquants ne reçoit pas de réponse univoque. Au surplus, elle repose sur une conception de l'influence et de la constitution de l'identité très problématique. Comme si les orientations et les inclinations des individus se formaient en référence à des attitudes et n'étaient transformées en actes que dans un second temps. Les appariements et les orientations vers des accomplissements extra-scolaires sont deux moments de la mise en œuvre d'une inclination qui ne leur préexiste pas²⁶. La sociabilité selon qu'elle donne plus ou moins de poids aux normes extra-scolaires témoigne d'orientations auxquelles elle sert réciprocement de moyen et de milieu d'accomplissement.

Parmi les absentéistes interviewés, les garçons rebelles, et à un degré légèrement moindre les délinquants impliqués dans le *business*, ont plus de copains venant d'aires culturelles différentes de la leur que les garçons «sages». Ils sont

....

(26) Aussi le débat entre la thèse de l'apprentissage social (les délinquants ont appris à l'être auprès de copains choisis pour leur personnalité globale qui, se trouvant par ailleurs délinquants, les ont influencés ou socialisés dans cette voie) et celle du contrôle social (qui conduit à sélectionner comme amis des jeunes qui sont délinquants parce qu'on est délinquant) est difficile à trancher car les sélections affinitaires et les renforcements sont deux aspects étroitement imbriqués d'un même processus.

....

(27) Cependant, les précautions que prend un revendeur ne s'appliquent pas en bout de chaîne au consommateur final.

....

(28) Nous ne nous intéressons pas ici aux liens entre les personnes qui forment la « première étoile ». Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse à une étoile ou à un ensemble d'étoiles, la notion de densité peut être définie formellement comme le nombre de liens effectifs sur le nombre de liens possibles ($n^*n-1)/2$, si n est la taille du groupe de personnes pris en considération, cf. DEGENNE (A.), FORSÉ (M.), 1993, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin. Nous n'avons pas utilisé cet indice car nous ne disposons que d'informations partielles sur les interconnexions.

plus cosmopolites en quelque sorte que les garçons rangés. Les filles développent un schéma opposé : les plus sages ont des réseaux de copains relativement hétérogènes tandis que les filles rebelles sont dans des réseaux culturellement très homogènes. Cela renvoie au fait que, pour les filles, les attitudes rebelles sont liées à une forte importance des liens d'origine familiale dans l'ensemble de leurs copains.

Chez des jeunes de 15-17 ans, les activités illicites semblent autant tributaires des ressources sociables préexistantes qu'institutrices d'une sociabilité adaptée et la sociabilité garde trace de l'image qu'on veut donner de soi. Diverses exigences découlant des activités délictueuses et de « la baston » influent sur les formes de la sociabilité des interviewés. Si les activités comme le vol, les cambriolages et le recel se font à deux ou trois et supposent plutôt de la discréetion, la connaissance des opportunités comme l'écoulement des produits suppose des filières longues. Le revendeur a besoin de sécuriser son approvisionnement par des fournisseurs alternatifs en cas d'échec d'un côté. De plus on ne propose pas à n'importe qui d'écouler des produits²⁷, il faut avoir des interlocuteurs de confiance. La revente d'objets de provenance inconnue ou de vêtements impliquant des connexions étendues, une surface commerciale, on est conduit à penser que la sociabilité varie selon le type de conduite. J'entends ici par sociabilité principalement deux choses : d'une part des indices de l'importance des relations directes d'une personne donnée, la « première étoile », le nombre et la nature des liens de cette personne²⁸ ; d'autre part, un indice des liens entre les réseaux eux-mêmes, considérés comme autant d'« étoiles primaires » qui peuvent être isolées ou former des constellations. Ici, le degré d'interconnexion entre les réseaux personnels est mesuré par l'importance relative des ponts entre les réseaux, c'est-à-dire la proportion des individus qui appartiennent au moins à deux réseaux distincts, pour une catégorie ou type de conduite donné.

RÉSEAU DES FILLES QUELLE QUE SOIT LEUR CONDUITE

Les réseaux des filles sont relativement vastes et peu interconnectés entre eux, les réseaux des garçons sont

nettement plus interconnectés²⁹. Mais cette différence selon le sexe traduit, on va le voir, en fait une différence régie par le type de conduite comme le montre la similitude des structures des réseaux des filles et des garçons non délinquants. Les réseaux des jeunes qui se limitent à des chapardages et fraudes sont sensiblement plus grands que les réseaux des membres des autres catégories d'absentéistes³⁰: la taille des réseaux des délinquants prédateurs est elle aussi un peu plus grande que celle des deux autres groupes, mais on est loin de l'écart attendu. En revanche, l'interconnexion entre les réseaux de sociabilité diffère d'une catégorie à l'autre d'absentéistes d'une manière saisissante. Les réseaux des jeunes qui se tiennent à l'écart de tout délit ou se limitent au registre des fraudes et petits vols sont moins liés entre eux que ceux des absentéistes engagés dans des violences et des illégalismes expressifs. Les réseaux des jeunes qui ont des activités d'appropriation sont encore plus interconnectés et forment comme des constellations. Nous avons compté le nombre relatif de ponts – c'est-à-dire le nombre d'individus cités par deux interviewés distincts divisé par le nombre total d'individus distincts. Le nombre relatif de ponts augmente fortement lorsqu'on passe de ceux qui n'ont pas d'activités délicieuses à ceux qui font du *business* comme on le lit sur la dernière ligne du tableau suivant.

Les délinquants les plus notoires, figurant ou non parmi les absentéistes, jouent le rôle d'opérateurs de connexion, ils lient entre eux les absentéistes qui les citent au nombre de leurs relations. Ils jouent le rôle de filtre ou de relais multiple selon qu'il s'agit d'acquérir ou de vendre. Il y a des synergies dans le *business* délinquant comme dans les activités phares de la nouvelle économie. En schématisant, on peut dire que la propension locale à fabriquer de la délinquance dépend moins de l'étendue des réseaux personnels que des connexions éloignées auxquelles ils donnent accès à travers les ponts qui les raccordent à ceux d'autres délinquants.

Un effet de cette nature a été théorisé, il y a un quart de siècle, dans un article devenu célèbre en sociologie – «la force des liens faibles» - de Marc Granovetter. Est-ce que les relations avec les individus qui servent ici de ponts entre les

....

(29) Le nombre de filles qui ont des activités délinquantes et rebelles est trop faible pour qu'on puisse analyser véritablement les interconnexions.

....

(30) Une des raisons semble être que ce groupe est très majoritairement composé des filles « pas sages ». Ces filles qui ne commettent que de petits vols et des fraudes sont très sociables dans et hors du collège et tirent vers le haut la taille des réseaux de ce groupe.

Tableau n°7 : CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIABILITÉ DES QUATRE CLASSES D'ABSENTÉISTES, HORS PARENTS ET FRÈRES OU SŒURS PLUS JEUNES

	Type 0	Type 1	Type 2	Type 3
	Aucun écart	Chapardages, fraude dans les transports	Bagarres, conduites sans permis, violences sans but acquisitif	Business vols avec violences, cambriolages, recels, deal de drogue
Taille moyenne des réseaux (nb de pers.)	13,7	18,3	13,2	15,3
Interconnection ou nb relatif de ponts (indices)	0,52	0,52	0,79	1,07

réseaux des absentéistes engagés dans le *business* peuvent être considérées comme des liens faibles ? Dans la majorité des cas, ils ont été cités plutôt comme des relations que comme des copains proches. Si globalement les jeunes interviewés qui « traînent » fonctionnent sur un mode gréginaire, retrouvant toujours le même petit groupe, la sociabilité de ceux qui sont engagés dans des conduites d'appropriation ne s'arrête pas là. Les liens indirects qu'ils tissent entre eux leur permettent de s'inscrire dans un plus vaste ensemble, ouvert sur l'extérieur et permettant de se saisir d'opportunités. À l'instar de la culture musicale que produit l'espace de cités, il y a là, chez de très jeunes gens, un savoir-faire social. Ceux qui se conforment à la norme scolaire ne disposent pas de telles ressources et ceux qui pratiquent la violence expressive et les vols de voiture pour faire des virées sont, de ce point de vue, dans une position intermédiaire.

CONCLUSION

À la différence de la criminalité adulte, la délinquance des adolescents est une activité dont la base est locale, car il n'y a pas encore de filières spécialisées ni de division du travail développée. Le réseau de sociabilité est un ensemble de relations proposé par le quartier situé dans l'espace physique proche. Aussi, la concentration dans l'espace de jeunes pauvres en raison de la récession durable a donné à ces réseaux un rôle de premier plan. Selon qu'on habite un quartier pauvre ou un quartier moins pauvre, la probabilité

qu'on recrute comme copains des jeunes eux-mêmes orientés vers la délinquance est plus forte ou plus faible. Et la rencontre au sein d'un même petit groupe local, qu'on appelle bande, de garçons ayant ces dispositions élève singulièrement les probabilités et les fréquences du passage à l'acte³¹. Dès lors la probabilité qu'un jeune au cours de son bref passage dans la délinquance fasse plus d'un émule est beaucoup plus élevée dans les cités que lorsque la délinquance se trouve spatialement dispersée.

Dans une société où les difficultés sociales sont cumulatives, affectant les mêmes familles, le rassemblement de populations en difficulté a créé des effets d'émulation. Cela pourrait expliquer en quoi le développement des cités et des quartiers de relégation, réunissant dans de petits segments sociaux les savoir-faire, les opportunités et les dispositions normatives a, par son extension même, favorisé l'augmentation de la délinquance acquisitive, créant des synergies qu'une moindre concentration n'aurait pas produites. Les conditions de reproduction élargie d'une délinquance d'appropriation ont aussi été des facteurs de développement des violences collectives et des illégalismes expressifs.

86

....

(31) On a calculé que le taux de mineurs réitérants à Amiens est plus élevé dans les cités que dans les autres quartiers ; ce qui renvoie à ces conditions sociables.

■ Hugues LAGRANGE

Observatoire sociologique du changement (CNRS Paris)

ENFANTS D'IMMIGRÉS MAGHRÉBINS, RAPPORT AU QUARTIER ET ENGAGEMENT DANS LA DÉLINQUANCE

par François SICOT

Famille, groupe de pairs, école, déterminants dans la socialisation des jeunes, peuvent-ils pour autant être isolés de la variable environnement dès lors que l'on tente de comprendre et de qualifier leur rapport à la norme ? Les résultats présentés ici, extraits d'une étude ethnographique du rapport des jeunes au quartier de banlieue et à la délinquance, font apparaître quatre types fort différents quant aux pratiques et aux limites qu'ils se donnent. Au principe de l'action des jeunes « insoumis » - un des types -, on trouve un fort sentiment d'injustice vécu, fondé en particulier sur la discrimination à caractère ethnique et sur sa mise en récit comme expérience commune de vie.

....

Je remercie Marcel Drulhe pour ses commentaires de la première version de ce texte.

Comment échapper aux discours ordinaires sur la délinquance juvénile et les jeunes des banlieues, l'un et l'autre des phénomènes pouvant d'ailleurs, comble de l'amalgame, être confondus ? Une fois qu'on a rappelé que, selon l'expression fameuse de P. Bourdieu, « *la jeunesse n'est qu'un mot* » ou que tous les jeunes des quartiers ne se ressemblent pas, on se trouve toujours aussi dépouvrus quant à ce qui distingue les jeunes en question.

Du côté des concepts, il est salutaire de rappeler que la déviance n'est pas la délinquance, que ce n'est pas l'abus de biens sociaux ou le vol de scooter qui font le délinquant ou le criminel mais la loi - qui décide de ce qui est licite et illégitime - et son application. On doit également différencier les délits et ne pas regrouper *a priori* dans une même analyse le vol simple, le vol avec violence, le viol, la participation à un racket, la consommation de drogues... Pour autant, il nous semble que cette nécessaire distinction entre les faits repose parfois sur deux postulats : que ceux qui commettent

des violences ne sont pas les mêmes que ceux qui commettent des vols simples ou participent à des émeutes ; que les auteurs de ces infractions très diverses sont fondamentalement différents. Avec peut-être en outre, cette idée que ceux qui se livrent à la violence ont une psychologie particulière, voire sont malades, alors que ceux qui volent seraient dans une situation économique difficile. Ces postulats n'ont, en eux-mêmes, rien de probant. La recherche menée sur le terrain montrera qu'ils doivent être abandonnés.

Au cours de notre recherche, nous avons abouti à une différenciation de quatre types de jeunes en rapport à la déviance. Autrement dit, si nous avions étudié le rapport au travail ou le comportement électoral, nous aurions très bien pu aboutir à d'autres regroupements. Le terme de type ne fait pas référence ici à une théorie sociologique précise. C'est un terme commode pour rassembler des individus qui ont des rapports communs aux transgressions et au quartier. Il est largement préférable à celui de groupe, que l'on peut utiliser ici pour des raisons de commodité de lecture mais qui ne doit pas laisser entendre qu'il y a des relations sociales entre tous les individus d'un même type.

La « typologie » est largement empirique et découle d'une recherche menée pendant dix-huit mois sur un quartier du Mirail à Toulouse. Durant cette période, nous nous sommes efforcé d'être présent sur le quartier, d'observer les jeunes en situation de vie quotidienne. Outre les discussions ou entretiens informels que nous avons pu avoir pendant notre présence sur le terrain, une vingtaine d'entretiens semi-directifs ont été menés avec des jeunes, ainsi que des entretiens ethnographiques¹, de quatre à cinq heures non consécutives avec neuf jeunes. Des portraits de jeunes ou « configurations » ont été réalisés à partir de ces derniers entretiens, c'est-à-dire des présentations qui mettent en relation chez des individus singuliers les diverses déterminations auxquelles ils sont soumis². Dans cet article, nous rompons avec la présentation en configurations utilisée dans le rapport de recherche³ au profit d'une présentation plus analytique qui ne permet plus de saisir l'intrication des déterminations dans les biographies singulières mais autorise une généralisation.

....
(1) BEAUD, 1996, p.226-257.

....
(2) Sur la définition de ces configurations, voir LAHIRE, 1995.

....
(3) Il est disponible au centre de documentation de l'IHESI sous le titre «Délinquance juvénile et immigration ; recherche exploratoire selon une méthode ethnographique», Paris, IHESI, oct. 2000 (NDLR).

La typologie s'est dessinée progressivement au cours de la recherche. En ce sens, elle est inductive et ne présente pas de caractère systématique ou définitif. Elle pourrait sûrement être précisée ou donner lieu à d'autres vérifications. De même, la relation établie entre délinquance et rapport au quartier n'est pas une hypothèse de la recherche - qui aurait simplement pour objectif de mettre en relation différentes dimensions sociales qui sont au cœur des débats entre chercheurs sur les causes de la délinquance juvénile -, c'est un résultat issu du terrain.

Parler de types, c'est dire qu'il n'y a pas de *continuum* du plus ou moins de délits commis entre ceux qui sont délinquants récidivistes et ceux qui ne commettraient aucune infraction⁴. S'il n'y a pas d'un côté les délinquants et de l'autre les conformes, individus qui seraient essentiellement différents, il n'y a pas non plus indistinction entre les individus dans leur rapport à la délinquance. En particulier, chaque individu à l'intérieur d'un type se fixe des limites qui sont communes avec les autres jeunes de ce type mais différentes des autres. Ces types ne représentent pas non plus des étapes dans un processus d'engagement dans la délinquance, dans une carrière du moins vers le plus d'infractions. D'une part, il semblerait que les limites que se donnent les jeunes dans leurs transgressions soient fixées tôt à l'adolescence, résultat de la socialisation primaire. D'autre part, seul un type de jeunes sur les quatre, les délinquants engagés, s'engagerait de manière croissante dans la délinquance.

Un des types seulement sera décrit précisément dans cet article (les « insoumis »), en comparaison avec un autre (les « conformes »). Le cas des « délinquants engagés » et celui des « fugitifs » seront évoqués en conclusion.

LES INSOUMIS

Les infractions, déviances de ces jeunes sont les suivantes : vols dans les commerces ou autres locaux, dans les voitures, vols « à l'arraché », vandalisme, recel, *deal* de shit, cambriolages (plus rarement). Pour diverses qu'elles soient, ces infractions sont de même niveau de gravité pour les

....

(4) Ce que nous avons long-temps cru.

jeunes en question. Elles ont pour autre caractéristique d'être le plus souvent des infractions qui peuvent se mener discrètement, et non «en flag». En deçà - la consommation de shit est le cas le plus exemplaire mais aussi la participation à des bagarres, les infractions au code de la route, le travail au noir - ils n'en parlent pas. Ce sont des «*bricoles*», «*des trucs bidons*». Il y a une banalisation de ces petites infractions. Au-delà - casses à la voiture bâlier et autres braquages, *deal* ou consommation de drogues dures - ce n'est pas pour eux, «*il faut être fou*», «*c'est des types, ils ont rien*».

Les insoumis relativisent leurs pratiques en considérant qu'elles ne portent pas à conséquences mais surtout que, dans le contexte de vie qui est le leur, c'est une nécessité : «*il faut bien vivre*». Le terme de «*business*» employé pour évoquer une partie de ces pratiques dit bien qu'il s'agit d'abord de faire des affaires, gagner de l'argent. Aussi n'y a-t-il rien de paradoxal à occuper un emploi légal et, dans le même temps ou successivement, s'il ne rapporte pas assez, à se procurer des ressources autrement. Les insoumis relativisent également leurs pratiques en les comparant à l'argent détourné par les hommes publics qui représente selon eux des sommes bien plus considérables - des actes qui sont commis par des personnes qui à la fois prétendent les juger et sont responsables de leur relégation dans des quartiers comme le Mirail - et aux viols qui défraient la chronique locale ou nationale.

Les insoumis ne s'engagent jamais totalement dans la délinquance au sens où la plus grande partie de leur temps est occupée par des activités conformes. Ils restent inscrits à l'école jusqu'à seize ans puis ils poursuivent jusqu'au baccalauréat, entament une formation, s'inscrivent à la Mission locale, ou occupent leurs premiers emplois. Ils habitent chez leurs parents. Ils évoquent des objectifs d'intégration conformistes : obtenir un emploi stable et correctement rémunéré, fonder une famille, bien élever leurs enfants pour leur permettre d'échapper au quartier et à ses dérives, posséder des biens de consommation courante, aider leurs parents dans leur vieillesse. Non seulement les infractions qu'ils peuvent commettre ne contredisent pas

ces objectifs mais elles peuvent dans certains cas être considérées comme des moyens légitimes car nécessaires pour « s'en sortir » et accéder à la conformité.

UNE SOCIALIZATION INCOMPLÈTE ET LA DISTANCE AUX RÔLES ET AUX INSTITUTIONS QUI EN RÉSULTE

....

(5) BOUAMAMA, SAD SAoud, 1996 ; ZEHRAOUI, 1996, p. 237-261.

L'intégration des familles émigrées du Maghreb en France ne se déroule pas selon un processus systématique⁵. Elle dépend de la situation socio-économique et culturelle des individus dans le pays d'origine, des conditions de l'émigration et de l'installation en France.

Les modalités de cette installation des parents ne sont évidemment pas sans conséquences sur la socialisation des enfants. Un seul exemple suffit à le comprendre ; pour un jeune, être né en France, y être arrivé à l'âge de trois ans et avoir été inscrit immédiatement à la crèche ou n'y arriver qu'à l'âge de quatorze ans, pour intégrer l'école en classe de sixième, modifient considérablement le niveau d'intégration au système scolaire et à la société française.

Au-delà de la diversité des situations, il semble que les insoumis ont grandi dans des familles qui se caractérisent par une incertitude quant à leur place en France.

Immigrés le plus souvent pour raison de travail, les pères ont occupé des emplois successifs, instables, ont connu le chômage ou ont mal vécu des emplois difficiles ou dégradants. Ils ne sont pas sûrs de vouloir, ni même de pouvoir - l'évolution de l'opinion française sur les immigrés les inquiète - rester en France. Leur volonté de conserver leur nationalité d'origine, leur utilisation privilégiée de la langue arabe dans la sphère privée manifestent cette incertitude. Certains parents ont du ressentiment, d'autres un véritable contentieux vis-à-vis de la France. C'est le cas en particulier des Algériens et l'on peut dire de ce point de vue que la colonisation française est en train de produire des effets sans doute inattendus. Tous ces vécus des parents s'expriment d'une manière ou d'une autre devant les enfants, ils transparaissent dans des bribes de conversations perçues par les enfants, dans des attitudes.

C'est parce que, déjà, pour ces parents, la place dans la société française n'est pas assurée que les enfants eux-mêmes sont à distance des institutions françaises. Leur place en France est incertaine par « héritage familial ». Parler de socialisation incomplète, c'est dire que si la socialisation est ce processus qui doit aboutir à rendre les institutions, les normes et les valeurs « naturelles » pour l'individu, les insoumis ne conçoivent justement pas celles-ci comme allant de soi. Nous avons là une situation « d'apseanteur sociale », d'arrachement par rapport aux institutions et aux normes. Pour toutes choses, ils ne sont ni de là ni d'ailleurs. Ce n'est pas qu'ils ne soient pas intégrés ; ils sont incertains. Les normes ne leur sont pas une seconde nature. On comprend dans ce cadre l'importance du groupe de pairs comme support d'identité.

Les insoumis n'acceptent pas l'autorité comme allant de soi. Qu'il s'agisse de celle des parents ou des professionnels (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux), l'autorité ne repose pas pour eux sur un statut, elle ne découle pas nécessairement d'une fonction. Elle doit faire ses preuves. Celui qui peut exercer son autorité sur un de ces jeunes a montré sa considération, son respect, il s'est engagé pour lui. C'est sa personne qu'il a mise en jeu.

L'autorité des institutions de contrôle n'est pas considérée comme légitime car elle donne l'exemple de la transgression de ses propres règles. Si la justice n'est pas juste, comment respecter les lois ? Si les policiers sont considérés comme partiaux, comment les respecter ? C'est moins du côté d'une défaillance de la socialisation qu'il faut chercher le rejet de cette autorité que du côté du fonctionnement de ces institutions républicaines qui, par leurs pratiques, ont des effets délétères sur la légitimité des principes qu'elles défendent. Le problème est moins celui d'enfants qui ne respectent pas l'autorité que celui d'autorités qui, à leurs yeux, ne sont pas respectables.

Le rapport au travail des insoumis s'inscrit largement dans une évolution que connaît l'ensemble de leur génération, c'est-à-dire une relativisation de la valeur-travail par rapport à d'autres sources d'accomplissement de soi⁶. S'y ajoute tout de même un rejet spécifique des emplois dégra-

....

(6) SICOT, 1999 ; SCHEHR, 1999.

....

(7) Un insoumis : «*Mon grand frère, ma grande sœur, ils faisaient leur vie. Ils se renseignaient, ils essayaient de savoir comment on réagit, pourquoi on est arrivé jusqu'ici quoi. Mais malgré tout, c'est pas comme un éducateur spécialisé qui connaît ses fonctions, c'est son métier (...). Un jour quand ça explose, on se dit qu'est-ce ce qui se passe ? Et c'est peut-être un psychologue, un psychiatre ou un éducateur qui pourra vous renseigner. Pour ça après nos parents, ils se renseignent auprès des éducateurs.*».

Un père de famille qui a eu affaire au juge pour enfants et aux éducateurs pour maltraitance : «*Moi, mon fils si le Procureur il le veut, je lui donne. S'ils peuvent subvenir à mes enfants mieux que moi... L'éduc, il venait voir comment moi et ma femme, on se comportait avec les enfants ! Vraiment c'est odieux, c'est invivable.*».

....

(8) CHARLOT, 1999.

dants, harassants, qui cassent le corps, rapportent peu, bref du « travail d'arabe » qu'ont accomplis leurs parents. Sur le quartier, cette déconsidération se traduit par une injure courante : « *trimard* ». Le *trimard*, c'est celui qui accepte de travailler beaucoup pour pas grand-chose.

Le rapport à l'école des insoumis résulte encore de cette incertitude parentale. Les parents les plus éloignés de la sphère scolaire ne savent pas quelles sont les limites des prétentions éducatives que se donne l'école. D'un côté, cette prétention peut être refusée : l'éducation, c'est la famille. De l'autre, il peut y avoir une délégation ; on s'en remet totalement à l'école pour l'éducation des enfants. Ces parents sont dans l'incertitude quant au partage des compétences éducatives. Dans quelles limites l'éducation relève-t-elle encore de la famille, de la sphère privée ou communautaire ou, à l'inverse, d'une prise en charge publique dont l'école n'est qu'un élément, les autres pouvant être les travailleurs sociaux, les éducateurs, les juges⁷ ?

Les insoumis sont critiques vis-à-vis de l'école. Avec deux cas de figures opposés qui se traduisent pourtant dans un même absentéisme important. D'un côté, des élèves qui, dès le primaire décrochent, ne travaillent pas ou sont en échec. Pour ceux-là, l'école ce n'est pas la transmission du savoir et il y a peu de chances que ce soit un moyen d'accéder à l'emploi. L'école, ce sont les copains, c'est la continuation de la sociabilité juvénile du quartier. Pour reprendre les termes de B. Charlot, il n'y a pas dans leur conception de l'école, de « *clôture symbolique entre l'intérieur et l'extérieur* »⁸.

De l'autre côté, il y a des élèves ayant un niveau suffisant pour accomplir le cycle normal, voire de bons élèves qui, malgré cela, sont très critiques par rapport à l'école. Ce qui est critiqué, c'est sa partialité. En quelque sorte, elle dément, dans son fonctionnement même, les principes sur lesquels elle se fonde et qu'elle affiche. Elle est inégalitaire parce que l'école qu'ils connaissent, l'école du quartier, est une école de relégation, produit à la fois de la carte scolaire et des phénomènes de fuite d'une partie de la population. Elle est partisane. Tant dans le cas exemplaire du discours qu'on y tient

sur le monde arabe en général et la colonisation en particulier, que par la présence en son sein d'enseignants racistes. Elle ne garantit pas l'accès à l'emploi car les diplômes qu'elle délivre ne préservent pas de la discrimination à l'embauche.

Très rapidement, dès l'école primaire, des groupes affinitaires se forment. Les jeunes se choisissent et forment des petits groupes qui perdureront au-delà de l'adolescence. Cette précocité des affiliations résulte de la socialisation familiale. Indirectement, et dans le contexte spécifique du quartier de relégation, elle favorise un certain type de relations sociales, des pratiques qui ne pourraient se développer ailleurs. Ce premier groupe de « collègues » joue un rôle normatif et d'entraînement essentiel. Avec les autres insoumis, on passe du temps dans la rue, on intérieurise un code de la rue⁹, on se sent obligé de détenir tel ou tel attribut, d'interpréter les situations de telle manière. Le groupe dit ce qui vaut la peine et ce qui ne vaut pas la peine, ce qu'il faut penser de tel événement. Plus les jeunes passent de temps sur ce quartier, plus en effet ils sont soumis à une pression à la conformité de leurs pairs. Cette pression normative fait intervenir de véritables procédures de contrôle social : rappels à l'ordre plus ou moins violents, moqueries, ostracisme... Les insoumis vivent très tôt une « vie de quartier » qui leur procure une socialisation dont l'importance résulte de leur distance à l'école et à la famille, en même temps qu'elle la renforce.

Il ne peut y avoir à la fois conformité à certaines normes dominantes et donc poursuite d'objectifs légitimes (trouver un emploi, fonder une famille, s'autonomiser par rapport aux parents) et déviance que parce que le groupe de pairs produit et offre une justification à ses membres : dans le contexte du quartier de relégation, avec l'importance des discriminations, « on ne peut pas faire autrement que faire du business ou faire connaître notre colère de cette manière »¹⁰. Le Mirail est un environnement social qui rend acceptable un certain degré de déviance par rapport aux normes défendues par les lois.

La sociabilité juvénile des insoumis s'accompagne d'une forte circulation de la parole. Ils parlent de football, de jeux

....
(9) Comment parler des choses, en juger, désigner soi et les autres, paraître ; ce qui se fait ou ne se fait pas, comment entrer en interaction...

....
(10) Il ne s'agit pas là d'une citation mais de la substance de nombreux propos.

vidéo, de ce qu'a dit untel, de la nouvelle 306, de l'école... Mais ils parlent aussi, de *business*, de celui-là qui est « tombé », du fonctionnement de la justice, de l'action des policiers, de la discrimination et plus généralement de l'injustice subie. Il y a des manières de raconter les histoires, de les interpréter, de donner du sens au monde qui les entoure, à leur situation, qui vont souder les jeunes, constituer un vécu commun et permettre que dans certaines situations, il y ait une véritable action collective.

S'y ajoute un phénomène bien connu : la fréquentation de la police, de la justice et de la prison est devenue banale sur le quartier. Dès lors, la crainte que suscitent les rigueurs de la loi se dissipe. En fait, on pourrait dire que pour chaque groupe de jeunes, la peur de la loi se situe à des niveaux différents. Pour les « délinquants engagés » : « *ça c'est normalisé (...). À force, vu qu'il y en a de plus en plus qui en font les frais, ça devient la routine* ». Il n'en est pas de même pour les insoumis qui ont tout à perdre avec une mise en détention, ou les conformes pour qui être aperçu par un adulte en train de commettre un délit, être interpellé par la police sont des événements redoutés.

LA FAMILLE DANS LE CONTEXTE DE LA CITÉ

Le rôle de la famille dans la genèse de la délinquance juvénile n'a cessé d'être étudié, débattu depuis que les chercheurs tentent de comprendre le phénomène. Vouloir discuter de la validité des thèses innombrables sur la question n'aurait aucun sens puisqu'elles ont été élaborées dans des contextes socio-historiques incomparables. Ce qu'il s'agit de comprendre, c'est la délinquance juvénile limitée - et les limites de cette délinquance - de jeunes d'origine maghrébine vivant dans une cité française de la fin des années quatre-vingt-dix. Or, ce qui semble essentiel dans ce cas, c'est l'invalidation de deux dimensions régulatrices du comportement des jeunes : l'ordre normatif énoncé par les parents et le contrôle social familial.

Si les jeunes tiennent un discours conformiste et, pour la plus grande partie de leurs pratiques, sont conformes, c'est qu'ils ont entendu énoncer par leurs parents les principes

normatifs prévalant dans la société globale française. Ces parents n'élèvent pas leurs enfants selon des principes, avec un rapport à la loi française spécifique. Mais il ne suffit pas que ces principes soient énoncés pour qu'ils soient intériorisés par les enfants. Dans le cas des insoumis, les conditions d'appropriation des principes vertueux ne sont pas réunies. D'abord, parce que ceux qui les énoncent sont disqualifiés pour le faire. Ils sont perçus par les enfants comme s'étant trop soumis à ces impératifs, avoir trop, par là même, accepté leur situation dégradante. Ils sont disqualifiés parce que déclarés incompétents pour cette société. Les fils disent de leurs pères qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe, qu'ils sont dépassés. Les pères eux-mêmes avouent l'être : «*Moi mon fils, il brûle des voitures, qu'est-ce que je fais, je le tue ?*». L'exemple typique concerne l'injonction parentale à travailler à l'école. Quelle peut être la valeur de ce discours énoncé par des parents qui n'y ont jamais été, et qui, invalidation par incompétence, ne savent pas vraiment «*que ça ne sert à rien, que les profs sont racistes, qu'il vaut mieux faire des petits boulots...*»

Ce qui déconsidère ce discours, c'est que les fils le trouvent inadapté à la société moderne française et à la cité. Qu'un père demande à son fils de rendre compte de tout de ce qu'il fait, de ne pas sortir, de ne pas participer à telle manifestation n'a pas de sens dans le contexte de la cité qui reste totalement méconnu des parents.

Pour que la déviance se développe au-delà de ce que permet traditionnellement la communauté, il faut que cette communauté échoue à la maintenir dans certaines limites. Dans le cas des insoumis, le contrôle social familial n'est pas opératoire. Il n'est pas opératoire parce que les pères, on l'a dit, ne maîtrisent pas suffisamment leur environnement pour contrôler leurs enfants¹¹. D'autre part, les insoumis insistent sur le fait que «*dans nos familles, on ne discute pas*». Autrement dit, le père - puisque c'est à lui qu'échoient traditionnellement l'autorité et le contrôle - tente de faire respecter des règles, des principes, sans les expliquer. Mais lorsque ces jeunes disent «*dans nos familles*», la comparaison avec d'autres familles du quartier révèle que la famille dont ils parlent n'est pas la famille

....

(11) Je n'exclus pas que certains ferment les yeux. Outre que cette idée est avancée par beaucoup d'intervenants des quartiers, rien ne la rend improbable.

....

(12) A. Sayad a suffisamment montré que ce modèle était déjà remis en cause au *bled* du fait d'évolutions dans les pays maghrébins.

maghrébine traditionnelle¹² mais une famille où l'absence de communication entre pères et fils est une composante du milieu social, du niveau d'étude des parents.

Enfin, et cela encore résulte du niveau socioculturel de ces familles, les pères n'ont pas su faire évoluer un contrôle social qui est adapté à un autre contexte culturel. Au *bled*, ce contrôle social bénéficie du soutien communautaire, la communauté prenant le relais de la famille lorsque le jeune est dehors. Ce n'est pas le cas sur un quartier comme Le Mirail. De plus, tout contrôle social familial repose sur une conception particulière de l'individu, de sa place dans la famille, du rôle de chacun des membres. L'efficience du contrôle dépend étroitement du niveau de légitimité de cette représentation de la famille. En France, le contrôle familial traditionnel est remis en cause parce que le modèle familial dont il dépend est délégitimé. Il l'est à la fois par la concurrence d'autres modèles et par les lois françaises qui limitent l'autorité paternelle, ainsi que par la sensibilité croissante aux droits des enfants, à la maltraitance, par les interventions des travailleurs sociaux qui vont en ce sens.

LE SENTIMENT D'INJUSTICE

« *On n'a pas tous la même valeur dans cette société. On n'est pas satisfaits. Mon statut social, c'est l'injustice* ». Les insoumis ont en commun de partager un très fort sentiment d'injustice. Ils en parlent entre eux, ils en parlent pour justifier leur ressentiment, leur colère, la plupart de ce qui est qualifié par les autres d'« incivilités », un certain nombre de leurs infractions. Le vécu discriminatoire ne rend ainsi pas seulement compte des dégradations (actions isolées ou de petits groupes) ou des actions collectives de plus grande ampleur (telles que « *les émeutes* »), mais aussi des délits acquisitifs. Il s'agit de se faire justice, de réparer un tort subi.

De quelle injustice s'agit-il ? Pour partie, le sentiment d'injustice provient sans doute comme le montre D. Lapeyronnie d'un sentiment de frustration relative : « *on peut formuler l'hypothèse d'un développement de la discrimination et de*

certaines formes de racisme lorsque les conditions s'égalisent et lorsqu'une minorité ethnique s'assimile à la société d'accueil. À l'opposé, l'assimilation provoque au sein de la minorité envie et indignation ou, pour employer un langage plus moderne, de la frustration relative et un sentiment d'injustice (...). Au fur et à mesure que les différences statutaires et culturelles s'estompent, la frustration et le sentiment d'injustice devraient augmenter fortement au sein de cette population »¹³.

Mais notre recherche ne confirme pas la thèse d'une assimilation en cours de tous les jeunes. Les caractéristiques du quartier de relégation indiqueraient plutôt un processus bloqué ou en recul. Le sentiment d'injustice se rapporte à l'histoire de l'intégration de ces jeunes d'une autre manière que celle envisagée par D. Lapeyronnie. Ce qu'ils évoquent beaucoup en effet, c'est l'injustice faite à leurs parents par la France. Injustice du cloisonnement dans des emplois dévalorisants, de la colonisation française, de l'avenir promis aux enfants...

98 Ce sentiment d'injustice se fonde encore sur des injustices subies directement par les jeunes ou par leurs « collègues » et qui donne lieu à ce vécu commun déjà évoqué. Injustice de la justice, de l'action de la police, de la discrimination et, enfin, de la relégation dans un quartier majoritairement composé d'immigrés et marqué d'infamie. Il serait trop long de montrer ici le fondement objectif de ce sentiment. Certains aspects en sont connus, notre rapport de recherche en décrit d'autres, en particulier les mécanismes qui vont constituer le quartier de relégation. Outre que la relégation induit mécaniquement les jeunes à grandir « entre soi »¹⁴, elle crée le sentiment de la mise à l'écart de soi comme arabe.

Ce sentiment est exacerbé chez les insoumis. « *On ne se sent pas français. Franchement dans cette société, c'est impossible de se sentir français* ». C'est la conscience de la prise en compte par la société française - à l'opposé du principe républicain sans cesse réaffirmé d'égalité de tous les citoyens - de leur origine maghrébine qui fournit aux acteurs le principe explicatif des injustices qu'ils subissent. Devant nécessairement, comme tout acteur social, donner

....

(13) LAPEYRONNIE, 1987,
p.294.

....

(14) Il faudrait discuter de la thèse évoquée par de nombreux auteurs selon laquelle les jeunes d'origine maghrébine vivant dans les cités sont intégrés culturellement mais pas socialement, d'où leur sentiment de frustration... La notion « d'intégration culturelle » n'étant pas précisée, de quoi est-il question ? Qu'en est-il de l'intégration culturelle de jeunes qui déclarent avoir toujours grandi entre eux et qui disent éprouver un « sentiment de décalage », lorsqu'ils passent du temps avec des Français de leur âge ?

....

(15) Puisque, pour leur très grande majorité, ils sont nés en France, ils ne sont pas immigrés. De nationalité française, ils ne sont pas plus maghrébins.

....

(16) «*Dans l'étude de l'immigration, l'hypothèse de départ est que l'attitude des Français joue un rôle premier dans la production des identités ethniques, les communautés immigrées se situant et se définissant en grande partie par rapport à l'attitude de la société d'accueil».*

TABOADA-LÉONETTI, 1990,
p.60.

....

(17) C'est le 13 décembre que Habib a été tué par le policier.

....

(18) Extrêmement courantes sur ces quartiers comme on le sait. Voir sur ce point ESTERLE-HÉDIBEL, 1997 ; CHOQUET, 1998.

du sens à leur situation, ils fondent ce sens sur les indices de discrimination «ethnique» dont ils disposent. Appréhendés, traités comme des immigrés maghrébins - ce que souvent ils ne sont pas¹⁵ - ils se saisissent de ce stigmate pour en faire une identité ethnique positive et revendiquer leur «arabité»¹⁶.

Les insoumis ont en commun non seulement un très fort sentiment d'injustice mais une interprétation de cette injustice dans les termes d'une discrimination à caractère ethnique ou raciste. Peu après les émeutes de décembre 1998 qui ont suivi la mort d'un jeune tué par un policier au Mirail, ces jeunes se sont très fortement revendiqués arabes et fiers de l'être. Ils se sont vécus collectivement victimes d'une agression à caractère raciste. Le temps passant, cette revendication identitaire s'est faite moins pressante, sans pour autant disparaître. L'anniversaire de la mort de ce jeune et le silence de la justice - l'affaire n'a pas encore été jugée - ont été l'occasion de réaffirmer cette arbité. On a pu lire alors sur les murs de la cité : «*Une seule race vaincra. C'est les Arabes*» ; «*Ne laissons pas la police tués (sic) nos frères. Le 13 ça pète. BREK (sic), CRS, STUP*»¹⁷.

L'INSOUMISSION ET LA MOBILISATION POLITIQUE

Le dernier élément qui semble important pour comprendre la déviance et le type d'infractions commises par ces jeunes est leur refus d'accepter leur situation : «*on va pas abandonner le terrain*». Ils refusent par exemple d'accepter avec fatalisme la discrimination à l'embauche et s'il arrive que des cas débouchent sur des conflits physiques, ils nourrissent le plus souvent le ressentiment ou/et des réactions collectives contre tel ou tel des symboles ou des acteurs de cette discrimination. Les dégradations, les vols, les «incivilités», certaines agressions s'opposent aux comportements de retrait, aux conduites à risques, aux violences contre soi-même¹⁸.

Leurs actes s'opposent également à l'attitude des conformes qui tentent d'échapper au quartier par des stratégies essentiellement individuelles. Ainsi, le caractère collectif de nombre des délits commis, vols y compris, ne relève-t-il

pas d'une « propension » à agir en bande mais du caractère collectivement ressenti des injustices. Loin d'être en retrait du politique, ils s'intéressent aux affaires de la Cité, aux évolutions de la ville, aux prises de décision politique des édiles. Les jeunes présents aux réunions d'habitants, dans les collectifs, lors des déplacements d'élus ne sont ni les délinquants engagés ni les conformes, ce sont eux. Enfin, ils sont très présents dans les associations de quartier mais de manière critique, revendiquant plus d'activité, plus de transparence dans l'utilisation des subventions.

LES CONFORMES

Les jeunes de ce type sont dénommés conformes car ils respectent pour l'essentiel les principes, les règles, les valeurs énoncés par ces deux grandes instances de socialisation que sont leurs familles et l'école. Ils n'ont pas participé aux émeutes et ne recourent pas au vandalisme pour faire connaître leur colère ou des revendications. Leurs infractions sont limitées à la fois dans le temps puisqu'ils les commettent aux alentours de 15-17 ans, soit beaucoup plus tard que les insoumis ou les engagés (13-14 ans) et, par leur envergure, semble-t-il, puisqu'elles cessent très rapidement. Ces pratiques n'empiètent pas sur leurs activités conformes, c'est-à-dire leur scolarité et leur participation à la vie familiale. Elles ne les remettent pas en cause.

Leurs infractions sont uniquement des vols sans violence, à la différence des insoumis ou des engagés qui commettent des délits très différents (*deal, recel, vols avec ou sans violence, dégradations, etc.*). On pourrait dire que ce sont des infractions sans déviance au sens où ces jeunes sont réputés « conformes » en toutes choses. Ces actes n'ont sans doute rien d'original et, sur ce plan, les conformes seraient « conformes » également à la jeunesse. Dans un article de 1976, M. Leblanc montrait que parmi les adolescents, « 90 % commettent annuellement des actes qui pourraient les conduire devant les tribunaux pour mineurs »¹⁹. Dans le même sens, D. Pingeon montrait la normalité de la délinquance juvénile, « nécessité auto-initiatique poussant

....
(19) LEBLANC, 1976-1977.

....

(20) PINGEON, 1991, p. 121.

....

(21) MIGNON, 1991, p. 95-100.

....

(22) Dans une certaine mesure puisque la corruption, les abus de biens sociaux, les faux en écriture... ne sont pas accessibles aux mineurs. L'accessibilité des délits homogénéise relativement leur répartition dans les différents milieux sociaux.

....

(23) «L'illégalisme des biens a été séparé de celui des droits. Partage qui recouvre une opposition de classes, puisque, d'un côté, l'illégalisme qui sera le plus accessible aux classes populaires sera celui des biens - transfert violent des propriétés ; que, d'un autre, la bourgeoisie se réservera, elle, l'illégalisme des droits : la possibilité de tourner ses propres règlements et ses propres lois», FOUCAULT, 1975, p.89.

....

(24) Dans *Le Monde* du 20 octobre 2000, p. 12, un journaliste relate l'accueil enthousiaste du professeur Strauss-Kahn à Sciences-Po «Une salve d'applaudissements accueille le professeur. C'est parti pour deux heures brillantes, solides, conceptuelles et concrètes, qui voient défilier comme des amis éclairants les grands noms de l'économie (...). «Des questions ?», demande sans cesse l'orateur à un auditoire qui rit des bons mots, savoure les anecdotes et gratte du papier à n'en plus finir...». À l'évidence, les accusations portées contre l'ancien ministre ne sont pas, pour cet auditoire, « graves ».

l'adolescent à se mouvoir dans des registres de transgression extrêmement diversifiés »²⁰.

N'étudier que la délinquance des jeunes de banlieue, c'est induire l'opinion dans l'idée que la délinquance n'existe pas chez les autres jeunes, voire qu'il s'agit ici d'une délinquance pathologique, liée à une sous-culture, une incapacité constitutive à se conformer aux règles de la vie sociale... Il y a, comme le remarquait déjà P. Mignon dans un article datant de 1991²¹, un oubli des jeunes «respectables» qui, sans être des déqualifiés ou des chômeurs, n'en commettent pas moins des actes délictueux. Or, une fois admise la normalité de la délinquance juvénile, la recherche devrait pouvoir montrer l'hétérogénéité des délits selon les milieux sociaux. Dans une certaine mesure²², il paraît logique que, comme pour les adultes, il y ait un illégalisme des droits opposé à un illégalisme des biens²³, une délinquance des centres-villes opposée à une délinquance des banlieues. Ainsi, le piratage de logiciels n'est-il jamais mentionné par les jeunes du Mirail, les vols aux particuliers semblent relativement importants par rapport aux vols dans les commerces. Il semble également qu'il s'agisse très souvent d'infractions commises en groupe.

Ce qui est intéressant à leur propos, c'est donc moins de comprendre les raisons du passage à l'acte transgressif - il faudrait le faire dans le cadre d'une problématique sur les jeunesse contemporaines, leur rapport aux valeurs²⁴, leur respect de la loi, etc.- que ce qui les distingue des insoumis. Pourquoi, vivant dans des conditions socio-économiques *a priori* semblables, étant également nés de parents immigrés, sont-ils différents d'autres jeunes du quartier ?

En défaisant l'articulation singulière des déterminants des parcours de ces jeunes, on peut schématiquement établir qu'au départ du rapport au quartier et à l'école, qui sont des facteurs importants de l'engagement dans la délinquance, il y aurait les caractéristiques de l'intégration en France de leurs parents et l'attachement des enfants à leur famille. Cette thèse qui devrait être vérifiée et approfondie dans des travaux ultérieurs, reçoit ici, avec la comparaison des deux groupes de jeunes, une première démonstration.

Encore plus peut-être que précédemment, il convient de mettre l'accent ici sur la distinction que nous opérons entre la situation objective des individus et leur vécu de cette situation. Quant au travail - des pères puisque, dans l'ensemble des cas rencontrés, les mères ont peu ou pas travaillé - les pères des conformes n'ont pas nécessairement occupé des emplois moins dévalorisés ou mieux payés que les pères des insoumis, même si c'est bien souvent le cas²⁵. Par contre, ils n'ont pas exprimé devant leurs enfants de ressentiment par rapport à leur emploi. Même dans les cas de pères manœuvres, employés à des travaux harassants, où les enfants parlent de pères fatigués, ayant été accidentés, il n'est jamais question d'aigreur.

Quant à la France, pays d'accueil, il en est de même. Les parents ne vivent pas nécessairement leur intégration comme une assimilation, c'est-à-dire comme devant aboutir à une acculturation complète et à la perte de leur identité culturelle. Ils peuvent être musulmans très pratiquants, conserver leur nationalité d'origine, faire régulièrement des séjours au pays. Par contre, les jeunes disent de leurs parents qu'ils sont contents d'être en France et n'envisagent pas de retourner vivre leur retraite au pays. Si nous ne savons pas comment ils jugent l'action des travailleurs sociaux ou les politiques locales, ils ont confiance en l'école.

En quelque sorte, les conformes acceptent leur situation comme leurs parents l'ont acceptée. Si le manque d'argent dans la famille ou la relégation peuvent être cités, le racisme ou la discrimination le sont aussi parfois ; « *on se dit c'est la vie, c'est comme ça* ».

Les conformes n'accomplissent pas toujours un cycle scolaire qui les mène au baccalauréat. Ils peuvent connaître le redoublement, être orientés très tôt vers les formations professionnelles. Mais ils sont mobilisés par l'école, ils y passent du temps. Ils en parlent avant tout en termes de contenus scolaires et lui attribuent un rôle fondamental pour leur avenir. Le suivi de la scolarité par leurs parents varie du simple contrôle à l'aide directe lorsqu'ils ont été scolarisés dans le pays d'origine. D'autres fois encore, les

....

(25) Il n'y a pas de lien causal entre pauvreté ou chômage et délinquance. Dans le rapport pour l'INHESI nous insistons sur l'idée de nécessité ressentie. Dans *Sociologie de la déviance* (A. Colin, 1995, p. 61) A. Ogien présente la thèse de J. et P. Blau : Ils « *ne proposent pas d'expliquer la déviance directement par l'inégalité sociale, mais par les conséquences qu'elle induit sur l'anticipation de leur avenir par ces individus en marge du mouvement social* ». Et de citer ces auteurs : « *les agressions et la violence semblent moins procéder du manque de ressources que du sentiment d'injustice, non pas de la pauvreté absolue, mais de la pauvreté relative* ».

....

(26) Cette affirmation comme d'autres dans cet article fait évidemment allusion à des débats en sociologie de la délinquance. Les travaux de Hirschi ont mis en exergue l'importance des liens sociaux dans l'apparition de la délinquance. Ses thèses n'ont cessé d'être discutées depuis. Il n'est pas possible ici de discuter de la manière dont nous nous situons dans ces débats. Les lecteurs avertis verront que notre position est toutefois très éloignée de celle de Hirschi : HIRSCHI, 1969.

conformes ont bénéficié de l'expérience scolaire de sœurs plus âgées.

Pourquoi travailler à l'école ? Sur ce point, les réponses sont assez diverses comme le sont les niveaux scolaires. Mais les conformes ont un point commun : tous disent qu'ils ont travaillé pour les parents, parce que leur avis comptait et que ces parents étaient préoccupés de leur travail scolaire. Ce qu'indique cette dimension de la motivation scolaire, c'est en fait l'attachement des jeunes à leurs parents²⁶. On travaille parce qu'on se préoccupe de l'avis de ses parents.

Les limites qu'ils se donnent dans la déviance reposent sur le même fondement. On peut bien sûr relever que ces jeunes évoquent la peur d'être pris, qu'ils disent parfois avoir arrêté de voler à la suite de l'arrestation d'un de leurs copains ou parce qu'eux-mêmes ont failli être pris. Ils parlent des conséquences de leurs actes pour ceux qu'ils volent (les individus en tout cas, et non les commerces) et des conséquences pour la cité des dégradations, des émeutes, des rodéos. On comprend que leur engagement scolaire serait contradictoire avec des pratiques qui leur prendraient plus de temps ou risqueraient de faire échouer leur cursus. Mais les limites qu'ils se donnent renvoient d'abord à l'attachement à leurs parents ; il s'agit de ne pas trahir la confiance placée en eux, de ne pas transgresser les principes énoncés. Pour ces jeunes, le contrôle social s'exerce pour ainsi dire préventivement. Il est évident que les parents sont à l'occasion amenés à intervenir ; lorsqu'il y a un problème à l'école, lorsqu'apparaissent au domicile des objets, des vêtements dont l'origine est douteuse, lorsque le fils rentre tard... Mais le plus souvent, le contrôle ne s'exerce pas. Le contrôle qui n'a pas besoin de se manifester pour produire des effets est d'ailleurs le plus efficace. Les limites sont intériorisées.

L'intériorisation des normes, de ce qui est moral, de ce qui est légal se traduit dans le langage des jeunes par la récurrence d'une réponse stéréotypée à la question de savoir pourquoi ils n'ont pas été plus loin : «*je ne sais pas, ça ne sert à rien*». En substance : c'est comme ça, nous n'y avons pas seulement pensé, ça n'a pas de sens.

La rue a moins d'importance dans leur socialisation qu'elle n'en a pour les insoumis. Ne serait-ce que « mécaniquement » : ils sont mieux en famille, ils y passent plus de temps, ils font leurs devoirs. Par là, ils sont moins soumis à l'ensemble des pressions normatives du quartier²⁷.

L'attachement aux parents, l'intériorisation des normes étant acquis, comment comprendre le passage à l'acte ? Si le vol est une pratique qui se retrouve chez tous les jeunes, on peut se demander si le type de vols des jeunes des cités n'est pas en partie spécifique. Ces « infractions de cité » sont en effet chez ces jeunes, des infractions opportunistes. Sur un quartier de relégation, les jeunes ont plus de chances qu'ailleurs de côtoyer des pairs qui commettent des délits, de les imiter, de s'initier avec eux. Ils côtoient des jeunes qu'ils savent faire du recel, dealer, voler, bref, faire du « *business* ». La fréquence des pratiques illégales entraîne la banalisation d'une part d'entre elles, jugées sans gravité. Enfin, si l'on affirme que tout cela ne sert à rien, que ça ne peut durer qu'un temps, les conformes ont sous les yeux des exemples de jeunes de leur âge qui s'offrent des biens de consommation de prestige auxquels eux-mêmes ne peuvent prétendre : téléphones portables de coût élevé, scooters, grosses voitures, « fringues ».

104

....

(27) Sur l'attachement différentiel aux pairs vs aux parents, voir WARR, 1993, p. 247-264.

LES DÉLINQUANTS ENGAGÉS ET LES FUGITIFS

Ceux que la justice nomme récidivistes ou que des sociologues peuvent qualifier de réitérants constituent un autre type de jeunes. Ils sont une dizaine sur le quartier. Ils sont engagés dans la délinquance au sens où l'essentiel de leurs centres d'intérêt y est lié. Certains programment une véritable carrière délinquante qui doit les mener, avec l'avancée en âge et en expérience, dans des affaires de plus en plus importantes. Ils sont connus de la police et leurs noms sont familiers aux professionnels du tribunal pour enfants. Ils occupent une place à part sur le quartier, contrôlant les espaces limités où ils se déplacent, ne fréquentant pas les associations.

C'est moins le nombre de ces jeunes engagés dans la délinquance qui leur donne de l'importance que, justement, la

....

(28) La lettre de l'INHESI, n° 12, juin 1995, p. 3 et 4.

....

(29) définis comme ayant fait l'objet d'au moins trois procédures transmises au parquet par le commissariat local, sur une période de deux ans : FIACRE, 1996.

....

(30) BAILLEAU, 1996, p. 84.

réitération qui entretient l'opinion et un certain nombre de fonctionnaires (police, justice) dans l'idée qu'on ne peut rien faire dans l'état actuel des choses ou que rien n'est fait. Dans une lettre de l'INHESI, il est rappelé qu'il «est communément admis, tant par les criminologues que par les policiers de sécurité publique, qu'un nombre réduit de jeunes délinquants commettrait une part importante de la délinquance de voie publique»²⁸. Une recherche de P. Fiacre sur des délinquants réitérants²⁹ montre également qu'ils représentent une part importante de la délinquance élucidée. «Les 122 jeunes délinquants persistants de l'échantillon se sont vus imputer 622 faits de délinquance de voie publique, sur un total de 1184 faits élucidés sur les 4 circonscriptions, soit 52,53 %». F. Bailleau notait quant à lui au terme d'une analyse des statistiques de la délinquance juvénile et de leur construction, «qu'il n'existe qu'un nombre très faible de mineurs qui a une réelle activité délinquante structurée mais il a une grande visibilité sociale»³⁰.

À l'autre extrémité du rapport à la délinquance se trouvent ceux que nous appelons les fugitifs. Pour les parents du Mirail qui trouvent que le quartier comporte des risques pour les enfants - mauvaises fréquentations, risques d'agressions, écoles de niveau insuffisant, etc.- plusieurs stratégies sont possibles. La fuite du quartier d'abord, phénomène déjà perceptible avant les émeutes de décembre 1998, qui s'est accentuée depuis. Mais certains parents ne peuvent pas aller s'installer ailleurs, où le coût des loyers est plus élevé. D'autres parents refusent de se laisser «intimider par ces jeunes cons». Parmi ceux qui sont restés bien que considérant l'environnement comme néfaste, certains parents ont une stratégie qui consiste à faire vivre aux enfants un quartier «*a minima*». Ils font leur scolarité hors du quartier, ils ont l'essentiel de leurs loisirs à l'extérieur, ou dans des associations de quartier sélectionnées, ils ne traînent pas dans la rue et ne fréquentent pas ceux qui s'y trouvent. Pour ces enfants, la cité est une cité-dortoir. Cette stratégie des parents fait qu'un certain nombre de jeunes ne sont pas véritablement socialisés dans le quartier. À ces parents qui expliquent qu'ils mettent leurs enfants dans le

métro pour aller en cours et qu'ils les récupèrent le soir à la sortie du métro, correspondent ces adolescents qui, évoquant les jeunes du quartier, distinguent nettement « eux » et « nous », ne se sentant rien de commun avec « eux ».

La grande proportion des jeunes sur le quartier (les moins de 25 ans représentent 50 % de la population), les caractéristiques de leur sociabilité rendent leur présence massive dans les espaces publics. Là encore pourtant, au-delà de l'indifférenciation apparente des relations comme des occupations d'espace, les quatre types de jeunes se distinguent. Le mode de structuration des relations sociales juvéniles est un autre exemple de l'imbrication de la familiale et du groupe de pairs comme instances de socialisation.

Des groupes affinitaires très liés de quatre, cinq jeunes se forment dès l'école primaire et perdurent au moins jusqu'à la majorité. Avec ces copains privilégiés, on dit qu'on a tout partagé. C'est la socialisation familiale qui est à l'origine du jugement de goût qui porte les enfants à considérer les uns comme attrayants et à éviter les autres. Le « deuxième cercle » de la sociabilité juvénile fait se rencontrer des jeunes du même type à l'exclusion des autres, autour d'activités communes, dans des mêmes lieux. Très jeunes, les uns vont explorer des lieux interdits : la zone commerciale, les caves de la cité, le centre-ville, quand les autres ne dépasseront pas les limites de la rue ou de l'immeuble. Le fait de fréquenter ou non les associations de loisirs, le choix même des associations participe au renforcement des différences entre les uns et les autres. Ce n'est que dans le « troisième cercle » de la sociabilité juvénile, beaucoup plus étendu que les précédents, que tous les types de jeunes se croisent. Ils se connaissent de vue, ils se saluent, échangent quelques propos mais leurs relations ne vont guère au-delà. Il ne s'agit là que d'interconnaissance. Évoquant les jeunes qu'il ne fréquente pas, un « conforme » utilise des mots qui disent clairement l'altérité au sein du groupe d'âge : *« Ils sont dans un autre univers et ils fréquentent des mecs de leur univers. Je les connais ces mecs, c'est obligé quoi. Mais ça va pas plus loin ».*

Dans cet article, nous avons introduit le concept d'ethnicité et mis en relation la déviance de jeunes qui sont à la

fois résidents de banlieue et nés de parents maghrébins. C'est le terrain de recherche qui a imposé cette mise en relation. La revendication par des jeunes d'une «arabité» s'est développée après la mort d'Habib mais elle existait auparavant et subsiste deux ans après les événements. Ce ne sont ni tous les jeunes d'origine maghrébine qui revendiquent en France cette ethnicité ni même tous les jeunes du Mirail mais essentiellement, sur ce quartier, les insoumis. La conjonction entre le passage à l'acte et cette revendication identitaire manifeste à la fois la discrimination vécue par les jeunes de cette origine et le sens de leurs actions.

En abordant de cette manière la question des relations entre délinquance juvénile et origine maghrébine, nous pensons avoir montré qu'il est scientifiquement possible d'aborder le phénomène en évitant l'important parasitage politique dont il est chargé. À une extrémité de l'éventail politique, l'accent peut être mis sur une impossibilité constitutive de ces jeunes à s'intégrer à la société française. D'un autre côté, la bonne conscience anti-raciste peut conduire à nier l'origine des parents des jeunes délinquants, la sur-représentation des étrangers dans la prise en charge policière³¹ ou à les attribuer uniquement au travail de la police et de la justice. Or, l'appartenance ethnique des jeunes, pour «bricolée»³² et réactive qu'elle soit, leur histoire, qui est aussi une trajectoire migratoire, sont des éléments de l'engagement dans certaines déviances.

■ François SICOT

Maître de conférences à l'université de Toulouse

....

(31) Pour une analyse de cette sur-représentation ; ZAUBERMAN, LÉVY, 1998.

....

(32) O. Roy (1991) écrit justement que cette ethnicité est un composé de références plus ou moins élaborées à la culture des parents et d'emprunts à certains aspects de la société d'accueil.

B I B L I O G R A P H I E

- BAILLEAU (F.), 1996, *Les jeunes face à la justice pénale*, Syros.
- BEAUD (S.), 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales, Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, p. 226-257.
- BOUAMAMA (S.), SAD SAOUD (H.), 1996, *Familles maghrébines de France*, Paris, Desclée de Brouwer.
- CHARLOT (B.), 1999, « Le lien familial », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 35, 1^{er} trimestre.
- CHOQUET (M.) et al., 1998, *Adolescents de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*, INSERM, DPJI, MILDT.
- ESTERLE-HÉDIBEL (M.), 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- FIACRE (P.), 1996, *Les jeunes délinquants réitérants*, Paris, IHESI.
- FOUCAULT (M.), 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- HIRSCHI (T.), 1969, *Causes of delinquency*, University of California Press
- La lettre de l'IHESI*, n°12, juin 1995.
- LAHIRE (B.), 1995, *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard-Le Seuil.
- LAPEYRONNIE (D.), 1987, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, Vol. 28, n° 2.
- LEBLANC (M.), 1976-1977, « La délinquance à l'adolescence : de la délinquance cachée et de la délinquance apparente », *Annales de Vauresson*, n° 14.
- MIGNON, (P.), 1991, « Note sur la criminalité juvénile et ses approches en Grande-Bretagne », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 5, mai-juillet.
- PINGEON (D.), 1991, *Adolescences délinquantes*, Delval.
- ROY (O.), 1991, « Ethnicité, bandes et communautarisme », *Esprit*, n°168, janvier.
- SCHEHR (S.), 1999, *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, PUF.
- SICOT (F.) (Dir), 1999, Représentations sociales du travail et rôle du travail salarié dans l'insertion des handicapés moteurs, rapport pour l'APF.
- TABOADA-LÉONETTI (I.), 1990, « Stratégies identitaires et minorités », in CAMILLERI (C.) et al., *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.
- WARR (M.), 1993, « Parents, peers, and delinquency », *Social forces*, 72 (1), septembre, p. 247-264
- ZAUBERMAN (R.), Lévy (R.), 1998, « La police française et les minorités visibles : les contradictions de l'idéal républicain », in CARTUYVELS (Y.), et al., *Politique, police et justice au bord du futur*, L'Harmattan, p. 287-300.
- ZEHRAOUI (A.), 1996, « Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France », *Revue française de sociologie*, XXX-VII, p. 237-261.

« NOYAUX DURS » ?

par Éric DEBARBIEUX

La présence de petits groupes de mineurs organisant la délinquance et la violence dans les établissements scolaires ou dans les quartiers semble une évidence de terrain. Pourtant au-delà de cet allant de soi pratique et théorique (la théorie des cinq pour cent), cet article invite à réfléchir à la variabilité de ces dits « noyaux durs ». Il convient de se poser la question de leur construction sociale et institutionnelle, en interrogeant ici plus particulièrement le terrain scolaire.

••••
 (1) Notre travail de recherche pour l'INHESI porte pour titre *Délinquance des mineurs : proximité et territoires*, convention INHESI, 98/70. Par là nous entendons une délinquance dont le repli territorial est particulièrement important, organisant l'expérience première de la délinquance dans un espace proche où se construisent les solidarités, les hiérarchies de dominance, les inégalités devant le risque.

L'étude est consultable au centre de documentation de l'INHESI (NDLR).

••••
 (2) Témoignages recueillis par Fabienne Cossin et Stéphanie Rubi. Cf., dans notre rapport, leur chapitre « Le Point de vue des jeunes ». Sur le point de vue policier et judiciaire, voir le chapitre de Catherine Mancel.

Dans les représentations courantes de la délinquance territorialisée¹ la notion de « noyaux durs » occupe une place privilégiée. Ainsi, si l'on en croit un groupe d'éducateurs de prévention d'un quartier de Paris² le noyau dur des délinquants comprendrait une dizaine d'individus dans son secteur et trois autres dans le secteur voisin, sur fond de trafic de drogue. Ce qui est dit ici de la délinquance des adultes se dit aussi très souvent de la délinquance des mineurs et particulièrement dans les lieux hyperterritorialisés que sont les établissements scolaires. L'espace scolaire est en effet depuis quelques années confronté à des situations de violence qui accompagnent une délinquance surspécifique de mineurs. Le même groupe d'éducateurs attestait à quel point les rencontres avec les responsables d'établissement de leurs secteurs identifiaient les mêmes adolescents, la plupart faisant l'objet d'un suivi judiciaire. L'idée est désormais répandue qu'un petit groupe d'élèves tient l'établissement, et y organise en sous-main racket, trafic et violence, en liaison avec l'extérieur.

Il y a dans tout cela un allant de soi de terrain³, voire une évidence théorique que nous allons interroger dans cet article, qui ne reprendra qu'une partie des travaux menés par notre équipe. L'enjeu est cependant d'importance : convient-il d'éloigner quelques individus pour que tout aille mieux ? C'est là une question en apparence fort simple, et qui du même coup risque d'attirer des réponses simplistes. Nous devrons donc d'abord déconstruire cette question elle-même et présenter quels modèles la sous-tendent. Ensuite, après avoir exposé rapidement quelques principes méthodologiques, nous étudierons si et comment se construisent ces « noyaux durs ». Finalement, nous montrerons comment cette entrée particulière s'inscrit dans une théorie générale d'une délinquance des mineurs parmi d'autres.

LA MÉTAPHORE DU DÉCHET

Les mots, d'abord, et ils sont capitaux, tant on sait depuis longtemps l'importance de la nomination dans la construction des carrières délinquantes⁴. Que peut bien signifier la locution « noyaux durs », si peu interrogée, et tant employée ? L'expression est à la limite redondante. Étymologiquement⁵, en effet, le noyau (*nucleus*) est la partie dure du fruit du noyer ou de l'amandier (*nux, nucis*) : il n'y a pas de noyau qui ne soit dur. On trouve même chez les médecins latins⁶ le verbe *nucleare* qui signifie durcir (comme un noyau). Dans un premier sens en tout cas, c'est l'image du fruit qui l'emporte, dans ce qu'il a de plus intérieur et de plus caché, de meilleur aussi et de plus porteur d'avenir : graine, amande, perle même, lorsqu'il s'agit d'un fruit de mer⁷. On comprendra alors comment ce terme sera installé au cœur des choses par la physique atomique, précisément nucléaire. Le noyau est le centre énergétique de la matière, chargé de force électromagnétique, attirant, autour duquel gravitent les électrons. Psychologiquement enfin, les freudiens chercheront au « noyau de notre être » la source des énergies vitales et l'origine cachée de nos actes.

Un premier modèle se dégage : celui d'une énergie positive, indispensable à la vie, attirante. Mais ce premier

....

(3) MANCEL, MONTOYA,
2000.

....

(4) CHAMBOREDON, 1972.

....

(5) Nous n'avons pas ici une représentation éternitaire du sens des mots, ni l'illusion d'une continuité sémantique. Que l'on nous pardonne simplement cette fantaisie étymologique ne visant qu'à mettre en question une représentation indiscutée.

....

(6) Theodorus Priscianus,
De diaeta, 4, 2.

....

(7) *Conchae nucleus*, chez Pline.

....

(8) *Les Assis.*

modèle a son revers : pour filer la métaphore arboricole, il y aurait au cœur de certains fruits un principe de pourriture qui les gâterait par avance, si l'on ne séparait le bon grain de l'ivraie. Même ambiguïté, en économie, les « noyaux durs d'actionnaires » semblent être au centre du pouvoir et de la richesse, éléments primordiaux et cachés, enviés et redoutables, au centre des décisions dans les grands groupes industriels et commerciaux, minorités actives dirigeant en sous-main les majorités : résumé de cette « *main invisible qui tue* » que Rimbaud mit en vers⁸. Politiquement, si le « noyau de résistance » évoque le romantisme de la lutte contre l'opresseur, le « noyautage » évoque en même temps l'image de l'ennemi tant installé en soi-même que d'extérieur, il est devenu l'ennemi intérieur, invisible et menaçant. C'est bien lui qui serait le plus grand péril pour la sécurité intérieure - dans tous les sens du terme. On n'est pas très loin d'une métaphore cancéreuse, de la nodosité ou de la tumeur, qui se pourrait entendre dans une deuxième origine parfois prêtée au mot, le *nodus*, le noeud, et qui appelle l'ablation, l'extirpation, l'énucléation, ou le renversement. C'est bien évidemment ce deuxième sens qui se dit dans la figure des « noyaux durs » délinquants. Mais ce sens garde en lui plusieurs possibles issus du premier modèle : un pouvoir d'attraction et de séduction, un fonctionnement énergétique « noyau électrons », et peut-être finalement la révélation de ce qu'est un groupe tout entier, dans ses potentialités négatives.

C'est tout cela, et bien d'autres choses que nous n'avons pas la place de développer ici, que nous retrouvons dans les emplois de plus en plus courants des mots « noyaux durs » dans les établissements scolaires, et ailleurs. Ainsi, lors d'une réunion récente sur la « violence à l'école » un professeur témoignait en ces termes : « *les collègues en ont assez, ils veulent travailler. Ce sont toujours les mêmes qui posent problèmes, entre 5 et 10% des élèves maximum. Ils n'ont rien à faire dans le collège, on ne peut rien, on touche nos limites* ». Un Inspecteur, l'approuvant, était encore plus précis : « *il convient maintenant de psychanalyser. Il faut éloigner ce type d'élèves* ». Une enquête commandée par un syndicat de chefs d'établissement retenait

la même fourchette pour comptabiliser les élèves hors normes. D'après les auteurs d'infractions eux-mêmes, témoignant dans une enquête de délinquance autodéclarée récente⁹, la proportion de ces mineurs délinquants « suractifs », chez les collégiens et lycéens est bien de cet ordre. La « théorie des cinq pour cent » semble donc vérifiée. On suppose communément que l'expulsion de ce groupe restreint hors de l'école, sinon du quartier, réglera les difficultés principales de la vie quotidienne. Nous avons recueilli dans les établissements tant de témoignages concordants sur l'existence de ces noyaux, y compris du point de vue des élèves, qu'on ne voit pas au nom de quelle aristocratie théorique, il faudrait les récuser¹⁰.

Mais s'il ne s'agit pas de nier les difficultés vécues, il faut cependant noter qu'il y a là une métaphore du déchet qui parfois s'accompagne de précisions quant à la composition et la genèse de cette lie indésirable. C'est sur cette genèse spontanée qu'il faut faire porter le doute, avant même de s'interroger sur l'existence ou la manière d'exister de ces « noyaux durs ». Quelques thèmes dominent, qui sont autant de « causalités » supposées, le plus souvent réduites à une causalité unique, ou dominante, largement naturalisée. Les anathèmes contre la famille sont extrêmement durs, comme bien des chercheurs l'ont montré¹¹. Le thème de la démission parentale est le plus fréquent : il fait l'unanimité dans les clivages politiques et idéologiques, avec une insistance particulière sur la démission ou l'absence des pères et sur la monoparentalité. Plus loin, l'affirmation d'une causalité culturelle et ethnique alimente parfois le débat¹². Significatif est à cet égard le livre publié par l'Académie des Sciences morales et politiques sous le titre *La violence en milieu scolaire*¹³, qui pousse à l'extrême cette qualification ethnique de la délinquance, entre autres dans un chapitre intitulé « Un exemple de noyaux durs aux Mureaux ». Ainsi, un enseignant interrogé (et approuvé) par les membres de cette auguste assemblée n'hésite pas à différencier et hiérarchiser bons et mauvais « immigrés » : « *en ce qui concerne les Portugais [...], il n'y a pas de problèmes [...] Leur cellule familiale est beaucoup plus forte que la cellule française. La différence avec les jeunes*

....
(9) ROCHE, 2000.

....
(10) Cf. outre nos propres travaux (DEBARBIEUX, 1996, 1999) les travaux menés dans notre équipe par Y. Montoya (MONTOYA, 2000).

....
(11) PAYET, 1995,
DEBARBIEUX, 1996, 1999,
THIN, 1998.

....
(12) LORCERIE, 1996 par ex .

....
(13) DUPÂQUIER, 1999.

....

(14) DEBARBIEUX, 1998.

....

(15) ROCHE 1994.

Arabes réside aussi dans le fait qu'il n'y a pas eu de guerre entre la France et le Portugal. Il y en a eu une entre la France et l'Algérie».

La métaphore du déchet peut donc être également une variante du vieux mythe de l'enfant (de) sauvage¹⁴. On comprend qu'elle peut à terme être porteuse de xénophobie, au moins de stigmatisation de groupes entiers, supposés en eux-mêmes « à risques ». Il ne s'agit pourtant pas ici de se contenter de la « dénoncer ». Il ne s'agit pas non plus de renvoyer les acteurs à la catégorie infamante du fantasme d'insécurité, dont Roché, par exemple a depuis longtemps montré l'inadéquation¹⁵, ni de nier les difficultés du terrain, au contraire. Mais enfin, la tâche du sociologue est de déconstruire les catégories de la sociologie spontanée, en les dénaturalisant, ce à quoi nous allons maintenant nous attacher.

LA CONSTRUCTION DES « NOYAUX DURS »

....

(16) Nous procédons surtout à partir d'échelles permettant de tester les sentiments portés par les élèves vis-à-vis de différentes dimensions de la vie scolaire et des inter-relations élèves/adultes, élèves/élèves.

Mais d'abord comment allons-nous retrouver ces fameux « noyaux durs » ? Le problème méthodologique est, au départ, tout à fait similaire au problème pratique : existe-t-il, dans un établissement, une classe (au sens mathématique) d'individus qui se distinguent des autres par une attitude totalement négative de rejet global de l'école et de l'institution, qui sont punis plus souvent que d'autres et qui sont victimiseurs déclarés d'après leurs réponses au questionnaire que nous leur avons administré ? La procédure dite « en classification automatique » est particulièrement adéquate pour répondre à ce type d'interrogation : en prenant pour variables discriminantes les variables évaluant le « climat scolaire » (huit variables), la punition (deux variables) et le racket (deux variables), nous pouvons tenter une telle classification. Or, dans les collèges qui ont été concernés par nos recherches, nous pouvons aisément isoler un groupe d'élèves qui estiment que « tout va mal à l'école »¹⁶ que les professeurs sont « épouvantables », qu'ils sont plus souvent qualifiés que d'autres d'« agresseurs », « beaucoup plus souvent punis à répétition », développant un sentiment de haine et de rupture vis-à-vis de tout ce qui représente

LA THÉORIE DES 5% : QUESTION D'ARITHMÉTIQUE ?

Les analyses qui vont suivre s'appuient sur une enquête initiée en 1994, poursuivie en 1998 et 1999 et nous ayant permis d'interroger en France plus de 20 000 élèves de collège, âgés de 10 à 17 ans.

Elles reposent sur un questionnaire directement administré aux jeunes et aux adultes des établissements, qui comporte divers indicateurs portant sur le climat scolaire et la qualité des interrelations dans les écoles, une enquête de victimation et une partie portant sur la délinquance autodéclarée, à partir de l'indicateur du racket. Ces questionnaires ont été accompagnés d'entretiens collectifs et individuels et d'observations directes dans les établissements et les quartiers.

Ainsi nos méthodes allient toujours techniques d'enquêtes (entretiens et questionnaires) et observations diverses. Ces observations peuvent être de longue durée, des membres de notre équipe ayant séjourné plusieurs semaines à intervalles réguliers dans les différents sites concernés.

Nos terrains d'enquête pour cet article ont couvert trois zones du territoire, dans le Nord de la France (Roubaix), dans Paris *intra-muros* et dans les quartiers Nord de Marseille.

Ces sites ont concerné 11 collèges, 2 lycées professionnels et leur environnement, et nous avons interrogé 3134 élèves de 10 à 17 ans. Cet échantillon est toutefois référé à un échantillon plus large concernant près de 180 établissements scolaires de tous types structurels et socio-démographiques afin d'assurer la comparaison selon diverses variables¹⁷. Le comparatisme est en effet à la base de toutes nos enquêtes, et il est particulièrement approprié pour la problématique de cet article : les « noyaux durs » sont en effet estimés en général à une « moyenne de 5 à 10 % ».

Mais que signifie cette moyenne ? Est-elle la même quel que soit le type social des établissements ? Ou est-elle liée aux difficultés socio-économiques vécues par la population scolaire ? Autrement dit, la délinquance et la violence des mineurs ne sont-elles d'abord que la reproduction microsociologique de la violence sociale¹⁸, ou au contraire existe-t-il dans tout groupe un noyau incompressible de déviants, ou encore assiste-t-on à un durcissement généralisé de la délinquance, qui serait le signe d'une décadence globale ? Et si les variables sociales apparaissent déterminantes, est-ce que « toutes choses étant égales par ailleurs », c'est-à-dire dans des établissements socialement identiques, les dits « noyaux durs » sont-ils les mêmes, au moins en quantité ? Existe-t-il une « délinquance » différenciée suivant l'organisation interne des établissements scolaires, ce qui ne serait au niveau des « noyaux durs » que l'application en criminologie¹⁹ des différences maintes fois relevées dans la littérature plus microsociologique de « l'effet-établissement » (*Effective School Literature*) . C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre.

••••
(17) Une des nouvelles voies explorées par notre équipe est actuellement la comparaison internationale, en constituant un échantillon important dans divers pays (BLAYA-DEBARBIEUX, 2000).

••••
(18) BOURDIEU, 1997.

••••
(19) Cf. GOTTFREDSON, 1985.

....

(20) Tous les chiffres cités donnant lieu à comparaison montrent des différences très significatives (supérieures à 99,99 chances sur 100 contre le hasard, quel que soit le test statistique utilisé).

....

(21) CHAMBOREDON, 1971.

l'ordre et qui se déclarent « racketteurs ». Bref, des élèves en grande rupture, dont l'agrégat constitue une première approximation des « noyaux durs ». Ces élèves sont également six fois plus nombreux que les autres²⁰ (47% contre 8%) à déclarer la drogue présente dans leur établissement. Ils sont donc bien entrés à la fois dans une délinquance au moins autodéclarée et une « microdélinquance » reconnue par un ensemble de manquements au règlement souvent réprimés par une micropénalité au quotidien (retenues, pensums, exclusions temporaires), sur laquelle nous aurons largement l'occasion de revenir. Ils sont donc déjà entrés dans des jeux d'institutions et de désignation²¹ qui, s'ils n'ont pas toujours à voir avec le Code pénal, ont à voir avec le règlement. Leurs relations aux adultes sont particulièrement difficiles, ainsi, tandis que 16% des autres élèves estiment leurs relations aux enseignants « mauvaises » ou « pas très bonnes », ils sont plus de 70% du groupe étudié à l'affirmer, une différence qui va du simple au quadruple.

Cette classe d'élèves représente en moyenne 2,2% de l'effectif, dans l'échantillon large (constitué aussi bien d'établissements très favorisés que très défavorisés, toutes les situations intermédiaires étant étudiées). Mais cette moyenne cache des disparités importantes suivant les établissements : la proportion de ce type d'élèves varie de 0% à 11% suivant les cas. Cette inégalité est fortement corrélée socialement : les « noyaux durs » apparaissent deux fois et demie plus souvent en Zones d'Éducation Prioritaire et huit fois plus souvent en zone sensible que dans les secteurs favorisés (4% vs 0,5%). Dans un premier temps, il pourrait donc sembler que nos résultats donnent raison à la conception qui désigne, en établissement sensible du moins, un groupe restreint d'élèves, de l'ordre de 4-5% d'un établissement, comme responsable du désordre et de la violence, ce qui donnerait un argument de poids aux politiques répressives, à l'exclusion et à la psychologisation, pour ne pas dire la psychiatrisation des éléments perturbateurs. Comme nos résultats prouvent aussi que les facteurs sociaux sont prépondérants, ils pourraient tout aussi bien servir à alimenter l'idée stigmatisante des « classes dangereuses », à justifier un traitement médicalisé des inégalités

sociales ou à conforter un désenchantement fataliste. Or, si l'on examine plus en profondeur les résultats, établissement par établissement, c'est exactement l'inverse que nous pouvons en conclure.

Il nous faut en fait raisonner «toutes choses étant égales par ailleurs». Si les variables socio-économiques étaient seules déterminantes pour expliquer l'existence et la proportion des «noyaux durs», alors, dans chacun des établissements comparables sociologiquement on devrait observer une proportion sensiblement égale d'élèves en rupture. Le fait d'être un élément d'un «noyau dur» ne serait guère que la résultante de dispositions personnelles croisées à des dispositions sociales, comme l'approche criminologique très fréquente par «facteurs de risque»²² tend parfois à le laisser supposer. La délinquance, dans ce cas, serait un conglomérat plus ou moins hérité de «qualités» et de défauts psychologiques (dont la fameuse déficience de «l'estime de soi»), et de données sociales perturbatrices. Elle serait un déjà-là quasi-indépendant des interactions locales. Or, la répartition des «catégories» d'adolescents dans des collèges pourtant très proches socio-démographiquement²³ montre une disparité fort significative, comme nous le montre le tableau 1.

Ce tableau est très simple à lire, en face de chaque collège, désigné par un numéro d'ordre²⁴, figure le pourcentage de chaque catégorie d'élèves suivant la classification automatique qui isole une classe d'élèves «durs». Comme tous les collèges ici étudiés sont de même type social, qui justifie d'ailleurs pour la plupart leur classement en établissement «sensible», on peut raisonner «toutes choses étant égales par ailleurs». Or, si effectivement, la moyenne des élèves «durs» est de 3,7% dans les collèges de cet échantillon, ce qui est encore plus remarquable est la grande diversité des situations.

....
(22) FARRINGTON, 2000.

....
(23) Nous utilisons essentiellement les variables PCS des parents, Taux de chômage, Nombre d'élèves étrangers, Retard scolaire (sur le calcul de l'Indice de Précarité Scolaire, cf. DEBARBIEUX 1996 et RONDEAU-TRANCART, 1995).

....
(24) Par souci déontologique évident, nous ne publions jamais le nom d'un établissement scolaire précis.

Tableau n°1 :
RÉPARTITION DES « NOYAUX DURS »
DANS SEIZE COLLÈGES « SENSIBLES »

Code établissement	Noyaux durs (%)	Autres (%)
3	1,6	98,4
4	3,0	97,0
5	4,6	95,4
6	7,1	92,9
7	3,8	96,2
8	3,1	96,9
9	1,7	98,3
10	3,1	96,9
11	10,9	89,1
12	5,9	94,1
13	4,0	96,0
14	2,6	97,4
15	1,9	98,1
16	1,0	99,0
17	2,9	97,1
18	1,9	98,1
Moyenne	3,7	96,3

Si l'on prend les extrêmes, le collège n°16 comprendrait un « noyau dur » d'environ 1% de ses élèves, tandis que, pour le n°11, il serait de l'ordre de 10,9% : onze fois plus, à des taux de significativité qui ne laissent aucun doute.

De plus, il est bien possible que notre définition initiale du « noyau dur » soit trop restrictive et qu'il faille l'élargir aux élèves « *borderline* », en rupture avec l'ordre scolaire, exprimant une haine importante contre l'institution et ses

Tableau n°2 :
RAPPORT À L'ÉCOLE DANS SEIZE COLLÈGES « SENSIBLES »

Code établissement	Très mal (%)	Plutôt mal (%)	Plutôt bien (%)	Très bien (%)
3	8,1	19,3	27,9	44,7
4	17,9	14,9	34,9	32,3
5	17,2	31,4	24,0	27,4
6	23,4	21,2	38,7	16,7
7	22,4	37,8	23,9	15,9
8	15,3	34,5	28,1	22,1
9	10,9	16,0	27,4	45,7
10	20,1	27,9	34,0	18,0
11	29,1	32,5	25,2	13,2
12	19,6	16,1	42,9	21,4
13	14,7	13,6	42,9	28,8
14	16,1	26,8	30,9	26,2
15	18,1	26,2	26,8	28,9
16	13,6	22,9	40,6	22,9
17	19,3	21,5	33,8	25,4
18	12,0	26,9	31,5	29,6
Moyenne	17,4	24,3	31,1	26,2

représentants, mais pas forcément délinquants autodéclarés, tout en étant considérés par l'institution comme des perturbateurs avérés (ce que prouve le taux de punition qui leur est infligé). Nous pouvons en fait isoler un groupe plus important qui représente 17,4% de l'effectif de notre échantillon d'établissements sensibles, avec là encore des disparités remarquables : ce groupe va de 8% à 29,1% de l'effectif

total des établissements étudiés. C'est dans ce groupe que figurent très majoritairement les élèves racketteurs.

Le tableau 2 montre quatre classes d'élèves qui désignent quatre catégories fondamentales de « rapport à l'école ». Une première catégorie (26,2% de l'effectif) représente les élèves estimant que « tout va bien ». Ce sont des élèves heureux à l'école, qui pensent que l'on y apprend bien, que les adultes sont accueillants et qui généralement ne sont pas victimes. La deuxième catégorie, la plus nombreuse (32,1%) a un avis plus nuancé, mais majoritairement positif. Peu victimes et peu agresseurs, ils se distinguent des premiers par une vision plus négative du quartier où se trouve leur école, qu'ils perçoivent comme protectrice. On remarquera donc que, quoi qu'il en soit, 58% des élèves de ces établissements difficiles gardent une forte confiance en l'école et ses représentants. La troisième catégorie (24,3%) est nettement plus critique, mais sans excès, vis-à-vis des adultes, et ne se fait guère remarquer : peu victimes, peu punis, ces élèves semblent plutôt passifs à l'école et y apprécier surtout les relations entre pairs. La quatrième catégorie (17,4%), au contraire, comporte des élèves en grande opposition, plus fréquemment et plus durement punis, ils entretiennent un rapport de rejet passionné vis-à-vis des professeurs, ils affirment clairement une culture « antiscolaire »²⁵. Ils sont les opposants, dans lesquels on trouve le plus de victimiseurs et de victimes. Ce qui frappe, c'est la disparité de répartition de l'ensemble de ces catégories dans des établissements pourtant très proches socialement et souvent géographiquement : de 8 à 29% pour les élèves les plus négatifs, de 13 à 46% pour les plus positifs, la différence quantitative prédomine. Mais l'on doit aussi, au moins pour certains établissements se poser la question même du sens d'une appellation : peut-on encore parler de « noyaux » quand près d'un tiers de l'effectif affirme son rejet de l'école et de ses acteurs et est puni à répétition ? Le modèle du « noyau dur » est au moins en partie inadéquat pour rendre compte de la « violence en milieu scolaire » en fixant l'attention sur un groupe restreint, et en faisant admettre l'idée d'une sorte de « déchet » incompressible préexistant aux relations

....
(25) WILLIS, 1978, DUBET, 1994.

sociales et scolaires. Sans nier que des groupes d'élèves puissent être plus difficiles que d'autres, puissent effectivement être les « vedettes négatives » des établissements scolaires, il n'y a pas pour autant à se satisfaire de la fausse évidence d'un « noyau dur » en soi, essentialisé.

En effet, de cette inégale répartition des « noyaux durs » - au sens restreint comme au sens élargi - nous pouvons logiquement conclure à l'existence d'un effet de contexte, d'un « effet-établissement » qui contribue à la fabrication non pas tant en fait de « noyaux durs » que d'une culture d'opposition à l'école pour des groupes d'élèves qui peuvent être importants, rendant insuffisante l'idée même d'un « noyau dur ». Le sentiment de haine développé vis-à-vis de l'école n'est pas une simple résultante de la situation socio-économique et d'une sorte de « haine de classe » qui préexisterait à l'école. Un modèle strictement néo-marxiste ne suffirait pas à expliquer ces différences locales. Le sentiment de haine, revendiqué d'ailleurs par bien des adolescents (« *j'ai la haine* ») ne préexiste pas totalement à l'entrée dans le monde scolaire, il se construit aussi dans des interactions quotidiennes que nous pouvons maintenant brièvement évoquer.

....

(26) Bien entendu, nous ne mésestimons pas pour autant la délinquance en col blanc et la délinquance financière, dont le coût social est certainement plus élevé que cette délinquance de masse. C'est d'ailleurs une demande réitérée des juges d'être mieux formés au droit commercial et au droit des affaires, si l'on en croit une enquête menée par notre équipe (BLAYA, 2000).

....

(27) SALAS, 1997.

LA PRODUCTION QUOTIDIENNE DE LA DÉLINQUANCE : UNE ÉTUDE DE CAS

Récapitulons : une approche macro sociologique de la délinquance reste largement justifiée, et les facteurs socio-économiques apparaissent largement explicatifs dans la construction d'une culture « antiscolaire » ou anti-institutionnelle. C'est là où les variables sociales sont les plus dures que la violence et la délinquance des mineurs sont les plus fréquentes²⁶, avec les prémisses de cette délinquance « d'exclusion » dont le modèle a été construit entre autres par Denis Salas²⁷. Mais cette approche doit être complétée par des études plus localisées, puisqu'à conditions égales les établissements scolaires ont des difficultés très différentes, qui se construisent interactivement, présumons-le. En fait, on peut, avec Bourdieu, rappeler qu'une interaction entre des individus a toujours trois éléments : les deux individus en

question certes, mais aussi la société dans son ensemble qui autorise, oblige et conditionne leur rencontre.

Pour étudier ces interactions, il faut descendre au niveau de chaque établissement, tant l'histoire de chaque structure a de l'importance. Si cela est impossible dans le cadre de cet article, c'est pourtant ce que nous faisons au niveau de chaque structure étudiée, à laquelle nous rendons d'ailleurs généralement les résultats de nos enquêtes. Vu le nombre de cas observés, nos remarques peuvent cependant, nous semble-t-il, être généralisées. C'est pourquoi si nous utilisons un cas particulier, celui d'un des établissements qui construit le plus fort sentiment d'opposition²⁸, c'est en le considérant comme un cas type de «l'établissement à risque». Comme on le voit, cet établissement, qui est un collège d'environ six cents élèves, comporte à la fois un nombre beaucoup plus important d'élèves en rupture totale, et un nombre extrêmement faible d'élèves se déclarant sans nuance heureux à l'école (13% contre 26% en moyenne). Il comporte surtout un nombre beaucoup plus élevé de racketteurs. Ceci n'est pas dû aux seules caractéristiques de la population d'élèves, ni au seul quartier d'implantation (des collèges voisins de même type social n'ont pas des résultats aussi négatifs) mais également à la manière dont «l'équipe» de cet établissement a «fabriqué» les classes et favorisé les crispations.

Dans ce collège, les tensions entre élèves, entre élèves et adultes et entre adultes sont fortes, et elles se cristallisent autour des classes qu'on n'appelle pas de «niveau» mais «à option». Pour retenir, ou faire venir, les enfants de classes moyennes, de plus en plus rares dans l'établissement, le jeu est classique : création d'option Allemand, classe européenne, classe d'accueil, etc. Ce jeu des options crée ou augmente les séparations. Ici, cela va vraiment trop loin : certaines classes ne sont constituées que de «Maghrébins et d'Africains», d'autres uniquement de «Français». La revendication de mixité est forte, la haine et la rage s'expriment durement. Les exclusions, les punitions, tombent toujours sur les mêmes classes²⁹. C'est autour de cette ségrégation interne et d'un fort sentiment d'injustice quant à la punition que se cristallise un

....
(28) qui figure dans les tableaux 1 et 2 sous le n°11.

....
(29) Voir notre étude sur ce point : DEBARBIEUX, 1999.

fort groupe d'opposants, qui dérive progressivement vers la délinquance. Bien plus que d'autres, ils disent que les lieux qu'ils détestent par-dessus tout sont les salles de classe. Bien plus encore, ils affirment « aimer » tous les espaces intermédiaires : couloirs, escaliers, toilettes. Ils « tiennent » effectivement les espaces mal surveillés - suivant un mécanisme bien connu d'abandon progressif des espaces collectifs par les adultes, au profit de la seule salle de classe. D'abord fréquemment présent dans des bagarres de cour de récréation (un des motifs importants de punition), refusant le travail scolaire, ce groupe se radicalise peu à peu, en même temps que se radicalise chez bien des adultes un appel à la répression et à l'exclusion, autant que s'approfondissent les conflits d'équipe, qui s'accroissent de la souffrance ressentie. Un racket sur critères « ethniques » se développe, jusqu'à un épisode final particulièrement dur. Cela ira en effet jusqu'à la cérémonie du « bonnet » : un enfant, bonnet enfoncé jusqu'aux yeux, se fera rouer de coups par un groupe d'élèves, tous de la même classe « faible », et devra être hospitalisé. Les coupables devront répondre d'une plainte en justice et seront exclus du collège, renforçant d'autant les difficultés hors du collège. Bien sûr, il est normal que les agresseurs paient le prix de leur agression, que celle-ci soit pénalisée. Mais l'organisation scolaire ne l'a-t-elle pas rendue possible ? N'a-t-elle pas en fait fabriqué de l'ethnicité ? En effet, le problème de l'ethnicité à l'école n'est pas un problème d'étrangers ou d'immigrés. Il est bien plus le problème de la séparation progressive – ou continue – d'enfants français, que l'on enferme dans une étrangeté supposée, construite.

N'en concluons pas que les enseignants de cet établissement sont racistes, ou particulièrement incapables ou que les agresseurs sont des petits anges sans responsabilité. Un tel manichéisme ne serait pas de mise. Payet³⁰ souligne combien le phénomène de ségrégation interne à l'établissement scolaire doit « être replacé dans un état de concurrence entre les établissements scolaires », qui sont placés dans un marché social. Pour résister à la dérive qui, par le jeu des dérogations, entraîne l'établissement vers une « ghettoïsation », et pour préserver la mixité sociale, les

....

(30) PAYET, 1995.

équipes des établissements populaires sont placées devant une double contrainte angoissante, où les contradictions éthiques sont lourdes. La constitution de bonnes et de mauvaises classes peut être la seule manière de retenir les enfants des classes sociales plus favorisées. Bref, comme l'écrivit encore Payet, « *le principe peut être démocratique à une échelle large, et discriminatoire à l'échelle de l'établissement* ». Mais cela ne veut pas dire non plus que tous les collèges ne fassent que gérer des déterminismes venus d'ailleurs, et qu'ils ne sont qu'une éponge de leur environnement, ni que les faits ici décrits sont inéluctables. Comment expliquer dans ce cas qu'un autre collège proche du dernier exemple étudié (le collège n°13), sans classes de niveaux (même s'il y a des groupes de niveau-matière), a une qualité de vie très supérieure aux attentes sociales, quand bien même sa population est exactement semblable, recrutant sur les mêmes quartiers et que ses locaux ne sont pas plus favorables au travail ? Nos conclusions n'ont rien de fataliste. Bien au contraire, en pointant des responsabilités locales, elles ouvrent aussi un champ à l'action possible.

La « fabrication de noyaux durs » a donc à voir avec les institutions, scolaires ici, mais aussi, avec les institutions policières et judiciaires, comme le rapport de recherche présenté à l'INHESI le démontre. Il ne s'agit pas de tomber bien évidemment dans un « c'est la faute à l'école » qui serait parfaitement déplacé et ridicule. Par exemple, dans la chaîne du traitement des mineurs délinquants réitérants, le manque de communication entre les différents maillons apparaît comme une des principales faiblesses du traitement de ces jeunes qui, quoi qu'il en soit, posent réellement les plus grands problèmes au terrain, et aux victimes.

CONCLUSION

Entendons-nous bien : notre démonstration ne cherche pas à « excuser » les coupables, ni à jouer du « tout préventif ». Il n'y a aucun romantisme dans notre propos. La délinquance d'exclusion - ou devrions-nous dire de ressentiment, qui est aussi une délinquance identitaire - n'est qu'un des possibles de la délinquance des mineurs, et il faudrait aussi

....

(31) BOURDIEU, 1997.

....

(32) POUTIGNAT, STREIFF-FENART, 1995.

....

(33) Ce que nos études ont le mieux mis en évidence est la grande importance de la cohérence des équipes adultes, qui dépend non seulement des qualités des chefs d'établissement et des membres de ces équipes mais aussi des «effets de zone» liés au mouvement des enseignants.

L'évaluation que le ministère de l'Éducation nationale nous a confiée du plan interministériel de lutte contre la violence (DEBARBIEUX, MONTOYA, 1999) a ainsi montré que, dans les zones où le *turn over* des adultes est très important (par exemple près de 80% de départs tous les ans dans certains établissements de la banlieue parisienne), l'injection de moyens supplémentaires, même importants, ne servait à rien, contrairement aux établissements de grande stabilité.

étudier celle des beaux quartiers. Simplement, en insistant d'abord sur les causalités sociales et économiques, nous voulons insister sur le fait que cette forme de délinquance qu'on pourrait croire en rupture avec l'ordre social, et en particulier avec l'école, n'est qu'une reproduction conformiste des dominations subies³¹. Elle ne fait qu'approfondir la coupure sociale, par le jeu de la mauvaise réputation des quartiers et des établissements qui accentue rejets et fuite. Elle est un agent de la reproduction, s'arrêtant d'abord aux limites de l'univers immédiat. Bref, pour nous, s'il y avait une légitimation politique à combattre ces formes de violence et la délinquance, ce serait qu'elles concourent largement au maintien et à la production de l'inégalité : loin d'être en rupture avec les injustices du monde, elles les renforcent, accroissant aussi l'inégalité devant le risque d'être victime.

C'est ce risque-là qu'il convient de faire diminuer ; or, l'élimination si souhaitée des dits «noyaux durs» ne résoudrait rien, car n'enrayerait pas les mécanismes de construction de ceux-ci qui touchent parfois bien plus d'élèves que ce que la «théorie des cinq pour cent» tendrait à faire accroire. Les facteurs socio-économiques ne sont pas explicatifs par eux-mêmes. En fait, il n'y a aucune relation d'équivalence pauvreté ou chômage et délinquance, pas plus qu'il n'y a, dans les établissements scolaires, de «noyaux durs» en soi, ni de fatalité sociale à leur production. La violence et la délinquance, même lorsqu'elles frappent brutalement, ont toujours une histoire. Elles doivent être situées dans une progression souvent lente, qui part sans doute de l'exclusion sociale, mais qui se réalise dans les interactions de micro-exclusions évitables. Elles sont d'abord accumulation de micro-violences et de violences symboliques, qui «soudent» des groupes d'individus dans un jeu d'écart en «Eux/Nous», «Amis/Ennemis»³². C'est à cette condition que les «noyaux» deviennent attrayants, fournissent modèles et identifications. C'est au niveau du déroulement de cette «carrière de violence», de la construction même des noyaux durs qu'il faut agir, au plus tôt, de manière concertée, en équipe et en partenariat³³. Cela ne peut se faire que par le rapprochement et la proximité avec les habitants, et avec les

parents. C'est vrai de la police, de l'école et de tout service social. Mais cela est et sera difficile, particulièrement dans une période de reprise économique dont les fruits se répartissent de manière très inégale, alimentant le ressentiment, particulièrement chez ceux qu'on appelle parfois les «oubliés de la croissance». Ce ne sera certainement pas en ajoutant de l'exclusion et de la distance qu'on y parviendra.

■ *Éric DEBARBIEUX*

LARSEF - Université Victor Segalen Bordeaux 2

B I B L I O G R A P H I E

- BLAYA (C.), 2000, *Évolution de la formation des auditeurs de justice de 1958 à nos jours*, Étude réalisée pour le GIP « Droit et justice », LARSEF, exemplaire regraphié.
- BLAYA (C.), DEBARBIEUX (E.), 2000, « La construction sociale de la « violence en milieu scolaire », in BAUDRY (P.), BLAYA (C.), CHOQUET (M.), DEBARBIEUX (E.), POMMERAUX (X.), 2000, *Souffrances et violences à l'adolescence*, Paris, ESF.
- BOURDIEU (P.), 1997, *Méditations pascaliniennes*, Paris, Seuil.
- CHAMBOREDON (J.-C.), 1971, « La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet », *Revue française de sociologie*, XII-3.
- DEBARBIEUX (E.), 1996, *La violence en milieu scolaire - 1- État des lieux*, Paris, ESF.
- DEBARBIEUX (E.), 1998, « Le professeur et le sauvageon : violence à l'école, incivilités et post-modernité », *Revue française de pédagogie*, n°123.
- DEBARBIEUX (E.), 1999, *La violence en milieu scolaire - 2- Le désordre des choses*, Paris, ESF.
- DUBET (F.), 1994, « Les mutations du système scolaire et les violences à l'école », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 15, p. 11-26.
- DUPAQUIER (D.), 1999, *La violence en milieu scolaire*, Paris, PUF.
- FARRINGTON (D. P.), 2000, « Explaining and preventing crime: The globalization of knowledge », *Criminology*, Vol. 38, n°1.
- GOTTFREDSON (G.D.), GOTTFREDSON (D.C.), 1985, *Victimisation in schools*, New-York : Plenum Press.
- LORCERIE (F.), 1996, « Laïcité 96. La République française à l'épreuve de l'immigration », *Revue française de pédagogie*, n°117.
- MANCEL (C.), MONTOYA (Y.), 2000, « De l'enfance en danger aux mineurs délinquants récidivistes », Actes du colloque « la délinquance d'habitude », Agen, à paraître.
- MONTOYA (Y.), 2000, *Violence en milieu scolaire et politique publique en éducation : évolution du phénomène au collège (1995-1999) et évaluation du plan d'expérimentation et de lutte contre la violence scolaire*, Thèse de doctorat, Bordeaux, exemplaire regraphié.
- PAYET (J.P.), 1995, *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Mériadiens Klincksieck.
- POUTIGNAT (P.), STREIFF-FENART (J.), 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- ROCHÉ (S.), 1994, *Insécurité et libertés*, Paris, Le Seuil.
- ROCHÉ (S.), 2000, Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes, Rapport de recherche, Grenoble, CERAT, exemplaire regraphié.
- RONDEAU (M.C.), TRANCART (D.), 1995, « Les collèges sensibles, description, typologie », *Éducation et formations*, n°40.
- SALAS (D.), 1997, « La délinquance d'exclusion », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 29, 3^e trimestre, p. 61-75.
- THIN (D.), 1998, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Lyon, Presses universitaires.
- WILLIS (P.), 1978, « L'école des ouvriers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°24.

LE CONTRÔLE PARENTAL DU RISQUE DE DÉLINQUANCE JUVÉNILE : UN BILAN DES RECHERCHES

par Laurent MUCCHIELLI

Cet article vise à clarifier le rôle de la famille dans la genèse et l'enracinement de la délinquance juvénile. À l'issue d'un bilan des recherches, il apparaît que la famille ne joue que rarement un rôle direct dans la genèse de la délinquance. La plupart du temps, la délinquance apparaît à la pré-adolescence, en liaison avec un contexte psychosocial spécifique et sous l'influence directe des groupes de pairs. Dans cette situation, la famille joue un rôle de prévention et de contrôle. Toutefois, il arrive que les parents ne soient plus en mesure de le jouer du fait d'une situation de précarité économique et de repli social qui dégrade les relations familiales et discrédite le discours normatif des parents.

....

Cet article s'appuie sur les résultats d'un rapport commandité par la Caisse Nationale des Allocations Familiales : MUCCHIELLI (L.), 2000, *Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*, Paris, CESDIP, « Études et données pénales », n°86. Ce rapport peut être lu et téléchargé sur le site internet du CESDIP : <http://www.cesdip.msh-paris.fr>

....

(1) PATTERSON *et al.*, 1989 ; LOEBER, LEBLANC, 1990 ; MOFFITT, 1993 ; SIMONS *et al.*, 1994.

Par-delà les infinies variantes qui peuvent caractériser les histoires individuelles, la recherche en criminologie converge aujourd'hui vers le constat qu'il existe *grossost modo* deux grands types de carrières délinquantes, même s'il subsiste des différences de conceptualisation selon les auteurs¹. Le premier type, quantitativement très minoritaire, est celui de l'individu dont le comportement déviant (notamment exagérément agressif), a été généralement repéré dès la petite enfance, et qui cumulera souvent les signalements et les renvois institutionnels à divers moments de sa vie. Ce premier type est lié à un fonctionnement familial pathologique ou à un apprentissage familial direct de la délinquance. Le second type, de loin le plus répandu, est celui de l'individu dont le comportement délinquant ne se signale qu'à la pré-adolescence ou même à l'adolescence, et qui ne s'engagera que rarement dans une carrière délinquante durable. Ce second type ne suppose aucun dysfonctionnement familial particulier, à l'exception de la difficulté d'exercice du contrôle parental.

La place de la famille dans l'analyse de la délinquance ne se limite donc pas à un rôle producteur ou non-producteur. De façon générale, ce rôle ne s'arrête pas à la mise en place des processus affectifs et éducatifs de base, il se poursuit ensuite dans l'encadrement et le contrôle de l'évolution de l'enfant. Cette fonction est importante et difficile à remplir. La pré-adolescence constitue en effet un moment particulièrement sensible du point de vue du risque d'entrée dans la délinquance, surtout dans certains contextes sociaux. Cela étant, il faut également comprendre que le bon fonctionnement de ce contrôle dépend lui-même de la situation psychologique et matérielle des parents, situation qui est liée à son tour aux conditions environnementales. C'est donc tout un ensemble de facteurs qu'il faut tenter de relier entre eux afin de comprendre la genèse de la délinquance ainsi que les mécanismes qui favorisent ou au contraire empêchent son enracinement.

SOCIALISATION ET RISQUE DE DÉLINQUANCE AU COURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

128

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉLINQUANCE À PARTIR DE LA PRÉ-ADOLESCENCE

Ainsi, l'immense majorité des futurs délinquants ne commencent à commettre des actes illicites qu'à partir de la pré-adolescence. De façon approximative (il existe des nuances selon les pays, selon les catégories d'infractions, selon les échantillons et selon les méthodologies des études), le phénomène apparaît donc vers l'âge de 8-10 ans environ, s'accélère vers 12-13 ans, se maintient (voire atteint un nouveau pic) jusqu'au milieu de l'adolescence (15-16 ans) puis décroît fortement par la suite, pour disparaître presque complètement passé le milieu de la trentaine².

Par exemple, dans ses échantillons québécois, Le Blanc (1995) trouve qu'environ 10 % des jeunes poursuivis par la justice ont commis leur premier délit avant l'âge de 7 ans, environ 40 % d'entre eux ont commencé entre 7 et 11 ans, et plus de 40 % d'entre eux ont commencé entre 12 et 15 ans. L'âge moyen d'apparition de la délinquance est ici

....

(2) BLUMSTEIN *et al.*, 1986 ;
FARRINGTON, 1986b ;
LE BLANC, FRÉCHETTE, 1988.

10,8 ans. En outre, lorsqu'elle ne rencontre aucun obstacle, la délinquance commencée dans la première période sensible (avant l'âge de 12 ans) suivrait un processus continu d'aggravation non seulement quantitative mais aussi qualitative, passant de « menus larcins » au vol à l'étalage et au vandalisme, puis au vol simple, aux désordres publics, au vol avec effraction et au vol d'une personne ; enfin, quatre types de délits peuvent signer l'enracinement dans la carrière délinquante : le commerce des drogues, le vol d'un véhicule à moteur, le vol grave et l'attaque d'une personne. Cette présentation illustre les possibilités d'aggravation de la délinquance en fonction de l'âge. Cependant, ainsi que le souligne l'auteur, elle ne doit pas donner l'idée que les délinquants suivent nécessairement un parcours tracé d'avance et franchissent toutes les étapes pour finir trafiquants de drogues et meurtriers. Ceci ne concerne qu'une toute petite minorité d'adolescents qui font progressivement de la délinquance leur style de vie.

Quels sont donc les facteurs qui contribuent à stopper ou au contraire à encourager ce développement de l'activité délinquante ? C'est le point qu'il faut éclaircir, en nous appuyant sur une grille de lecture globale du développement psychologique de l'enfant et de la place qu'y prennent tant la famille que les autres sources de socialisation.

LA PLACE DE LA FAMILLE DANS L'ENSEMBLE DU PROCESSUS DE SOCIALISATION

Si la famille est incontestablement le premier milieu socialisateur de l'enfant, la source de son identité, de sa perception du monde et de ses comportements, rapidement elle n'est plus le seul milieu social impliqué, ni même toujours le plus déterminant. C'est là un constat bien connu en psychologie de l'enfant et en psychologie sociale. Nous pouvons d'abord définir la socialisation comme « *le processus par lequel le nourrisson devient ‘progressivement’ un être social, par le double jeu de l’intériorisation (de valeurs, de normes et de schémas d’actions) et de l’accès à de multiples systèmes d’interaction (interlocution, intersubjectivité, coopération)* »³. En se référant à

....

(3) MALEWSKA-PYRE, TAP, 1991.

la perspective développementale globale de Tap (*Cf. encadré*), on comprend pourquoi la délinquance peut commencer assez massivement dès l'âge de 8 ans environ. Cela correspond à un âge où l'enfant sort de la dépendance directe

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE SOCIALISATION

Pour emprunter la terminologie de Pierre Tap (1991), on peut décomposer ce processus de socialisation de l'enfant en trois grandes étapes schématiques (dont la chronologie est variable et qui pourrait être décomposée en nombreuses sous-catégories, mais qui indiquent bien un cheminement psychologique d'ensemble, ce qui fournit un cadre de réflexion global).

La phase d'« individuation primaire » correspond aux trois premières années de la vie. L'enfant passe par les étapes de la fusion émotionnelle, puis de la prise de conscience de son corps, puis de l'imitation et enfin de l'affirmation de soi dans la jalousie, la possessivité ou encore l'opposition. Il met en place ses identifications fondamentales, développe ses capacités linguistiques et intellectuelles, prend conscience de lui-même et des autres à travers les interactions familiales.

La phase d'« identification catégorielle » court de la sortie de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence. Elle se caractérise par l'ouverture hors du petit monde familial, la prise en charge de nouveaux rôles (principalement dans le système scolaire), l'entrée en compétition avec des pairs (à l'école, au sport et dans les autres loisirs), la confrontation et l'appartenance à des catégories sociales nouvelles (liées à la perception de sa famille, aux éventuels stigmates physiques, à l'habitat, à la catégorie sociale, etc.). Le jeune intérieurise alors des identités sociales, plus ou moins cohérentes, qui définissent des rôles et des attitudes.

La phase de l'« identification personnalisante » constitue l'entrée psychologique dans la maturité adulte. À partir de l'adolescence, les transformations physiques et psychologiques (qui entraîne un nouveau développement de la conscience de soi) liées à la puberté, le développement de l'intelligence formelle, la confrontation à la question de l'avenir au sortir de la prise en charge familiale et scolaire, etc., participent à l'entrée dans une période de crise d'identité. C'est la fameuse « crise d'adolescence » connue dans toutes les sociétés occidentales. Celle-ci se résout et permet l'entrée véritable dans la maturité psychologique adulte lorsque l'individu parvient à se fabriquer une identification à un projet personnel adapté au réel (ce qui ne signifie pas que cette identification sera dès lors fixée une fois pour toutes).

et presque exclusive à ses parents dans la définition de lui-même, dans la construction de son identité. Les pairs, l'école et, plus largement, la perception globale de la société et de son avenir apparaissent alors comme des dimensions essentielles dans l'évolution de son comportement.

LES GROUPES DE PAIRS COMME AGENTS DE SOCIALISATION À PARTIR DE LA PRÉ-ADOLESCENCE

L'influence des groupes de pairs sur les enfants et les adolescents est très importante sur de nombreux plans. Par exemple, des chercheurs américains ont pu montrer que le fait d'appartenir à une bande nombreuse a une influence sur le développement de l'intelligence, sur les performances scolaires ou encore sur l'entrée dans la sexualité⁴. Pour revenir à notre sujet, de tous les facteurs directs de la délinquance, l'influence des pairs est sans doute celui sur lequel la recherche en criminologie a le plus insisté ces vingt dernières années⁵. Détaillons un peu ce rôle parfois décisif de l'imitation et de l'entraînement.

Tout d'abord, il faut considérer le fait que le groupe des pairs peut être initialement formé par la fratrie : s'agissant des garçons, ce sont massivement les frères (et éventuellement les demi-frères). Comme le dit Devrillon (1996) : « *Frères et sœurs jouent sans doute un rôle majeur dans le développement du sujet. Selon l'importance de la fratrie, nous pouvons repérer des variantes dans la distribution des affects, le partage des émotions, la gestion des stress, mais aussi l'émergence de conduites de solidarité.* ». Une psychologie complète et dynamique consisterait donc à étudier le rôle des fratries en interaction avec celui des parents, au sein du système familial.

Précisément, le rôle des fratries dans l'entrée et l'engagement durable dans la délinquance est solidement établi⁶. Les résultats de ces recherches indiquent premièrement que, de façon générale, le pourcentage de mineurs délinquants est d'autant plus fort dans une famille qu'est élevé le nombre des autres membres de la famille repérés comme délinquants (mais ceci est aussi valable pour les parents), deuxièmement que l'influence des membres de la fratrie

....

(4) BROOKS-GUNN *et al.*, 1993.

....

(5) ELLIOT *et al.* 1985 ; PATTERSON, DISCHON, 1985 ; PATTERSON, REID, DISCHON, 1992 ; REISS, 1988 ; REISS, FARRINGTON, 1991 ; HILL *et al.*, 1999.

....

(6) FARRINGTON *et al.*, 1996 ; ROWE, FARRINGTON, 1997.

croît avec la taille de fratrie, troisièmement que, lorsqu'elles existent, les fratries délinquantes fournissent une contribution quantitativement très importante à la délinquance d'une zone géographique donnée. Il est également bien établi que les groupes de pairs exercent une influence majeure sur l'entrée dans la délinquance et sur le développement de l'activité délinquante à partir de la pré-adolescence. C'est pour la petite délinquance (petit vol, vandalisme) et pour la consommation de drogues que le fait est le plus saillant⁷.

Il importe toutefois de ne pas amalgamer groupes de pairs et bandes délinquantes organisées ni d'imaginer un processus inexorable d'enfoncement dans la délinquance. Deux mises au point sont ici nécessaires : premièrement, les bandes délinquantes ne sont pas des substituts affectifs à la famille. L'échec scolaire, beaucoup plus que les facteurs familiaux, caractérise les membres des bandes par rapport aux autres jeunes du même âge et du même milieu⁸. Plus généralement, il ne faut pas mythifier et réifier les bandes qui apparaissent souvent comme des regroupements temporaires et aléatoires, sans grand rapport avec les gangs organisés qui se rencontrent à un âge plus tardif. Une récente recherche dans la banlieue nord-parisienne, le confirme également : « *la sociabilité adolescente de la culture des rues s'épanouit dans le cadre de groupes informels, sans hiérarchie ritualisée ni domination particulière, forme d'agrégation juvénile que l'on retrouve dans de nombreuses sociétés et qu'on appelle ici les groupes de pairs. Le groupe de pairs, c'est simplement la bande de copains qui ont l'habitude de traîner ensemble, qui ont tissé des liens au fil du temps* »⁹.

Deuxièmement, certaines formes de petite délinquance et de violence participent depuis toujours de la socialisation entre pairs dans les milieux populaires et ne doivent pas nécessairement être considérées comme des formes d'asocialité annonciatrices d'une carrière délinquante. Ce sont souvent des jeux et parfois des rites initiatiques ou des façons d'affirmer son courage avant même de devenir, éventuellement, des sources de revenus ou d'acquisition des biens de consommation que leurs parents ne peuvent

....

(7) ELLIOTT et al., 1985.

....

(8) LANCTOT, LEBLANC, 1996.

....

(9) LEPOUTRE, 1997.

....

(10) ESTERLE-HEDIBEL, 1997.

....

(11) LEPOUTRE, 1997.

....

(12) MUCCHIELLI, 1999.

pas leur offrir. Les actes incriminés sont le vandalisme contre des bâtiments publics, les défis et outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique (enseignants, policiers), les petits vols et les infractions au code de la route qu'impliquent les prises de risque démonstratives ou simplement ludiques¹⁰. Citons encore ces observations : « *Les activités des groupes de pairs prennent place dans les différentes plages de temps libre [...]. Les occupations consistent principalement à traîner, le plus souvent à pied, dans les rues de la cité, dans les allées d'immeubles, dans les couloirs du centre commercial, à fréquenter de façon nonchalante le centre culturel [...], [à jouer au ballon], à faire des prouesses à vélo, à vélomoteur, à moto, à lancer des pétards, à écouter de la musique, à voler dans les magasins ou dans les voitures, à se battre contre les groupes des cités voisines* »¹¹. Une certaine petite délinquance est donc une expérience banale dans un contexte fait à la fois de désœuvrement, d'ennui, d'amusement, de défi et d'entraînement collectif. Dans les quartiers pauvres, il est fréquent que la majorité des adolescents de la culture des rues entretiennent avec la déviance des rapports éphémères, liés surtout aux effets de conformisme et d'affirmation de soi au sein des groupes de pairs.

LE CONTEXTE SOCIAL ÉLARGI

À cela s'ajoutent des facteurs aggravants pour le risque de délinquance qui relèvent du contexte social au sens large. En accord avec Walgrave (1992), nous avons proposé de placer au centre de l'analyse des représentations des jeunes des quartiers défavorisés la notion de « perception de son destin social » tant il apparaît nécessaire de situer les logiques de comportements dans la totalité des représentations collectives et non simplement dans le déroulement des activités quotidiennes¹². La conscience de soi et de sa place dans la société se forme très tôt, dès que les premiers regards et jugements extérieurs font comprendre à l'enfant qu'il appartient à un certain milieu social, qu'il vit dans un certain quartier et, pour beaucoup d'enfants des quartiers de relégation, qu'il a la peau d'une certaine couleur. Ceci

invite à s'interroger sur l'ensemble de ces aspects de la construction sociale de l'identité individuelle, et en particulier sur toutes les sources de développement d'une image négative de soi : l'habitat stigmatisé, la position économique inférieure, la dévalorisation croissante du travail ouvrier, l'absence de confiance dans les autorités publiques et, *last but not least*, la perception précoce du racisme à l'école, dans les loisirs, dans la recherche de l'emploi, dans le rapport aux policiers, etc.¹³. Il faut en effet souligner que les adolescents délinquants témoignent plus souvent que les autres de ce sentiment de dévalorisation de soi et que, «*dans des situations de blocage des possibilités sociales, la délinquance peut être considérée comme une stratégie revalorisante. [...] une sortie de l'impasse, une possibilité de ‘paraître’, de devenir quelqu'un*»¹⁴. Les recherches menées sur le trafic de drogues dans les quartiers dits « sensibles » l'ont confirmé : «*la plupart de ces jeunes traîquants se présentent d'abord comme des victimes. Parce qu'ils habitent des quartiers dont les médias ne cessent de parler en termes négatifs, parce qu'ils acquièrent un sentiment d'injustice et de mépris dès leur scolarisation, parce que leurs démarches pour des offres d'emploi les renvoient au racisme dont ils se sentent partout et toujours victimes en tant qu'Arabes ou Noirs, parce qu'ils sont l'objet de contrôles d'identité et d'interventions de la police urbaine parfois musclées et spectaculaires, ceux que l'on appelle de façon indifférenciée les ‘jeunes des cités’ sont confrontés à une expérience de la discrimination. Certes, cette catégorie est loin d'être homogène socialement. [...] Mais on ne peut nier que la force des discriminations produit une expérience commune ; elle conduit à l'inversion du stigmate qui d'imposé devient assumé. Ce qui fait que les situations sociales mentionnées peuvent devenir autant de justifications pour un certain nombre d'entre eux, ici d'arrêter l'école, de s'investir dans la délinquance, de jouer au ‘chat et à la souris’ avec la police, là de ne plus chercher d'emplois stables. On comprend [...] l'impact culturel de la figure du dealer, exhibant les signes de sa réussite sociale à travers tout un système de signes et de codes [...]. Il s'agit peut-être moins*

....
(13) MALEWSKA-PYRE, 1982.

....
(14) MALEWSKA-PYRE, 1997.

....

(15) DUPREZ, KOKOREFF,
2000.

de compenser les frustrations accumulées que de prendre une revanche par rapport à leur propre existence pour acquérir une place qui leur fait défaut »¹⁵.

LE RÔLE CHARNIÈRE DE L'ÉCOLE

Dans ces contextes psychosociaux très défavorisés, la question qui se pose *in fine* est donc moins celle de la transgression initiale que celle de l'abandon ou au contraire du renforcement du style de vie menant aux transgressions. Et il est probable que l'école joue ici un rôle charnière, d'abord en offrant ou non aux jeunes un cadre d'investissement intellectuel et affectif adapté, ensuite en opérant entre eux une sélection qui constitue pour certains des intéressés la première grande étape de la relégation sociale. Or, non seulement l'école reproduit largement les inégalités sociales, mais elle présente aussi des disparités locales très fortes. L'enquête de Debarbieux (1996) montre bien que, à public équivalent, si certains établissements connaissent une bonne dynamique d'équipe du personnel éducatif ainsi qu'une grande attention pédagogique et un fort volontarisme d'ensemble, d'autres sont marqués au contraire par l'absence de solidarité entre les membres de l'encadrement et par un fort mépris des enseignants envers leurs élèves. Débordés par un chahut auquel ils n'ont pas été préparés et auquel ils réagissent par le désinvestissement des relations interindividuelles, certains enseignants sont rapidement tentés de penser que ces élèves issus de milieux populaires et leurs familles n'attendent rien de l'école, ce qui est une erreur (nous y reviendrons en conclusion). Dans certains cas, les discours les plus stigmatisants peuvent s'installer comme systèmes de justification chez l'enseignant. Les élèves concernés le ressentent comme une humiliation. Un processus de rejet réciproque s'installe alors et constitue un facteur important de renforcement des tendances délinquantes des pré-adolescents.

Dans une société où les jeunes des milieux défavorisés - ceux qui se sentent victimes du racisme davantage encore - perçoivent de mille manières que leur destin social a, quoi qu'il arrive, peu de chances d'être meilleur que celui de leurs

aînés, l'expérience puis la sélection scolaires peuvent s'avérer déterminantes dans le renforcement d'une carrière délinquante. Le jeune s'y forge en effet «une idée de sa position et de ses perspectives sociales»¹⁶.

Dans ces conditions, comment peut-on comprendre le rôle préventif ou limitatif des parents ?

LE CONTRÔLE PARENTAL : SON RÔLE, SES CONDITIONS D'EXERCICE ET SES LIMITES

Les recherches anglo-saxonnes soulignent depuis longtemps le caractère central du contrôle parental (les auteurs américains parlent de *supervision*), associé à la qualité des relations parents-enfants. Mais elles soulignent aussi que le bon exercice de ce contrôle est bien souvent tributaire de l'environnement socio-économique des familles. Grâce à des recherches françaises plus qualitatives, nous préciserons les conditions dans lesquelles ce contrôle peut faire défaut.

136

DEUX FACTEURS DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : ATTACHEMENT ET SUPERVISION

Dans *Causes of delinquency* (1969), le célèbre criminologue Travis Hirschi définit l'attachement comme l'intériorisation de la dépendance aux parents, à leur affection et à leur approbation de la conduite. Cet attachement aux parents serait essentiel car il se traduirait devant la situation à risque par le fait que leur «présence psychologique» empêcherait le passage à l'acte de l'enfant. Sans la remettre nécessairement en cause, les recherches contemporaines ont montré que cette «présence psychologique» ne suffisait pas et que le facteur décisif dans la prévention familiale de la délinquance était le contrôle actif dit de supervision¹⁷. Toutefois, l'idée d'Hirschi selon laquelle le contrôle s'effectue aussi de façon indirecte, en liaison avec la bonne relation et communication parents-enfants, n'a pas été démentie.

Par supervision, les auteurs anglo-saxons désignent généralement le contrôle formel ou informel que les parents exercent sur les sorties de leurs enfants, sur leurs fréquentations, sur leur travail à l'école, sur leurs activités de

....
(16) WALGRAVE, 1992.

....
(17) LOEBER, STOUTHAMER-LOEBER, 1986 ; FARRINGTON, 1986a, 1994 ; WELLS, RANKIN, 1988 ; MORASH, RUCKER, 1989 ; RANKIN, WELLS, 1990 ; BARNES, FARRELL, 1992 ; RANKIN, KERN, 1994.

....

(18) De façon générale, Cf. RILEY, SHAW (1985) ; sur le contrôle des parents au sujet de la drogue, Cf. les conclusions de BAHR et al. (1993) ; sur la consommation d'alcool, Cf. BARNES et al. (2000).

loisirs, le fait de savoir s'ils fument ou se droguent, etc.¹⁸. C'est grâce à la supervision que les parents sont en mesure d'anticiper, de détecter et de surmonter les éventuels problèmes de l'enfant, en l'occurrence ses comportements déviants. Il ne s'agit donc pas d'un simple contrôle comportemental. Gottfredson et Hirschi (1990) parlent désormais du *parental management* qui comprend trois éléments : le *monitoring* (c'est le contrôle du comportement de l'enfant en général), la *recognition of deviant behavior* (c'est la faculté de reconnaître et de stigmatiser ses comportements déviants dès qu'ils apparaissent) et le *appropriate punishment* (c'est la capacité à donner des sanctions efficaces et proportionnées). Larzelere et Patterson (1990) parviennent sur ce point à des conclusions similaires : il faut premièrement que l'enfant sache que tel acte est proscrit, deuxièmement qu'il sache qu'il y a une punition prévue, troisièmement que la punition soit humaine et proportionnée à l'acte, quatrièmement qu'elle soit donnée fermement et rapidement. On comprend ainsi que le bon contrôle implique l'existence d'une bonne communication et d'un fort attachement. Ceci se vérifie dans plusieurs études empiriques.

Dans une étude menée à Montréal, à travers la comparaison de la délinquance auto-révélée entre un échantillon de 470 jeunes pris en charge par la justice et un échantillon de 3 070 adolescents non repérés, Fréchette et LeBlanc testent un modèle incluant comme variables familiales : la structure de la famille, l'atmosphère générale au foyer, l'attachement aux parents, la communication dans la famille, les méthodes disciplinaires des parents et enfin la supervision des parents. Ils concluent que « *la supervision parentale se révèle le facteur le plus étroitement lié au niveau d'activité délinquante du mineur, quelle que soit par ailleurs la qualité de la structure ou de l'ambiance familiale. La supervision s'associe évidemment à la communication dans la famille d'une part et à l'attachement aux parents d'autre part, ces deux facteurs ayant d'ailleurs fortement tendance à se renforcer mutuellement* »¹⁹. LeBlanc y insistera à de nombreuses reprises : « *le rapprochement affectif et la communication n'influencent la*

....

(19) FRÉCHETTE, LEBLANC, 1987.

conduite délinquante qu'à travers la supervision. De même, du point de vue dynamique : « *Il ressort que le développement des activités délictueuses, entre la première et la deuxième moitié de l'adolescence, réside avant tout dans l'incapacité des parents d'utiliser des moyens didactiques appropriés ; la supervision est de plus en plus relâchée et les punitions sont de plus en plus courantes. [...] En somme, si l'émergence de la conduite délinquante dépend de la faiblesse des moyens didactiques et des conditions difficiles de vie, son développement s'accompagne d'un désinvestissement dans la famille et résulte d'une dynamique relationnelle déficiente* »²⁰.

....

(20) LeBLANC, 1988.

LES LIMITES DU CONTRÔLE PARENTAL : PRÉCARITÉ ET REPLI SOCIAL DES PÈRES

Ce constat du rôle central de la supervision est important à l'heure où, précisément, c'est l'incapacité de certains parents à contrôler leurs enfants qui est stigmatisée dans le débat public français. Dès lors, il importe de bien comprendre ce qui peut causer ce déficit. LeBlanc évoque justement les conditions de vie et la dynamique relationnelle. L'attitude parentale est en effet déterminée par le bien-être personnel des parents. Par exemple, les études menées par Wilson (1980, 1987) en Angleterre, à partir d'échantillons de pré-adolescents et d'adolescents ainsi que d'interviews avec leurs mères, confirment le rôle clef de la supervision et montrent que son défaut est lié directement aux « handicaps sociaux » des parents (chômage, pauvreté) et à la situation de stress et de déstabilisation psychologique qui en résulte²¹. Du côté francophone il est également connu que les conséquences du chômage sont généralement la fermeture de la famille sur elle-même, le repli sur le présent, l'absence de projet, ce qui handicape fortement la construction du projet de l'enfant ainsi que sa réussite scolaire²².

....

(21) Cf. aussi LAUB, SAMPSON, 1988.

....

(22) Cf. par exemple HOUX, POURTOIS, 1989.

d'une part la clairvoyance et la confiance en lui du parent le plus socialement désigné dans ce rôle (généralement le père), d'autre part la confiance, la reconnaissance de fait de ce rôle et de cette intention bienveillante du côté de l'enfant (le plus souvent le fils) qui reçoit cette surveillance et cette sanction. Or, ces deux dimensions de l'interaction père-fils, qui constitue le centre du processus, se trouvent particulièrement fragilisées par la situation de handicap dans laquelle se trouve l'ensemble de la famille, tant au niveau émotionnel qu'identitaire. Au plan émotionnel, le stress qui résulte de l'angoisse et de la honte de la dépendance socio-économique provoque généralement une dégradation des relations et de la communication dans l'ensemble de la famille, d'autant qu'il s'accompagne fréquemment de la dépression et de l'alcoolisme. Au plan identitaire, la situation de dépendance du père constitue un obstacle et une souffrance dans le processus d'identification du fils : il lui est alors difficile de construire un projet personnel sans le modèle valorisant que devrait lui offrir son père. Celui-ci, mortifié, balance entre les deux extrêmes du retrait et de l'autoritarisme, du laisser-faire et de la punition violente. Deux solutions tout aussi inadéquates.

Une expérience de prévention conduite par des éducateurs illustre bien la situation que nous venons de décrire²³. À la faveur d'un changement dans l'équipe locale des éducateurs, l'expérience a été conduite en 1985 en zone dite « très sensible », dans la banlieue lyonnaise. Le quartier concerné était habité par environ 3 500 personnes, réparties dans deux ensembles HLM, quatre cités de transit et des maisons individuelles. Les éducateurs se sont demandé pourquoi, alors qu'ils appartenaient au même milieu social, sont logés de la même façon, sont allés dans les mêmes écoles et ont eu les mêmes enseignants, ont rencontré les mêmes difficultés économiques, ont en somme les mêmes parcours sociaux, certains jeunes s'enfoncent dans la délinquance et d'autres non. Ils ont alors interrogé les parents. D'emblée, ils ont constaté que les jeunes du groupe non-délinquant assistaient aux entretiens, les autres pas. Ensuite, les éducateurs ont remarqué que la différence la plus significative entre les deux groupes résidait dans trois éléments présents dans les familles de jeunes non-délinquants mais absents des autres :

....

(23) DELAPIERRE, 1996.

le tissu relationnel établi dans le voisinage (relations de famille, connaissance du voisinage, participation associative voire syndicale); la connaissance du quartier, de sa population, de son histoire, de son évolution actuelle ; la possession de savoir-faire appropriés dans la résolution des situations problématiques concernant les membres de la famille. En somme, la différence se faisait sur l'inscription sociale des parents dans le quartier, d'où découlaient des capacités de régulation, de réaction, d'entraide et de contrôle. À l'inverse, les familles des jeunes délinquants se caractérisaient plutôt par le retrait social, la désertion de l'espace public, l'absence de participation dans la vie locale.

Ces observations ont été confirmées par la reconduite de l'expérience, au cours des années quatre-vingt-dix, dans un quartier populaire de l'agglomération nantaise. Le chercheur impliqué observe à son tour que «*les pères de famille confrontés à la fragilisation de leur statut développent deux types opposés de conduites. Nombreux sont ceux qui se réfugient dans le silence, cessant ainsi non seulement d'incarner la loi, mais aussi de transmettre à leurs enfants la mémoire d'une histoire personnelle souvent faite de courage et de ténacité face aux difficultés de l'existence, qui pourrait nourrir leur imaginaire. Nos observations conduisent à l'hypothèse que, privés de cette ressource symbolique que le verbe de la mère ne parvient plus à combler, beaucoup d'enfants et d'adolescents ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir ; d'autant plus, bien évidemment, qu'ils se sentent rejétés par la situation générale du marché de l'emploi et parce qu'ils sont d'origine étrangère. D'autres pères cependant, prennent conscience que leur rapport à leurs enfants n'est pas donné d'avance et le construisent. Ceux-là s'informent et multiplient les initiatives pour aider leurs enfants à s'insérer, entrent dans les réseaux de sociabilité communautaire et du quartier et tentent d'y mettre en œuvre leur savoir-faire spécifique*»²⁴.

....
(24) DELCROIX, 1996.

SORTIR DU DISCOURS SUPERFICIEL SUR LA « DÉMISSION PARENTALE »

C'est à dessein que nous avons parlé de «délinquance juvénile ordinaire» tant, dans certains milieux sociaux

(chez les pauvres et les stigmatisés), dans certains contextes (les tribulations des groupes de pairs) et à certains âges (essentiellement de la pré-adolescence au milieu de l'adolescence), elle constitue une potentialité d'investissement particulièrement ouverte pour des individus que ne singularise aucune carence, aucune maltraitance même psychologique, en un mot aucun fonctionnement psychopathologique. Toutefois, la délinquance ne s'enracine dans le mode de vie d'un jeune que si la réaction familiale ne parvient pas à l'endiguer. Face à un pré-adolescent traversant une période sensible, la famille doit en effet ne pas relâcher son contrôle afin d'éviter le risque d'escalade de la délinquance (tout comme le risque de décrochage scolaire). De ce contrôle, on peut certes dire qu'elle est responsable au sens où nul ne peut l'y remplacer. Pour autant, on ne saurait soutenir sérieusement que des familles exemptes de troubles psychologiques choisissent délibérément de ne rien faire et de laisser leurs enfants s'enfoncer dans un couloir où il n'y a pas de porte de sortie digne de ce nom. En réalité, quand des familles faillissent c'est que des forces supérieures à elles se sont imposées. En effet, dans la majeure partie des cas, les facteurs socio-économiques s'avèrent bel et bien les facteurs les plus déterminants dans la fabrique de la délinquance, mais de façon indirecte, en ruinant les capacités de contrôle des parents (et surtout des pères). Outre qu'elle peut les déstabiliser sur le plan psychologique individuel, leur situation d'échec social risque fort d'une part de dégrader les relations affectives et le dialogue avec leurs enfants, d'autre part de décrédibiliser un discours normalisateur et intégrateur aux yeux de leurs enfants.

En fin de compte, nous pouvons donc dire de la délinquance ce que B. Lahire (1995) dit de l'école : la « démission des parents » est largement un mythe produit par des acteurs institutionnels qui ignorent le fonctionnement quotidien des familles. Issus massivement des classes moyennes et supérieures, les enseignants, les magistrats, les journalistes, les hommes politiques, ont du mal à comprendre ce que peut être la vie d'une famille ouvrière dénuée de capital scolaire (dont les parents sont parfois

même analphabètes), vivant à la limite du seuil de pauvreté (parfois en dessous), dans une cité stigmatisée, lorsque l'on a de surcroît la peau bien foncée. Crainte, honte, soumission, appréhension, sont autant de motivations d'une réserve face aux institutions qui a trop tôt fait d'être interprétée comme une négligence ou une démission. Dans son enquête auprès des familles de cités HLM de Toulouse, C. Delcroix a découvert un quotidien qui témoigne d'une tout autre attitude : «*Ce qui frappe en premier c'est leur conscience aiguë des risques encourus par leurs enfants (échec scolaire, toxicomanie, délinquance, suicide, démoralisation, image négative d'eux-mêmes, chômage...).* Les ménages apparaissent à la recherche constante du maintien de leurs équilibres constitutifs (dans les domaines économique, affectif, moral et social). Leur vie quotidienne est faite d'une succession de résolutions de problèmes»²⁵. Le premier problème est toujours de payer le loyer sans retard. Mais trouver un soutien scolaire pour leurs enfants, économiser quelques ressources pour les fêtes, ne pas montrer sa fatigue, son découragement ou sa révolte, sont aussi des défis quotidiens.

En fait de démission, il faut donc se demander si certains parents ont encore la possibilité d'exercer un contrôle adéquat tant leur existence est difficile : «*les parents de milieux défavorisés sont souvent trop impliqués dans leur propre combat pour un bien-être élémentaire (quand ils ne sont pas abattus par le sentiment d'échec et d'impuissance) pour répondre adéquatement à divers besoins de leurs enfants. Ils sont moins en mesure que les autres de fournir à leurs enfants les acquis que la démarche scolaire requiert, tout comme ils sont moins capables d'intervenir avec succès auprès de l'école lorsque leurs enfants y connaissent des difficultés. Il s'ensuit une plus grande probabilité d'échecs, avec la dévalorisation de soi qui en découle, des perspectives d'avenir sombres et un sentiment d'impuissance à sortir de ce cercle vicieux. Il est alors beaucoup plus difficile au jeune de développer avec l'école et la société ces liens d'attachement et d'engagement qui peuvent le retenir de s'engager dans la délinquance*»²⁶. La question ayant été récemment reposée dans

....
(25) DELCROIX, 1999.

....(26) TRÉPANIER, 1995.

le débat public français, ajoutons que, dans ces conditions, il serait particulièrement injuste de sanctionner financièrement les parents défaillants. La pauvreté étant déjà à la source de leurs difficultés éducatives, de telles sanctions ressembleraient fort à une sorte de «double peine».

■ Laurent MUCCHIELLI

Chargé de recherche CNRS-CESDIP

B I B L I O G R A P H I E

- BAHR (S.), HAWKS (R.), WANG (G.), 1993, «Family and religious influences on adolescent substance abuse», *Youth and Society*, 24 (4), p. 443-465.
- BARNES (G.), FARRELL (M.), 1992, «Parental support and control as predictors of adolescent drinking, delinquency and related problem behaviors», *Journal of Marriage and the Family*, 54, p. 763-776.
- BARNES (G.), REIFMAN (A.), FARRELL (M.), DINTCHEFF (B.), 2000, «The effects of parenting on the development of adolescent alcohol misuse : a six-wave latent growth model», *Journal of Marriage and the Family*, 62, p. 175-186.
- BLUMSTEIN (A.), COHEN (J.), ROTH (A.), VISHER (C.), 1986, *Criminal Careers and « Carrer Criminals »*, Washington, National Academy Press, 2 vol.
- BROOKS-GUNN (J.), DUNCAN (G.), KLEBANOV (P.), SEALAND (N.), 1993, «Do neighborhoods influence child and adolescent development ?», *American Journal of Sociology*, 99 (2), p. 353-395.
- CHAMBOREDON (J.-C.), 1971, «La délinquance juvénile, essai de construction d'objet», *Revue française de sociologie*, 12 (3), p. 335-377.
- DEBARBIEUX (E.), 1996, *La violence en milieu scolaire : Etat des lieux*, vol 1. Paris, ESF Editeur.
- DELAPIERRE (G.), 1996, «La délinquance juvénile collective et le sentiment d'insécurité en milieu urbain», in Collectif, *Les moins de 15 ans dans les quartiers en difficulté : repères pour l'action*, Paris, FACE, p. 114-127.
- DELACROIX (C.), 1996, «Immigration : histoires et mémoires», *Informations sociales*, 56, p. 96-106.
- DELACROIX (C.), 1999, «Les parents des cités : la prévention des risques encourus par les enfants», *Annales de la recherche urbaine*, 83-84, p. 97-106.
- DEVILLON (J.), 1996, «L'enfant et ses partenaires dans la famille contemporaine», in LE GALL (D.), MARTIN (C.), (dir.), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L'Harmattan, p. 71-100.
- DUPREZ (D.), KOKOREFF (M.), 2000, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob.

BIBLIOGRAPHIE

- ELLIOTT (D.), HUIZINGA (D.), AGETON (S.), 1985, *Explaining Delinquency and Drug Use*, Beverly Hills, Sage.
- ESTERLE-HEDIBEL (M.), 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- FARRINGTON (D.), 1986a, «Les signaux précoce de l'agir délinquant fréquent», *Criminologie*, 1986, 19 (2), p. 9-31.
- FARRINGTON (D.), 1986b, «Age and crime», in TONRY (M.), MORRIS (N.), eds., *Crime and Justice. An Annual Review of Research*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 7, p. 189-250.
- FARRINGTON (D.), 1994, «Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance», *Criminologie*, 27 (1), p. 23-48.
- FARRINGTON (D.), BARNES (G.), LAMBERT (S.), 1996, «The concentration of offending in families», *Legal and Criminological Psychology*, 1, p.47-63.
- FRÉCHETTE (M.), LEBLANC (M.), 1987, *Délinquances et délinquants*, Québec, Gaëtan Morin.
- GOTTFREDSON (M.), HIRSCHI (T.), 1990, *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press.
- HILL (K.), HOWELL (J.), HAWKINS (J.), BATTIN-PEARSON (S.), 1999, «Childhood risk factors for adolescent gang membership : results from the Seattle Social Development Project», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36 (3), p. 300-322.
- HIRSCHI (T.), 1969, *Causes of delinquency*, Berkeley, Los Angeles and London, University of California Press.
- HOUX (M.), POURTOIS (J.-P.), 1989, «Impact de la crise économique sur le projet éducatif des parents, répercussion chez l'enfant», in POURTOIS (J.-P.), (dir.), *Les thématiques en éducation familiale*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.
- LAHIRE (B.), 1995, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard.
- LANCTOT (N.), LEBLANC (M.), 1996, «La participation des garçons à une bande marginale : un phénomène de sélection et d'opportunité», *Revue canadienne de criminologie*, 4, p. 375-400.
- LARZERLERE (R.), PATTERSON (G.), 1990, «Family management as a mediator of the longitudinal effects of socioeconomic status on early delinquency», *Criminology*, 28 (2), p. 301-324.
- LAUB (J.), SAMPSON (R.), 1988, «Unravelling families and delinquency: a reanalysis of the Gluecks' data», *Criminology*, 26 (3), p. 355-381.
- LEBLANC (M.), 1988, «Des années 70 aux années 80 : changements sociaux et rôle de la famille dans l'explication de la conduite délinquante des adolescents», *Annales de Vauresson*, 28 (1), p. 159-187.
- LEBLANC (M.), 1995, «Précocité, développement de l'activité délictueuse et de la personnalité anti-sociale», in *Délinquance et précocité*, Les actes du 29^e Congrès de l'Association française de criminologie, Beauvais, ACBOP, p. 417-484.
- LEBLANC (M.), FRÉCHETTE (M.), 1988, «Les mécanismes du développement de l'activité délictueuse», *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2, p. 143-164.

B I B L I O G R A P H I E

- LEPOUTRE (D.), 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- LOEBER (R.), LEBLANC (M.), 1990, «Toward a developmental criminology», in TONRY (M.), MORRIS (N.), (eds.), *Crime and Justice. An Annual Review of Research*, Chicago, Chicago University Press, vol. 12, p. 375-437.
- LOEBER (R.), STOUTHAMER-LOEBER (M.), 1986, «Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency», in TONRY (M.), MORRIS (N.), (eds.), *Crime and Justice. An Annual Review of Research*, vol. 7, p. 29-150.
- MALEWSKA-PEYRE (H.), (dir.), 1982, *Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés*, Paris, La Documentation française.
- MALEWSKA-PEYRE (H.), 1997, «Construction des identités et stratégies contre la dévalorisation par la xénophobie», *Migrations-Santé*, 90, p. 9-20.
- MALEWSKA-PEYRE (H.), TAP (P.), (dir.), 1991, *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MOFFITT (T.), 1993, «Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior ; a developmental taxonomy», *Psychological Review*, 100, p. 674-701.
- MORASH (M.), RUCKER (L.), 1989, «An exploratory study of the connection of mother's age at childbearing to the children's delinquency in four data sets», *Crime and Delinquency*, 35 (1), p. 45-93.
- MUCCHIELLI (L.), 1999, «Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués de la France des années 1990», *Actuel Marx*, 26, p. 85-108.
- PATTERSON (G.), DISHION (T.), 1985, «Contributions of families and peers to delinquency», *Criminology*, 23 (1), p. 67-79.
- PATTERSON (G.), DEBARYSHÉ (B.), RAMSEY (E.), 1989, «A developmental perspective on antisocial behavior», *American Psychologist*, 44, p. 329-335.
- PATTERSON (G.), REID (J.), DISHION (T.), 1992, *Antisocial Boys*, Eugene, Castilia.
- RANKIN (J.), KERN (R.), 1994, «Parental attachments and delinquency», *Criminology*, 32 (4), p. 495-515.
- RANKIN (J.), WELLS (L.), 1990, «The effects of parental attachments and direct controls on delinquency», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 27 (2), p. 140-165.
- REISS (A.), 1988, «Co-offending and criminal careers», in TONRY (M.), MORRIS (N.), eds., *Crime and Justice. An Annual Review*, Chicago, Chicago University Press, vol. 10, p. 117-170.
- REISS (A.), FARRINGTON (D.), 1991, «Advancing knowledge about co-offending : results from a prospective longitudinal survey of London males», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 82 (2), p. 360-395.
- RILEY (D.), SHAW (M.), 1985, *Parental Supervision and Juvenile Delinquency*, London, Home Office Research and Planning Unit, n°83.
- ROWE (D.), FARRINGTON (D.), 1997, «The familial transmission of criminal convictions», *Criminology*, 35 (1), p. 177-201.

B I B L I O G R A P H I E

- SIMONS (R.), WU (C.), CONGER (R.), LORENZ (F.), 1994, «Two routes to delinquency : differences between early and late starters in the impact of parenting and deviant peers», *Criminology*, 32 (2), p. 247-275.
- TAP (P.), 1991, «Socialisation et construction de l'identité personnelle», in MALEWSKA-PEYRE (H.), TAP (P.), (dir.), 1991, p. 49-73.
- TRÉPANIER (J.), 1995, «Les délinquants et leurs familles», *Revue de droit pénal et de criminologie*, 75 (2), p. 119-142.
- WALGRAVE (L.), 1992, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- WELLS (L.), RANKIN (J.), 1988, «Direct parental control and delinquency», *Criminology*, 26 (2), p. 263-285.
- WILSON (H.), 1980, «Parental supervision : a neglected aspect of delinquency», *British Journal of Criminology*, 20 (3), p. 203-235.

STRATÉGIES FAMILIALES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Une approche biographique

par Catherine DELCROIX

Il n'y a pas de fatalité à la délinquance précoce ni de responsabilité des parents en dernière instance, liée à leur «démission». Un examen scrupuleux portant sur cinq familles populaires d'un «quartier difficile» ayant eu en leur sein un «enfant à risque» montre que loin de démissionner, les parents développent des stratégies de prévention originales à leur niveau, mais qui passent le plus souvent par un effort de dialogue constructif avec les agents scolaires. Une prévention réussie ne peut s'élaborer qu'à travers des relations harmonieuses entre la famille et l'institution scolaire, seules capables de socialiser l'enfant.

Depuis quelques années, de nombreux débats portent sur la montée d'une nouvelle forme de délinquance. Celle-ci est caractérisée par deux éléments : sa concentration dans des lieux considérés à risque, les cités, et le rajeunissement de ses auteurs. C'est dans ce contexte que les parents des cités sont mis en accusation : ils seraient incapables d'exercer suffisamment et correctement leur autorité sur leurs enfants. La possibilité d'une sanction est fréquemment évoquée, celle de la suppression des allocations familiales lorsqu'un enfant est identifié comme délinquant.

Compte tenu de la centralité de cette question, le plus urgent est bien d'«aller y voir» ; et c'est précisément l'objectif des enquêtes que nous menons dans différentes cités.

Dans la droite ligne du travail critique de L. Muechielli¹, nous avons effectué une enquête auprès de ménages habitant deux cités des Yvelines, ayant des enfants âgés de neuf à treize ans². Nous rendons compte ici uniquement de ce

que nous avons observé à travers les entretiens auprès des parents et des enfants. Les entretiens étaient orientés vers la saisie des stratégies éducatives mises en œuvre par les parents ; pour donner une épaisseur historique à la formation de ces stratégies, nous interrogions aussi les parents sur leur enfance et les conditions de leur arrivée dans le quartier.

Nous voulions également saisir le processus de passage à l'acte au moment de sa genèse pour voir les formes concrètes à travers lesquelles il se déroule initialement avant même de faire l'objet d'une prise en charge pénale. Nous avons ainsi pu recueillir des indices montrant la relation triangulaire complexe entre le jeune (l'individu concerné et son groupe de pairs), sa famille (incluant frères et sœurs), et les institutions locales (surtout l'école et ses acteurs).

QUESTIONS DE MÉTHODE

148

Dans le climat de méfiance idéologique à l'égard des parents des cités, nous avons cherché à rencontrer des parents et des enfants vivant au Bois de l'Étang, à La Verrière, dans les Yvelines, pour connaître leurs points de vue sur les risques d'entrée de leurs enfants dans la délinquance.

Pour arriver à interviewer des pré-adolescents (neuf à treize ans) « à risques » - c'est-à-dire connaissant des difficultés scolaires, relationnelles ou/et parfois familiales - et leurs parents, nous avons choisi une méthode d'approche fondée sur l'établissement progressif d'un rapport de confiance et de respect mutuel. Les deux chercheurs³, qui ont réalisé l'enquête de terrain se sont longuement investis dans un travail bénévole d'accompagnement scolaire. Ils ont négocié avec les partenaires institutionnels et avec les familles afin de lever l'obstacle de la méfiance. C'est grâce à cette démarche et à l'attitude déontologique qu'elle implique que le dispositif de recueil empirique a fonctionné.

Ont été ainsi sélectionnés cinq ménages volontaires divers par leur origine nationale, leur mode de vie, les difficultés

....

(1) MUCCHIELLI (2000) considère le discours sur la supposée incapacité éducative des parents des cités comme une croyance collective. À titre d'hypothèse, il propose d'identifier quatre causes à l'origine de cette croyance collective : la généralisation (abusive) à toutes les familles des milieux populaires de conduites observées sur les cas les plus «lourds» ; la distance sociale entre des professionnels du social, (porteurs de représentations et de valeurs communes aux classes moyennes), et les milieux les plus pauvres, (distance redoublée quand il s'agit de migrants d'origine africaine) ; une perception des personnes en situation précaire comme ancrées dans la passivité (alors même que la situation de précarité oblige à résoudre quotidiennement problème après problème, cf. DELCROIX, 1999) ; enfin une évolution du contexte général où les débats sont de moins en moins polarisés sur les inégalités structurelles et de plus en plus sur les responsabilités individuelles.

....

(2) BASDEVANT (M), CORTEVILLE (J), DELCROIX (C), DUBAR (C), LARGUËCHE (E), ZEGNANI (S), 2000, «Risques de passage à la pré-délinquance et stratégies de prévention : le cas de deux quartiers de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines», Rapport de recherche pour l'IHESI et le Syndicat d'Agglomération nouvelle (SAN), Laboratoire Printemps (CNRS-UVSQ), 142 p. Ce rapport est disponible au centre de documentation de l'IHESI.

....

(3) Doudou GUEYE et Sami ZEGNANI.

rencontrées dans l'éducation de leurs enfants (fugue, échec scolaire, indiscipline, etc.). Trois des couples sont français, dont deux viennent des Antilles, un quatrième algérien, un cinquième marocain.

Des entretiens croisés auprès des parents et des enfants ont été réalisés à leur domicile. Plusieurs problèmes se sont posés aux enquêteurs. Tout d'abord il n'a pas toujours été possible d'interroger séparément, dans chacune des familles, les deux parents et les enfants. Dans certains cas, seul l'un des deux adultes a accepté de répondre (souvent la mère) ; et deux garçons concernés par l'enquête ont refusé de répondre. Nous pensons qu'ils se jugeaient mis à l'écart du système scolaire et victimes d'un processus d'étiquetage comme «enfants à risques» et n'avaient pas envie d'en parler. Ces refus sont d'ailleurs l'une des manifestations d'un phénomène très général : la défiance des enfants à l'égard du monde des adultes. Nous avons recueilli dix «récits croisés»⁴ d'une durée d'environ une heure et demie chacun.

En présentant ces cinq monographies de familles, nous montrerons comment les parents définissent les problèmes rencontrés par leurs enfants dans le quartier, à l'école, avec leurs camarades et à la maison et observerons quelles pratiques éducatives ils mettent en œuvre pour prévenir les risques rencontrés par leur progéniture.

Dans une préoccupation analogue à celle de J. Kellerhals et C. Montandon⁵, nous étudierons «comment les parents relaient et médiatisent (les) influences éducatives des autres instances de socialisation..., comment ils se coordonnent avec elles (...) (avec) une attention particulière à l'étude de cette coordination, c'est-à-dire à l'analyse des filtres que la famille installe entre l'enfant et son environnement». Dans les relations des jeunes avec leur environnement, nous montrerons comment, au-delà de leur mode de socialisation familiale, ils négocient pour eux-mêmes et pour autrui leurs identités sociales héritées à la naissance et celles qu'ils construisent dans le cadre scolaire et amical. Nous verrons comment ils se positionnent vis-à-vis des identités que leur confèrent leurs professeurs mais aussi leurs pairs⁶.

....

(4) DELCROIX, 1995b.

....

(5) KELLERHALS, MONTANDON,
1991.

....

(6) DUBAR, 1996b, 2000.

CINQ MONOGRAPHIES DE FAMILLES

LA FAMILLE « JEANNE » : APPRIVOISER LE QUARTIER POUR MIEUX ÉLEVER ET PROTÉGÉR SES ENFANTS

Madame Jeanne⁷ est originaire de Guadeloupe. Mère de six enfants dont quatre y sont nés, elle quitte, en 1976, la Guadeloupe pour la métropole, où son mari a obtenu un travail. Pour aider à équilibrer le budget du ménage, elle s'engage d'abord comme stagiaire puis comme aide-soignante, auprès des hôpitaux de l'Assistance Publique. Elle y reste jusqu'en 1996, date à laquelle elle obtient sa préretraite. Séparée de son mari depuis quelques années elle vit avec sa fille de treize ans et son fils de huit ans ; elle élève également sa petite-fille. Avec sa préretraite et un complément de salaire obtenu par l'aide apportée à une personne âgée, elle dispose en tout de 7 000 F. par mois. Elle bénéficie d'une Allocation personnalisée au logement (APL) de 1 740 F., et de 700 F. d'allocations familiales. Elle vit au Bois de l'Étang depuis un an.

Cette famille fait partie de l'échantillon parce que le dernier enfant, un garçon de huit ans, se signale par des comportements turbulents et bagarreurs.

Le cas de la famille Jeanne permet de mettre à jour une forme concrète de mobilisation familiale visant à éviter aux enfants - ici particulièrement au fils - l'entrée dans un parcours d'étiquetage comme enfant difficile, enfant «à risques». Madame Jeanne met en place une «technique d'influence» qui se fonde sur deux des quatre méthodes pédagogiques repérées au sein de familles genevoises par J. Kellerhals et C. Montandon⁸. D'abord la motivation, comme «*l'essai de modification, dans la conscience de l'enfant, des coûts et profits subjectifs d'une action donnée*».

Parallèlement, en refusant catégoriquement que ses enfants traînent seuls dans le quartier après l'école ou en vacances, elle utilise aussi la technique de contrôle «qui consiste à diriger la conduite de l'enfant en le contrainquant à certains actes jugés désirables, ou au contraire, en lui interdisant l'accès à d'autres actes jugés néfastes. C'est une technique extérieure en ceci qu'elle cherche

....

(7) Tous les noms ont bien évidemment été changés.

....

(8) KELLERHALS,
MONTANDON, 1991.

Perception du quartier

Malgré la réputation du *Bois de l'Etang*, Jeanne s'y est installée. Elle explique que ce sont ses enfants qui en ont souffert au départ, les nouveaux arrivants n'étant pas acceptés. Sa fille de treize ans a eu un problème mais elle s'est défendue ; son fils, lui, a eu le nez cassé, il est revenu maintes fois de l'école en pleurant.

Plutôt que de se replier, Jeanne décide d'aller discuter avec les parents de ceux qui agressent son fils, et de convaincre les plus petits - dont son propre enfant - que la violence est néfaste.

L'action de Jeanne est fondée sur la recherche du dialogue (un type de conduite éducative généralement attribuée par les sociologues aux parents des classes moyennes). Selon elle, la maîtrise des situations négatives ne peut passer que par la discussion ; le quartier n'est pas en soi producteur de rejet et de violence ; ce sont la méconnaissance et l'incompréhension des situations vécues qui posent problème. En allant vers les autres, elle construit un respect réciproque et les bases d'une solidarité de voisinage. Elle n'a pas pu choisir son milieu de vie, mais elle considère qu'il recèle des ressources pour qui sait les trouver et les entretenir.

Par sa démarche, Jeanne tente de changer le fonctionnement des rapports internes à la cité.

Face à l'école

Jeanne est souvent convoquée à l'école au sujet de son fils, parce que celui-ci «répond» facilement. Elle a d'ailleurs pensé à le mettre à l'école privée, mais elle n'en a pas les moyens. Elle sollicite donc des entretiens avec le corps enseignant et surtout elle tente de convaincre son fils de ne plus se battre avec les autres. Elle a le sentiment que son impulsivité le met souvent en situation difficile. Il est facilement repéré.

Pour tenter de remédier au comportement bagarreur de son fils, Jeanne regarde avec ses deux enfants (car elle associe sa fille à cette action éducative) des films mettant

en scène la violence. Elle en parle longuement avec eux. Elle analyse les conséquences possibles de la violence.

Jeanne surveille chaque soir les devoirs de ses deux enfants, qu'elle envoie aussi au soutien scolaire. Elle coordonne ses efforts à ceux des animateurs du soutien scolaire.

Faire comprendre aux enfants l'histoire et les choix de leurs parents

«J'ai toujours expliqué... d'abord que j'ai quitté la Guadeloupe pour la métropole pour des raisons financières, pour le travail. Et de temps en temps, on y retourne. Au début tous les cinq, après tous les trois ans. Je leur dis que s'il y avait eu là-bas le même salaire qu'ici, je ne serais pas ici... Je m'organise, je fais en sorte qu'ils se souviennent du pays, qu'ils comprennent...»

Par ailleurs, quand elle ne peut pas envoyer ses enfants en Guadeloupe, Jeanne les fait partir dans une famille d'accueil en Belgique. Elle ne les laisse jamais traîner dans le quartier pendant les vacances ou après l'école. En fonction de son budget, elle essaie de leur trouver des activités qui leur permettent une «ouverture contrôlée» sur le monde extérieur.

On retrouve ici confirmation d'une hypothèse élaborée au cours d'une enquête menée précédemment dans une cité de Toulouse auprès de familles en situation de précarité (DELCROIX, 1999) : les ménages les plus pauvres (en termes de revenu par unité de consommation) donnent la priorité au paiement du loyer dans leurs choix budgétaires. Ils veulent surtout «être en règle», et y sacrifient toute dépense non indispensable (essentiellement les loisirs). Éviter la saisie par l'huisquier, conserver son logement sont d'ailleurs autant de signaux donnés aux enfants de la capacité parentale à faire face aux difficultés liées à la précarité. C'est un moyen privilégié d'expliquer aux enfants les rapports à la loi ; cela devient aussi un élément central du système de valeurs familial. La contrainte économique qui pèse sur le ménage est transformée en occasion d'inculquer tôt une règle de vie qui permet d'éviter des catastrophes.

moins à modifier la subjectivité de la personne qu'à obtenir une conformité immédiate par le biais de la contrainte (obligations et interdictions))⁹.

Elle utilise une troisième « technique », que nous avons déjà identifiée par ailleurs¹⁰ et qui figurait à titre d'hypothèse dans la présente recherche, « la transmission de l'histoire familiale », qui les aide à évoluer dans un environnement humain pas toujours facile à apprivoiser, mais aussi à se construire des logiques d'action tant personnelles que situationnelles.

La distinction entre logiques d'action personnelles et logiques d'action situationnelles a été posée et développée dans un autre contexte¹¹. Les premières découlent d'une cause intérieure à l'individu, c'est-à-dire issue de son caractère, de ses expériences accumulées et réfléchies ; elles expriment sa forme typique de conduite, reconnaissable dans des contextes situationnels très divers. Les secondes, quant à elles, correspondent à des situations déterminées, non à des individus : à telle situation correspond - dans la mesure où l'acteur en comprend les paramètres et les enjeux - une logique d'action précise qu'il ou elle sera conduit à mettre en œuvre quelle que soit sa personnalité.¹²

Mme Jeanne veut aider son fils à lutter contre son « impulsivité » et à se construire une logique d'action personnelle de contrôle de lui-même : une logique d'autocontrôle. Parvenir à se contrôler, à maîtriser ses comportements, apparaît à la lumière de nombreuses études de cas effectuées sur différents terrains de recherche comme l'un des problèmes principaux des garçons grandissant dans les cités¹³.

Le cas de Mme Jeanne est également instructif en ce qu'il remet en question des hypothèses très répandues dans la littérature sociologique : non seulement les différences de style éducatif des classes moyennes et des classes populaires (Mme Jeanne, bien que d'origine et de milieu populaires, centre toute son action éducative sur la discussion), mais aussi les différences de perspective temporelle propres aux différents milieux sociaux d'appartenance. L'idée reçue est que plus faibles et plus précaires sont les ressources financières, plus courte est la perspective temporelle. Mme Jeanne contredit cette représentation, aussi

....

(9) KELLERHALS, MONTANDON 1991.

....

(10) DELCROIX, 1995a.

....

(11) BERTAUX, 2000.

....

(12) L'attitude de Mme Jeanne qui privilégie la satisfaction des contraintes extérieures (paiement du loyer, etc.) est un exemple typique de logique d'action situationnelle.

....

(13) Cf. par exemple, ZEGNANI, 2000.

commune chez les théoriciens que chez les professionnels du social et de l'éducation : tous ses efforts s'inscrivent dans une perspective temporelle de long terme.

LA FAMILLE « MOHAMED » : UNE MOBILISATION ÉDUCATIVE FONDÉE SUR UNE INCOLCATION PROGRESSIVE À CARACTÈRE RELIGIEUX

Monsieur Mohamed est arrivé en France en 1971. Il avait au préalable été recruté au Maroc par un employeur français. Après un premier emploi dans une fonderie, à partir de 1973 il travaille chez Renault. En 1981, il retourne se marier au Maroc et un an plus tard, fait venir sa femme en France. Ils ont cinq enfants, âgés de dix-sept à deux ans (trois filles et deux fils). En 1987, il obtient par son entreprise (Renault) un appartement au Bois de l'Étang. Jusqu'en 1991, il exerce une activité professionnelle continue, d'abord à Billancourt, puis à Flins à partir de 1989. Mais, en 1991, le parcours professionnel de M. Mohamed se brise. Il tombe d'un échafaudage et se blesse très gravement. Il passe une année entière à l'hôpital. Or, l'entreprise refuse de reconnaître cet accident comme un accident du travail ; elle l'attribue au contraire à un étourdissement causé par une maladie héréditaire (!). En 1992, elle le licencie pour absentéisme...

Il s'engage alors dans un procès contre l'entreprise qui durera cinq ans. Entre-temps, l'accident du père a perturbé considérablement les équilibres familiaux. Suite à l'accident, son revenu est passé de 15 000 F. à 5 000 F. versés par les ASSEDIC, puis à seulement 2000 F.

M. Mohamed perd son procès - il affirme que son avocat a été contacté par l'entreprise... - mais fait appel. Cinq ans après l'accident, M. Mohamed obtient enfin gain de cause en appel : il bénéficie d'une pension d'invalidité de 5 000 F. par mois. Le dernier fils de M. Mohamed est né après la victoire contre Renault.

Loin d'être abattu par ses difficultés et découragé par l'attitude de son ancienne entreprise, à laquelle il a beaucoup donné, Monsieur Mohamed met en place une stratégie éducative de prévention des risques. Il est particulièrement attentif au fait de préserver de la délinquance son fils âgé

aujourd'hui de treize ans, mais qui avait quatre ans au moment de l'accident de son père, et qui a donc grandi dans un contexte de pauvreté et de tension. Il a des difficultés scolaires. Il est dyslexique ; il a suivi le soutien scolaire ; il a eu parfois des querelles avec d'autres élèves.

Monsieur Mohamed se mobilise pour préserver de la délinquance son fils âgé de treize ans. Il puise ses références dans la pratique culturelle religieuse de l'Islam, dont il a lui-même bénéficié. Il entreprend un travail de transmission à son fils des comportements socialement attendus. Musulman pratiquant, portant le titre de *Hadj* (qui signifie ayant effectué un pèlerinage à la Mecque), il envoie son fils à la mosquée du quartier afin d'apprendre le Coran mais aussi à se comporter en société : « *en apprenant le Coran, il ne fera pas de bêtises* ». Selon M. Mohamed, la pratique et surtout l'intériorisation des recommandations de sa religion sont des canevas de protection, d'autant plus que l'Islam prône une pratique de respect total envers autrui.

Cet autrui est d'abord le proche voisin. En conséquence, « *il ne faut pas faire de bruit pendant le repos de ses voisins (...), il ne faut pas voler* ». Il précise : « *Un Musulman doit respecter tout le monde* ». Il explique à son fils que si la famille ne dispose d'aucune richesse, « *c'est la volonté de Dieu* ». Il essaie de lui transmettre l'idée que les hommes ne doivent pas se faire justice eux-mêmes, et qu'il faut bien se comporter pour espérer une récompense de la part de Dieu. Les parents s'appuient sur la légitimité de l'Islam (un Islam adapté à la modernité) pour instaurer des règles de vie qui permettent aux enfants de réussir leur scolarité. M. Mohamed demande aux siens, aussi bien à son fils qu'à ses filles, d'être rentrés le soir à vingt heures et de se coucher tôt pour être capables d'écouter et d'étudier. Il compare d'ailleurs leurs études à du travail, à son propre travail.

Cette pratique de mobilisation à caractère religieux peut avoir un effet bénéfique. Encore faut-il que les préceptes de la religion soient bien compris et intériorisés. C'est pourquoi le père s'investit intensément dans l'explication, pour que ses enfants comprennent et acceptent le message. Son projet n'est pas tant orienté vers la réussite sociale que vers

Perception du quartier

Pour les parents, le Bois de l'Étang est avant tout un lieu instrumentalisé où peuvent se tisser des relations sociales. Pour leurs enfants - quoique différemment suivant les sexes - le rôle du quartier semble à la fois beaucoup plus important et beaucoup plus problématique. Important, car c'est là que se déroule leur jeunesse, qu'ils construisent leur capacité d'établir avec d'autres jeunes des rapports de camaraderie, d'amitié et de confiance mais aussi des rapports de force. Le quartier joue un rôle symbolique fort dans la construction identitaire du garçon.

Dans cette famille, les filles pensent au contraire que le quartier est trop contrôlé et communautaire pour leur épanouissement (jeune fille de 15 ans). Suivant l'âge, le sexe, les positions vis-à-vis du quartier ne sont pas les mêmes. Les risques sont donc également très différents. Dans la famille Mohamed, les filles sont très en retrait et ne participent pas aux activités collectives.

Face à l'école

Le père suit de près la scolarité de ses enfants. M. Mohamed mentionne qu'il rencontre parfois des difficultés avec les enseignants du collège. Ils ne le reçoivent pas toujours bien ; et lui ne comprend pas toujours leurs messages. Il choisit donc de les rencontrer plutôt avec le responsable de la Maison de quartier, qui, à ses yeux, a une grande qualité : « *il discute avec les gens du collège parce qu'il y a des gens qui ne sont pas gentils... ce n'est pas pour moi... parce qu'il n'y a pas de porte pour rentrer dans le dialogue* ». Il a été marqué par ce qui s'est passé l'année passée : alors que quatre enseignants lui disaient que sa fille, arrivée en fin de troisième, était capable de prolonger sa scolarité au lycée puisque ses résultats étaient bons, un cinquième s'y était opposé. La décision finale a été de la laisser entrer au lycée, en Seconde Générale, où, d'ailleurs, elle réussit correctement.

Pour les deux filles et le garçon, interrogés séparément, l'école constitue leur préoccupation principale. Ils soulignent combien il est difficile de passer de l'école primaire au collège : « *Il y a toujours des enfants que l'on met de côté. Quand j'étais en sixième, on était trente élèves, je demandais aux profs : 'vous pouvez m'aider ?', ils ne voulaient pas, vu que j'étais la seule à ne pas comprendre, ils ne voulaient pas prendre dix minutes pour m'expliquer* », (jeune fille de 17 ans).

Pour le garçon de treize ans aussi, ce qui compte avant tout c'est d'avoir des professeurs qui acceptent de réexpliquer ce qui n'est pas clair. Les petits effectifs lui apparaissent essentiels. C'est pour cela qu'il se réjouit de passer en quatrième de soutien.

Pour les deux sœurs, il y a à l'école deux types d'élèves : celles qu'elles considèrent comme de vraies amies issues du même contexte social, économique et religieux, sans être forcément du même quartier ; les autres, qui viennent de milieux privilégiés, qui donnent parfois un coup de main scolaire mais qui sont aussi pour elles de véritables concurrentes (« *chez qui les professeurs sont invités* ») et capables de faire des déclarations racistes.

De son côté, le garçon de treize ans fait moins cette différence entre les élèves, mais se méfie plus des bagarres et dit avoir compris ce qui conduit certains élèves à « *engrenner* » d'autres. Depuis quelques mois, sur le conseil de son père, il se rend à la mosquée. Il semble vouloir prendre une distance vis-à-vis du mode de fonctionnement qui lui a posé problème. Il fait la différence entre l'esprit et la lettre. Il a compris que l'*« engrenage »* est un jeu qu'il ne faut pas prendre au sérieux. Cet apprentissage se réalise avec l'aide de son père qui lui montre comment se comporter en lui expliquant l'esprit de l'Islam. Contrairement aux idées reçues, cette inculcation religieuse n'est pas ici imposée par la contrainte ; c'est en parlant avec son fils que le père l'a convaincu de fréquenter la mosquée.

l'acquisition d'une auto-discipline, d'une rigueur morale, et de valeurs de justice. Sur ce dernier point, sa victoire dans son procès contre Renault rend crédible son discours auprès de son fils et de ses filles : il a finalement obtenu que justice lui soit rendue.

La technique pédagogique utilisée est celle de la moralisation « *par recours à des valeurs supérieures acceptées par le sujet et susceptibles de légitimer un certain type de conduite* »¹⁴.

Expliquer et discuter sont au cœur de l'activité de socialisation des membres de cette famille. Telle est également leur attente vis-à-vis des professionnels de l'éducation et de l'animation : « *un bon prof, c'est celui ou celle qui accepte de prendre dix minutes après le cours pour réexpliquer* » (l'aînée des filles).

M. Mohamed a fort bien compris que pour prévenir les risques d'échec scolaire et de glissade vers la délinquance, il ne suffit pas que ses enfants adoptent le comportement attendu ; encore faut-il que les enseignants, qui les considèrent *a priori* comme des enfants « à risques », en viennent à les voir plutôt comme ayant certes des difficultés mais également la capacité de les surmonter s'ils y sont aidés. C'est pourquoi, en dépit de ses difficultés à parler français, et des atermoiements du milieu enseignant pour le recevoir, il a réussi à faire changer d'opinion ce dernier sur ses enfants et a même obtenu pour deux d'entre eux qu'ils soient orientés vers une classe de soutien à petits effectifs et enseignement renforcé.

Ce cas illustre fort bien deux processus identifiés par Dubar d'un côté, Broccholicchi de l'autre. Claude Dubar (1996) a montré l'importance des représentations que les enseignants se font de leurs élèves quant à leur réussite ou leur échec scolaire. Sylvain Broccholicchi (1999), dans une enquête récente combinant données quantitatives et entretiens, a pu mettre en évidence l'importance d'un effet d'étiquetage dès les premières années de collège : les enseignants décident de faire redoubler non pas les plus mauvais élèves (qu'ils jugent irrécupérables), mais ceux dont ils pensent qu'un redoublement leur permettrait de rattraper le niveau des autres.

....
(14) KELLERHALS,
MONTANDON, *op. cit.*

LA FAMILLE « DJAMILA » :
REPLI SUR LE COCON FAMILIAL ET SUR LA FAMILLE ÉTENDUE

Madame Djamila est mère de quatre enfants âgés de trois à douze ans. Ses deux filles aînées ont d'importantes difficultés scolaires et fréquentent les cours de soutien scolaire.

Mme Djamila est arrivée en France, en 1965, à l'âge de trois ans. Ses parents sont algériens ; son père travaille comme terrassier, sa mère est femme au foyer. Mme Djamila a fait toute sa scolarité en France ; elle a obtenu un CAP de secrétariat et travaille à mi-temps comme secrétaire. Son mari, algérien arrivé en France à l'âge adulte, est maçon. Ensemble, ils ont un revenu de travail de 17 000 F. La famille vit au Bois de l'Étang depuis cinq ans. Mme Djamila considère que leur venue dans ce quartier populaire suite à l'achat d'un pavillon crée une situation à risques pour ses enfants.

Une éducation fondée avant tout sur la contrainte

157

L'objectif du couple est de protéger sa progéniture du monde extérieur. Pour y parvenir, le groupe familial s'efforce de maintenir sa cohésion interne. Cette famille a adopté une stratégie de repli qui rappelle fortement l'un des types de stratégies éducatives identifiées à Genève par Kellerhals et son équipe. Selon ce type, « *l'équilibre du groupe est vu comme dépendant d'un certain esprit casanier ; s'ouvrir, c'est mettre en danger le consensus, c'est laisser les jalousies, les concurrences, les objections s'introduire dans l'harmonie familiale* »¹⁵.

Ne pas se mêler avec d'autres personnes qui ont d'autres manières de vivre, de penser, c'est cependant aussi se défendre contre le racisme, que Mme Djamila ressent dans ses activités professionnelles.

Cette éducation passe par l'utilisation du contrôle qui constraint les enfants à poser certains actes et à en éviter d'autres. À travers le témoignage de la mère, nous comprenons qu'il existe une grande différence entre l'éducation donnée aux trois filles (six, onze et douze ans) et au petit

....

(15) KELLERHALS,
MONTANDON, 1991.

Le Bois de l'Étang : un quartier à risques ?

Mme Djamila estime que les relations des habitants de son nouveau quartier sont caractérisées par une forte interconnaissance, alors que dans sa ville d'origine (Versailles) on ne se mêlangeait pas. « Versailles, c'est une ville qui vit ; La Verrière, c'est la campagne ; au Bois de l'Étang, des associations proposent des activités intéressantes (informatique, gymnastique) mais qui ne se poursuivent pas ». Selon elle, « le climat n'est pas toujours sérieux ». Elle se rappelle qu'on a essayé de mettre le feu à un des locaux associatifs ; et que parfois les animateurs ne venaient pas. Elle considère que l'espace d'habitation renferme des risques potentiels pour ses enfants, au point qu'elle leur interdit de fréquenter les jeunes de leur âge. Elle souligne que même si les gens sont sympathiques au Bois de l'Étang, ils sont fermés aux nouveaux venus. Son mari ne veut même pas que leur fille achète du pain dans les environs.

Contrairement à Mme Jeanne, elle choisit de se replier sur son espace privé. Elle justifie sa présence sur les lieux par un prix d'accès à la propriété attractif. Son mari et elle refusent de développer sur place un réseau de sociabilité, par souci de protection de leurs enfants. Mme Djamila laisse

cependant entendre qu'elle n'est pas aussi convaincue que son époux du bien-fondé de cette stratégie de fermeture au voisinage.

Pour contrecarrer les mauvaises influences, Madame Djamila a choisi de scolariser ses filles et son fils à St Cyr, et non à La Verrière.

Face à l'école

Les parents ont fait le choix des écoles de Saint Cyr pour plusieurs raisons : la proximité du lieu de travail de la mère, qui peut ainsi récupérer ses enfants plus facilement et celle du domicile de la grand-mère où ils peuvent manger de préférence à la cantine scolaire. Elle a choisi une forme de mobilisation de type casanier qui privilégie les liens avec la famille étendue (oncle, tante, grands-parents, et cousins des enfants). De cette façon, elle renforce les liens familiaux et restreint les contacts extérieurs.

D'autre part, à St Cyr les élèves « n'ont pas le même langage qu'ici où ils font quand même clan ». Ses filles n'ont qu'une ou deux amies à l'école. Elle justifie son attitude par le fait qu'ils auront des souvenirs familiaux et sauront qui les soutient. Elle suit attentivement leur travail scolaire. Contrairement à ce qu'elle a vécu elle-même, elle pousse ses filles à faire des études qui leur permettront plus tard de montrer leurs capacités.

garçon de trois ans. Elle le déplore d'ailleurs. Son mari est beaucoup plus strict avec ses filles. Il essaie de les freiner dans leurs activités. Son fils est traité comme un roi et est beaucoup moins puni. Des divergences éducatives existent donc entre le père et la mère.

À travers une stratégie éducative de repli sur la famille étendue et la mobilisation de ses membres, les parents cherchent le moyen d'assurer à leurs descendants une position sociale. Mais, à l'intérieur de ce projet, la mère hésite pour ses filles entre deux attitudes : favoriser leur maintien dans la tradition familiale, ou les pousser à se débrouiller seules et donc à terme à s'émanciper pour se construire une bonne situation.

Ceci pourrait amener les filles à se rebeller. Des conflits risquent de se développer, d'abord entre les parents, puis entre les enfants et les parents.

LA FAMILLE « DANIELLE » : QUEL DEGRÉ DE LIBERTÉ DONNER AUX ENFANTS ?

159

Madame Danielle vit et travaille comme cadre moyen à La Verrière depuis huit ans. Elle a trois enfants de dix-huit, quatorze et huit ans. Son mari, souvent absent du foyer, est responsable d'une grande surface. Ils ont fait construire leur pavillon à La Verrière. Ils sont très contents de leur niveau de confort, mais s'inquiètent des conditions de scolarité de leurs enfants (surtout pour leur fils de huit ans). Leur niveau de revenu est celui d'un couple de cadres à double salaire (un dans le secteur privé, l'autre dans le public).

Pendant l'entretien, Mme Danielle a manifesté beaucoup d'intérêt pour le thème de cette étude. Elle a raconté la fugue de sa fille de quatorze ans avec son amie de classe : un mercredi à midi, sans prévenir leurs parents, les deux jeunes filles ont pris le train pour la Bretagne. (La mère a prévenu immédiatement la police qui a retrouvé les jeunes filles le jour même et les a renvoyées sur La Verrière). Elle en a éprouvé un grand choc, et se pose depuis beaucoup de questions. Peut-on considérer cette fugue comme pouvant conduire sa fille à des actes de délinquance ? Est-ce déjà un

acte délinquant ? Que faire ? Quel degré de liberté doit-on donner ? Que pensent les enfants des adultes ? Comment faut-il leur parler ? Cette mère est assez désemparée, à la recherche d'une stratégie éducative efficace.

Mme Danielle considère que La Verrière est une ville acceptable pour y vivre et y travailler, mais plus inquiétante, tant sur le plan scolaire, que sur celui de l'environnement.

Le niveau des écoles de La Verrière est considéré comme médiocre ; ce qui amène les enfants de la Verrière à être mal perçus et mal acceptés lorsqu'ils arrivent au collège du Mesnil. Mme Danielle parle de l'étiquetage - sans utiliser le mot - que vit son fils, âgé de huit ans, et se montre très inquiète. Elle semble craindre que son fils ne développe une «identité sociale »¹⁶ de mauvais élève. En effet « *le processus de construction des identités sociales dépend de la relation entre les identités héritées, acceptées ou refusées par les individus, et des identités visées, en continuité ou en rupture avec les identités précédentes. Cette relation dépend des modes de reconnaissance par les institutions légitimes et leurs agents directement en relation avec les sujets concernés* »¹⁷. Dans le cas du fils de Madame Danielle, l'institution légitime est l'école, et ses agents sont les enseignants.

....
(16) DUBAR, 1996.

....
(17) DUBAR, 1996.

La réussite scolaire au moyen d'un contrôle strict ?

L'objectif éducatif prioritaire de Mme Danielle, c'est la réussite scolaire de sa fille. Pour l'atteindre, elle utilise comme technique d'influence le contrôle des sorties. Celles-ci ne sont pas évaluées en fonction de ce qu'elles peuvent apporter à sa fille, mais accordées en fonction d'un bon travail scolaire et de notes satisfaisantes : dans cette perspective, les sorties prennent le statut exclusif de gratifications à mériter.

Cependant, depuis la fugue de son enfant, Madame Danielle s'interroge. Elle se pose beaucoup de questions à propos de la délinquance. Pour prévenir ce risque « *On parle, on parle, si on voit des choses à la télé, aux infos, on en parle, on est assez ouverts, on parle de tout, on parle de drogue, on parle de sexualité* ».

Le quartier

Madame Danielle essaie de comprendre pourquoi les élèves ne fonctionnent pas de la même manière à la Verrière et au Mesnil : «*Je ne vais pas dire que les gamins du Mesnil sont plus intelligents que ceux de La Verrière, c'est pas vrai non (...). J'ai l'impression que les instituteurs sont obnubilés par la ZEP (de La Verrière). Mes collègues se sont aperçus qu'après un déménagement dans d'autres communes, les mêmes enfants allaient mieux. Ils deviennent subitement intelligents... Ils n'étaient pas (issus) de familles immigrées, je veux dire par là qu'il n'y avait pas de problèmes relationnels entre parents et enfants (...).* C'est vrai, les étrangers, ils ont des problèmes à parler le français, c'est sûr que les enfants le ressentent aussi.»

À travers cet exemple, Mme D. dit qu'un même enfant est présumé «cancré» ou «élève intelligent» selon son quartier de résidence. Elle a peur de la prophétie auto-réalisatrice : «*Quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences*» (MERTON, 1956).

Or, les préjugés négatifs des parents (et des enseignants) ne restent pas cantonnés à leur génération : ils se transmettent aux enfants. Ainsi, la fille de Mme Danielle décrit des bagarres entre collégiens qui opposent les résidents de villes, voire de quartiers, différents : «*C'est souvent des bastons entre garçons de quartiers différents. C'est (...) toujours entre des personnes qui habitent un quartier contre les autres qui habitent un autre quartier (...).* Au Bois de l'Étang deux personnes ne vont pas se battre (...) parce qu'ils se connaissent et tout, leurs parents se connaissent aussi, donc ils vont pas faire ça». Cette jeune fille a compris l'importance de l'interconnaissance pour établir la confiance et désamorcer les conflits.

Mme Danielle fait une différence entre La Verrière et le Bois de l'Étang. Le Bois de l'Étang est avant tout une cité. Elle la traverse parfois. Se retrouver là-bas, c'est d'abord

manquer d'espace, puis être confrontée à l'agressivité d'enfants.

Face à l'école

On retrouve dans les témoignages de la fille de Mme Danielle la même critique que dans les autres témoignages d'enfants ayant fréquenté ce collège : certains professeurs s'adressent uniquement aux plus forts. Par ailleurs, pour cette jeune fille - dont les sorties en dehors du cadre scolaire sont très réglementées en fonction de ses résultats scolaires - l'école est vraiment l'endroit où se nouent ses relations sociales et où se construisent ses perceptions, mais aussi ses repères.

Elle explique qu'entre les élèves venant du Bois de l'Étang et ceux du Mesnil, il y a souvent de la méfiance et de l'agressivité fondées sur des perceptions réciproques très négatives.

Elle a sur cette question un point de vue distancié et refléchi. Étant issue de la Verrière mais faisant partie d'une famille plutôt bourgeoise, elle comprend aussi le point de vue des gens du Mesnil ; elle se situe comme arbitre. Elle est consciente de l'irréalisme de ces préjugés réciproques. «*Parce qu'il y a des gens qui habitent ici (au Mesnil) et pourtant ils se défont à 'donf' (à fond), (...) ça n'a rien à voir avec là où on habite, c'est dans la tête. C'est comme on est.*»

Sa meilleure amie vit dans la cité du Bois de l'Étang ; elle la considère comme une très bonne «conseillère» qui l'écoute. Nous voyons ici qu'elle applique les principes qu'elle expose. Elle choisit ses amies non pas en fonction du quartier où elles vivent mais en fonction de leur valeur personnelle, intrinsèque.

Elle n'a pas parlé de sa fugue à La Baule. On peut cependant s'interroger sur les raisons qui l'ont amenée à partir, un mercredi après-midi, pour La Baule avec une amie de classe. Était-ce le goût de l'aventure, ou le désir d'échapper au contrôle de sa mère ?

Quand Mme Danielle a retrouvé sa fille au commissariat, elle a eu très peur. Le commissaire lui a dit que l'adolescente avait donné comme raison de sa fugue l'obsession que sa mère avait de sa réussite scolaire, et le manque de liberté. Mme Danielle s'est demandé si elle lui laissait trop ou pas assez de liberté.

Les difficultés rencontrées par la mère semblent liées à son impossibilité de construire avec sa fille les conditions d'un dialogue ouvert, où chacune des parties pourrait s'exprimer y compris de manière critique.

La communication entre mère et fille n'est pas totalement rompue, loin de là ; mais une part d'incompréhension subsiste. Bien que la situation économique de la famille soit bonne et qu'aux yeux de Mme Danielle, il n'y ait pas de problèmes familiaux importants, elle ne parvient pas à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, la réussite scolaire de sa fille. Elle réfléchit beaucoup, elle agit, mais la maîtrise de la situation lui échappe en partie. En cela, elle ne fait guère mieux finalement, malgré des conditions économiques beaucoup plus favorables, que les familles des milieux populaires, immigrées ou pas, qui peuplent le quartier.

162

LA FAMILLE « MICHEL » OU COMMENT S'ADAPTER À CHAQUE ENFANT

Il s'agit d'une famille originaire des Antilles, installée au Bois de l'Étang depuis 1984. Il y a deux garçons : l'aîné a quatorze ans, il réussit sa scolarité et est en troisième ; le cadet a onze ans et demi. Il est repéré à la fois par l'école, parce qu'il se bagarre avec d'autres élèves et qu'il n'arrive pas à apprendre ses leçons, et par le soutien scolaire où il crée des incidents, ne parvient pas à fixer son attention, et passe pour un enfant très difficile à aider. Dans cette famille, le frère aîné est présenté comme un fils modèle. La mère envisage d'arrêter de travailler pour s'occuper de son cadet.

Le père travaille dans la restauration ; la mère est aide-soignante dans les hôpitaux de l'Assistance Publique depuis dix-huit ans. Les deux parents sont très absorbés par leurs activités professionnelles. Ils ont des horaires de

Le quartier

«Le Bois de l'Étang, c'est une cité dont les enfants doivent pouvoir sortir ; mais en même temps c'est un quartier convivial où les gens qui veulent se parler et s'entraider le font».

La famille Michel est installée au Bois de l'Étang depuis seize ans. Madame Michel apprécie son quartier : « Je suis bien ici. Je n'ai pas de problème, des fois si je parle avec un voisin (...) je lui dis qu'on est tranquille, ici on est bien (...) ce n'est pas comme certains endroits où les gens ont peur de sortir de chez eux (...). »

Elle convient qu'il y a parfois des incidents entre les enfants, mais les adultes interviennent, ce qu'elle apprécie beaucoup.

Les rapports que Mme Michel entretient avec ses voisins sont chaleureux, mais en même temps, elle est attachée à sa vie privée et ne s'engage pas à les voir trop souvent.

Elle est aussi tout à fait consciente que les jeunes ne peuvent rester enfermés dans les cités. Nous retrouvons dans son entretien l'idée, déjà apparue dans d'autres entretiens (cf. ci-dessus les extraits des entretiens avec Mme Jeanne et M. Mohamed), que le quartier du Bois de l'Étang est habité par des adultes qui s'entendent bien les uns avec les autres, qui ont su tisser des relations sociales harmonieuses et solidaires. Mais, à cette idée, Mme

Michel en ajoute une autre : cette densité de sociabilité communautaire ne doit pas étouffer les jeunes, ceux-ci doivent pouvoir s'en échapper et construire des liens avec d'autres. Les filles de M. Mohamed avaient déjà mentionné ce problème.

Face à l'école

Mme Michel entretient avec les écoles du quartier des rapports étroits et contrastés. Elle raconte d'abord l'expérience de son aîné avec une institutrice exceptionnelle, «merveilleuse» : « Elle était assez sévère (...) faisait obéir ses élèves (...) mais tous l'aimaient bien parce qu'elle ne faisait aucune différence (...), tous les élèves étaient pareils. Elle les intéressait à la vie (...). Elle leur a fait faire un voyage en Tunisie de quinze jours... Elle leur a fait faire des choses qu'aucun instituteur n'a jamais faites (...) même ceux qui étaient très faibles s'accrochaient ».

Cette rencontre heureuse explique, d'après Mme Michel, l'attachement profond de son fils aîné pour l'école. Son deuxième fils est un peu jaloux de son frère. Son expérience scolaire a mal débuté. Il ne s'est pas du tout entendu avec son institutrice. L'école ne l'intéresse pas. Mme Michel est obligée d'inventer une nouvelle stratégie éducative. Elle pense que sa motivation à l'étude est trop faible ; par contre, comme il adore jouer, elle essaie de lui faire apprendre ses leçons en jouant.

travail très chargés. Les revenus du ménage se composent de 14 000 F. de salaires, de 872 F. d'allocations familiales et d'une Aide personnalisée au logement (APL) dont le montant n'a pas été spécifié.

On remarquera que cette mère s'investit dans l'éducation de ses enfants, qu'elle est engagée dans le quartier et à l'école, mais qu'elle se trouve confrontée à un enfant qui demande beaucoup d'attention. Son cadet arrive à la fin du cycle primaire déjà « étiqueté » enfant difficile et perturbateur. Cette stigmatisation, qu'il ressent fortement, l'empêche de dialoguer avec les adultes. On peut penser qu'il devient urgent de l'aider à trouver un champ d'activité dans lequel il puisse montrer ses talents ; à défaut, le cercle vicieux étiquetage/réactions à l'étiquetage/sanctions/réactions aux sanctions/etc. pourrait l'entraîner très rapidement à rejoindre le « groupe des perturbateurs » que certains enseignants, selon Broccolicechi (1999), considèrent comme irrécupérables.

Ce cas fait apparaître une fois de plus, mais ici de façon on ne peut plus claire, la grande importance de l'attitude des enseignants vis-à-vis de leurs élèves.

164

ESSAI DE SYNTHÈSE

Pouvons-nous tirer des conclusions de portée générale à partir de ces cinq études de cas ?

Rappelons l'objet du propos : tenter de saisir, au moment de leur genèse même, des processus conduisant des enfants de neuf à treize ans dans des « trajectoires » risquant fort de les mener, quelques années plus tard, à des conduites délinquantes. Les cinq cas étudiés paraissent à première vue trop contrastés pour espérer tirer des conclusions générales. Pourtant, on n'aura pas manqué de remarquer combien fréquentes sont, d'un cas à l'autre, les récurrences : mêmes caractérisations du quartier, de l'école. Selon nous, ces récurrences sont suffisamment fortes pour que l'on puisse parler d'un contexte commun. C'est dans un contexte qu'ils n'ont guère choisi, et sur lequel ils n'ont pas de prise que les parents essayent de faire en sorte que leurs enfants « poussent droit » et réussissent leurs études.

Le processus de socialisation des enfants est donc un enjeu dont l'issue n'est pas donnée d'avance. On peut y distinguer trois principaux agents de socialisation : parents ; école et agents ; quartier et habitants. On peut aussi identifier deux grandes dimensions de la socialisation : le degré d'intériorisation des normes de bonne conduite, et le degré de réussite scolaire. Ces deux dimensions ne sont d'ailleurs pas indépendantes : l'échec scolaire semble bien entraîner des attitudes de repli, voire de rébellion, qui, à leur tour, entraînent étiquetage et orientation vers une trajectoire scolaire de « relégation ».

Les familles ne font pas seulement face à un contexte commun, mais à des processus collectifs qu'elles ont identifiés avec précision. Pour autant, en dépit de ces défis très similaires, elles ne mettent pas forcément en œuvre des réactions identiques ; dans leurs propres stratégies éducatives, se combinent logiques d'action situationnelles et logiques d'action personnelles, différencierées selon leurs ressources propres, tant matérielles que culturelles.

165

CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

L'apparition de récurrences dans les entretiens est d'autant plus frappante qu'on est en présence de familles aux profils assez fortement différenciés. Rappelons-les brièvement.

LE QUARTIER COMME CONTEXTE DE SOCIALISATION DES ENFANTS

Le quartier du Bois de l'Étang a certes mauvaise réputation, mais surtout chez ceux qui n'y habitent pas. On y trouve une forte proportion de familles originaires du Maghreb ou des Antilles : pour ces familles, cette forte proportion constitue un avantage car elles se retrouvent entre elles, dans une atmosphère propice à la création de liens de sociabilité denses et forts - contrairement à ce que l'on voit de l'anonymat de la plupart des zones urbaines créées par le modernisme.

Le phénomène de mauvaise réputation n'est évidemment pas spécifique au Bois de l'Étang. Même si un incendie de

la maison des jeunes a défrayé la chronique locale il y a quelques années, cette cité n'est pas l'un des quartiers les plus difficiles de France, loin de là.

Sa mauvaise réputation lui colle cependant « à la peau », et les enfants qui y vivent en prennent conscience quand ils sortent de l'école primaire du Bois de l'Étang pour aller au collège, situé dans un quartier voisin « classe moyenne », le quartier du Mesnil. Ils s'y retrouvent mélangés à des enfants d'un autre milieu social : « *au Mesnil, les parents leur disent qu'au Bois de l'Étang, nous sommes des bandits* ».

Les phénomènes d'identification des enfants à leur quartier, voire à leur bloc d'habitations, à leur immeuble, à leur square, sont bien connus et passent souvent pour des phénomènes naturels. La différence objective, matérielle entre lieux d'habitation serait transformée en distinction symbolique, fournissant aux enfants une possibilité immédiate d'identification et surtout d'appartenir à un groupe ; le problème étant que dans la mesure où aucune instance d'ordre supérieur n'interviendrait pour relativiser cette différence (construite), elle prendrait le statut d'une différence absolue, génératrice d'oppositions, de rivalités de groupe, de conflits d'abord verbaux qui peuvent cependant dégénérer, dans certaines circonstances, en violences.

Mais les témoignages recueillis montrent que ce phénomène n'est pas automatique et n'a rien de naturel ou d'iné-
luctable. Il existe des contrepoids potentiellement très efficaces ; les parents, conscients de l'enjeu, proposent à leurs enfants des cadres conceptuels plus vastes (la religion, l'humanisme universaliste) permettant de relativiser les différences locales.

Mais si l'influence de certains parents apparaît bénéfique, est-ce le cas pour tous, et pour tous les adultes ? À l'étude attentive des entretiens, on peut avancer l'hypothèse que les phénomènes d'identification symbolique et d'opposition agressive que vivent les enfants pourraient bien n'être que le reflet en eux de discours entendus à la maison, dans la rue, voire peut-être à l'école dans la bouche de certains enseignants. Après tout, la réputation des cités est d'abord un phénomène de rumeur propre au monde des adultes, dans lequel les médias jouent d'ailleurs un rôle important.

Au total, il ne semble pas, contrairement aux idées communément admises, que le quartier sous examen constitue une menace lourde de risques pour les enfants qui y grandissent. Sinon, comment expliquer que si certains enfants y manifestent plus tôt qu'ailleurs et en plus grand nombre des penchants aux comportements agressifs, d'autres - y compris leurs propres frères, comme c'est le cas dans l'une des familles étudiées - paraissent immunisés ? Au vu des cas étudiés, les explications habituelles à la genèse de la délinquance juvénile, formulées en termes de concentration de familles à faibles revenus, (voire en termes d'urbanisme et d'architecture criminogènes), apparaissent singulièrement peu explicatives. À l'origine de chacun des cas d'enfant en difficulté, semble plutôt se trouver un événement spécifique ayant entraîné chez lui le sentiment d'être rejeté ; et c'est souvent dans le cadre de l'école - non dans celui de la famille ou du quartier - que cet événement fondateur s'est produit. L'école, dont on répète à l'envi qu'elle constitue le seul lieu salvateur dans ces cités, la seule institution universaliste, humaniste, démocratique et ouverte à tous, n'a-t-elle pas aussi sa part d'ombre ?

L'école comme lieu de socialisation des enfants, les enseignants comme agents de socialisation

Si la présente enquête met en question une idée reçue, c'est bien celle de l'école comme institution-modèle, faisant tout ce qu'elle peut pour garder dans le droit chemin des enfants dont les parents ont démissionné de leurs responsabilités d'éducateurs. Les enfants interrogés témoignent tous qu'il existe des enseignants, notamment en classe de sixième, qui refusent de réexpliquer à ceux qui n'ont pas compris du premier coup ; or, le passage en sixième est un moment très difficile, et des enfants aux savoirs fragiles peuvent facilement y perdre pied, parfois définitivement. Leurs témoignages se recoupent à ce point qu'ils autorisent à formuler, au moins à titre d'hypothèse, quelques propositions de portée générale.

Tous les parents interrogés savent pertinemment que la réussite scolaire de chacun de leurs enfants, ou tout au

moins leur non-échec scolaire, constitue non seulement la clé de leur avenir mais également et d'abord une assurance solide contre leur glissade dans les conduites à risques. Aucun des parents interrogés n'apparaît démissionnaire. Et pourtant tous ces parents ont au moins un enfant qui connaît de graves difficultés, soit de progrès scolaire, soit de comportement. Enfin, tous les enfants qui manifestent une propension à l'agressivité sont des enfants en échec scolaire...

Il nous semble donc que l'échec scolaire apparaît comme la clé de voûte de tout le reste, c'est-à-dire la clé de l'ensemble du processus de socialisation. Non parce que l'échec scolaire signifierait la fin d'espoirs parentaux quelque peu illusoires - nous avons trouvé les parents très réalistes à cet égard (peut-être à l'exception de la mère d'origine de classe moyenne), parce que l'échec scolaire, ou plus exactement le fait de signifier à l'enfant, très explicitement et très publiquement, qu'il ne vaut rien, prendrait valeur de rejet traumatisant, engendrant nécessairement toutes sortes de réactions, d'abord psychologiques et cachées, puis bientôt comportementales (rejet de l'étude, chahut, décrochage, etc.).

Le processus de socialisation serait ainsi dévié de son axe ; la dérive serait amorcée par la perception par l'enfant que l'école le rejette ; et malgré tous leurs efforts pour compenser la blessure cachée ainsi infligée, certains parents ne pourraient alors empêcher leur enfant de rejoindre le groupe des «enfants perturbateurs» qui, par réaction, rejettent les adultes.

Une telle hypothèse n'a en soi rien de surprenant. Après tout, c'est à l'école que tous les enfants passent l'essentiel de leur temps éveillé, depuis leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Ils s'y rencontrent et nouent des relations de camaraderie dont les dynamiques changeantes les préoccupent. L'école est leur principal lieu de sociabilité, de socialisation, de vie. C'est leur monde. Que ce monde les rejette publiquement, en leur faisant porter l'entièvre responsabilité de ce rejet, ne peut que les traumatiser : le contraire serait beaucoup plus étonnant.

À travers les cinq études de cas, nous avons découvert des stratégies éducatives riches de réflexion et d'imagination. Elles sont fondées (dans trois familles sur cinq) sur la recherche, par la persuasion, de l'adhésion des enfants plutôt que sur la contrainte pure et simple. Elles s'inscrivent dans une perspective temporelle longue, et sont finalement assez proches des représentations que l'on a du fonctionnement des classes moyennes. Cela vient contredire le pré-supposé de l'attitude démissionnaire des familles des milieux populaires.

Si malgré leurs efforts, tant de difficultés subsistent, c'est que les parents ne sont pas les seuls agents éducatifs.

Pour réussir, les stratégies éducatives - qu'elles soient le fait des parents ou d'autres agents éducatifs - doivent impérativement partir de l'enfant lui-même. La représentation qu'il a de ses propres potentialités, et de la possibilité de se réaliser dans le contexte environnant (activités scolaires et sportives essentiellement), est l'élément fondamental déterminant son degré de motivation.

À cet égard, les responsabilités des parents et celles de l'école en tant qu'institution ne sont pas de même niveau. L'institution scolaire représente la société toute entière ; ce n'est pas le cas des parents. L'école est une institution publique ; la famille est un groupe privé. Quand un enfant se retrouve orienté sur une voie publiquement considérée comme menant nulle part, il voit son avenir se boucher ; il pense qu'il n'y a plus de place pour lui dans la société. Il ne lui reste que deux possibilités : soit le repli sur soi, qui peut mener à la dépression, voire au suicide ; soit l'adhésion au groupe de ceux qui sont déjà dans la même situation, et qui se demandent au nom de quoi ils respecteraient les normes d'institutions qui les ont rejetés.

Certains parents au moins sont parfaitement conscients de l'enjeu. Ils savent que quoi qu'ils fassent, ce sont les décisions de l'institution scolaire qui prévaudront. Ils font alors tout leur possible pour influencer ces décisions. L'action de M. Mohamed en direction des enseignants est à cet égard très révélatrice : constatant qu'ils ne veulent pas « discuter »

avec lui, il a cherché et trouvé un médiateur qui puisse leur parler à sa place. Les autres parents cherchent également à rencontrer les enseignants.

Ils veulent que l'avenir de leur enfant reste ouvert. Mais l'institution scolaire, irritée par le comportement de l'enfant, peut le fermer prématurément. Il faut donc que les parents se mettent d'accord avec les enseignants sur un projet crédible qui puisse offrir à l'enfant une perspective d'avenir. Les conséquences d'une telle décision sur ses chances professionnelles mettront, sans doute, quelques années à s'actualiser, mais les effets psychologiques, eux, sont immédiats.

Les études de cas montrent que pour éviter d'en arriver là, il faut que l'enfant ait le sentiment, sinon d'être accepté tel qu'il est, du moins d'être reconnu comme digne d'attention et de persuasion. Ce sentiment se développe dans la relation avec un enseignant qui est un bon pédagogue - et dans la relation à des parents ouverts au dialogue et à la négociation. Il constitue la condition essentielle au maintien de la confiance de l'enfant dans les adultes.

Les comportements à risques de leurs enfants ne peuvent être contrés ou régulés que par une intervention conjointe et équilibrée entre parents et enseignants (ou communauté éducative élargie). Pour être équilibrés, les échanges entre l'école et la famille ne doivent pas prendre la forme de jugements et de stigmatisations répétés. En effet, lorsque le rapport de domination de l'école sur les «petits» est ainsi redoublé par un rapport d'humiliation ressenti par les petits comme membres de leur famille (solidaires de leurs parents), la réaction peut être un «passage à la déviance».

Ce risque de rupture peut être contré par une identification positive du jeune à certains membres de la famille élargie (comme dans le cas de la famille Djamil), à des habitants d'autres quartiers (comme dans la famille Michel) ou par des pratiques familiales de discussions autour des problèmes scolaires (comme dans le cas de la famille Jeanne) ou encore par une transmission de principes religieux (comme dans le cas de la famille Mohammed).

....

(18) ZEGNANI, 2000.

....

(19) DELCROIX, 1996.

Les stratégies de prévention des familles ont des chances d'être payantes quand elles s'appuient sur des mobilisations locales relayées par des aînés qui ont réussi scolairement¹⁸ et qui sont restés sur le quartier, par des pères réunis dans une association religieuse ou par des sœurs devenues «médiatrices de quartier»¹⁹.

Toute la question est donc de trouver les moyens de pérenniser des politiques de prévention collective qui s'appuient à la fois sur des animateurs locaux enracinés dans la «culture de rue» et sur les parents déterminés à trouver pour leurs enfants les moyens nécessaires pour prévenir les risques de délinquance, leur laissant ainsi l'avenir ouvert.

■ **Catherine DELCROIX**

Maître de conférences - université de Versailles

B I B L I O G R A P H I E

- BERTAUX (D.), 2000, *Entre intégration et exclusion : une recherche comparative sur les dynamiques locales de précarisation et de résistance à l'exclusion dans des contextes urbains*, Commission européenne, DG XII.
- BROCCHOLICHI (S.), 1999, «Inégalités sociales, inégalités scolaires le poids de l'environnement», *Informations sociales* n°75, p. 88-53.
- DELCROIX (C.), 1999, «Les parents des cités : la prévention familiale des risques encourus par les enfants», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°83-84, p. 97-107.
- DELCROIX (C.) et alii, 1998, *Enjeux prioritaires et type de conduites des familles populaires face à la précarité*, Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS) — Caisse Nationale des Allocations familiales.
- DELCROIX (C.) et alii, 1996, *Médiatrices dans les quartiers : le lien*, La Documentation Française
- DELCROIX (C.), APS (Association de prévention spécialisée), 1995a, *Une nouvelle approche de la prévention et de la délinquance*, Ronéoté.
- DELCROIX (C.), 1995b, «Des récits croisés aux histoires de familles», *Current sociology, La sociologie contemporaine : The Biographical Method*, Sage Londres, vol. 43, p 61-67.
- DUBAR (C.), 2000, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF.
- DUBAR (C.) et alii, 1987, *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplômes*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- DUBAR (C.), 1996b, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2^e édition.
- KELLERHALS (J.), MONTANDON (C.), 1991, *Stratégies des familles et modèles éducatifs*, Genève, Droz.
- MERTON (R.K.), 1956, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, trad. Plon.
- MUCCHIELLI (L.), 2000, *Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*, Paris, CESDIP, ronéoté.
- ZEGNANI (S.), 2000, *Jeunes des cités et prévention générale. Analyse de la construction d'un système local de régulation*, mémoire de DEA sous la direction de C. Dubar, Université Paris V, juin 2000.

L'INJURE CHEZ DES PRÉ-ADOLESCENTS : L'INFLUENCE D'UN CONTEXTE

par Évelyne LARGUÈCHE

L'analyse des comportements agressifs de pré-adolescents, à partir d'une étude collective plus générale concernant la délinquance des mineurs, fait clairement ressortir que, d'une part, ces comportements doivent être différenciés selon le type de relation «d'inégalité» ou d'«égalité» dans lequel ils se produisent, et que d'autre part, ils apparaissent amplifiés et soutenus par une logique d'appartenance et d'exclusion propre au contexte particulier où l'enquête s'est déroulée.

« *L'a violence est d'abord verbale, ensuite il y a les pierres* », cette phrase d'un commissaire de police exerçant dans une banlieue dite difficile, résume à elle seule ce qui est en général ressenti par la Police face aux comportements agressifs des pré-adolescents, c'est-à-dire des jeunes entre approximativement neuf et treize ans. La violence verbale est ici vue comme le prélude à la violence physique.

« *Ils insultent avec des termes qu'ils ne comprennent pas, n'envisagent pas la teneur des termes ni la dangerosité de ce qu'ils disent, alors que ce sont des insultes pour celui qui les reçoit* », observe un autre commissaire, décrivant ainsi le malentendu que peut provoquer l'insulte ; malentendu de celui auquel elle s'adresse et qui « entend » le sens des mots, tandis que celui qui l'a émise n'emploie ces mots que pour signifier son mécontentement, son émotion, sa colère, ou encore, comme dit un conseiller d'éducation, « *parce que c'est un mode de communication* ».

Mais pour les pré-adolescents, il s'agit avant tout, comme ils le disent eux-mêmes, de « *mettre le bazar* » (dans une classe), de « *tout casser, pour rigoler, pour s'amuser* », que ce soit dans l'école ou dans la rue, ou tout simplement d'« *embrouiller* », d'« *engrener* », en un mot, de provoquer la bagarre. Différence essentielle cependant : dans un cas, la violence vise l'institution et les adultes, dans l'autre, elle s'exerce entre eux.

Ces quelques phrases et expressions sont reprises d'une étude collective effectuée pendant deux ans (1999-2000), sur les « risques de passage à la pré-délinquance »¹. Et pour nous qui consacrons notre recherche depuis de nombreuses années au phénomène de l'injure, nous avons trouvé là un « terrain », comme disent les anthropologues, qui nous a précisément permis d'observer et d'analyser ce que l'on désigne comme les comportements agressifs des pré-adolescents.

Au cours de l'étude, nous nous étions concentrés sur l'observation directe que pouvaient effectuer les enquêteurs auprès des adolescents, mais, pour différentes raisons, celle-ci n'a pas toujours pu être poursuivie (conditions du travail modifiées et changement de lieu notamment). En revanche, un grand nombre d'entretiens ont été réalisés par les enquêteurs et les autres membres de l'équipe de recherche, non seulement avec les adolescents et avec leur famille, mais aussi avec divers institutionnels particulièrement concernés par les problèmes de la délinquance, exerçant dans les lieux où était menée l'étude.

De cette documentation, nous avons ainsi dégagé deux types d'information, dont la confrontation devait permettre de mieux saisir la complexité du phénomène, mais aussi de mettre en évidence des recouplements intéressants. Le premier type d'information concerne la manière dont les *comportements agressifs* (violence verbale, comme on désigne plus généralement le phénomène de l'injure, mais aussi violence physique qui lui est le plus souvent associée) sont décrits et surtout ressentis, à travers les discours tenus dans les divers entretiens avec les adolescents, les parents, les institutionnels.

Le second type d'information concerne cette fois les *incidents* (disputes, provocations, comportements particuliers)

....

(1) Recherche pour l'IHESI et effectuée au sein du Laboratoire Printemps (CNRS-UVSQ) par BASDEVANT (M.), CORTEVILLE (J.), DELCROIX (C.), DUBAR (Cl.), LARGUÈCHE (É.), ZEGNANI (S.) : « Risques de passage à la pré-délinquance et stratégies de prévention : le cas de deux quartiers de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines », IHESI, sept. 2000.

L'étude est consultable au service de documentation de l'IHESI (NDLR).

tels qu'ils sont racontés à travers les entretiens mais aussi tels que les enquêteurs les ont observés.

COMMENT LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS SONT-ILS DÉCRITS ?

Ceux qui parlent sont ceux qui ont accepté de participer aux entretiens et les expressions relevées indiquent la place qu'ils donnent à la violence, comment ils la définissent, comment ils l'entendent, qui elle concerne.

Nous disposons de trois sources : les *institutionnels*, Police, Justice et Éducation² ; les *parents*, des deux localités dans lesquelles s'est effectuée l'étude³ ; les *adolescents*, parmi ceux des deux localités concernées, dont les parents ont accepté les entretiens avec les enquêteurs⁴.

D'emblée, on constate que les institutionnels n'hésitent pas à évoquer ces comportements agressifs dont ils signalent la complexité en expliquant notamment qu'il n'y a pas un sens unique des injures des adolescents vers les adultes. Les parents, eux, parlent peu de la violence ; leur préoccupation essentielle semble être l'échec scolaire.

Quant aux adolescents, ils parlent des injures mais pas de la même façon selon qu'il s'agit d'injures entre eux - qu'ils associent aux bagarres -, ou d'injures des professeurs à leur égard - qu'ils ne nomment pas ainsi mais qu'ils ressentent bel et bien comme telles. En revanche, ils ne parlent pratiquement pas des injures d'élèves envers les professeurs, sinon en termes de bavardages, de chahut.

Mais le plus intéressant est que la manière dont ces comportements agressifs sont perçus fait ressortir nettement deux acceptations, ou deux appréhensions, de l'injure et de la violence, selon qu'elle se produit au sein d'une relation qu'on peut qualifier d'« inégalitaire » ou dissymétrique (par exemple entre élèves et professeurs), ou au contraire au sein d'une relation de type « égalitaire » ou symétrique (par exemple entre élèves).

Cette distinction est en effet extrêmement importante en ce qui concerne l'analyse du processus relationnel lui-même tel qu'on se propose de le cerner dans cette étude, mais elle montre surtout à quel point la prise en compte du

....
(2) À travers les entretiens de deux commissaires de Police, d'un procureur de la République, d'un conseiller d'éducation, et d'un éducateur.

....
(3) Dans l'une, cinq familles; dans l'autre, deux familles.

....
(4) Dans l'une, quatre adolescents entre 9 et 13 ans, écoliers ; dans l'autre, deux adolescents de 16-17 ans ayant eu affaire avec la justice.

contexte de la relation dans laquelle se produit l'injure est capital pour donner une juste dimension aux termes employés. Sont en effet souvent qualifiés d'injurieux des termes qui, au sein de telle relation, ne sont pas ressentis comme des injures, alors qu'à l'inverse, seront qualifiés de non-injurieux des termes qui, au sein de telle autre relation, sont de véritables injures.

C'est en tout cas ce qui apparaît nettement dans cette étude, comme nous allons le voir.

AU SEIN DE LA RELATION « INÉGALITAIRE »

La relation inégalitaire peut être définie d'une façon générale par le fait que l'un est en position de supériorité tandis que l'autre est en position d'infériorité.

Il y a cependant deux sortes de relation inégalitaire : l'une *institutionnalisée* en ce sens qu'elle est déterminée par des statuts qui sont eux-mêmes inégalitaires, c'est-à-dire qui instaurent d'emblée une position supérieure aux uns, et une position inférieure aux autres ; l'autre *de fait*, c'est-à-dire que les statuts qu'elle instaure proviennent d'états de fait et ne sont plus institués de droit comme ils le sont dans la relation inégalitaire institutionnalisée.

Le cadre dans lequel s'effectue cette étude se situe précisément dans la relation inégalitaire classique du rapport entre adultes (parents ou institutionnels) et enfants, et de façon tout aussi classique mais plus particulière, du rapport entre professeurs et élèves.

La relation inégalitaire institutionnalisée

Il nous faut encore préciser que cette inégalité ou dissymétrie peut être absolue ou simplement relative.

L'inégalité est *absolue*, notamment dans le cas de certains statuts instaurés par l'âge par exemple et par certaines fonctions. On a ainsi d'un côté l'autorité, le pouvoir, le « bon droit », et de l'autre, la soumission, l'obéissance, l'erreur, la faute. Nous avons ici, dans le cadre étudié, un cas typique de cette relation, avec des statuts nettement définis et opposés : ceux des adultes

par rapport aux adolescents (statut dû à l'âge), ceux des parents et des professeurs par rapport aux enfants et aux élèves (statuts dûs à la fonction).

L'inégalité peut être simplement *relative*. Ce type de relation concerne en général les rapports à l'intérieur des hiérarchies, c'est une relation plus mouvante et qui ne repose pas sur la même autorité que celle qui est absolue. Ici, cette relation joue certainement au sein des adultes mais ce n'est pas celle qui nous intéresse, tandis qu'au sein des élèves, on peut relever des rapports de ce type entre les «grands» (ceux des classes supérieures) et les «petits».

Les élèves vis-à-vis des enseignants

Les institutionnels (de l'Éducation notamment) disent que les professeurs «*se font insulter, bousculer, frapper*», parfois par les élèves, mais que le plus souvent, ce sont des comportements agressifs qui se caractérisent par des «*bavardages, l'impolitesse, l'insolence, l'indiscipline, et les incivilités*», en un mot, que «*les élèves ne craignent plus l'autorité de leurs professeurs, ne craignent plus l'institution-école*».

Du côté des parents, ces comportements sont plutôt vus comme de l'agitation et de l'indiscipline : «*il faisait des choses qu'il ne fallait pas faire, pas graves, discuter en classe, taquiner les autres*», dit une mère à propos de son fils. En revanche, pour les élèves, il s'agit seulement de «*tout casser, de mettre le bazar, pour rigoler, pour s'amuser*», selon leurs propres termes.

Les enseignants vis-à-vis des élèves

Des institutionnels remarquent qu'il y a «*des professeurs qui insultent les élèves, sont violents avec eux, les collent au mur; qu'il y a des professeurs et l'administration de l'école qui sont méprisants et injurieux pour les parents quand par exemple ils leur disent : votre enfant est mal élevé, débile, il ne comprend rien ou encore quand l'enseignant dit à l'élève : ils t'élèvent mal, c'est pas comme ça qu'ils devraient faire*».

Certains élèves de leur côté affirment qu'il y a des professeurs « *qui jugent à la tête alors qu'ils ne te connaissent même pas, qu'ils te voient dans le couloir et dès que tu parles avec eux (on parle fort) te disent : taisez-vous, vous n'êtes pas dans votre cité* ». Ou encore, qui font des réflexions comme : « *votre fête, vous pouvez la faire dans votre pays* » (à propos d'une fête musulmane ayant entraîné l'absence de l'élève).

Les parents confirment que des réactions parfois racistes existent chez certains enseignants, ainsi que la manifestation d'attitudes discriminatoires : « *même Français, c'est la tête qu'on voit* », dit une mère.

Enfin tous se plaignent que les professeurs laissent de côté ceux qui ne comprennent pas, ceux qui ne suivent pas.

Ainsi, il semble bien que les violences des élèves à l'égard des professeurs visent davantage l'institution que la personne, tandis que les réflexions et les comportements des professeurs à l'égard des élèves visent non seulement la personne mais aussi son groupe d'appartenance.

On a donc ici d'un côté, une logique de contestation par rapport à une autorité et un pouvoir, et de l'autre, une logique de rabaissement et de dévalorisation de la personne du fait de son appartenance.

Pourtant – et c'est là que joue l'importance de la prise en compte de la relation sous-jacente – les comportements des élèves à l'égard des professeurs seront qualifiés d'injurieux alors que ceux des professeurs à l'égard des élèves ne le seront pas, même si, comme cela ressort très bien des entretiens, ils sont bel et bien ressentis comme des injures. Le comportement de rejet est à cet égard le plus parlant alors même qu'il ne s'exprime pas avec des mots.⁵

La relation inégalitaire de fait

La relation inégalitaire de fait s'établit de deux façons : soit à l'aide de la norme qui est en vigueur dans la société et qui est le plus souvent soutenue par le nombre (la majorité), soit à l'aide de la seule force physique, que celle-ci soit celle d'une seule personne ou du nombre, qu'elle soit à mains nues ou armée, ou encore qu'elle se serve d'engins

....

(5) Il est étonnant de constater que la distinction mise en évidence ici fait écho à celle que nous avons établie au sein même du phénomène de l'injure, et que l'on peut définir schématiquement ainsi : d'une part, des mots ou des comportements qui choquent mais qui ne blessent pas (injure non-spécifique) ; d'autre part, des mots ou des comportements qui blessent mais ne choquent pas (injure spécifique).

Cf. : LARGUÈCHE (E.), 1983, *L'Effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, PUF.

représentant une certaine puissance (motos, automobiles, etc.).

Or ici, à travers les divers entretiens, on note que ceux qui appuient leur autorité sur la norme se retrouvent en position d'infériorité dès qu'il s'agit du rapport à la force.

Ainsi, par rapport à la *norme*, on voit nettement que la relation inégalitaire de fait est celle qui s'établit entre, schématiquement, les Français et les immigrés ou issus de l'immigration (la population dans les deux localités concernées est en effet au moins aux deux tiers composée d'immigrés, les élèves le sont aux trois quarts, tandis que les professeurs et les institutionnels sont majoritairement français). Le rapport à la norme est manifeste dans les réflexions, que l'on a relevées plus haut, des professeurs vis-à-vis des élèves. Les Français représentent la norme en vigueur dans la société et ont donc un statut supérieur grâce à cet état de fait.

En revanche, par rapport à la *force*, la relation inégalitaire de fait s'inverse : les élèves d'origine immigrée mettent en échec les élèves de souche française qui sont ici minoritaires.

Ainsi, ce sont ceux que l'*«on taquine»*, ou auxquels «*on met des chocs*» (des coups, des pichenettes), ceux que l'*«on vanne»*, dont «*on se moque*», que l'*«on vole»*, ceux en un mot qui «*ne peuvent pas faire partie du groupe*». «*Ils (les élèves français) nous aiment bien par-devant mais parlent par-derrière, ils travaillent sans parler, ils sont du côté des profs. Je parle avec eux, je ne traîne pas avec eux, ils sont renfermés par rapport à nous, ils ne parlent pas en cours, ils restent à l'écart*». Se sentant exclus par rapport à la norme, les jeunes d'origine immigrée excluent à leur tour (les Français) mais cette fois par rapport à la force.

On voit une fois de plus l'importance du contexte relationnel. Avec les pré-adolescents, la relation inégalitaire institutionnalisée constitue généralement la toile de fond. Mais ici la relation inégalitaire de fait s'établit de façon particulière - les faibles par rapport à la norme devenant les puissants par rapport à la force - et vient bouleverser l'autorité de la relation institutionnalisée.

Ainsi, il semble bien que l'impossibilité de répondre sur le même plan (celui de la blessure) aux détenteurs de

l'autorité, conduit à utiliser la violence (ce qui choque), tout comme l'impossibilité de se sentir conforme à la norme dominante fait se réfugier dans le seul rapport à la force. Mais si le cas de ces pré-adolescents en est une illustration manifeste, d'une façon générale, il est évident que le contexte d'une relation de ce type (inégalitaire institutionnalisée qu'elle soit absolue ou relative) est de nature à générer des comportements agressifs.

AU SEIN DE LA RELATION « ÉGALITAIRE »

La relation égalitaire, c'est celle où les statuts sont sur le même plan et n'impliquent pas des positions de supériorité et d'infériorité. Elle peut donc être la conséquence de la relation inégalitaire puisqu'elle instaure, de par l'inégalité même des statuts qui, eux, se retrouvent au même niveau, que ce soit du côté de la position supérieure ou du côté de la position inférieure. Mais on la trouve aussi, en quelque sorte créée artificiellement, pour un cadre et un objectif précis, le plus souvent limités dans le temps, et pour lesquels il est impératif que les statuts soient égalitaires. C'est tout simplement le cadre des compétitions, qu'il s'agisse de sports, de jeux ou autres.

La relation égalitaire est donc celle des adolescents ou des élèves entre eux (celle des adultes entre eux ne concerne pas cette étude). Et, de ce fait, les deux sortes de relation se superposent.

En ce qui concerne la relation égalitaire, *conséquence de la relation inégalitaire institutionnalisée*, on s'aperçoit que les comportements agressifs évoqués ne sont pas ressentis ni décrits de la même manière que ceux qui concernent la relation inégalitaire. Il s'agit ici principalement de rivalités, qui se manifestent de façon plus ou moins collective, avec la constitution de bandes, de groupes, à partir notamment des quartiers.

Ainsi, les institutionnels y voient un «*mode de fonctionnement*», un «*mode de communication*» particulier et interne aux adolescents. «*Dans la cour de récréation, ils s'expriment en tapant sur le copain ou en poussant un braillement. Pour nous, ils sont violents, pour eux, non. La*

violence est inhérente au mode de fonctionnement de la cité, apparaître le plus fort, donc se regrouper, apparaître aux autres comme un groupe potentiellement violent», dit un conseiller d'éducation.

Mais le plus intéressant est la manière dont les adolescents décrivent eux-mêmes ces comportements car ils emploient des expressions qui précisément mettent l'accent sur le fonctionnement et explicitent ainsi ce que ressentent bien les institutionnels. Ainsi, ils disent qu'ils «*engrènent*», qu'ils «*embrouillent*», qu'ils «*rajoutent*», et surtout qu'ils «*traitent*».

Il vaut la peine de s'arrêter un instant sur ces termes, et notamment sur celui de «*traiter*» qui est utilisé pratiquement partout dans le milieu scolaire. «*Il m'a traité*», «*ils traitent*» signifient en fait «*il m'a injurié*», «*ils s'injurent*». Mais – et c'est là le point important – alors que, d'un point de vue syntaxique, le verbe injurier peut s'employer seul, sans complément, le verbe traiter ne s'emploie, dans ce sens, qu'avec un complément. Ainsi, on ne dit pas «*traiter*», mais «*traiter de*» et le complément est attendu pour préciser de quoi la personne est traitée. Au premier abord, cette faute grammaticale peut être mise au compte de la déformation et de la manipulation ludiques que les écoliers se plaisent à faire subir aux mots et au langage en général. Pourtant, à y regarder de plus près, en ne mentionnant pas de quoi ils traitent et sont traités, ils font porter tout le poids de l'acte d'injure sur l'action-même, c'est-à-dire sur le fait d'injurier - et non plus sur le contenu de l'injure, le fait «d'être traité de». Or, le plus étonnant – et peut-être est-ce là une explication de son emploi généralisé – est que cette utilisation syntaxiquement incorrecte révèle en fait, de façon spontanée et intuitive, le fondement même de ce qui constitue le plus souvent l'acte d'injure, le fait précisément d'être traité, manipulé par quelqu'un d'autre, alors que ce que l'on croit en être la substance, le contenu même de l'injure (le «de quoi» on est traité), passe en réalité au second plan. L'expression courante, syntaxiquement correcte et employée de façon banale en dehors du milieu scolaire, de «*traiter de tous les noms*» va tout à fait dans le même sens, car il est évident que si c'est

« de tous les noms », peu importe au fond lesquels. Et que penser de cette autre expression bien énigmatique, de « traiter de noms d'oiseaux » ?⁶

Les autres termes dont se servent ici les adolescents pour décrire leurs comportements viennent confirmer de façon très nette cet accent mis sur le « traitement ». Ainsi, ils « engrènent » montre bien qu'il s'agit d'un mécanisme, celui du rouage qui en entraîne automatiquement et inéluctablement un autre. « Engrener » l'autre c'est le pousser, l'obliger, à réagir, mais pas n'importe comment, en restant dans le mécanisme, ici dans le même registre, celui de l'injure, c'est-à-dire en « traitant » à son tour. Mais un engrenage c'est aussi ce qui active, propulse, fait démarrer (on engrène le moteur d'une automobile – et le rôle que jouent les voitures dans le milieu adolescent n'est sans doute pas étranger à ce terme), c'est donc ce qui incite presque mécaniquement et inexorablement au passage à l'acte, c'est-à-dire ici à la bagarre.

L'expression « *ils rajoutent* » peut paraître moins significative. Pourtant, là encore, « rajouter » indique une idée d'excès et met ainsi l'accent sur un aspect quantitatif, ce qui va donc toujours dans le même sens que « traiter ». Mais le terme est intéressant aussi du point de vue qualitatif, car, comme le précise un jeune, il faut entendre que « *ce qu'ils disent n'est pas vrai* ». Ce qui veut dire que, même s'ils sont « traités de », le « de quoi » n'est pas à prendre au sérieux et que, d'une manière générale il n'y a pas lieu de s'attacher au sens de leurs paroles. Seul compte le « traitement ».

Enfin, « *ils embrouillent* » traduit bien, semble-t-il, à la fois le mécanisme et le but à atteindre. Certes, pour les adolescents, ce terme résume principalement leur objectif, la brouille, c'est-à-dire la dispute et ce qui conduit à la bagarre. Mais comment ne pas y voir – compte tenu des autres expressions – que la brouille, c'est aussi celle qu'ils mettent dans ce qu'ils expriment : ils y mêlent tout, le vrai et le faux, le contenu et le mécanisme, parce qu'il n'y a précisément pas à s'attacher à une logique du langage et du sens.

Il est en tout cas certain, et les expressions le font bien sentir, que cette violence verbale, et même physique, entre les adolescents (donc au sein de la relation égalitaire) se

....

(6) Cf. LARGUÈCHE (E.), 1997,
Injure et sexualité – Le corps du délit. Paris, PUF, p.145-147.

situe davantage du côté d'une sorte de défi ou de mise à l'épreuve, que de l'injure proprement dite. Et ce n'est pas un hasard si les adolescents n'emploient aucun de ces termes pour désigner les comportements agressifs au sein de la relation inégalitaire, qu'il s'agisse des leurs à l'égard des adultes ou de ceux qu'ils ressentent comme tels de la part des adultes à leur égard (cf. plus haut).

Qu'en est-il de la relation égalitaire conséquence de la relation inégalitaire de fait ? Les propos concernant cette relation sont essentiellement ceux des adolescents, car les parents et les institutionnels ne l'évoquent pratiquement pas. Ainsi, comme on l'a vu, les élèves français de souche sont explicitement décrits comme étant du côté de la norme dont les élèves, enfants d'immigrés, se sentent, eux, exclus.

De même que sont clairs et nets les propos signifiant qu'ils ne peuvent faire partie du groupe que les enfants d'immigrés constituent par rapport à la force, c'est-à-dire en tant que majoritaires dans l'établissement scolaire, sauf exception : « *une fois, il y a eu un Français qui a fait partie de notre groupe*, dit un élève, *mais c'était une exception, il n'était pas comme les autres, d'ailleurs il a été renvoyé de l'école* ».

On peut dire que ceux qui sont rejetés parce qu'ils ne correspondent pas à la norme, se regroupent entre eux et détiennent alors la force.

Quand les enfants d'immigrés ne représentent précisément pas la force par le nombre, et qu'ils sont alors en minorité (dans certaines écoles de quartiers à forte population française), ils se sentent particulièrement isolés, doublément laissés de côté et rejetés, ainsi que l'affirment nettement certains des pré-adolescents qui ont précisément été en classe à un moment donné dans ces écoles.

Il apparaît en tout cas que les comportements agressifs au sein de cette relation égalitaire (conséquence de la relation inégalitaire) relèvent avant tout d'une logique identitaire collective, dans laquelle prévaut sans doute l'appartenance à un même statut (celui d'adolescent ou d'élève), mais où s'affrontent des groupes constitués à partir de l'âge (jeunes, moins jeunes), à partir de tels quartiers, telles

cités, tels squares, et à partir de milieux sociaux (immigrés, français).

En revanche, en ce qui concerne *la relation égalitaire* créée *artificiellement*, il semble, et nous le verrons plus précisément avec les récits des intéressés et les observations directes (*cf. infra*), que les violences dans ce cadre relèvent alors davantage d'une logique individuelle, pour laquelle il est important de rétablir une hiérarchie là où il n'y en a pas, c'est-à-dire de se différencier des autres.

En conclusion, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de prendre en compte le contexte relationnel dans lequel se manifeste la violence car il est manifeste que, selon la relation (inégalitaire ou égalitaire) dans laquelle ils s'insèrent, ces actes n'ont pas la même signification et ne sont pas ressentis de la même façon⁷.

LES INCIDENTS RACONTÉS PAR LES JEUNES ET OBSERVÉS PAR LES ENQUÊTEURS

184

Précisons que les faits racontés concernent les quartiers des deux localités, tandis que les observations directes des enquêteurs ont été faites dans la Maison de Quartier et la Maison des Jeunes d'une seule localité, où ils ont pu s'insérer (notamment en se chargeant du soutien scolaire et en participant aux diverses activités de loisir et de sport).

Si ces incidents doivent, là encore, être distingués selon qu'ils se produisent dans tel ou tel type de relation, il apparaît que ceux qui ont lieu ne se distinguent pas vraiment de ce qui est décrit comme comportements agressifs au sein de la relation inégalitaire.

Un point cependant mérite attention en ce qui concerne la plupart des incidents racontés qui se passent à l'école, relatif à un terme qui revient le plus souvent, celui de «*bavardages*». Parler, bavarder, pour les professeurs et les adultes est décrit comme indiscipline, insolence, impolitesse, provocations de chahut alors que, on l'a vu, pour les élèves, il s'agit essentiellement de «*faire rire*», de «*mettre le bazar*». Ces bavardages sont notés aussi par les enquêteurs au cours du soutien scolaire, mais ils sont plus vite réfrénés du fait du petit nombre d'élèves et du meilleur contrôle sur chacun.

....

(7) Tout comme il est important, pour une étude plus approfondie du phénomène de l'injure lui-même, de distinguer les situations de discours dans lesquelles il se produit. Cf. LARGUÈCHE (E.), 1983.

Cependant, il semble bien qu'il y ait une autre dimension du bavardage qui représente en fait un malentendu important entre la demande des élèves de travailler « *en parlant, en discutant* » avec leurs camarades, et l'exigence des professeurs de travailler en silence, discipline que semblent observer les élèves français qui, de ce fait, sont vus comme étant « *du côté des profs* ». Reste qu'il est bien difficile de savoir dans chaque cas à quel bavardage on a affaire, s'il s'agit de jeu et de contestation comme pour certains, ou d'une impossibilité de se taire de la part de ceux qui sont désignés, par les professeurs et même par les parents, comme « *impulsifs* », ou « *piles électriques* » parce qu'ils ne tiennent pas en place et ne peuvent pas se concentrer.

Il est évident aussi que ces bavardages peuvent facilement prendre une dimension beaucoup plus personnelle vis-à-vis du professeur, que ce soit parce que c'est de lui que les élèves parlent et se moquent, ou tout simplement parce que le refus de travailler a pour objectif de déstabiliser la classe et par là-même l'autorité de l'enseignant. S'enchaînent alors réprimandes, réactions plus ou moins violentes, menaces, et où « *frapper* » et « *tout casser* », n'est peut-être plus « *pour rigoler* », mais pour ne pas plier, pour ne pas céder.

Les incidents racontés et ceux qui ont pu être observés directement par les enquêteurs au sein de la relation égalitaire peuvent, selon nous, être différenciés de la façon suivante.

Disputes enfantines à propos d'appropriation d'objets

Ce sont des disputes en cours de soutien scolaire à propos d'un livre ou de tout autre matériel scolaire que les jeunes ne veulent pas partager pour pouvoir travailler ensemble ; des disputes pour un goûter ; une bagarre pour un jeu, etc., dans le cadre des activités de loisir. La rivalité est en général individuelle mais elle peut aussi être collective : ainsi, un adolescent raconte que tel groupe faisait un coup de force sur un autre groupe, pour lui prendre les croissants et les boissons.

Mais si ces petits incidents ont été notés, ils n'ont d'intérêt qu'en regard de ceux qui les produisent (élèves difficiles, étiquetés souvent comme «piles électriques» et qui sont précisément en soutien scolaire).

Provocations à des épreuves de force

On peut les distinguer selon leur objectif : les unes sont liées aux bagarres, les autres à la compétition et au jeu.

Provocations de bagarres

Si les bagarres (les «bastons») sont les incidents les plus racontés, le plus intéressant est qu'ils ne sont pas vécus, apparemment, sur un mode dramatique, mais bien plutôt sur un mode ludique. Les provocations sont le plus souvent lancées par des formules dont l'emploi est stéréotypé et qui apparaissent comme des injures visant la famille ou l'appartenance : «*nique ta mère, nique ta famille, nique ta race*» ou simplement «*ta mère, ta race*», par exemple. Les provocations sont une sorte de code qui, parce que les expressions font semblant de mettre en cause la relation identitaire - ce dont personne n'est dupe - est censé déclencher les réactions en chaîne et des altercations de plus en plus vives pour aboutir à l'objectif visé, la bagarre.

C'est, comme le précise une adolescente, «*pour faire l'intéressant, pour voir celui qui gagne, ils ne cherchent pas à avoir tort ou raison*».

Cette fois-ci, observé et non plus raconté, l'incident suivant est tout aussi significatif : avant l'entrée en cours de soutien scolaire, deux jeunes se battent, et quand un animateur leur demande pourquoi, l'un répond : «*Ce matin à l'école, il y avait son frère (grand frère), et il m'a traité*». «*Qu'est-ce qu'il t'a dit?*», demande l'animateur : «*Je ne sais pas, mais il m'a traité. Maintenant son frère n'est pas là, je lui nique la face*», explique le jeune. La riposte, la bagarre qui aurait dû être la réponse au fait d'avoir été traité, et qui n'a pas pu avoir lieu en son temps du fait de la présence du grand frère du provocateur, n'a été que différée.

Ces provocations de bagarres ont en général lieu entre garçons de quartiers différents, ou de classes différentes. Mais elles peuvent aussi être collectives, de groupe à groupe, de tel square à tel square, de tel quartier à tel autre, de telle cité à telle autre. Ainsi, un des mots déclencheurs, un de ceux faits pour «embrouiller» est par exemple : «*t'es pas de la cité*».

Au sein de compétitions ou jeux, des provocations différentes

Elles ont lieu en général dans la Maison de Quartier ou dans la Maison de Jeunes, qui offrent des cadres de loisirs, et bien sûr aussi dans le gymnase et aux abords des terrains de football et de basket.

Les incidents observés ont souvent lieu pour une question de sélection autour du jeu ou du sport, avant, pendant et après. Ainsi ce jeune qui, parce qu'il n'est pas sélectionné pour jouer (par hasard et non pas par incompétence) confisque la raquette de ping-pong ; les autres se liquent alors contre lui. Le même style d'incident se produit à propos d'autres jeux et avec d'autres adolescents. Quand il s'agit de jeux ou de sports collectifs, dans lesquels se confrontent non plus des individus mais des équipes, les jeunes racontent que pour avoir les meilleurs dans leur équipe, il leur faut exclure les «*nases*», ceux qu'ils ne jugent pas assez compétents. D'un côté comme de l'autre, on peut dire que ces sélections sont ressenties comme des vexations individuelles et qu'elles provoquent parfois des réactions de résistance qui peuvent alors entraîner un enchaînement de violences contre le récalcitrant.

Pendant les jeux eux-mêmes, il s'agit plutôt d'une sorte d'excitation où les provocations sont en fait des défis lancés entre participants : «*Donne la carte que je te pète la gueule*», au début d'un jeu de cartes. «*Je vais te niquer*», dit l'un d'entre eux à son adversaire pour commencer une partie de ping-pong, ou de billard, comme cela se passe partout ailleurs avec d'autres mots.

Les observations à propos des perdants sont plus intéressantes. Souvent celui qui perd refuse l'échec et ne veut pas

que le jeu se poursuive : il ne veut pas donner la raquette de ping-pong, ou confisque la boule de billard (on retrouve la même réaction, la même vexation que dans le cadre de la sélection pour participer au jeu).

Mais surtout on assiste à un comportement particulier qui consiste à s'en prendre au perdant : ainsi, toujours au ping-pong, celui qui vient de perdre subit les pires attaques de la part de ses camarades. Bien plus, un « grand » surgit d'une autre salle et lance « *il faut le niquer le perdant, vassy, ma famille nique ta famille* » : à qui s'adressent exactement les propos ? Au perdant, à ceux qui l'humilient en ce moment ? Ce jeune est-il une « tête de turc » pour certains et le fait qu'il perde permet-il de pratiquer quelque chose qui ressemble à un lynchage symbolique ? L'observation est intéressante parce qu'elle montre que la compétition est parfois un prétexte à des sortes de règlements de compte. Ce que vient confirmer par ailleurs la réflexion de ce jeune qui voulait faire partie de telle équipe de football pour « *pouvoir régler son compte* » à un autre qui en faisait partie.

En fait, ces provocations permettent aux uns et aux autres de se jauger et, pour certains, de se trouver dans des positions de *leaders* du fait d'une compétence particulière dans tel ou tel jeu, tel ou tel sport. Mais les enquêteurs le précisent bien, ces positions de *leaders* ne valent que par rapport à telle activité et non de façon générale et permanente au sein de groupes.

Mises en cause ou remises en question identitaires sociales ou familiales

En ce qui concerne l'*identité sociale*, il semble bien que l'antagonisme le plus marquant et le plus ressenti soit celui qui concerne ceux que les adolescents nomment les « *Français* ». On ne peut faire état ici d'incidents racontés ni même observés car dans ce qui est dit par les adolescents à leur propos, on est plutôt du côté de la description de comportements. Ainsi, ce sont ceux qui font partie d'un quartier à population en majorité française et de milieux aisés, les « *rich-men* » comme les nomme une adolescente. « *Ils sont meilleurs que nous à l'école, ils ont leurs parents*

qui sont des profs, leurs sœurs et leurs frères, ils sont profs. La plupart, ils sont pleins d'argent, ils n'ont pas de difficultés à faire leurs devoirs et tout. Eux, ils vivent dans des pavillons, c'est pas pareil que nous. » ; « Ce sont ceux qui sont proches des professeurs, qui les invitent chez eux», dit une autre.

Mais ce sont aussi ceux qui sont exclus de leur propre groupe, ceux à qui ils « mettent des chocs », et qu'ils « vannent », etc. Une élève d'origine algérienne qui est dans un collège à majorité française fait bien la différence : « Mes amies, c'est des Arabes, les Françaises, c'est mes amies de classe ». Ou encore, comme le disait un jeune : « Je parle avec eux, je ne traîne pas avec eux ».

L'expression « *sale français* » revient souvent ; pourtant malgré son apparence, elle n'est pas à proprement parler une injure raciale et n'est pas utilisée comme telle. Elle ne s'adresse pas aux Français en général, mais à celui que les autres jeunes ne veulent pas admettre dans leur groupe, alors qu'il est un enfant d'immigré comme eux, ou bien tout simplement pour lui signifier qu'il n'est pas conforme au groupe. Ainsi, « *Tu me carottes, tu me prends pour un Français* » veut dire : eux, tu peux les tromper, les rouler, mais pas moi, je ne suis pas comme eux, je suis de votre côté, de votre groupe.

En ce qui concerne l'*identité familiale*, il s'agit en général d'une obligation de vengeance ou de réparation par rapport à un frère plus petit (ou une sœur) qui a été insulté, battu ou même simplement provoqué.

Ainsi, comme on lui a dit que sa sœur s'était battue le matin avec un gars, le frère vient attendre à l'école de sa sœur « *pour attraper le mec et lui régler son compte* ». On a aussi souvent cette menace, si le petit, agressé par un autre, a un grand frère : « *Vas-y, touche-moi, je le dirai à mon frère. Tu le connais, il t'a fait la peau l'autre fois au gymnase* ». Ou encore, ce jeune qui est connu pour ne pas vouloir se battre et à qui l'on prend son goûter, son frère va alors régler son compte à celui qui avait ainsi voulu pousser son petit frère à se battre. Il ne faut toutefois pas confondre cette solidarité par rapport à la famille, cette obligation de réparation, avec les expressions stéréotypées

insultant apparemment la famille dans les provocations à la bagarre (*cf.* plus haut).

On retirera en tout cas de cette mise en évidence des actes de violence qui ont lieu au sein de la relation égalitaire et de leur tentative de différenciation, qu'il s'agisse de défis, de mises à l'épreuve, d'affrontements, qui permettent aux uns et aux autres de se distinguer, de se faire une place, de se donner un rôle, etc., en un mot, d'établir des hiérarchies là où, du fait des statuts égalitaires, il n'y en a pas, puisqu'ils sont tous sur le même plan, enfants par rapport aux adultes, élèves par rapport aux professeurs.

CONCLUSION

Une première constatation s'impose. La violence décrite ainsi que les incidents racontés ou observés, en tant qu'ils relèvent, comme nous l'avons montré, d'une part de la logique de contestation (donc au sein de la relation inégalitaire) et d'autre part de la logique identitaire (au sein de la relation égalitaire) ne semblent pas présenter de caractères particuliers. Ils se retrouvent, ou se retrouveraient à l'identique entre adolescents à âge égal dans toute autre localité.

En revanche, à ces deux logiques (contestation et identité) - s'en superpose ici - du fait du contexte social dans lequel sont insérés ces pré-adolescents - une troisième, qui modifie alors la nature des deux autres : c'est celle qui relève de la logique d'appartenance et d'exclusion, qu'il s'agisse de la relation inégalitaire (entre élèves et professeurs), comme de la relation égalitaire (entre élèves ou entre adolescents).

Ainsi tout ce qui, dans un autre contexte, apparaîtrait comme bêtises d'enfants, professeurs qui se font chahuter, bagarres pour vérifier qui est le plus fort, moqueries, tout ce qui aurait appartenu au registre de *La guerre des boutons*, tous les incidents, toute la violence verbale et physique, semblent avoir ici comme principal moteur un sentiment d'exclusion qui engendre une réponse d'appartenance, de revendication identitaire, et à son tour de rejet de ceux dont on se sent exclu.

Mais au-delà, ce qui apparaît de façon particulièrement nette, c'est, de notre point de vue, le clivage social manifeste qui en constitue la toile de fond. Clivage dans lequel les quartiers riches et à population en majorité française de souche, sont ceux dont ils se sentent exclus. Clivage dans lequel les élèves qui sont du côté de la norme dominante (les élèves français) sont ceux qui suivent, comprennent et... réussissent, tandis que les enfants d'immigrés, eux, ne suivent pas, ne comprennent pas, se sentent en dehors de la norme dominante et par conséquent... condamnés à l'échec. Clivage enfin dans lequel la fonction d'enseignant, qui devrait s'appuyer sur celle des parents, se trouve, du fait du rapport à la norme (les professeurs sont en majorité français tandis que les parents sont en majorité immigrés) en opposition avec eux. Ainsi, la relation inégalitaire institutionnalisée (entre parents-professeurs et enfants-élèves) est-elle faussée par la relation inégalitaire de fait dans laquelle les enseignants (du côté de la norme) sont ressentis comme étant opposés aux parents et aux enfants qui, eux, du fait de leur inaccessibilité à la norme se retrouvent du même côté, celui de la force, qui vient renforcer la logique d'appartenance.

Certes, ces conclusions ressortent des matériaux dont nous disposons : elles ne peuvent prétendre par conséquent à une généralisation.

En revanche, en ce qui concerne le problème plus général de la violence, et tout particulièrement celui de l'injure, nous ne pouvons qu'insister une nouvelle fois sur la nécessité de prendre en compte le contexte de la relation dans laquelle elle se produit.

■ **Évelyne LARGUÈCHE**

CNRS-Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris.

RISQUE DE PROXIMITÉ OU RISQUE LIÉ AU STYLE DE VIE

Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine

par Renée ZAUBERMAN, Philippe ROBERT, Marie-Lys POTTIER

Les programmes locaux de sécurité appellent des informations que les indicateurs traditionnels de criminalité enregistrée ne sont pas à même de fournir. Les enquêtes sur la victimisation et l'insécurité permettent de ne pas s'arrêter à des comptages de faits mais de décrire les populations concernées, le vécu des victimisations, la propension à faire appel à différents recours, les profils de victimes dans le contexte d'une socio-géographie urbaine. Les principaux résultats d'une enquête dans une métropole de 135 000 habitants mettent en lumière l'inscription géographique des types de victimisations et de victimes et l'opposition entre une victimisation de proximité et une autre liée au style de vie.

N o t e s e t é t u d e s

193

L'enquête de victimisation représente - avec, en plus mineur, les enquêtes dédiées à l'insécurité ou à la délinquance auto-déclarée - le plus gros effort d'enquête jamais produit par la sociologie du crime.

Nous avons montré, il y a peu¹, à partir d'une recherche particulière, comment les enquêtes de victimisation permettaient, en dialogue avec d'autres données, d'élucider les tendances de la délinquance à un niveau national. Il est d'autres usages nationaux, probablement plus importants encore. Mais, nous voudrions, ici, en utilisant une autre recherche, nous arrêter sur certains au moins de leurs usages dans un cadre local, principalement urbain.

Recourir à l'enquête pour diagnostiquer une situation locale de sécurité, c'est plus qu'enrichir sa palette, que diversifier ses sources d'information : c'est aussi choisir de ne pas enfermer les problèmes de sécurité dans une simple optique de délinquance et de délinquants ; c'est s'offrir les moyens de les résituer dans la vie sociale locale.

Initialement, l'enquête de victimisation a été inventée comme simple adjuvant comptable : prétendre étudier systématiquement le crime² a évidemment conduit à chercher à le mesurer. Curieusement pourtant, la science du crime n'a, de longtemps, consenti aucun effort massif de production de données ; elle s'est contentée d'emprunter les

•••• (1) ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999.

(2) Selon l'usage sociologique dominant, nous usons de ce terme pour désigner toute incrimination, sans opérer la distinction juridique française entre crime, délit et contravention, pas plus d'ailleurs que l'anglo-saxonne entre *crime* et *delinquency*.

comptages que produisait l'administration de la Justice. À l'époque de sa naissance, il est vrai, cette source de données existait déjà et elle s'était imposée, depuis plusieurs décennies, comme la référence canonique dans l'incessant débat public sur le crime ; s'y mêlaient, de manière confuse, les prétentions gestionnaires et celles de connaissance, sans omettre les préoccupations de morale sociale³. On s'est longtemps borné à postuler que les comptages disponibles «représentaient»⁴ raisonnablement bien l'ensemble des cas qui, pour une raison ou une autre, avaient échappé au juge.

Dès le début cependant, les interrogations se sont multipliées qui ont jeté un doute sur le bien-fondé de cette confortable paresse⁵. Après avoir tenté «d'améliorer»⁶ la statistique des institutions pénales, on a cherché s'il existait pour les mêmes événements d'autres enregistrements qui permettent des comparaisons : on a, par exemple

confronté la statistique des homicides à celle des causes de décès⁷. Le remède ne pouvait s'appliquer que dans un nombre très limité de cas. Aussi s'est-on finalement résolu à produire des données au lieu de se borner à emprunter celles des gestionnaires : interroger des échantillons de population pour savoir qui avait commis telle ou telle infraction ou, à l'inverse, qui en avait été victime. Malgré quelques audaces devenues coutumières⁸, on n'est pas trop sûr que la première solution soit très crédible en dehors de son domaine d'élection, la délinquance juvénile⁹. L'autre, en revanche – inaugurée par les expériences de Ph. Ennis et Al. Reiss Jr pour la Commission américaine d'enquête sur le crime des années soixante¹⁰ – a connu ensuite une fortune extraordinaire. Aucune autre sorte de recherche sur le crime n'a mobilisé, et de manière aussi durable, autant de spécialistes, de crédits et d'ingéniosité méthodologique. Pour la première fois,

••• (3) Cf. par exemple, le Ve *Statistiques judiciaires* in ARNAUD, 1993, 582-583 ; également COLL, 1998.

(4) Au sens où une population restreinte «représente» une population-mère quand elle en reproduit de manière suffisamment fidèle les caractéristiques les plus spécifiques. Dans les années 1840, Quetelet (réed. 1984) a prétendu établir sous certaines conditions cette représentativité des statistiques pénales par rapport à la délinquance commise.

(5) Schématiquement, on s'est rendu compte que les chances d'enregistrement d'un événement dépendaient de la propension à informer les services officiels (*report ou renvoi*), de la priorité que ceux-ci accordaient à sa découverte et de la facilité ou de la difficulté de cette entreprise (visibilité de l'auteur et/ou de son acte), enfin de la disposition et de la capacité de ces institutions à traiter effectivement cette affaire (Cf. par exemple, ROBERT, 1977)... de sorte que la capacité des comptages officiels à «représenter» les comportements commis est matière empirique et d'ailleurs variable (Cf. par exemple, ROBERT, 1991).

(6) Après avoir conseillé de recourir surtout aux données policières au motif qu'elles sont les plus proches du comportement, Thorsten Sellin a entrepris de les doter d'un système de pondération : SELLIN, WOLFGANG, 1964.

(7) Relation in ROBERT, AUBUSSON DE CAVARLAY, POTTIER, TOURNIER, 1994, p. 30-33.

(8) Les Britanniques, par exemple, interrogent régulièrement, au moins depuis le milieu des années quatre-vingt, pour les enquêtes locales (voir JONES et al., 1986) et, depuis 1994, pour l'enquête nationale sur l'usage de drogues prohibées (RAMSAY, PARTRIDGE, 1999). Pour un exemple français, ARÈNES, JANVRIN, BAUDIER, 1998.

(9) On verra par exemple l'enquête internationale sur la délinquance juvénile auto-reportée (JUNGER-TAS, TERLOUW, KLEIN, 1994) ou l'enquête nationale suisse (encore inédite) auprès des conscrits, réalisée en 1997 par l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne. En France, Sébastien Roché achève actuellement une enquête sur Grenoble et Saint-Etienne, cf. ROCHÉ (S.), et alii, «Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes», Paris, IHESI et autres commanditaires, juin 2000, 123 p.

(10) President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

la science du crime construisait à grande échelle des bases de données autonomes. Routinisée aux États-Unis depuis les années soixante-dix, en Angleterre une décennie plus tard, la production d'enquêtes de victimisation s'est aussi intensifiée, à une cadence moins systématique cependant, aux Pays-Bas, au Canada, en Suisse...¹¹

LIMITES A PRIORI DE L'ENQUÊTE DE VICTIMATION

Et pourtant, comme instrument de mesure extensive du crime, l'enquête de victimisation ne constitue pas la panacée¹². D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, occasionnent d'importantes victimisations indirectes. Il en va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête. La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou une participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaires. Dans

cette hypothèse, il y a bien une victime, mais tout l'invite à se taire. À l'intérieur même du champ des victimisations directes, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : déjà, cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ni à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant pas mal de simples malhonnêtétés non réprimées par le droit pénal¹³. Par ailleurs, l'appréciation d'un comportement peut relever d'un effet de seuil : à quel moment passe-t-on de la simple bagarre, – amusement ou exercice sportif un peu violent –, à la véritable agression ? On en juge différemment, semble-t-il, selon l'âge¹⁴, le sexe, la position sociale¹⁵, également selon l'univers de référence : interrogées sur les violences dont elles ont pu faire l'objet, des femmes mentionneront sans hésitation toute agression venant de l'extérieur, mais hésiteront beaucoup plus à faire part de celles dues à leur

•••• (11) Il existe aussi, depuis quelques années, un ambitieux programme d'enquêtes internationales de victimisation : lancé par Jan Van Dijk, Patricia Mayhew et Martin Killias, il a déjà donné lieu à plusieurs campagnes (VAN DIJK, MAYHEW, KILLIAS, 1990 ; VAN DIJK, MAYHEW, 1992 ; DEL FRATE, ZVECIC, VAN DIJK, 1993 ; MAYHEW, VAN DIJK, 1997...). Les statistiques criminelles sont difficiles à comparer, tant les particularités juridiques et institutionnelles propres à chaque pays influent fortement sur leurs catégories et sur la manière de les remplir ; en revanche, les résultats d'enquêtes de victimisation échappent, du moins en partie, à ces obstacles : la comparaison internationale en est rendue plus aisée, encore qu'il soit imprudent de l'étendre au-delà d'une zone culturellement homogène (ZAUERMAN, 1992).

(12) Pour une analyse détaillée, ZAUERMAN, 1982.

(13) Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien, on l'élimine, ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

(14) Par exemple, LAGRANGE, 1984.

(15) Par exemple, SPARKS *et al.*, 1977.

conjoint. Pour finir, il faut rappeler la grande difficulté qu'ont les personnes interrogées à situer précisément les victimisations dans le temps : le calcul de taux annuels en est rendu difficile. Certains de ces problèmes constituaient des limitations dirimantes à la mesure du crime, d'autres n'étaient pas aussi rédhibitoires, ils exerçaient seulement l'ingéniosité du chercheur : l'on en déploya beaucoup sur ce chantier. Aucun, en tout cas, n'entrava l'extraordinaire expansion de cette technique d'enquête. On n'avait pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on avait constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression –, un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance auto-déclarée ou encore les travaux sur les coûts du crime. On pouvait dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eue du mal à assimiler. Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches : d'une part, les questions de l'une ne recoupent pas facile-

ment les catégories des autres ; d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée – la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs. Une comparaison valide demande méthode et précautions¹⁶.

QUALITÉ DE L'INFRACTION, MANIÈRE D'ÊTRE VICTIME

Mais ce n'est pas le tout et même pas l'essentiel : le « point de vue des victimes » ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importait finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'imposait beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimisation, on croyait avoir inventé un nouveau « compteur » de la délinquance ; on découvrait qu'elles valaient surtout comme « conteur » des mille manières de la vivre¹⁷. Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimisation triomphait tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître

••• (16) Relation détaillée de ces difficultés de comparaison *in ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999.*

(17) Voir ZAUBERMAN, ROBERT, 1995, *passim*.

le délinquant – parce qu'il reste souvent anonyme aux yeux de la victime –, outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce qu'il nécessite une victime et se limite à son point de vue –, ce protocole s'est, en revanche, avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes. Quand un enquêté répond «*j'ai été victime d'un vol*», cela signifie : «*je pense que ce qui m'est arrivé correspond à ce que la loi réprime comme vol*». Il n'est pas certain que ce jugement serait toujours authentifié par l'autorité légitime, le juge. Inversement d'ailleurs, un incident dont le caractère pénal est susceptible d'être reconnu par les spécialistes ou les institutions pénales n'est pas nécessairement considéré et traité comme tel par la victime. Mais ce caractère subjectif de la réponse lui confère de l'intérêt : c'est en général la victime qui décide la première de donner, ou de tenter de donner, un caractère pénal à l'incident qu'elle a subi et elle prend cette décision en fonction de la manière dont elle l'a vécu. D'où l'intérêt de connaître dans quels cas elle souhaite faire appel aux institutions répressives.

Une fois ainsi étendue la gamme des utilités de l'enquête de victimation, on a vu se développer, à côté des enquêtes nationales ou internationales, des protocoles purement locaux. Certains ne

procèdent pas de visée spécifique : seule leur taille plus restreinte les distingue des enquêtes plus vastes. Il peut s'agir de tester un instrument¹⁸, de limiter les coûts en adoptant une échelle plus modeste¹⁹, de vérifier une hypothèse théorique dont on peut mieux contrôler les paramètres dans un espace restreint²⁰... Pour d'autres, au contraire, le choix d'un niveau local n'est pas contingent ; c'est là que se situe le problème qu'on veut aborder. Ainsi quand on recourt à une enquête de victimisation à titre d'instrument de diagnostic²¹ ou d'évaluation²² de programmes locaux de réduction de la délinquance et/ou du sentiment d'insécurité.

Toutefois, l'intention sous-jacente varie considérablement d'un cas à l'autre. Il peut s'agir, pour une autorité locale, de renforcer son emprise en s'assurant, dans ses démêlés avec d'autres paliers de gouvernement, la mainmise sur les outils d'aide à la décision : qui contrôle le savoir détient le pouvoir. Ainsi a-t-on vu au milieu des années quatre-vingt des municipalités travaillistes anglaises recourir quelque temps aux enquêtes de victimisation pour défendre leurs programmes de prévention contre la pression du gouvernement Thatcher ; de même la municipalité de Barcelone en use systématiquement à l'appui de ses prétentions à diriger une politique de prévention et de sécurité

•••• (18) Par exemple, LEAA, 1974.

(19) Par exemple, STEPHAN, 1976 (Stuttgart).

(20) Par exemple, SPARKS, GENN, DODD, 1977 (Londres) ; LAGRANGE, ROCHÉ, 1987, 1988 (Grenoble).

(21) Par exemple, LEAA, 1975, 1977 (treize villes aux États-Unis) ; SMITH, GRAY, 1985 (Londres) ; voir aussi l'analyse seconde réalisée par SKOGAN (1990) à partir d'une quarantaine d'enquêtes locales.

(22) Par exemple, SPICKENHEUER, 1983 ; FIJNAUT *et al.*, 1985, 1987 ; RDC, 1991 ; POLDER, VLAARDINGEN, 1992 (Pays-Bas) ; ROSENBAUM, 1986 (bilan de l'évaluation des programmes de prévention aux États-Unis).

qui échappe, à la fois, à l'emprise du gouvernement catalan et à celle de l'État central espagnol²³. Dans d'autres hypothèses moins conflictuelles, des autorités locales peuvent se tourner vers l'enquête pour pallier l'absence ou l'insuffisance de données officielles : ainsi peut-on interpréter la création à Porto d'un observatoire de la sécurité urbaine ou la commande d'enquêtes par la municipalité de Modène confrontée à une vague de panique de sa population²⁴. Il est aussi des cas – le moniteur de sécurité néerlandais ou sa copie belge – où la réalisation d'enquêtes locales participe du protocole prescrit par le gouvernement central (et financé par lui) pour parvenir à un diagnostic urbain²⁵ ; elles vont de pair avec une investigation nationale qui leur fournit des termes de comparaison.

Le coût de ces enquêtes fait parfois difficulté : c'est probablement lui qu'invoquent, tant en France qu'en Angleterre²⁶, les auteurs de manuels destinés à expliquer aux autorités locales comment construire un diagnostic local de sécurité : y recourir serait idéal, mais cher, alors on conseille de faire flèche de tout bois en compilant toutes les données officielles possibles et en interviewant pour le surplus une série de professionnels, surtout agents publics, quelquefois associatifs.

Incontestablement, une enquête sérieuse, donc utilisable, coûte cher : si certains risques de victimation sont assez répandus, d'autres sont vraiment rares ; seuls donc d'assez grands échantillons permettent d'éviter des intervalles de confiance exagérément ouverts. En outre, un questionnaire n'est opérationnel que s'il est suffisamment détaillé.

L'enquête locale a donc une fenêtre de pertinence : elle se justifie seulement dans des zones urbaines présentant de sérieux problèmes de sécurité. Sa fréquence doit être modérée : malgré l'exemple barcelonais, une cadence annuelle paraît superflue. Parfois, la collectivité locale préfère – c'est le cas de l'Emilie-Romagne – acheter à l'organisme qui réalise des enquêtes nationales de victimation un grossissement du sous-échantillon qui la concerne. Toutefois, cette solution économique se heurte souvent à la réticence des instituts nationaux de statistique devant les questions d'opinions et d'attitudes pourtant indispensables pour discerner les différents vécus d'une même victimation. Ceci dit, les enquêtes locales qui paraissent trop coûteuses aux ministères de l'Intérieur anglais ou français semblent tout à fait possibles aux municipalités de Barcelone, Porto

•••• (23) JONES, MACLEAN, YOUNG, 1986; SABATE, ARAGAY, TORRELLES, 1999. NDLR : On en trouvera une présentation synthétique in LAHOSA (J.P.), 1996, «Barcelone : douze ans d'enquêtes de victimation», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°23, 1^{er} trimestre, p. 100-109.

(24) Pour Modène, voir Commune di Modena, 1997, 1998 ; pour Porto, voir LAGRANGE, PERETTI, POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2000, p. 74 et suivantes.

(25) BOGAERTS, SCHARF, 1998.

(26) En Angleterre, il s'agit du manuel du Home Office subséquent au *Crime and Disorder Act* de 1998 (HOUGH, TILLEY, 1998) ; en France, de celui édité par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure dans le cadre de la préparation de contrats locaux de sécurité (IHESI, 1998, notamment p. 54, p. 148, p. 161, p. 185, p. 197).

ou Modène tout comme aux gouvernements néerlandais ou belge. Si l'argument de coût justifie donc un usage tempérant de l'enquête locale, il n'est pas en vérité aussi rédhibitoire qu'on veut bien le dire.

À vrai dire, les enjeux apparaissent plus complexes : le camp des réticents avance aussi les délais nécessaires. Dans le cas du *Crime and Disorder Act* anglais comme dans celui des contrats locaux de sécurité du ministère français de l'Intérieur, on est, il est vrai, pressé par des nécessités d'affichage politique ; prendre le temps de faire enquête paraît incompatible : on veut, certes, des diagnostics, mais construits dans l'urgence avec les moyens du bord.

Plus important encore que le coût est sa répartition : qui doit payer l'enquête, la collectivité locale – comme Barcelone ou Modène –, l'État central – comme dans le cas des moniteurs néerlandais ou belge –, les deux – ainsi à Porto ? Derrière l'objection de coût, se cache souvent un bras de fer, une manière de se renvoyer la facture. L'impécuniosité urbaine va souvent de pair avec la gravité des problèmes de sécurité : ainsi l'Université de Sheffield ne peut espérer que la ville ait les moyens de financer la reprise de la tradition locale d'enquêtes urbaines²⁷. Et pour l'État, la multiplicité des terrains urbains pourrait engendrer finalement une facture disproportionnée, sauf à sélectionner sévèrement les cas où la gravité des problèmes de sécurité justifie

le recours à ce moyen lourd d'investigation. Autre solution possible : que l'enquête soit prise en charge par une collectivité intermédiaire, ni la commune ou l'agglomération, mais par exemple en France, la région.

On peut soupçonner une autre raison plus implicite à ces résistances : si l'on se borne aux données institutionnelles et aux entretiens avec des professionnels, les habituelles réticences de différents secteurs comme l'Éducation ou la Santé, la diversité presqu'insurmontable des découpages géographiques conservent, en fait, aux données policières une position hégémonique. Écarter l'enquête, c'est aussi peut-être écarter une source concurrente dont les informations pourraient suggérer des remises en cause, éventuellement douloreuses, des pratiques institutionnelles. Plus largement, limiter le diagnostic à ce que les institutions et leurs agents perçoivent des problèmes de sécurité, c'est se prémunir contre toute remise en question des politiques en la matière. Mais c'est aussi à terme aller à la rencontre de difficultés redoutables, si une portion significative des victimes n'était pas assurée et ne portait pas plainte : leurs victimisations échapperaient alors à tout enregistrement et, à défaut d'enquêtes, resteraient totalement inconnues. En France, un examen des modifications des comportements des victimes, entre le milieu des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix, fournit de

•••• (27) Voir LAGRANGE, PERETTI, POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2000, p. 72 et suivantes.

sérieuses indications en ce sens²⁸, mettant peut-être le doigt sur une nouvelle forme de désaffiliation sociale²⁹.

Voilà justement un bon point de départ pour décrire les résultats spécifiques à une stratégie d'enquête locale.

On peut les regrouper autour de trois axes : elle permet d'abord de substituer à des comptages de faits ou de suspects – dans la rare mesure où ils sont identifiés – la description des populations concernées ; ensuite, elle met à même de soupeser la propension des victimes à faire appel à différents recours, ce qui déterminera souvent la publicité ou la clandestinité donnée à leur mésaventure ; enfin, elle fait émerger des profils de victimisation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques. Et surtout, elle permet de les contextualiser dans le cadre d'une socio-géographie urbaine.

Pour en montrer un exemple, nous allons recourir à une enquête locale récemment menée à bien en France. Initialement, le CNRS³⁰ nous avait seulement chargés de mettre au point et

de tester un instrument d'enquête locale ; l'exercice a cependant, à la demande de la municipalité où il devait se réaliser, dépassé ce seul objectif méthodologique³¹.

Il s'agit d'une petite métropole régionale (135 000 habitants) – appelons la B. – où l'agglomération se réduit pratiquement à la commune-centre, ce qui a facilité grandement le plan d'enquête. Autre avantage, les secteurs de la ville sont socialement bien différenciés : le Sud, clairement résidentiel, s'oppose à un capuchon de secteurs ouest, nord et est où se retrouvent tous les quartiers en difficulté³²; le centre, lui, se distingue tant par la densité de ses équipements en tous genres que par une structure de population qui réunit à la fois beaucoup de personnes âgées et les étudiants de l'université locale.

L'enquête³³ a été conduite en janvier 1999, sur un échantillon de 1 156 personnes de quinze ans et plus, sélectionnées de manière aléatoire sur des listes téléphoniques³⁴ et interrogées par téléphone selon une procédure assistée par ordinateur.

•••• (28) ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999.

(29) L'expression est empruntée à CASTEL, 1995.

(30) Il s'agissait plus précisément d'un programme de recherche sur les villes mené conjointement avec d'autres promoteurs comme la Fondation MAIF qui a abondé cette recherche.

(31) Grâce à un financement complémentaire pris en charge par cette commune.

(32) Dans ces trois secteurs, des zones ou des rues sont incluses dans le contrat de ville ; certaines sont même considérées comme «sensibles» par les acteurs de la politique urbaine. Si le classement en contrat de ville suppose une étude socio-démographique, les rues «sensibles» ne sont pas définies par des critères formels : il s'agit d'une classification de politique locale.

(33) LAGRANGE, PERETTI, POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2000. Une version très proche du même instrument a été testée, en parallèle, à Liège (HOUGARDY, 2000).

(34) L'institut de sondage a constitué une liste de numéros de téléphone de la manière suivante: 1) achat d'une liste de 3 000 numéros, soit 600 par quartiers ; 2) génération de 6 000 numéros ; 3) validation de ces numéros par élimination des doubles comptes et des numéros de télécopie ou d'entreprises par opérations d'annuaire inversé. Au total, les enquêteurs ont disposé de 1 500 numéros achetés, 1 500 numéros composés et validés, 1 500 numéros susceptibles d'être sur listes rouges.

DES FAITS AUX CIBLES

Les données officielles se présentent essentiellement sous forme de comptages de faits enregistrés : on peut les répartir en zones géographiques comme dans le tableau I ... ou même les transformer en taux en les rappor-

même, non plus que les mesures escomptées des pouvoirs publics.

Dans des procédures d'observatoires de sécurité, les données fournies par les services officiels prennent aussi la forme de listes de «fauteurs de troubles» : ce sont peut-être les suspects qui ont été nommément mis en

Tableau I : FAITS CONSTATÉS PAR LES SERVICES DE POLICE, 1998

Faits constatés	Nord	Ouest	Sud	Est	Centre	Total
Coups et blessures	105	105	33	71	101	415
Vols violents	134	77	39	77	165	492
Mœurs	27	30	16	30	15	118
Famille, enfants	76	96	40	82	60	354
Stupéfiants	41	49	21	23	93	227
Dégradations	406	359	161	393	344	1663
Cambriolages	398	372	247	477	346	1140
Vols de véhicules	278	197	151	158	222	1006
Vols de deux roues	80	50	44	71	91	336
Vols à la roulotte	1032	690	741	737	1758	4958
Recels	22	18	8	19	31	98
Autres vols	394	296	245	324	847	2106
Autres	217	207	69	159	350	1002
Total	3210	2546	1815	2621	4423	14615

Source : données policières locales désagrégées par les services municipaux

201

tant à la population d'un quartier ou d'une ville. Encore ne sait-on pas comment ils affectent en réalité la population : s'abattent-ils à coups redoublés sur un petit nombre de victimes alors que leurs voisins demeurent indemnes, ou bien en atteignent-ils un grand nombre mais plus rarement ? Un même score peut recouvrir ces deux sortes d'impact, l'un concentré, l'autre dispersé : l'effet social ne sera pas du tout le

cause dans des procédures, notamment ceux dont les noms reviennent fréquemment, en quelque sorte, les «clients d'habitude». Mais il peut s'agir aussi de personnes «défavorablement connues des autorités» même si l'on n'a pas eu l'occasion de les mettre en cause dans des procédures, ou rarement. Quoi qu'il en soit, l'exercice va alors consister à interroger les autres institutions – avant tout l'école, mais

aussi les services sociaux, la protection judiciaire de la jeunesse, les organismes bailleurs, les vigiles des centres commerciaux... – afin de savoir si, par hasard, ils n'ont pas repéré les mêmes « moutons noirs ». On tente de cerner les fameux « noyaux durs » d'où viendrait tout le mal : les mettre hors d'état de nuire supprimerait l'insécurité. D'une certaine façon, pourtant, ils ne persistent pas très longtemps : revenez au bout de quelques années, les « mau-

font qu'exprimer des exaspérations locales très répandues autour d'eux.

Le recours à des enquêtes fournit des paramètres tout différents : quelles sont les cibles, les populations touchées ? On va le voir concrètement sur l'exemple de B. ; commençons par prendre une image globale : toutes les victimisations de l'enquête et toute la ville.

On a d'abord interrogé les enquêtés sur des victimisations qui concernent le

Tableau II : VICTIMATIONS (PRÉVALENCE ET INCIDENCE)³⁶

Victimatisations	Taux de prévalence (%)	Intervalles de confiance (95%)	Nombre moyen de faits	Taux d'incidence (%)
Vols de voiture	3,9	2,8 - 5	1,47	5,7
Vols à la roulotte	19,7	17,4-22	1,54	30,3
Cambriolages	8,3	6,7 - 9,9	1,54	12,8
Agressions	10,2	8,5 - 11,9	1,77	18,1
Vols personnels	7,1	5,6 - 8,6	1,42	10,0

vais sujets » repérés naguère ont disparu – en prison, rangés des voitures ou devenus moins malhabiles, quelquefois aussi morts ou sérieusement invalides³⁵ –... mais d'autres ont pris leur place de sorte qu'on a l'impression d'une permanence de ces noyaux durs. Ils se renouvellent d'autant plus facilement que les minorités agissantes ne

ménage. Sur 1 156 personnes³⁷, 96 signalent au moins un cambriolage au cours des années 1997-1998, 45 un vol de voiture, 228 un vol (à la roulotte) d'objet ou d'accessoire dans un véhicule. Questionnées ensuite sur des victimisations personnelles, 82 affirment avoir été volées au moins une fois et 118 agressées (*cf.* tableau II).

••• (35) Voir les exemples cités par MARYSE ESTERLE-HÉDIBEL (1997) dans sa thèse sur des bandes de la banlieue parisienne.

(36) Pour une période de référence donnée (ici 1997-1998), on appelle *taux de prévalence* la proportion de personnes victimisées dans la population interrogée, *nombre moyen d'incidents* le nombre d'incidents de la même sorte subis en moyenne par chaque victime, *taux d'incidence* le produit du taux de prévalence par le nombre moyen d'incidents. Par ailleurs, l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement le nombre réel de victimes dans toute la population, mais seulement de dire qu'il se situe vraisemblablement (ici avec une probabilité de 95%) entre un minimum et un maximum : c'est l'intervalle de confiance.

(37) On a interrogé une seule personne par ménage.

Non seulement, une même victime peut avoir été frappée à répétition au cours de la période d'enquête – par exemple cambriolée deux ou trois fois – ce que traduit le nombre moyen de faits, mais encore il est possible qu'elle ait été simultanément l'objet de diverses infractions (*cf.* tableau III).

cambriolage, autour de 2 000 par un vol de voiture, environ 11 000 par un vol à la roulotte. Si l'on tient compte du fait que chaque ménage compte en moyenne 2,35 personnes et que chacune d'entre elles est atteinte par ces victimisations, on peut estimer autour de 11 000 le nombre d'habitants concernés

Tableau III : MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE³⁸

	Cambriolages	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Agressions	Vols personnels
Cambriolages		13,33	12,26	11,20	12,20
Vols de voiture	6,25		8,33	4,24	0
Vols à la roulotte	29,17	42,02		20,34	17,07
Agressions	13,54	11,11	10,53		25,60
Vols personnels	10,42	0	6,14	17,80	

Dans l'ensemble, la plupart de ces scores de multivictimisation correspondent à ce que laissaient attendre les fréquences relatives des divers incidents ; on retiendra cependant qu'il existe des sortes de couples : vol de voiture et à la roulotte, ce qui n'a rien d'extraordinaire³⁹, mais aussi entre vol personnel et agression, une liaison moins attendue.

Rapportés au nombre de ménages⁴⁰, les scores observés représenteraient en vraie grandeur quelque 5 000 foyers touchés en deux ans par au moins un

par un cambriolage, environ 5 000 par un vol de voiture, enfin quelque 25 000 par un vol à la roulotte (*cf.* tableau IV).

En rapportant maintenant les victimisations personnelles à la population des plus de 14 ans⁴¹, quelque 7 000 habitants d'au moins 15 ans auraient été, au moins une fois pendant la même période, victimes d'un vol personnel, à peu près 11 000 d'une agression.

Outre ces résultats globaux, on peut tenter, victimisation par victimisation, de situer cette petite métropole par rapport

•••• (38) Le tableau se lit ainsi : parmi les victimes de cambriolages, 6,25% ont aussi subi pendant les deux années étudiées au moins un vol de voiture ; 29,17%, un vol à la roulotte ; 13,54%, une agression ; 10,42%, un vol personnel.

(39) Peut-être se dissimule-t-il ici un certain double comptage : supposons que l'interviewé ait retrouvé sa voiture, mais que certains accessoires ou objets manquent ; ne sera-t-il pas tenté de mentionner l'incident à la fois comme vol de voiture et comme vol à la roulotte ?

(40) On retient le chiffre de 57 660 qui est celui des résidences principales dans le recensement de 1999 diminué des logements vacants (<http://www.insee.fr/premiers> : premiers résultats du recensement 1999). La taille moyenne du ménage peut alors être évaluée à 2,35 (en fait, il s'agit de la population totale divisée par le nombre de résidences principales).

(41) Faute d'information récente plus précise, nous postulons que la proportion des 0-14 ans est restée celle (21%) observée par le recensement de 1990 (INSEE, 1992, p. 55). Nous obtenons donc 107 000 personnes de plus de 14 ans.

à des paramètres nationaux ou à des contextes urbains comparables : cette

fréquence se ressemblent aussi mais seulement d'assez loin : 56,8% sont vic-

Tableau IV : BORNES DES ESTIMATIONS⁴²

Victimatisations	Estimations minimales	Estimations maximales
Cambriolages	3870 ménages	5700 ménages
Vols de voiture	1600 ménages	2895 ménages
Vols à la roulotte	10 030 ménages	12 680 ménages
Vols personnels	6630 de plus de 14 ans	9180 de plus de 14 ans
Agressions	9050 de plus de 14 ans	12 780 de plus de 14 ans

mise en perspective éclaire l'évaluation des politiques locales.

204

AGGRESSION DANS SON QUARTIER OU AGGRESSION EN VILLE

La proportion d'agressés est de 10,2% sur deux ans, soit deux tiers de plus que celle rencontrée dans l'enquête nationale 1996-1997⁴³ (6,1). Certes, il s'agit cette fois d'un milieu exclusivement urbain ; toutefois, les villes de plus de 100 000 habitants n'atteignaient dans l'enquête INSEE que 6,5 et la nôtre n'est pas la plus importante d'entre elles, tant s'en faut.

Le nombre moyen d'incidents par victime est de 1,77 en deux ans, guère plus élevé que dans l'enquête nationale 1996-97 (1,73). Les distributions de

times une fois (66,1 selon l'INSEE), 26,3 deux fois (14,2) et 16,9 trois fois et plus (19,7). Compte tenu, cependant, de la forte proportion d'agressés, l'incidence – c'est-à-dire le produit de cette proportion par le nombre moyen d'incidents – atteint 18,05% en deux ans (contre 10,6 dans l'enquête nationale 1996-1997).

On relativise quelque peu cette image dramatique en observant la sorte d'agression. Sept fois sur dix, elle est seulement verbale. Dans les enquêtes nationales de l'INSEE, cette catégorie représente seulement la moitié (52,8% en 1996-1997) des agressions. En outre, ce sont ces victimes d'injures et de menaces qui avancent le plus grand nombre moyen d'agressions dans les deux années d'enquête (1,87)⁴⁴ et qui, par conséquent,

•••• (42) Le nombre de victimes a 95% de chances (c'est l'intervalle de confiance mentionné plus haut) de se situer à l'intérieur des fourchettes définies par ces bornes.

(43) Depuis 1996 (enquête sur les années 1994-1995), l'INSEE a introduit dans ses enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages un module consacré à la victimisation et à l'insécurité. Nous n'avons publié pour le moment que les analyses concernant l'enquête 1994-1995 (ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999). Toutefois, comparer avec les données nationales pour 1996-1997 (encore inédites) présente deux avantages : travailler sur des périodes plus proches, envisager des populations plus comparables (l'enquête 1994-1995 comporte peu de moins de 20 ans de sorte qu'on ne peut en tenir compte ; ce vice a été réparé lors de l'enquête suivante).

(44) 1,76 dans l'enquête nationale INSEE pour 1996-1997.

contribuent le plus fortement à tirer vers le haut le taux d'incidence.

Les 34 victimes sur 118 agressées qui se plaignent de véritables coups n'ont pas toutes été réellement blessées [seulement vingt-cinq, soit le cinquième de tous les agressés, une proportion analogue à celle (18,9) de l'enquête nationale sur 1996-1997] ; et cette blessure n'est pas toujours assez grave pour justifier une intervention médicale ou une hospitalisation (malgré tout un agressé sur dix). L'enquête nationale 1996-1997 retenait une proportion moitié moindre d'agressés ayant subi une incapacité de travail temporaire (ITT) d'au moins huit jours⁴⁵ ; *a priori*, la proportion d'agressions sérieuses serait donc plus importante dans cette ville, mais ce résultat n'est pas certain : la question est différente – avez-vous dû être hospitalisé ? (3 cas seulement) ou avoir recours à un médecin ? (10 cas) –, elle ne suppose pas toujours nécessairement une ITT.

En fin de compte, sur 100 personnes interrogées à B., 10 ont été agressées au moins une fois en deux ans ; cette violence a été seulement verbale pour 7 d'entre elles ; en revanche, les 3 autres ont reçu des coups ; 2 d'entre elles ont été blessées, 1 assez sérieusement pour recevoir des soins médicaux.

Les lieux publics – rue, transports en commun, parkings publics – constituent le théâtre presque exclusif de cette violence (70,3%) : domicile (5,1) et lieu de travail (7,6) n'y tiennent qu'une

place marginale. L'enquête nationale 1996-1997 n'emploie pas exactement les mêmes catégories ; agressions au domicile et surtout au lieu de travail semblent y tenir une place plus importante⁴⁶, mais les effectifs sont ici trop faibles pour qu'on puisse tirer une conclusion ferme de cette apparente divergence. Que l'agression frappe particulièrement ceux qui sortent beaucoup – ceux qui se trouvent dehors plusieurs soirs par semaine constituent un groupe surexposé – on ne s'en étonnera donc pas : l'agression est un risque d'espace public... Encore faut-il distinguer : dans 45% des cas, elle s'est passée dans le quartier où habite la victime, aussi fréquemment ailleurs dans la commune, une fois sur dix hors de la ville. En fait, on se trouve en présence de deux modèles contrastés : les uns risquent l'agression quand ils s'aventurent hors de leur quartier, les autres, au contraire, en sont victimes là où ils résident.

Deux fois sur trois, l'agression concerne des protagonistes qui ne se connaissent pas ; c'est l'ordre de grandeur (60%) déjà indiqué dans l'enquête nationale pour 1996-1997.

Ajoutons que le dommage matériel est rare (une fois sur quatre) alors pourtant qu'un gros tiers (37,3) de ces agressions sont des vols avec force. Il est vrai qu'ils dépassent le niveau de la tentative seulement une fois sur quatre, ce qui explique la moindre fréquence des dommages.

•••• (45) Arrêt de travail : 6,6% ; de plus de huit jours : 3,8%.

(46) Agression dans un lieu public, 65% ; au domicile, 11%, sur un lieu de travail, 14%.

Si le recours à une arme ne constitue pas une hypothèse d'école – trois fois sur dix – en revanche, il s'agit généralement alors d'un couteau ou d'un objet quelconque, pratiquement jamais d'une arme à feu... ou d'un pitbull.

ÊTRE VOLÉ, UN RISQUE DE RUE

Le taux de prévalence global est de 7,1%, ici encore nettement au-dessus du score observé dans l'enquête nationale 1996-1997 (4,7), même si l'on se borne aux villes de plus de 100 000 habitants (5,2)⁴⁷. Avec un nombre moyen de victimisations (1,4) analogue à celui des enquêtes nationales⁴⁸, on obtient donc un taux d'incidence (9,94%) supérieur à ceux des enquêtes nationales⁴⁹.

Il ne s'agit pas particulièrement d'une victimisation de proximité : seul le tiers des volés l'a été dans le quartier même d'habitation, alors que, pour la moitié des cas, le vol a pris place ailleurs dans la ville. Les résidents des secteurs «riches», le centre-ville ou la zone résidentielle sud, y semblent plus exposés que les autres habitants de B. Il se commet plus de deux fois sur trois dans un lieu public (45,1) ou au travail (15,9). Moins «grave» *a priori* que le cambriolage ou le vol de voiture, ce vol banal n'est pourtant pas nécessairement insi-

gnifiant : deux fois sur cinq, le volé juge important le dommage matériel qu'il a subi.

ÊTRE CAMBRIOLÉ... SURTOUT DANS SON GARAGE OU DANS SA CAVE

Le taux de prévalence global est à B. de 8,3% avec un nombre moyen de 1,54 cambriolage par victime durant les années 1997-1998, ce qui conduit à une incidence de 12,8%. On ne peut pas, sur cette base, trouver des points de comparaison nationaux récents : les enquêtes de l'INSEE prennent seulement en compte le cambriolage du logement principal. Toutefois, on est capable de ventiler l'incident le plus récent que décrit le cambriolé de B. : il s'est passé au domicile une fois sur trois (36,5%), plus fréquemment encore dans un garage ou une cave (43,8), une fois sur dix (9,4) dans une résidence secondaire, un peu moins fréquemment (7,3) dans un local professionnel⁵⁰... Si l'on se limite au seul domicile *stricto sensu*, la prévalence observée (3,03) est très comparable à celle relevée dans l'enquête nationale pour 1994-1995. On peut même l'estimer assez faible : le score national pour les zones urbaines de plus de 100 000 habitants était alors de 4,68%.

•••• (47) En revanche, l'enquête nationale précédente (1994-1995) donnait un résultat beaucoup plus proche de celui recueilli à B.

(48) À peu près 1,3 pour chaque campagne.

(49) 6,11 en 1996-1997 et 8,6 en 1994-1995.

(50) Au domicile, la prévalence est de 3,03, la multivictimation de 1,23, l'incidence de 3,72 ; si l'on ajoute le cambriolage dans des annexes du domicile, on obtient respectivement 6,7, 1,49 et 9,95 ; en tenant compte des cambriolages atteignant un local professionnel situé dans le quartier où habite la victime, on arrive à 6,9, 1,53 et 10,6. Rappelons que pour l'ensemble des cambriolages, les valeurs sont 8,3, 1,54 et 12,8.

En revanche, les annexes du logement semblent constituer à B. une cible assez privilégiée : si l'on adopte cette conception extensive du domicile, la prévalence atteint 6,6% ; elle dépasse alors largement les taux nationaux. Ajoutons-y encore les cambriolages qui visent des locaux professionnels situés dans le quartier même où habite la victime – on atteint alors 80,4% des cambriolés – et le taux de prévalence de proximité monte à 6,9%.

Si l'on considère maintenant ensemble toutes les sortes de cambriolages, ils occasionnent - l'observation est habituelle - des pertes matérielles assez notables – on les juge importantes plus de deux fois sur cinq (43,5) – et même dans un nombre non négligeable de cas (30,3) des dommages d'ordre sentimental⁵¹. Ajoutons-y des répercussions émotionnelles presque généralisées (91,7), assez souvent (39,6) durables. Ces scores sont d'autant plus remarquables qu'il faudrait retirer les 30% de cas où le cambrioleur n'a pu venir à bout de son entreprise restée à l'état de tentative. Ici comme ailleurs, le cambriolage reste une victimisation furtive : la victime ignore généralement quel est son prédateur, elle ne le rencontre qu'une fois sur six. En tout cas, voilà un ensemble de traits qui donnent à cette victimisation un relief

bien plus accusé que l'ordinaire des prédations.

UN RISQUE DE PROXIMITÉ :

LES VOLS DE ET DANS LES VOITURES

En deux ans, 22% des ménages de B. en ont été victimes au moins une fois, et 26,5 si l'on exclut ceux qui ne possèdent pas de véhicules⁵². C'est beaucoup plus que dans l'enquête nationale 1996-1997 (11,2), même pour les seules villes de plus de 100 000 habitants (12,7), plus même que dans l'enquête 1994-1995 (13,7).

Le nombre moyen de victimisations par ménage (1,6) est lui-même supérieur aux scores nationaux⁵³. Du coup, on parvient à une incidence très élevée de 35,3⁵⁴ ; elle atteint même 42,5 si l'on garde le calcul uniquement sur le nombre de ménages qui possèdent un véhicule. Il n'est pas exclu toutefois que certaines de ces mésaventures aient été rapportées deux fois par leur victime : comme vol de voiture et comme vol à la roulotte. La fréquence de l'association de ces victimisations (*cf. tableau III supra*) nourrit pareil soupçon. Mais s'il fallait additionner les vols à la roulotte et ceux de voitures pour comparer avec les enquêtes INSEE qui ne les distinguent malheureusement pas, l'analyse gagne considérablement à les traiter ensuite séparément.

•••• (51) Cas typique : un objet de famille que l'on ne se console pas d'avoir perdu malgré son peu de valeur objectivé, en considération des souvenirs qui y étaient attachés.

(52) 82,9% des ménages possèdent un véhicule (79% dans l'enquête nationale pour 1996-1997), en moyenne 1,4 pour chacun d'eux. Ceux qui habitent le centre sont relativement sous-équipés.

(53) 1,3 dans l'enquête INSEE la plus récente, 1,5 dans la plus ancienne.

(54) Dans les enquêtes nationales, 20,8 en 1994-1995 ; 14,7 en 1996-1997 (16,9 si l'on se borne aux grandes agglomérations).

Le vol de voitures

Commençons par les vols de voitures, une victimation moins fréquente que le vol à la roulotte. 4,7% des ménages propriétaires de voiture y ont été soumis au moins une fois (soit 3,9% de l'ensemble des ménages de B.⁵⁵) en deux ans. En tenant compte d'un nombre moyen de 1,46 vol par ménage, on parvient à une incidence de 6,86% pour les foyers équipés (soit 5,69 pour l'ensemble).

Le vol de voiture constitue surtout un risque de proximité : deux fois sur trois, on en est victime dans son quartier⁵⁶. Rue et parking sont, à peu près à égalité, les théâtres privilégiés de cette mésaventure, mais la seconde catégorie recouvre une gamme très variée de situations, allant du stationnement souterrain payant jusqu'au rangement en pied d'immeuble, qui ne diffère alors pas beaucoup de la rue.

Le vol à la roulotte

Le vol à la roulotte a une tout autre ampleur : 23,8% des ménages possédant un véhicule en ont été victimes pendant les deux années d'enquête (19,7 de tous les ménages), en moyenne 1,54 ce qui donne une incidence de 36,6 par rapport aux ménages équipés (et de 30,3 par rapport à l'ensemble des foyers).

Là encore, c'est un risque de proximité, une victimation de quartier, mais cette fois, il s'agit surtout de voitures garées dans la rue. Autre différence avec le vol de voiture : les chances de récupérer le bien dérobé – mettons l'autoradio – sont cette fois tout à fait insignifiantes (11,8%). Et même si l'on signale moins fréquemment un dommage matériel d'envergure, c'est encore le cas 45 fois sur cent.

Résumons le tableau des problèmes de sécurité à B. quand on les regarde en termes de cibles : en deux ans, quatre foyers sur dix sont concernés par un vol à la roulotte, deux sur dix par un cambriolage, moins d'un sur dix par des vols de voitures ; en outre, une personne de plus de 14 ans sur dix a été victime d'agression, plus d'une sur vingt d'un vol ; la victimisation semble plus présente dans cette métropole régionale que dans la moyenne des villes de même catégorie ; encore faut-il tempérer : ce sont surtout les altercations entre jeunes, des injures, des menaces, qui font grimper l'agression ; et le relief du cambriolage tient plutôt à des larcins dans les caves ou à des tentatives avortées ; enfin, on voit s'esquisser deux modèles : la victimisation de proximité qui vous menace dans votre quartier *vs* le risque urbain que l'on court en s'aventurant hors de sa zone de résidence ; certaines sortes d'incidents – le cambriolage, le vol de

•••• (55) Ce taux se situe dans la fourchette d'enquêtes locales réalisées dix ans auparavant (1989) – les seules qui séparent vol de voiture et vol à la roulotte : 1,6 dans une commune de la banlieue nord de Paris ; 4,4 dans une métropole régionale (ZAUBERMAN, ROBERT, 1995, p.83).

(56) Si l'on considère à part ces vols dans le quartier, la prévalence atteint 3,02% des ménages équipés (2,51 de l'ensemble des ménages).

ou dans les voitures, le vol personnel – appartiennent plutôt à l'une ou l'autre des catégories ; il en va différemment pour l'agression où les deux modèles coexistent. Cette distinction pourrait bien s'avérer cardinale pour une évaluation des problèmes locaux de sécurité.

Les données officielles regardent la sécurité du côté des institutions, de ce qu'elles traitent ou du moins qu'elles enregistrent. Recourir aux enquêtes permet de mesurer la distance entre cette connaissance et celle des citoyens, et surtout de la comprendre : pour l'essentiel, police et gendarmerie se bornent, pour ces victimisations, à enregistrer⁵⁷ ce que les victimes veulent bien leur signaler. D'où l'intérêt d'examiner les recours qu'elles mobilisent ou tentent au moins de mettre en œuvre.

VICTIMES ET MOBILISATIONS INSTITUTIONNELLES

Ici encore, des résultats locaux ne prennent sens qu'en les comparant à des paramètres nationaux, ce qui suppose un examen par victimisation.

UNE PROPENSION À LA PLAINE ORDONNÉE SELON LA GRAVITÉ DE L'AGGRESSION

Le taux (33,1%) de recours à la police est supérieur aux résultats, anormalement faibles, de l'enquête nationale

pour 1996-1997⁵⁸, mais conforme à ce que l'on est habitué à recueillir. Ce résultat global cache une véritable échelle de la propension à la plainte qu'ordonne la gravité de l'incident : 28,6% en cas de violence verbale, 45% s'il s'agit d'un vol avec force, 52% s'il y a blessures, 77% quand celles-ci ont nécessité des soins. Le recours à la plainte ne semble pas différer beaucoup, que la victime soit jeune ou adulte ; ce résultat peut surprendre, les moins de vingt ans sont généralement supposés moins enclins que les victimes plus âgées à recourir aux autorités publiques. Comme d'habitude, l'agression sexuelle fait cavalier seul : encore qu'inhabituellement élevée, la propension à la plainte n'y dépasse guère une fois sur trois. Le petit nombre de cas dissuade d'accorder un trop grand crédit à cette observation.

Ceci dit, les résultats sont assez classiques. Ceux qui portent plainte espèrent d'abord empêcher la récidive (53,8%) ; accessoirement, ils attendent une punition de l'agresseur (25,6) ; plus rarement, ils cherchent un secours dans l'instant (12,8). Ceux qui s'en dispensent pensent d'abord qu'une telle démarche ne servirait à rien (41,8), secondairement que l'incident n'est pas assez grave pour en valoir la peine (31,6), des résultats analogues à ceux de l'enquête nationale⁵⁹.

L'accueil par la police est dans l'ensemble jugé positivement (82%).

••• (57) Voir par exemple ROBERT, 1999, 138 et suivantes.

(58) 25,6% (25% pour les menaces seules et 47,3% pour les blessures).

(59) Respectivement 41,2 et 30%.

Ensuite, l'on rencontre des réponses moins accoutumées : un gros tiers des plaignants est informé des suites de l'affaire ; plus étonnant encore, l'agression est élucidée dans 59% des cas⁶⁰. Cette plus grande activité des services publics est immédiatement récompensée : 61,5% des plaignants s'affirment satisfaits de leurs diligences, alors que l'on est habitué à voir la proportion des insatisfaits dépasser toujours celle des satisfaits. D'ailleurs, les agressés de B. sont eux-mêmes assez actifs : une fois sur deux, ils tentent de régler l'affaire par une négociation directe⁶¹ (un résultat d'autant plus remarquable qu'il dépasse le périmètre des affaires où auteur et victime se connaissent), plus souvent s'ils ont décidé de ne pas avoir recours à la police. En revanche, un seul s'est adressé à un service d'aide aux victimes ; une fois sur dix, on fait appel à un homme de loi, deux fois plus fréquemment à une personne de confiance ou à un proche... mais il s'agit alors de trouver un confident auprès de qui s'épancher. Comme dans l'enquête nationale pour 1994-1995, un agressé sur deux prend ensuite des précautions, même si ces résolutions ne durent qu'une fois sur quatre.

EN CAS DE VOL, UNE PROPORTION DE PLAINTES « HABITUELLE » ET PEU DE RECOURS À L'ASSURANCE

Ici encore, la propension à la plainte (58,5%) se situe dans les ordres de

grandeur observés lors des enquêtes nationales⁶² ; de même ceux qui s'en abstiennent sont motivés surtout par l'inutilité de leur démarche, un peu moins souvent par la faible importance de l'incident. Quant aux plaignants, ils cherchent, en proportions équivalentes, à retrouver l'objet volé – une motivation un peu surprenante pour ce type de vol et qui n'a guère de chance de succès – ou à obtenir la poursuite du voleur, mais plutôt pour l'empêcher de récidiver que pour le faire punir... Avec un taux d'élucidation insignifiant⁶³, ce second souhait n'a pas beaucoup plus de chance d'être exaucé que le précédent ! D'ailleurs, si les plaignants se disent massivement satisfaits de l'accueil policier, moins de la moitié apprécie son intervention.

L'intervention de l'assurance est encore plus discrète que celle des services publics : pour cette victimation, le quart seulement des volés remplit une déclaration de sinistre ; pis, moins de la moitié de ces déclarants parviennent à se faire rembourser. Le taux de satisfaction est du même ordre de grandeur et l'on peste contre l'avarice assurantielle. Au total, à peine 12,2% de tous les volés ont finalement obtenu un remboursement. Autrement dit, l'assurance occupe dans la gestion de ce contentieux une place à peu près aussi négligeable que la police.

Dernière sorte de démarche : un peu moins de la moitié des volés affirme

••• (60) Bizarrement, l'enquête INSEE pour 1996-1997 n'interroge pas sur ce point ; celle pour 1994-1995 donnait un résultat de 45% sur les 20 ans et plus.

(61) De manière triviale, l'interconnaissance augmente les chances de négociation directe ; il est plus intéressant de relever que les agressés âgés sont plus portés vers le règlement direct, ou sa tentative, que les plus jeunes.

(62) 53 en 1996-1997 ; 56,2 en 1994-1995.

(63) 12,5% des plaignants, soit 7,3 de l'ensemble des volés.

avoir pris des précautions après cette mésaventure sans qu'on puisse beaucoup préciser en raison de l'hétérogénéité de cette catégorie.

DES CAMBRIOLÉS ÉCONOMES DE LEURS RECOURS

Le recours aux autorités publiques paraît ici curieusement bas (66,7%) par rapport à toutes les enquêtes connues en la matière... la portée de cette énigme doit être tout de suite relativisée : si l'on se borne aux seuls cambriolages réussis au domicile, on retrouve alors un taux plus habituel de 81%. En tout cas, ceux qui s'abstiennent invoquent, dans des proportions à peu près équivalentes, l'inutilité de la démarche (il doit s'agir notamment de tentatives) ou son inefficacité. Chez les plaignants, empêcher le renouvellement d'une telle mésaventure constitue l'objectif le plus répandu ; curieusement, accomplir une formalité nécessaire à l'indemnisation vient loin derrière ; chercher à recouvrer le bien dérobé encore plus loin, mais dans une proportion qui correspond à peu près au nombre (assez élevé) de récupérations effectives. Comme d'habitude, on s'affirme satisfait de l'accueil policier (92%), mais l'enthousiasme fond dès qu'il s'agit d'apprécier les prestations reçues (26,6%) ; encore les plaignants ne sont-ils pas trop mal traités : une fois sur quatre, on les informe des suites de leur affaire, une fois sur six même la police l'éluise. Il est vrai que les cambriolés locaux évitent soigneusement de submerger les services officiels en se plaignant de manière trop systéma-

tique, au moins dès que leur domicile n'est pas en cause.

Ils sont aussi sobres dans leur recours à l'assurance (45%) mais pourtant une fois sur trois c'est sans succès et la proportion de satisfait se situe encore plus bas (53,5% des déclarants) probablement parce que certains de ceux qui ont pourtant été remboursés trouvent l'indemnité trop pingre. Tous ces scores sont inférieurs à ceux observés dans l'enquête nationale, probablement parce que celle-ci concernait uniquement les intrusions domiciliaires.

Il en va de même pour les précautions prises à la suite d'un cambriolage : dans l'enquête nationale sur 1994-1995, les 4/5^e des cambriolés en avaient pris ; ici, la proportion n'excède guère la moitié (53,1%)... Encore une fois, le cambriolage du logement semble déclencher des réactions bien plus accentuées que celui qui se passe ailleurs.

Au total, la relative inertie des cambriolés de B. est probablement à mettre en rapport avec la fréquence des incidents qui atteignent les annexes du logement plutôt que le domicile lui-même.

PLAINE ET DÉCLARATION SYSTÉMATIQUES EN CAS DE VOL DE VOITURE

Très classiquement, plainte et déclaration de sinistre sont à peu près généralisées. La première est motivée par le souci de retrouver son véhicule ou d'accomplir une formalité nécessaire, pour l'assurance certes mais aussi, et peut-être encore davantage, pour exonérer sa responsabilité civile ; en revanche,

les finalités « pénales » (punir ou empêcher de recommencer) sont moins présentes... à juste titre : si 44% sont informés des suites de leur affaire, le voleur n'est identifié par la police qu'à peine une fois sur six. Du coup, on retrouve l'habituelle divergence entre la satisfaction de l'accueil et la réserve devant l'action policière. Ici cependant, la seconde appréciation passe exceptionnellement la barre des 50%... parce que souvent le volé retrouve finalement sa voiture... en plus ou moins bon état : deux fois sur trois, on se plaint de dommages sérieux alors que quatre fois sur cinq on a retrouvé le corps du délit.

La déclaration de sinistre – cette fois systématique – aboutit ici à une proportion importante de remboursements : trois déclarants sur cinq, soit les deux tiers de l'ensemble des volés. Ici – résultat peu surprenant ! – la satisfaction est assez répandue sauf chez ceux qui n'ont pas été remboursés, ou mal.

Enfin, le tiers des ménages volés affirment avoir pris après-coup de nouvelles mesures de protection ou de précaution.

POUR UN VOL À LA ROULOTTE, DES MOBILISATIONS COMPARABLES À CELLES SUSCITÉES PAR LE VOL PERSONNEL

On ne s'étonnera pas davantage d'une propension à la plainte (63,2%) moins élevée que dans le vol de voiture quoique un peu plus fréquente que pour les autres vols. La formalité pour l'assurance et les mobiles répressifs se partagent les motivations des plaignants à peu près dans les mêmes pro-

portions. Si la première est facile à faire, les autres sont voués à l'échec : plus de quatre fois sur cinq, le plaignant n'entendra plus parler de son affaire, plus de neuf fois sur dix, elle ne sera pas élucidée. Du coup, la divergence entre accueil et action policière est à son maximum : 86,8% apprécient le premier... 23,6 la seconde.

À peine la moitié des volés se tourne vers leur assurance, une fois sur deux en pure perte, en sorte que l'indemnisation n'intervient au total que dans un (gros) quart de ces vols. La satisfaction des déclarants est à peu près à proportion du taux de remboursement, les mécontents sont ceux qui n'ont rien obtenu.

Si la victimation paraît s'appesantir à B. un peu plus qu'à l'accoutumée, en revanche les stratégies des victimes y ressemblent beaucoup à ce que l'on rencontre partout. De même, l'écart entre les demandes civiles et les réponses institutionnelles, publiques ou privées, n'ont rien de surprenant. On retiendra néanmoins, du moins en matière d'agressions, une mobilisation policière assez inaccoutumée, immédiatement récompensée par une poussée, aussi rare, du taux de satisfaction.

L'enquête permet d'aller un peu plus loin en distinguant des profils diversifiés derrière des incidents apparemment semblables : des volés peuvent ressentir l'événement, donc y réagir, de manières fort contrastées, tout simplement parce que leurs conditions de vie ne sont pas les mêmes, non plus que leurs ressources de tous ordres. Leurs

attentes envers les autorités peuvent aussi différer profondément.

DES PROFILS LOCALISÉS

L'enquête permet de réinsérer les victimations et leurs vécus au sein de la diversité des profils démo-socio-économiques, mais aussi de celle du cadre de vie, également de la pluralité d'attitudes et de visions du monde.

Les habitants peuvent soit apprécier leur quartier – c'est le cas quand on habite dans le secteur résidentiel au sud, mais aussi dans la partie du secteur est qui n'est pas classée en DSQ⁶⁴ – soit, au contraire, s'en plaindre : les quartiers qui font l'objet d'une procédure DSQ, plus encore ceux que la municipalité considère comme « sensibles », sont critiqués par leurs habitants pour le bruit, la drogue, le vandalisme et les bandes de jeunes. Le centre-ville fait figure de catégorie intermédiaire entre ceux que leurs habitants apprécient et ceux qui sont rejetés.

On peut aussi ranger les enquêtés de B. en quatre types d'attitudes.

Les *insécurés* (21,7%) sont les plus favorables au rétablissement de la peine de mort. Plus que tous autres, ils enjoignent à l'État de défendre la propriété, réclament la suppression des allocations familiales aux parents de jeunes

délinquants, reprochent à la police de préférer l'auteur à la victime. D'ailleurs, le laxisme judiciaire se conjugue, pour eux, avec l'excès d'étrangers pour expliquer la délinquance. Plus que tout autre, ce groupe voit son salut dans le recrutement de nouveaux policiers (et la construction de nouvelles prisons)⁶⁵. La délinquance y est une source de préoccupation un peu plus grande que le chômage. En revanche, la peur dans la rue n'est jamais aussi rare⁶⁶, tandis que celle au domicile semble un peu plus marquée. Mais ne nous y trompons pas : les membres de ce groupe crispé et hargneux ne sont guère victimes : c'est le type le moins touché par les vols de tout poil et son niveau d'agression ne s'écarte pas de la marge. En valeur relative, il est marqué par l'âge, le faible niveau d'instruction et les bas revenus. Ouvriers et retraités y sont surreprésentés, ainsi que les opinions politiques de droite.

Les *apeurés* (22,6%) viennent au second rang pour les opinions favorables à la peine de mort, la défense de la propriété, la suppression des allocations familiales. Ils attribuent la délinquance au laxisme judiciaire et, dans une certaine mesure, à l'excès d'étrangers. Ils mettent leur espoir dans l'accroissement des effectifs policiers et des places en prison⁶⁷. Aucun groupe n'est

•••• (64) *Développement social des quartiers*. Classer ainsi un quartier le rend éligible pour des actions socio-préventives interministérielles (délégation interministérielle à la Ville).

(65) Cependant 45 % de ses membres choisissent avant tout la prévention, mais c'est le seul type où cette solution recueille moins de la moitié des réponses.

(66) Mais avec une forte proportion de cas où l'enquêté ne sait quoi répondre. Peut-être parce qu'il n'est pas concerné par les sorties nocturnes.

(67) Cependant la prévention demeure la solution la plus fréquemment choisie dans ce groupe, comme dans tous les autres à la seule exception des insécurés.

aussi préoccupé par la délinquance, mais surtout, dans aucun groupe, la peur n'est aussi vive, tant au domicile que dehors (et là on ne trouve pas d'hésitants). Enfin, ce type est fortement exposé à la délinquance, pas tellement aux vols concernant les voitures, mais, plus que tout autre, à la victimation de voie publique (agressions, vols personnels) et aussi au cambriolage. En valeur relative, jeunes et femmes y sont plus présents que la moyenne ; relevons aussi le poids des élèves et étudiants ou celui des employés. Les revenus sont médiocres ou bas. On se classe plutôt à droite ou l'on refuse de se situer sur l'axe politique.

Les *sécurés* (38,6%) se prononcent très massivement contre la peine de mort, la défense à tout prix de la propriété ou la suppression des allocations familiales. Ils ne jugent pas la victime moins bien traitée que l'auteur. Le chômage leur semble la principale cause de délinquance (et ensuite la perte de la moralité) et c'est d'ailleurs le chômage qu'ils placent au premier rang des problèmes de société. Immunisés contre la peur, ils marquent une préférence pour les solutions préventives. Disons-le, c'est un groupe peu victime, sauf de vols de voitures. Plutôt jeune, plutôt masculin, bien doté en capital intellectuel (études supérieures) et professionnel (cadres, étudiants, entrepreneurs) comme en revenus, il se situe plutôt à gauche.

Enfin, les *sociaux* (17,1%) partagent, en plus modéré, les opinions qui triomphent dans le groupe précédent sur la peine de mort, la défense de la propriété, la suppression des allocations familiales ou le traitement de la victime. L'interrogation sur les causes de la délinquance les laisse indécis. Ils n'en ont pas peur, surtout pas dans la rue. Ils penchent pour la prévention, mais aussi pour l'indemnisation des victimes. C'est que leur grande affaire, du moins le problème social qui leur semble essentiel, c'est la pauvreté (accessoirement la pollution). Très exposés au vol de ou dans les voitures, les membres de ce groupe se situent dans la moyenne pour toutes les autres victimisations. Ni jeune ni vieux, bien éduqué, un peu à gauche, ce groupe affiche une composition contrastée : cadres et chômeurs, riches et pauvres s'y retrouvent.

Pareilles diversités font éclater l'homogénéité apparente de chaque sorte de victimation en pluralité de vécus.

QUATRE PROFILS D'AGRESSÉS

On voit tout de suite quelles sont les deux cibles privilégiées de la violence : les très jeunes et les prolétaires⁶⁸. Ce résultat n'a rien d'étonnant⁶⁹, encore faut-il préciser : les adolescents de 15 à 17 ans sont surexposés au risque, le quart de cette classe d'âge déclare avoir été agressé au moins une fois au cours

•••• (68) Dans le même sens, on observera que le HLM constitue la seule sorte de logement qui s'accompagne d'une surexposition au risque d'agression (prévalence : 13,1 au lieu de 10,3).

(69) Les enquêtes nationales s'accordent sur la surexposition des jeunes au risque d'agression (et sur l'effondrement du risque à partir de 60 ans) ; toutefois la surreprésentation ouvrière n'est présente que dans l'enquête 1994-1995, elle disparaît dans celle de 1996-1997.

des deux années précédentes. Violences verbales ou coups, on retrouve toujours la même surreprésentation. Globalement d'ailleurs, les jeunes hommes sont deux fois plus exposés à l'agression verbale que les 30-59 ans, quatre fois plus aux coups et blessures. À 60 ans, le risque s'effondre.

Il est plus important de relever une surexposition des résidents du centre-ville et de ceux des quartiers nord ; comme les premiers sont plutôt agressés hors de leur quartier, à l'inverse des seconds, on suppose qu'il s'agit de deux espèces différentes de victimisation. En tout cas, toutes les questions concernant le voisinage montrent une liaison entre insatisfaction (envie de déménager, voisins bruyants, manque d'entretien, relief de la drogue, des bandes, du vandalisme, défaut d'équipements administratifs locaux) et violences, particulièrement marquée naturellement quand on se borne aux agressions subies dans son propre quartier ; nuances cependant : la corrélation demeure si l'on considère seulement les violences verbales, elle s'atténue considérablement quand on se borne aux brutalités les plus sérieuses, celles qui entraînent des blessures⁷⁰. Plus forte encore est la liaison avec la préoccupation envers le crime, également avec la peur, chez soi ou à l'extérieur.

Finalement, quatre profils d'agressions émergent successivement. Le premier se caractérise par l'absence de toute mobilisation institutionnelle : la

victime ne fait appel ni à la police, ni à l'assurance ; elle peut tenter de régler l'affaire directement en discutant avec son agresseur. Tout à l'inverse, dans le deuxième, domine le souhait d'une intervention répressive, pour punir l'agresseur, quelquefois aussi pour tirer d'affaire la victime en lui offrant un secours immédiat. Il s'agit, il est vrai, cette fois de dommages sérieux, de véritables blessures, parfois d'agressions sexuelles. Le troisième type concerne des agressions de proximité : elles se déroulent dans le quartier de la victime, elle en connaît l'auteur, au moins de vue, elle ne changera pas pour autant ses modes de vie. Avec le quatrième, enfin, il s'agit, tout au contraire, de victimisations hors de son quartier, parfois sur son lieu de travail ; il s'agit de coups, quoique pas trop graves ; ces agressions ne sont jamais élucidées et il arrive que la victime modifie son genre de vie – par exemple ses trajets ou les lieux qu'elle fréquente – pour se protéger.

Chacune de ces sortes d'agression a son public, sa victime-type. La première frappe (si peu) surtout des cadres, des diplômés d'études supérieures, des résidents du centre-ville. Ils affichent une mentalité « sociale » ce qui permet peut-être de comprendre qu'ils tentent de discuter avec l'agresseur plutôt que de déposer plainte... une réaction d'autant plus aisée que la violence reste bénigne. Tout au contraire, la deuxième sorte d'agression atteint (cette fois

•••• (70) Les modèles de régression logistique montrent que le risque d'être victime d'injures et de menaces est multiplié par deux dans un quartier en difficulté.

plus sérieusement) des prolétaires de l'Est, du Nord ou de l'Ouest, ou de très jeunes collégiens. La troisième concerne principalement des intermédiaires ou des employés vivant dans des HLM, toujours dans les mêmes périphéries. Enfin, la dernière touche principalement des étudiants vivant dans des quartiers privilégiés, par exemple dans le sud de la ville.

Au total, on voit poindre quatre types d'agressions : celle, bénigne, dont peuvent être victimes des favorisés qui ne tentent aucune mobilisation institutionnelle (probablement parce qu'il n'y a pas vraiment lieu) ; la violence sérieuse qui frappe des prolétaires qui appellent alors à la protection policière ; l'agression de proximité qui concerne des employés dans leur propre quartier ; enfin, l'agression 'urbaine', hors de son quartier, qui atteint surtout des jeunes (bourgeois).

TROIS PROFILS DE VOLÉS : À L'ÉCOLE, DANS SON QUARTIER, AU TRAVAIL

Cette fois encore, il s'agit clairement d'une victimation de jeunes : à partir de 35 ans, le risque encouru devient inférieur à la moyenne ; faible après 45 ans, il devient insignifiant passé 60 ans. Surtout, on enregistre une forte surexposition des très jeunes (21,7 pour une moyenne de 7,1%), surtout pour les vols dans son propre quartier⁷¹. Pour ces adolescents, contrairement au résultat global, il

s'agit d'une victimation de proximité, mais aussi probablement d'occasion : elle est liée à leur style de vie – ceux qui sortent beaucoup le soir sont le plus atteints – plus nettement qu'aux caractéristiques de leur quartier.

En fin de compte, une structure triangulaire très nette révèle trois sortes de victimation : le vol à l'école – peut-être du racket – qui n'entraîne aucun recours ; le vol de quartier dans les secteurs de relégation ; il va de pair avec la peur du crime et il pousse à prendre des mesures de protection ; enfin le risque lié à la vie active, notamment professionnelle, est traité par les démarches normalement prévues à cet effet, la plainte et la déclaration de sinistre.

CAMBRIOLÉS PROLÉTAIRES ET CAMBRIOLÉS NANTIS

Qui réside dans le nord de la ville semble exposé à un risque plus marqué que la moyenne et cette liaison demeure quand on se limite aux seules intrusions dans le logement. Pour autant, il ne faudrait pas considérer le cambriolage comme une victimation typiquement « prolétaire » : on observe certes une surexposition des chômeurs, mais également des ménages de cadres et de professions intermédiaires. Ce sont par ailleurs les foyers dont les revenus excèdent 15 000 F qui se trouvent les plus exposés. Autrement dit, le cambriolage demeure, comme d'habitude,

•••• (71) Les modèles de régression logistique font apparaître la part prédominante de l'âge dans l'exposition à ce risque : il est maximum pour les moins de 18 ans, quatre fois plus élevé, toutes choses égales par ailleurs, que pour les 30-59 ans.

une victimation de nantis au moins relatifs ; mais on croit discerner également un autre profil de victimes, celui-ci plus prolétaire⁷²... un soupçon renforcé par la liaison avec des récriminations sur le vandalisme, la présence de bandes de jeunes ou les problèmes de drogue : habiter un quartier défavorisé semble aller de pair avec une surexposition au cambriolage ; en revanche, mais ce n'est pas contradictoire, plus on habite un quartier depuis longtemps, moins on est cambriolé, signe peut-être d'une insertion locale qui fonctionne comme une sorte de protection. En fin de compte, peut-être rencontre-t-on deux figures de cambriolage : l'une, dominante, qui vise des ménages plutôt nantis ; l'autre, moins apparente, qui concerne des résidents de quartiers pauvres. Le risque est doublé dans ce dernier cas, mais il l'est également pour les revenus élevés.

LA VOITURE : VICTIMES AISÉES ET VICTIMES DÉMUNIES

Selon ceux qu'il touche, le vol de voitures prend deux figures bien différentes : d'un côté, un risque banalisé, peu localisé, qui touche une population aisée, celle du secteur résidentiel sud, sans trop l'émouvoir ; de l'autre, une délinquance de quartier – il s'agit cette fois des périphéries est et nord – qui crispe d'autant plus les catégories défavorisées qui y sont exposées, qu'elles sont probablement mal assurées.

•••• (72) Observation comparable dans l'enquête nationale du milieu des années quatre-vingt-dix (ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999).

Plus frappant encore, une victimation aussi banale et aussi répandue que le vol à la roulotte prend, elle aussi, deux figures analogues : pour les uns - des «nantis» du secteur résidentiel - c'est un incident sans beaucoup de relief ; pour les autres - des retraités, de faibles revenus - un événement qui s'inscrit dans une dramatique de la relégation urbaine, dans la vie des quartiers nord et de leurs «parkings».

Il serait absurde de se fier seulement à des comptages qui se limitent à entasser des faits : bien plus importante est la détermination du périmètre des populations touchées.

Il serait encore absurde de considérer les incidents indépendamment de la manière dont les vivent ceux qui y sont impliqués : ils peuvent très bien ne pas attendre grand-chose des institutions ou, au contraire, guetter anxieusement leur réaction.

Enfin, le risque ne prend sens que si l'on tient compte et de la localisation des victimisations et de celle des victimes dans la géographie sociale de la ville.

L'enquête met, avant tout, en lumière l'opposition entre une victimation de proximité et une autre liée au style de vie. Dans ce cas-ci, la victimisation tient aux ressources de la victime (on cambrie de préférence celui qui a du bien) et à sa manière de vivre (qui mène une vie nocturne risque davantage d'être volé, parfois agressé) ; mais tout cela ne l'impressionne généralement pas

beaucoup, elle est à peine égratignée par ces mésaventures généralement bénignes. Si les institutions publiques ne l'aident pas beaucoup, au moins s'est-elle payé suffisamment d'assurance pour escompter une raisonnable indemnisation des dommages matériels. En tout cas, tout cela laisse intact son cadre de vie. La victimation de proximité – souvent des choses sans grand relief, des vols de voiture ou à la roulette, certains cambriolages, parfois des agressions, plus rarement des vols personnels – s'inscrit, au contraire, dans le cadre de vie, dans la relation de voisinage ; elle souligne sa détérioration. Du coup, ses victimes la vivent beaucoup plus mal, elle participe à un mal-être qui compromet tout leur cadre de vie, d'autant qu'elles sont généralement mal armées pour combler les dégâts : non seulement, il est vain, le plus souvent, de compter sur les institutions étatiques, mais encore elles mobilisent mal les ressources des assurances, soit par une sorte d'inertie de l'éternel perdant, soit, tout simplement, que le coût en soit excessif pour leurs maigres ressources de désaffiliés.

Généralement, la victime d'une infraction de situation peut diminuer son exposition au risque en modifiant assez simplement son style de vie (en rentrant sa voiture au garage ou en évitant certaines déambulations nocturnes) ; en tout cas, son cadre de vie (mettons la périphérie résidentielle du sud), lui, n'en sera pas affecté. La victime d'une infraction de proximité ne pourrait, au contraire, imaginer échapper à son sort

qu'en allant vivre ailleurs, et justement elle n'a pas les moyens d'échapper à cette relégation. On comprend alors que ce qui n'est que simple égratignure pour le premier, puisse participer pour le second d'un véritable mal-être.

La municipalité de B. a fait preuve de perspicacité : ce sont bien les quartiers qu'elle a fait classer en DSQ et ceux qu'elle considère comme « sensibles » qui concentrent les récriminations de leurs habitants. Pour autant, ce ne sont pas seulement des réservoirs à délinquants, mais aussi les lieux où la victimation fait le plus mal. Complication : c'est aussi là que la sécurisation suffit le moins : elle ne supprimera pas tout le contexte de misère dans lequel résonne l'expérience d'un cambriolage, d'une bagarre, de pneus crevés ou d'autoradios volés. Restituer de la sécurité sans encourager les crispations sécuritaires, parvenir à articuler politique pénale et politique sociale, la voie est évidemment étroite ; elle suppose, entre autres, une bonne information.

Mieux vaut observer directement les victimes que d'accorder libre carrière à ceux – professionnels ou associatifs – qui se prétendent leurs porte-parole. Ici cependant une nuance d'importance : nous ne prétendons pas – comme on l'a parfois reproché au *left realism* anglais du début des années quatre-vingt – que les avis et les revendications des enquêtés soient à prendre au pied de la lettre. Souvent au contraire, on en surprend à dramatiser leur expérience ou à verser dans une sorte d'exaspération sécuritaire. Surtout, ils divergent fréquemment :

la victime n'existe pas ; il y a des victimes. En faisant enquête, on ne cherche pas à réaliser un référendum, mais à observer cette délinquance dans

le contexte social où elle prend place, au lieu de se borner à la voir à travers les lorgnettes des institutions.

■ Renée ZAUBERMAN, Philippe ROBERT, Marie-Lys POTTIER

CNRS-Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

B I B L I O G R A P H I E

ARÈNES (J.), JANVRIN (M.P.), BAUDIER (F.), 1998, *Baromètre santé 97/98 jeunes*, Paris, Comité français d'éducation pour la santé.

ARNAUD (A.J.), (Ed.), 1993, *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, Paris-Bruxelles, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Éditions Story-Scientia.

BOGAERTS (S.), SCHARFF (P.), 1998, *Le moniteur de sécurité 1998. Description de l'enquête fédérale*, Diegem, Kluwer.

CASTEL (R.), 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

COLLECTIF, 1998, «La statistique judiciaire ; son histoire et ses usages scientifiques», *Déviance & Société*, 22, 2, numéro spécial.

COMMUNE DI MODENA, 1997, 1998, *Lo stato delle sicurezza a Modena*, Bologna, Regione Emilia-Romagna, Progetto Citta Sicure.

DEL FRATE (A.A.), ZVECIC (I.), VAN DIJK (J.J.M.), (Eds), 1993, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI.

ESTERLE-HEDIBEL (M.), 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.

HOUGARDY (L.), 2000, «Enquêtes urbaines de victimisation et d'insécurité», *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 2, p. 188-203.

HOUGH (M.), TILLEY (N.), 1998, *Auditing Crime and Disorder : Guidance for local partnerships*, London, Home Office (Police Research Group).

IHESI, 1998, *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*, Paris, La Documentation française.

JONES (T.), MCLEAN (B.), YOUNG (J.), 1986, *The Islington Crime Survey. Crime, victimization and policing in inner-city London*, Aldershot, Gower.

JUNGER-TAS (J.), TERLOUW (G.J.), KLEIN (M.W.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World : First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Den Haag-Amsterdam, Ministry of Justice-Kugler.

LAGRANGE (H.), PERETTI (P.), POTTIER (M.L.), ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, CESDIP.

B I B L I O G R A P H I E

- MAYHEW (P.), VAN DIJK (J.J.M.), 1997, *Criminal Victimation in Eleven Industrialised Countries : Key findings from the 1996 International Crime Victimation Surveys*, The Hague, Ministry of Justice.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Govt Printing Office.
- QUÉTELET (A.), 1984, «Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base», *Déviance & Société*, 8, 1, p.13-41 (première édition : 1848).
- RAMSAY (M.), PARTRIDGE (S.), 1999, *Drug misuse declared in 1998 : Results of the British Crime Survey*, London, The Home Office.
- ROBERT (Ph.), 1977, «Les statistiques criminelles et la recherche : réflexions conceptuelles», *Déviance & Société*, I, 1, p.3-27.
- ROBERT (Ph.), 1991, «Quand le sociologue utilise les statistiques criminelles... ou comment concevoir le crime», in ROBERT (Ph.), EMSLEY (C.), (Eds.), *Geschichte und Soziologie des Verbrechens*, Pfaffenweiler, Centaurus, p.29-34.
- ROBERT (Ph.), 1999, *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz.
- ROBERT (Ph.), AUBUSSON DE CAVARLAY (B.), POTTIER (M.L.), TOURNIER (P.), 1994, *Les comptes du crime ; les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, L'Harmattan.
- ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), 1991, *Enquêtes locales de victimisation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), POTTIER (M.L.), LAGRANGE (H.), 1999, «Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimisation (1985-1995)», *Revue française de sociologie*, XL, 2, p.255-294.
- SABATÉ (J.), ARAGAY (J.M.), TORRELLES (E.), 1999, 1998 : *La delinqüència a Barcelona ; 16 anys d'enquestes de victimització. Primers resultats : delinqüència i seguretat a Barcelona i els seus districtes*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona.
- SELLIN (T.), WOLFGANG (M.), 1964, *The Measurement of Delinquency*, NY, Wiley.
- VAN DIJK (J.J.M.), MAYHEW (P.), 1992, *Criminal Victimation in the Industrialized World; Key findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, The Hague, Ministry of Justice.
- VAN DIJK (J.J.M.,) MAYHEW (P.), KILLIAS (M.), 1990, *Experiences of Crime across the World; Key Findings of the 1989 International Crime Survey*, Deventer-Boston, Kluwer
- ZAUBERMAN (R.), 1982, «Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation ; réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation», *Déviance & Société*, 6, 3, p.281-309.
- ZAUBERMAN (R.), 1992, «Et pour finir, un grain de sel...», *Déviance & Société*, 16, 1, 81-86.
- ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.

S'ÉLOIGNER DES MAGISTRATS POUR S'EN RAPPROCHER

La politique actuelle des groupes opérationnels au sein de la police judiciaire

par Anne WUILLEUMIER

Le métier de police judiciaire, tel qu'il peut être objectivé, est tributaire de son organisation concrète. En France, une diversité certaine caractérise ce domaine : quatre administrations différentes se partagent l'activité de police judiciaire, des solutions organisationnelles différentes peuvent, par ailleurs, cohabiter au sein d'une administration donnée. De ce fait, le métier de police judiciaire présente divers visages et discours sur lui-même. Ceux-ci peuvent, en définitive, être présentés en deux grandes catégories correspondant à la prise en charge préférentielle de l'une ou l'autre des deux obligations inhérentes à cette activité : celles des moyens et celle des résultats.

N O T E S e t é t u d e s

221

Le terme de «police judiciaire» est polysémique : il recouvre d'une part un type particulier de mission impartie, parmi d'autres¹, aux services de police et de gendarmerie, et d'autre part un service du ministère de l'Intérieur qui émerge au début du xx^e siècle pour la prise en charge des formes les plus nobles et/ou les plus complexes de ce type de missions, c'est-à-dire un ensemble organisé comme une branche administrative autonome, aujourd'hui connue sous le nom de Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Cette

dualité est essentielle à rappeler lorsqu'on s'interroge sur la nature de cette activité de police. En effet, il n'y a pas superposition entre les deux registres : d'une part, les services de la DCPJ ne détiennent pas le monopole de l'activité de police judiciaire ; d'autre part, la manière de faire de la police judiciaire peut varier non seulement d'une organisation à l'autre, mais encore, sous l'influence de cette pluralité de modèles², à l'intérieur de la même organisation. Dans cet article, on se concentrera sur les variations connues

•••• (1) On considère généralement que les missions de police sont au nombre de trois : l'ordre public, le renseignement et l'investigation judiciaire.

(2) Quatre administrations différentes se partagent en pratique le travail d'investigation judiciaire ; outre la DCPJ, il s'agit de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la Gendarmerie nationale et de la Préfecture de police de Paris (PP). Cette dernière est une entité à part, héritée de l'histoire ; elle possède le monopole de l'activité de police sur Paris et la petite couronne ; son responsable hiérarchique est le Préfet de police de Paris et non les directeurs centraux du ministère de l'Intérieur. Elle possède une cohérence interne forte, un prestige certain aux yeux de nombreux policiers et des traditions distinctes, par exemple pour ce qui est de la pratique de la police judiciaire, de celles des services de la DCPJ.

au sein de l'administration de la PJ concernant la manière de «faire du judiciaire». On montrera que certaines de ces variations obligent à repenser ce que l'on tient pour un acquis de définition de la police judiciaire : le travail en binôme avec les magistrats³.

Depuis une trentaine d'années en effet, l'administration de la Police judiciaire a doté ses services déconcentrés, les SRPJ, de brigades de police judiciaire, baptisées «groupes opérationnels»⁴, dont la particularité est de travailler sans relation directe avec les magistrats. Ce phénomène se caractérise avant tout comme le résultat d'une évaluation interne qui amène l'administration de la PJ à envisager cette novation comme une modernisation nécessaire. Cette démarche est cependant approuvée, pour une grande part, par les magistrats concernés (parquetiers et juges d'instruction) qui partagent le diagnostic et voient dans la solution adoptée un moyen d'améliorer les performances de la PJ. Cette caractéristique est enfin enviée en interne par les autres brigades qui attribuent à l'activité des groupes ainsi formés la qualité de «vraie police», et est considérée avec nostalgie par une partie de la hiérarchie immédiate qui l'associe aux «grandes heures du passé policier». Connues sous les sigles BRI (Brigades de recherche et d'intervention) ou BREC

(Brigades régionales d'enquêtes et de coordination), ces brigades sont aujourd'hui envisagées comme une composante à part entière des services déconcentrés de la PJ : le projet de redécoupage territorial de ces services tend ainsi, dans sa forme actuelle, à s'assurer que chaque «nouvelle» entité, baptisée DIPJ (Direction interrégionale de police judiciaire), puisse disposer d'un groupe de ce type. Le succès de ces unités a donc beaucoup à voir avec les caractéristiques du métier de police judiciaire, tel qu'on l'envisage aujourd'hui, aussi bien quand on a la charge de l'exercer que quand on a celle de l'organiser⁵. C'est ce point qu'on se propose d'expliciter ici⁶.

L'ÉMERGENCE DE « GROUPES OPÉRATIONNELS » : UNE RÉFORME D'AMPLEUR

Cette réforme consiste en une tentative de modernisation, d'ailleurs non aboutie, des structures chargées de l'activité de PJ, en vue de redonner à ce métier des caractéristiques que l'organisation concrète de l'activité a mises à mal.

OBLIGATION DE MOYENS, OBLIGATION DE RÉSULTATS : LA PROCÉDURE ET LE TERRAIN

Le travail de police judiciaire se définit comme la recherche et la réunion

••• (3) Cf. MOUHANNA (Ch.), 1998, «Le policier et le magistrat», *Panoramiques*, n°33, 2^e trimestre.

(4) Le terme est fortement discuté en interne, car la police se caractérisant par une valorisation très importante de l'action, se refuse de résérer le qualificatif d'opérationnel à une seule minorité de membres.

(5) Cela ne signifie pas en revanche que cette dynamique permette de rendre compte de leurs conditions d'émergence. C'est en effet par la mobilisation de critères politiques et non administratifs que ces brigades se sont instituées.

(6) Cet article est tiré d'un rapport réalisé pour l'INHESJ : WUILLEUMIER (A.), «Histoire, fonctionnement et logiques d'action des Brigades Régionales d'Enquêtes et de Coordination. Quand la Police Judiciaire joue la carte de la modernisation», 2000, à paraître.

de preuves concernant l'implication d'une ou de plusieurs personne(s) dans la commission d'infraction(s). Ces preuves peuvent revêtir plusieurs formes : l'aveu, le flagrant délit, le témoignage, la reconstitution de « tranches de vie », le relevé d'indices, scientifiques notamment (type empreintes digitales, ADN), etc.

Idéalement, ces éléments d'identification sont récoltés à la fois par le biais d'une observation directe conduite par les policiers (surveillances, filatures), et par la réalisation d'un certain nombre d'actes stipulés et strictement encadrés par le code de procédure pénale (écoutes téléphoniques, réquisition de prestations auprès de partenaires extérieurs, perquisitions, mises en garde à vue, etc.). En interne, le premier type de travail est appelé « terrain », le second « procédure ». Leur addition constitue le travail de police judiciaire et sert de fondement au compte rendu écrit de l'investigation présenté aux magistrats.

Pour reprendre les termes de D. Monjardet et ses collègues⁷, le travail de procédure se caractérise comme une obligation de moyens : lorsqu'un service de police judiciaire reçoit du Parquet ou d'un juge d'instruction la commande d'investiguer sur telle ou telle infraction, il doit réaliser un certain nombre d'actes routiniers,

variables en fonction du cadre juridique dans lequel il est saisi⁸, et plus ou moins spécifiés par le magistrat au cas par cas. Dans le cadre d'un calendrier donné, il doit faire part au magistrat des conclusions auxquelles il est parvenu dans ce dossier. La gestion simultanée d'une pluralité de dossiers (parfois exponentielle) et l'accroissement du volume de travail que représente chaque acte de procédure au fur et à mesure des réformes du code de procédure pénale ont pour effet de gonfler cette part du travail de police judiciaire, si bien que les enquêteurs chargés de l'affaire peuvent se retrouver cantonnés à la gestion de cette seule obligation de moyens⁹.

Le travail de terrain entre, lui, dans le registre de l'obligation de résultats : il consiste non pas à suivre une procédure précise, mais à faire preuve d'initiative. Aléatoire, et donc encore plus vorace en temps ; collectif, et donc beaucoup plus exigeant en effectifs, il représente également une plus grosse prise de risque physique, puisqu'il consiste à aller chercher les individus suspectés sur leur propre terrain. Cependant, ce travail permet, par exemple, l'arrestation en flagrant délit, c'est-à-dire de recueillir la preuve suprême ; comme seules les informations rassemblées sur le terrain sont susceptibles de contrecarrer les stratégies que

•••• (7) Cf. MONJARDET (D.), CHAUVENET (A.), CHAVE (D.), ORLIC (Fr.), 1984, *La police quotidienne, éléments de sociologie du travail policier*, Paris, CNRS - Université Paris VII.

(8) Un service peut être saisi en « enquête préliminaire » ou en « commission rogatoire ». Ses pouvoirs d'investigation sont plus limités dans le premier cas que dans le second.

(9) Comme le montrent la plupart des observateurs du travail de police judiciaire, on connaît également des phénomènes de tri qui amènent les enquêteurs à s'investir de manière différentielle dans les dossiers, selon l'intérêt qu'ils prêtent ou non à l'affaire.

développe la délinquance organisée de manière à rendre improductif le travail de procédure (silence téléphonique, prête-noms, caches sans lien avec le domicile, absence d'aveux, etc.)¹⁰.

La caractéristique des BRECs et des BRI est d'être spécialisées dans le travail de terrain et corrélativement dispensées du travail de procédure. On présentera rapidement les effets de ce phénomène ainsi que l'intérêt qui peut être attribué à des unités de ce type.

LES RAISONS D'UN SUCCÈS

224

Être dispensé de procédure signifie ne pas être destinataire des saisines des magistrats, c'est-à-dire échapper à la dispersion pour avoir la latitude de se concentrer sur un nombre limité de dossiers ; accessoirement, cela veut dire aussi s'assurer d'une certaine « qualité » de ses dossiers, qui seront en pratique sous-traités par les autres services, et ne pas s'encombrer, grâce à ce phénomène de « tri », de « missions sans intérêt »¹¹. Enfin, cela permet également de développer un travail d'initiative portant sur des individus suspectés et non sur des infractions déjà commises, c'est-à-dire renforcer la probabi-

lité d'obtenir un résultat¹². Telle était d'ailleurs à l'origine la justification des BRI et des BRECs¹³. Cependant, au cours d'un travail d'observation des BRECs conduit entre mars et juillet 2000, nous avons pu constater une multitude d'usages locaux de ces unités, tous d'une valeur « stratégique » aux yeux des dirigeants locaux de SRPJ.

Ces unités ont d'abord pour fonction pratique de renforcer les groupes d'enquête classiques des SRPJ (Brigade criminelle, Brigade des stupéfiants, Brigades de répression du banditisme), lorsque certains de leurs dossiers nécessitent un travail de recueil d'informations sur le terrain et que ceux-ci n'ont pas la possibilité de s'en charger eux-mêmes. Elles peuvent ensuite être dévolues à une mission spécifique au contexte local : la BREC-Corse s'occupe ainsi de terrorisme, la BREC-Strasbourg de police transfrontalière avec l'Allemagne. Elles constituent enfin plus globalement des « groupes-ressources », permettant aux SRPJ de faire face à n'importe quelle actualité policière forte, type enlèvement.

Deux paramètres permettent de comprendre la valeur accordée à ce type d'unités. Le premier renvoie à des

•••• (10) Les services de PJ fonctionnent volontairement dans l'autarcie par rapport à la société civile et institutionnelle, qui apparaît, pour de multiples raisons, comme devant être tenue à l'écart de l'investigation. De ce fait, les informations nécessaires ne peuvent être obtenues par le biais d'une solution partenariale.

(11) Étant donné leur niveau de sophistication, les BRECs et les BRI ne se verront confier que des dossiers dont l'importance justifie leur mobilisation. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles seront destinataires de toutes les « belles affaires » ; en effet la fascination qu'exerce sur tous les services le traitement des « grandes affaires » conduit leurs membres à tenter de se les réservier autant que possible.

(12) La première étape d'un travail de police judiciaire est celle de l'identification de certains individus comme auteurs potentiels ; c'est seulement une fois ce seuil franchi qu'il devient possible de procéder au recueil de preuves ; dans certains dossiers, ce préalable peut rester hors d'atteinte.

(13) Les BRI ont été créées pour se concentrer sur la surveillance d'individus pratiquant le grand banditisme (enlèvements, braquages de banques en particulier), les BRECs pour rassembler les preuves d'une activité délinquante chez les individus suspectés d'être des animateurs de violences urbaines.

contraintes d'organisation internes : le travail de terrain est une activité usante et extrêmement exigeante en terme de disponibilité professionnelle ; le fonctionnement polyvalent des unités de PJ est apparu progressivement comme un obstacle au maintien d'un bon niveau de travail de terrain. Pour reprendre les termes du DCPJ QUI OFFICIA entre 1995 et 1999, il est plus réaliste de considérer que le personnel de ces unités se compose de deux profils : «les chasseurs», avides de travail de terrain et prêts à en assumer les contraintes, et les «sénateurs» plus à l'aise dans le travail de procédure qui permet d'avoir un rythme professionnel plus régulier. La progressive autonomisation de cette branche du travail de police judiciaire au sein de la PJ¹⁴ s'est ainsi accompagnée d'un effort visant à sa professionnalisation : les policiers affectés aux BREC et aux BRI voient, par exemple, leur recrutement conditionné depuis 1995 à la réussite à un concours interne national comportant de nombreuses épreuves sportives et professionnelles, ainsi qu'à des considérations d'âge et de psychologie¹⁵.

Le second paramètre renvoie à la dimension concurrentielle du marché de l'investigation : le code de procédu-

re pénale ne garantit à la PJ aucun monopole dans ce domaine¹⁶ ; les saisines des magistrats peuvent être aussi bien confiées à des services d'investigation de la Gendarmerie ou de la Sécurité publique qu'à la PJ. «Maintenir son rang», notamment par rapport à la Sécurité publique, induit pour la PJ de garder ses prestations à un niveau «compétitif» aux yeux des magistrats. Cette exigence, médiatisée par la direction centrale et lourde d'enjeux en matière d'allocation des ressources, a pour conséquence de pousser les services déconcentrés à occuper d'initiative des créneaux d'activité porteurs, comme la coopération franco-allemande en matière de police ou la recherche de résultats en matière de terrorisme en Corse.

Mais d'autres caractéristiques de ces groupes opérationnels servent le projet de la PJ de se rendre indispensable localement : on peut citer brièvement par exemple, outre leur professionnalisme dans les missions de terrain, leur disponibilité, c'est-à-dire leur grande capacité de réaction à la demande, leur équipement en matériel de surveillance de haute technologie et leur expertise en matière d'interpellations délicates¹⁷.

•••• (14) Au-delà des services déconcentrés de cette administration, l'expérience de la division fonctionnelle des tâches a également concerné les services actifs présents au cœur de l'administration centrale, à savoir les offices spécialisés, et en particulier l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) et l'Office central pour la répression du banditisme (OCRB). Les effectifs des offices ont ainsi été répartis entre groupes opérationnels et groupes d'enquête. De même, certaines brigades spécialisées des services déconcentrés (BRB ou brigades des stupéfiants) ont pu également, à l'initiative de certains dirigeants locaux, se calquer sur ce schéma d'organisation, de manière plus ou moins éphémère.

(15) Cf. Instruction relative à l'organisation, le fonctionnement et l'emploi des BRI-BREC et des groupes opérationnels des offices centraux.

(16) Cf. HREBLAY (V.), 1997, *La police judiciaire*, Paris, PUF, Que sais-je ?, (2^e édition).

La division fonctionnelle des tâches entre « terrain » et « procédure » ne va pas de soi en PJ. Elle se heurte en particulier à une culture professionnelle qui, même si cela ne correspond pas à la pratique des brigades, valorise de manière extraordinaire l'action de terrain aux dépens du travail de procédure. Ce phénomène a des conséquences pratiques diverses : assumer une identité de membre d'un groupe qui ne fait pas de terrain est très difficile ; il est ainsi extrêmement délicat pour la hiérarchie de décider d'une radicale division du travail. Lorsque tel a été le choix au moment de la création des BREC, c'est-à-dire dans les SRPJ de Versailles et de Lille, cela a provoqué une véritable crise au sein des brigades dédiées à la procédure, en l'occurrence les BRB¹⁸. Corrélativement, le fait que les autres brigades tâchent de maintenir une petite activité de terrain malgré leur surcharge en travail procédural, les rend extrêmement réticentes à prendre en charge la mise en forme procédurale des

investigations de terrain conduites par la BREC. Enfin, les BREC ne sont pas toujours « disponibles » face à toutes les demandes de sous-traitance que leur présentent les brigades d'enquête, ce qui les rend parfois peu légitimes à réclamer à leur tour le concours des autres. Bref, étant donné que la division du travail s'opère non pas à l'intérieur d'une même brigade, mais est renvoyée à la constitution *ad hoc* de binômes en externe, la qualité de la traduction en procédure des actes de terrain est soumise à des aléas dont elle peut avoir à souffrir. De ce fait, la politique des groupes opérationnels de la PJ telle que l'incarnent ses BREC et ses BRI, peut être vue comme une pratique de modernisation incomplète¹⁹. Il faut cependant inscrire à leur décharge le fait qu'elles n'avaient nullement été pensées dans cette optique à l'origine²⁰...

UNE RÉFORME PLUTÔT BIEN ACCUEILLIE PAR LES MEMBRES DES BINÔMES

Dispensés de procédure, ces services de PJ ne fonctionnent pas sur le mode de la relation binomiale avec les magistrats,

•••• (17) En effet, les BRI et les BREC ont développé à côté de leur expertise en matière de surveillances et de filatures, une compétence en matière d'intervention. C'est d'ailleurs de cette dynamique, initiée par la BRI PP, qu'est issu le très médiatique RAID. Pour être tout à fait complet, on peut signaler que l'acquisition de groupes opérationnels par l'administration de la PJ est le produit d'une importation par celle-ci des expérimentations conduites dans ce domaine par la PP : c'est en effet la PP qui a créé la première BRI, dix ans avant celles de la PJ ; et c'est le modèle des « groupes de voie publique » développé par celle-ci qui a servi de référence, notamment, lors de la conception des BREC.

(18) Seule une écrasante pénurie d'effectifs au sein des groupes d'enquête et une force concomitante de la BREC en comparaison permet une division fonctionnelle de ce type relativement harmonieuse, instaurée de fait, comme c'est le cas au SRPJ de Strasbourg.

(19) Il serait ainsi intéressant de se pencher sur les effets de cette division fonctionnelle des tâches lorsqu'elle a été opérée à l'intérieur des brigades spécialisées des services déconcentrés ou des offices spécialisés de la direction centrale.

(20) Sur ce point voir la première partie du rapport précité.

(21) Cf. ACKERMANN (W.), MOUHANNA (C.), 1995, «Une justice à deux : la procédure pénale au quotidien», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n°22, 4^e trimestre.

telle que l'ont décrite W. Ackermann et C. Mouhanna²¹. Les relations entre eux et les magistrats sont médiatisées, soit par la hiérarchie, soit par le service qui a demandé leur assistance. Ackermann et Mouhanna ont bien montré que ces relations binomiales avaient pour effet de tenir à l'écart de l'activité de police judiciaire les hiérarchies réciproques des uns et des autres. Il est donc tentant d'en déduire que les BREC ou les BRI sont un moyen, pour la hiérarchie policière, de reprendre le contrôle sur l'activité de ses services. Cette assertion est d'autant plus séduisante que, comme on l'a signalé précédemment, ces unités sont une importation des modes de faire de la PP : or, comme le dit tel magistrat «les services de police qui travaillent sous l'autorité directe d'un préfet tendent à s'éloigner automatiquement de l'autorité judiciaire». Cependant, un constat concurrent vient fortement atténuer la violence de cette analyse : les magistrats réellement concernés par cette transformation ne lui témoignent aucune hostilité, bien au contraire ; c'est en revanche du côté de la hiérarchie policière que l'on trouve l'expression de réticences fortes. Quant à la base policière, celle-ci se reconnaît parfaitement dans le projet.

LA BIENVEILLANCE DU PARQUET

Une dizaine de parquetiers ont été, courant octobre 2000, interrogés au sujet de ces unités, en région parisienne

comme en province. Ceux qui ne connaissaient pas l'unité présente dans leur secteur de compétence, ont tous présenté un discours d'adhésion au projet qui les sous-tend²² : en accord avec le diagnostic d'une surcharge de travail des groupes d'enquête classiques de PJ, qu'ils décrivent comme «noyés sous les saisines», ils se sont montrés favorables à l'existence de «groupes dégagés des contraintes du quotidien» et susceptibles de ce fait «d'aller au fond des dosiers». Ceux qui la connaissaient ont insisté en particulier sur le «professionnalisme de ses membres», la «capacité [de ces services] à faire de belles affaires» et, en définitive, leur qualité de réponse organisationnelle adaptée «à la délinquance déterminée à laquelle [on est] confronté». Et l'un des magistrats interrogés de déclarer : «Pour moi, cette équipe représente vraiment l'esprit PJ». Le fait de ne pas avoir de contact direct avec l'équipe policière chargée du travail de terrain a été caractérisé de «normal» en raison de l'absence de rôle procédural ; l'exploitation procédurale des informations recueillies dans le cadre de cette activité de terrain a été ramenée à «une question d'organisation qui regarde la hiérarchie policière». Bien que cette enquête n'ait rien été de plus qu'un rapide sondage, le regard des magistrats les plus proches des unités de police judiciaire sur ce type d'unité s'est décliné de manière extrêmement positive, révélant de leur part une adhésion

•••• (22) Alors que celui-ci leur était simplement présenté à l'aune de sa conséquence : la dispense en matière procédurale.

à la logique de l'obligation de résultats, au-delà de la seule attention portée au respect d'une obligation de moyens, en matière de police judiciaire.

LE MALAISE DE LA HIÉRARCHIE POLICIERE

En revanche, une partie de la hiérarchie immédiate, particulièrement en Ile-de-France, présente ces unités comme une réminiscence du passé policier avec lequel il y aurait nécessité de rompre. Le discours tenu souligne à cette occasion la contradiction entre l'obligation de résultats et celle de moyens dans le travail de police judiciaire, et, à tout prendre, indique qu'il faut choisir la seconde. «*Avec ce type de service, on est toujours border line par rapport aux exigences du code de procédure pénale. Et aujourd'hui, étant donné le développement par les avocats de stratégies visant à obtenir la nullité des procédures, on ne peut plus se le permettre*». Le point de fixation porte sur la question du traitement de la délinquance organisée par le biais du flagrant délit, auquel on oppose le montage d'une procédure basée sur la catégorie juridique d'association de malfaiteurs : «*Les magistrats sont de plus en plus frileux par rapport à la technique du flag*», entend-on ainsi assez fréquemment comme justification, s'agissant de montrer que dorénavant l'obligation de résultats (judiciaires) se confond avec le strict respect d'une obligation de moyens. Il y a certes du vrai dans ce type de déclaration : un dossier traité «en flag» néces-

site certains accommodements avec la légalité. En effet, cette technique, qui réside dans le choix de placer l'action policière au moment de la réalisation d'un «coup» délinquant, consiste d'une certaine manière à laisser se commettre une, voire plusieurs infractions. Il est bien sûr illusoire de penser que cette maîtrise est totale ; la plupart du temps les policiers n'ont pas une connaissance parfaite des circonstances de lieux et de temps, souvent aléatoires, dans lesquelles se produira le «coup» ; en revanche, il y a toujours, au cours des préparatifs de «coups», commission d'infractions, et en particulier vols de voiture et maquillage (généralement par simple fabrication de fausses plaques d'immatriculation) que les policiers observent sans intervenir. Cependant, les problèmes posés par cette technique ne sont pas uniquement d'ordre juridique : si au moment du passage à l'acte, l'équipe délinquante blesse voire tue un tiers, la «passivité» de la police sera difficile à justifier devant l'opinion publique. Il y a ainsi dans le choix de cette méthode une prise de risque à la fois juridique et personnelle pour les responsables policiers qui peuvent craindre, en cas de «pépin», une double sanction, judiciaire (le «rejet» de la procédure transmise), et hiérarchique (leur mutation²³⁾.

UN RISQUE PLUS POLITIQUE QUE JURIDIQUE

Cependant, interrogés sur cette question, les magistrats sollicités n'ont pas confirmé l'aspect juridique du risque,

comme en témoignent explicitement ces deux prises de position : « *Pouvoir agir en flagrance est une nécessité. Notre but ultime, [aux policiers] comme à nous, c'est la condamnation. Dans cette optique, une bonne flagrance vaut mieux que tout. Notamment dans le cadre de la lutte contre les vols à main armée, où on a besoin d'indices* ». « *Oui, il y a défiance de l'autorité judiciaire par rapport à la pratique du flag, car on n'a pas de contrôle dessus, et que se pose le problème de la potentielle provocation policière. Mais en même temps, les policiers sont contraints par la législation. Il ne leur est pas possible d'intervenir n'importe quand non plus. Seule l'association de malfaiteurs peut apparaître, peut être, comme une possibilité alternative. Mais la flagrance, cela reste le mieux en matière de police judiciaire* ». On a pu noter par ailleurs que, lors de certaines affaires phares traitées en « flag », dossiers dont on parle encore dans les services, les responsables des BREC s'étaient assurés d'un soutien des magistrats, avaient défini avec eux le mode opératoire, ce qui n'avait pas eu comme effet, bien au contraire, de briber la recherche de résultats. Au-delà de cette contradiction qui pourrait s'ex-

pliquer par le fait que la « réticence des magistrats » renvoie, aux yeux de la hiérarchie policière, non pas au Parquet, mais au Siège, il y a dans cette prise de position un paradoxe extrêmement surprenant : c'est la hiérarchie policière elle-même qui attribue à ce type de service un caractère sulfureux, alors que tel n'est pas le cas, et de loin, du côté des magistrats du Parquet. Ceux-ci ont en effet multiplié devant nous les déclarations de confiance aux policiers de PJ, dont on se contentera ici de citer les prises de position les plus nettes : « *C'est une police avec laquelle on peut préparer des coups, voire même des embrouilles, d'accord. Sa qualité dépend de la personnalité de son patron. Mais de toute façon, la police judiciaire n'a pas intérêt à faire des embrouilles* », dit ainsi l'un d'eux ; « *Je considère que c'est une très bonne chose que la surveillance de sites sensibles soit assurée par un service de police judiciaire* », ajoute un autre de ses collègues. D'où il suit la nécessité de conclure que ces prises de position, fréquentes au sein de la hiérarchie policière, ont plus à voir avec une approche « politique » que policière des logiques propres au métier de police judiciaire.

•••• (23) Cf. à ce propos deux articles de presse concernant une opération de « flag » conduite par l'OCRB, dans le domaine du braquage de fourgons blindés. L'opération, qui ne fut d'ailleurs qu'un demi-succès, s'est soldée par la mort d'un convoyeur de fonds, elle-même point de départ d'un long et très médiatisé mouvement de grève des convoyeurs qui a eu pour effet une crise sociale de liquidité ; VSD, dans son édition du 22 au 28 juin 2000, relate l'affaire sous le titre : « *La bavure d'un superflic, Roger Marion. Le numéro 2 de la PJ pouvait empêcher l'attaque meurtrière du fourgon de Nanterre* » et commence par une citation assez explicite : « *C'est la plus grosse bavure de l'histoire de la Police Judiciaire, confie un ancien patron de l'OCRB. Roger Marion mérite d'entrer dans le livre des records. S'il ne saute pas sur ce coup-là, je me fais moine... bouddhiste !* ». Le Canard Enchaîné, plus au fait de la banalité de ces méthodes et des phénomènes d'imputation de responsabilité en cas de « ratés », insiste, lui, sur l'occasion que représente cet épisode pour tenter de se débarrasser d'un commissaire qui a beaucoup d'ennemis et n'est d'ailleurs pas le patron direct du service qui a traité l'affaire : « *Bagarre de flics et polémique autour d'un fourgon braqué* », Le Canard Enchaîné, 24 mai 2000.

En effet, dans les services, les unités type BREC et BRI sont perçues comme des organisations privilégiées. Dans la formation de cette opinion entrent en jeu deux paramètres : d'une part, le bon niveau d'équipement de ces unités, notamment en termes de véhicules ; d'autre part, (et c'est le plus important pour notre sujet), leur possibilité de se consacrer à une police basée sur l'obligation de résultats. Englués dans la gestion de l'obligation de moyens dont ils accusent les magistrats d'être responsables, les policiers des autres brigades envient leurs collègues d'être à même de pratiquer une police de renseignement dont les magistrats sont traditionnellement écartés. En effet, ces unités ont par exemple accès aux écoutes administratives, qui contrairement aux écoutes judiciaires ne sont pas sous le contrôle de la Justice, même si cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient faciles à obtenir. De même sont-elles dotées de moyens de télésurveillance (caméras, systèmes de « tracking », c'est-à-dire de pistage des véhicules) dont l'utilisation est laissée à l'initiative policière. Enfin, elles ne sont pas non plus soumises aux contraintes de calendrier imposées par les magistrats, ou bien parce que le service officiellement saisi fait écran, ou bien parce que le travail mené l'est d'initiative, c'est-à-dire sans intervention préalable des magistrats. Le fait qu'elles travaillent à la réa-

lisation de flagrants délits, (la méthode policière par excellence), est également mis à leur crédit, d'autant que les magistrats semblent peu soucieux de piloter cette activité : comme la hiérarchie policière, ceux-ci sont en effet sensibles au risque personnel qu'induit le recours à cette méthode, ce que confirme tel magistrat faisant observer : « *tant que la procédure transmise tient la route, on ne veut pas forcément savoir ce qu'ils font dans le détail* ».

On retrouve ainsi dans ce domaine d'activité la trace de phénomènes rapportés par D. Monjardet et ses collègues, c'est-à-dire « *l'organisation par tous de la non-responsabilité* » comme réponse à l'impasse que constitue en matière policière la contradiction récurrente entre les obligations de moyens et de résultats²⁴. Si ce phénomène est très net dans la position des magistrats, il constitue également une grille de lecture permettant de comprendre l'attitude ambiguë d'une partie de la hiérarchie policière, qui critique sans l'interdire cette pratique du « flag ».

RETOUR SUR LA RELATION OPJ/MAGISTRATS : UNE CONFIANCE PLUS STRUCTURELLE QUE CONSTRUITE

Que déduire de l'étude du fonctionnement des groupes opérationnels sur le plan de la relation OPJ/magistrats, quant à la nature de cette relation telle qu'elle a pu être décrite ? Sous l'influence des travaux d'Ackermann, et

•••• (24) Cf. *Police Quotidienne*, op. cit., chapitre V, et plus particulièrement p. 154.

Mouhanna, celle-ci est perçue comme une relation de confiance construite par des contacts interpersonnels dans lesquels l'obligation de moyens prend le pas sur celle des résultats chez les OPJ : « *L'objectif n'est plus la prison puisque de toute façon, la peine prononcée dépend de facteurs incompréhensibles pour le policier et tient apparemment pour lui plus du hasard que de la quantité de travail fournie. L'OPJ professionnel vise désormais en priorité la bonne procédure, ce qui signifie que l'enquête a été menée dans les règles et que les éléments qui composent le dossier sont inattaquables par les avocats dont la stratégie essentielle est de faire annuler ces pièces.*

L'étude des groupes opérationnels amène à relativiser en premier lieu, non pas le caractère confiant de l'interaction, mais le rôle des relations binomiales dans la construction de cette confiance. En effet, on a montré plus haut d'une part que la manifestation de cette confiance aux OPJ dépassait, de la part des magistrats, le seul cadre de l'entente inter-individuelle et d'autre part que, pour les policiers de PJ, cette relation inter-individuelle était également source de crispations pour des raisons qui tiennent, d'après nous, essentiellement à des questions pratiques (la surcharge de travail que représente le flux incessant des saisines). Par ailleurs, sans remettre en cause le constat des auteurs concernant l'émergence d'une nouvelle « idéologie professionnelle » plus distanciée chez les OPJ, il nous semble que celle-ci ne peut être analy-

sée comme la conséquence d'une redéfinition indigène de la nature du métier de PJ dans un double mouvement de « conversion » à l'obligation de moyens et de rejet de l'obligation de résultats. Leur analyse nous semble devoir être nuancée à la fois sur le plan du caractère structurant des injonctions de la « procédure » dans la conduite de l'investigation telle qu'elle est perçue par le duo parquetiers/OPJ, et sur celui du caractère inhibant de l'incertitude ontologique en matière de résultats judiciaires.

LA PROCÉDURE, ÉLÉMENT CONTRAIGNANT MAIS PAS STRUCTURANT DU MÉTIER DE PJ

Les contacts pris avec les brigades d'enquête de PJ qui fonctionnent selon le mode de relation binomial analysé par Ackermann et Mouhanna nous ont fait apercevoir la montée en puissance des préoccupations des OPJ en matière de « bonne procédure » comme le résultat d'une évolution subie, celle d'une procédure pénale devenant à la fois plus dense et plus « contre-productive » ; c'est frappant chez ce policier qui, évoquant les dernières réformes du code de procédure pénale, s'en prenait à ce qu'il qualifiait de dérive à l'anglo-saxon : « *Bientôt, on nous demandera de prévenir les voyous à l'avance des perquisitions à leur domicile ! Comme ça, on sera sûr de ne rien trouver...».* « *Déjà que quand ils sont arrêtés, on constate une recrudescence de l'activité téléphonique sur les lignes écoutes, pour passer des consignes aux*

*proximes en vue de faire disparaître les preuves... », ajoutent ses collègues affectés en groupes opérationnels. Pour les policiers de PJ rencontrés, l'évolution du code de procédure pénale se caractérise comme la manifestation d'un projet politique consistant à voir dorénavant la délinquance traitée par le biais unique de l'obligation de moyens, les contraintes fixées paraissant venir délibérément obérer les conditions nécessaires à l'obtention de résultats. C'est dans ce cadre, perçu comme l'organisation d'une « impuissance », elle-même renforcée par l'organisation pratique du travail qui est au principe d'une surcharge de travail, qu'il faut replacer, nous semble-t-il, les déclarations mettant en valeur le fait qu'aujourd'hui l'important est de prouver que « *l'enquête a été menée dans les règles* ». Il y a là davantage la manifestation d'une résignation professionnelle que celle d'une conversion idéologique, ou pour le dire autrement on reconnaît ici les traits d'une « rationalisation ».*

De plus, la question de la valeur de la procédure transmise par les policiers aux magistrats est un sujet de préoccupation majeur chez ces derniers, en sorte qu'elle est loin d'être un problème réglé : cette question fut spontanément abordée par les magistrats lorsqu'ils furent interrogés sur leur perception d'un service de PJ dispensé de procédure. « *On a un vrai problème avec*

la qualité des procédures. Aujourd'hui, les gens qui font de la PJ sont de moins en moins formés à ça, alors que la procédure devient de plus en plus complexe. Nous, par exemple, on reçoit systématiquement des procédures dont le point de fragilité est la notification tardive des droits ». Cependant, si la question de la procédure tourmente les magistrats, on peut noter que leur rapport à celle-ci n'est pas fétichiste mais instrumental : « *Qu'une unité de PJ ne fasse pas elle-même d'actes de procédure ne me dérange pas. De toute façon, les actes de terrain sont, et seront de plus en plus, supérieurs en nombre aux actes de procédure. En procédure, on ne rentre que ce qui est utile, et surtout pas la totalité des actes*²⁵ ! En revanche, il y a là un problème d'organisation interne à régler, il faut que des procéduriers soient capables de traduire, correctement et dans un temps très court, en actes de procédure les actes de terrain de la BREC ». Les magistrats n'expriment ainsi aucun doute sur le fait que les enquêtes de PJ soient « menées dans les règles » : la procédure n'est pas pour eux un moyen de contrôle des policiers, mais un produit qu'ils veulent conforme à des normes de qualité. Cette distinction est logique puisqu'une telle démarche relèverait d'une approche « hiérarchique » des problèmes alors que les magistrats

•••• (25) De nombreux magistrats, en particulier en Ile-de-France, se plaignent de la présence de PV inutiles dans les dossiers qui leur sont transmis. Il semble que certains PV aient en effet davantage comme fonction de justifier d'un travail sérieusement mené plutôt que d'amener des éléments de preuve exploitables par la Justice. On pourrait parler à leur propos de PV plus « administratifs » que judiciaires, en raison de leur nature et de celle de leurs réels destinataires (la hiérarchie).

sont dispensés de ce pouvoir hiérarchique sur les OPJ, qui appartient en revanche au corps des commissaires.

En dépit de ces précisions nécessaires, paraît cependant parfaitement avérée l'existence d'une pression, relayée par les magistrats, de manière que « *l'OPJ professionnel vise en priorité la bonne procédure* » ; d'autre part, le fait que les policiers soient prêts à consentir des efforts importants en vue de satisfaire les magistrats sur ce point n'est pas contestable : étant donné la capacité de rétorsion des magistrats en cas de prestations insuffisantes, c'est-à-dire leur capacité à boycotter le service concerné dans l'attribution des « affaires intéressantes », les risques sont trop grands pour être sciemment encourus, du moins dans les services spécialisés de la PJ notamment. Remarquons cependant qu'un tel effort n'est pas synonyme de conversion professionnelle pour un OPJ. Il est ainsi patent que la question de la maîtrise des contraintes procédurales à respecter pour assurer une bonne réception judiciaire à leurs comptes rendus d'investigation fait partie intégrante de la culture professionnelle des OPJ. On en donnera deux illustrations. Cette question est par exemple au cœur des relations difficiles entre officiers et gardiens à la PP : dans cet univers à part, les compétences en matière de procé-

dure étaient strictement confiées aux seuls officiers²⁶ ; les gardiens devaient alors systématiquement leur remettre les personnes qu'ils avaient pu interroger, pour la gestion des suites à donner. Tout ancien OPJ de la PP dispose de ce fait d'un réservoir significatif d'anecdotes pour illustrer les problèmes sans fin auxquels l'a exposé cette répartition des compétences en raison de l'absence de connaissances procédurales de la part des gardiens : en effet, au cours de l'interpellation, ceux-ci pouvaient avoir procédé à des actes auxquels ils n'étaient pas habilités et qui risquaient d'entacher de nullité la future procédure²⁷. Par ailleurs, on retrouve trace de ce phénomène dans les endroits les plus inattendus : dans la vie quotidienne d'une BREC comme celle de Versailles, dont plus de la moitié des membres encore aujourd'hui provient de brigades d'enquête classiques, on voit nettement comment cette maîtrise est investie dans leur travail de terrain. Autrement dit, l'importance de la mise en forme procédurale n'est en rien ignorée des OPJ, même s'il est parfaitement recevable de considérer que la maîtrise de celle-ci n'est pas totale. Cependant, pour eux comme pour les parquetiers, « la bonne procédure » se caractérise comme une contrainte structurelle de leur interaction, non une fin en soi, un élément nécessaire mais non suffisant.

•••• (26) L'introduction de la police de proximité semble avoir quelque peu bouleversé ces traditions.

(27) Ce type de difficultés était inconnu au sein de la DCPJ, dans laquelle toute l'activité d'interpellation est gérée par des OPJ et vient conclure une investigation. Il convient d'être plus nuancé aujourd'hui du fait de la loi d'orientation de 1995, qui permet à des gardiens de la paix issus de Sécurité publique d'être affectés en PJ. Cependant il nous semble que leur arrivée est synonyme pour eux d'acculturation rapide aux règles de leur nouvel univers, d'autant qu'ils constituent, la plupart du temps, une minorité des effectifs.

Non seulement les groupes opérationnels donnent comme objectif à leur travail la condamnation des mis en cause à des peines de prison, mais plus encore, ils cherchent à obtenir une peine de nature «ambitieuse» de ce point de vue : une peine disjonctive. Ce terme signifie que la prison n'est pas envisagée comme un lieu d'amendement des auteurs d'infraction, mais comme un moment de mise à l'écart de la société, un «placard» selon le terme employé par les policiers eux-mêmes. Dans cette optique, plus une condamnation est lourde, plus le caractère disjonctif de la peine est prononcé. Pour maintenir un tel objectif «d'efficacité», les policiers des groupes opérationnels se doivent d'affronter victorieusement le constat classique d'une difficulté à prévoir les résultats de l'investigation et dont Ackermann et Mouhanna font un élément de ralliement à l'obligation de moyens en soulignant que : «*L'objectif n'est plus la prison puisque de toute façon, la peine prononcée dépend de facteurs incompréhensibles pour le policier et tient apparemment pour lui plus du hasard que de la quantité de travail fournie.*»²⁸

Cette «lutte» est effectivement perceptible dans leur pratique de l'investigation.

Conscients du rôle d'appreciation du caractère adéquat de la peine imparée aux magistrats du Siège en fonction de

la singularité des cas, les OPJ disposent d'un terme pour désigner leur tentative de réduire la marge d'incertitude propre à cette activité : ils entendent «accrocher» le plus solidement possible leur(s) suspect(s). Cela signifie que dès le moment de l'investigation, ils intègrent des éléments propres à l'aval de leur travail. Cette logique de l'anticipation des résultats se traduit par exemple au quotidien par des pronostics effectués par les services sur l'issue de telle présentation au Parquet ou de telle comparution devant un tribunal, sur le mode de «*Il va partir pour quelque temps*» ou «*C'est sûr, demain, il est dehors*». Pour fonder leur pré-jugement, les policiers mobilisent à la fois des éléments liés à la qualité de la procédure et à l'appréciation des faits rapportés : autrement dit, ils anticipent largement sur l'ensemble de la stratégie de défense de l'individu mis en cause. On constate actuellement à ce sujet une relativisation extrême de la valeur des preuves scientifiques. «*On a l'ADN de x dans la voiture ayant servi au braquage de tel établissement, mais le suspect peut très bien dire que s'il a fréquenté cette voiture, il n'était pas là le jour du braquage*». C'est dans ce contexte qu'on doit considérer la montée en puissance de l'avocat comme figure de l'adversaire : «*X a pris un tel comme avocat, c'est un salopard, mais c'est un bon ! Tu vas voir qu'il va réussir à s'en tirer, et nous, on va passer un sale quart d'heure : il va nous mettre sur le grill pour essayer de*

•••• (28) ACKERMANN, MOUHANNA, *op. cit.*, p. 145.

trouver la faille dans notre compte rendu de manière à retourner le juge ou à l'obliger à relâcher son client». Mais, inversement, les policiers considèrent que dans l'appréciation des faits par les magistrats, il existe des éléments intangibles, et plus précisément, par exemple, une échelle de perception des faits fondée sur leur gravité «objective» : «Il ne va sans doute pas prendre cher ce coup-ci ; mais ça lui fera au moins une première condamnation. Quand il repassera devant le juge la prochaine fois, même si les faits pris en compte ne sont pas plus graves, il risque de manger». Les policiers laissent d'ailleurs entendre que les suspects perçoivent les choses de manière identique sur ce point : «Nos amis sont en train de s'allonger. Ils ont très bien compris que comme il y avait eu coups de feu de leur part, qu'on les avait pris dans la voiture avec des armes, nier toute activité délictueuse était dangereux. Alors ils se dépêchent d'endosser les rôles les moins coûteux, comme celui de chauffeur de la voiture».

Ainsi, les policiers s'accrochent-ils à une hiérarchie générale de la recevabilité des éléments de preuve apportés, en pondérant celle-ci par des éléments liés aux individus qui vont interpréter la partie à venir : entrent alors en jeu la qualité de l'avocat, les prédispositions du magistrat, leur propre capacité à faire face lors d'auditions contradictie-

toires. Tous ces éléments d'ordre psychologique²⁹ ramènent l'issue singulière de l'investigation à sa nature intrinsèquement incertaine ; mais les groupes opérationnels prouvent qu'il y a moyen d'inscrire l'activité de PJ dans un registre autre que celui, inhibant sur le plan de l'action, de la singularité des cas ; ils adoptent en effet une approche «statistique»³⁰ du fonctionnement de la chaîne pénale, partagée par les magistrats : «pris la main dans le sac», un auteur minimise ses probabilités d'échapper à une condamnation. En ce sens, les groupes opérationnels constituent une tentative de rationalisation du métier de police judiciaire.

235

DES RELATIONS DE CONFIANCE STRUCTURELLES

Plutôt que comme un secteur caractérisé par des relations de confiance fondées sur des relations interpersonnelles et la conversion des policiers au respect du droit, il nous semble que l'espace de l'interaction OPI/parquetiers doit être considéré comme un lieu de la chaîne pénale où s'opère une médiation entre les logiques policières et les logiques judiciaires. Chacun des acteurs concernés n'y est plus le strict représentant des logiques de son «camp», mais le négociateur d'un compromis institutionnel entre les attentes policières (les résultats) et judiciaires (le respect du droit) de manière à ce

•••• (29) Il semble s'agir plus généralement d'une matrice d'attitude, dans la police nationale. On note en effet l'existence de phénomènes identiques dans l'anticipation des réactions des «voyous», et également, comme l'ont montré les auteurs de *Police Quotidienne*, de celles de l'ensemble «police» en tant que machine administrative.

(30) Cette distinction entre «causalité singulière» et «causalité statistique» est un emprunt à DESROSIÈRES (A.), 1988, «Masses, individus, moyennes : la statistique sociale au XIX^e siècle», *Hermès*, n°2, notamment p. 55-56.

que la relation policiers/siège, structurément conflictuelle et qui reste, elle, abstraite, n'entache pas d'inefficacité absolue le traitement pénal des infractions au code pénal. Le compromis effectué en ce lieu s'objective dans la notion de « mise en forme juridique », qui caractérise, comme nous l'avons vu, pour les deux acteurs, le travail procédural, aussi loin du fétichisme que de la dénégation.

Cet espace est un lieu d'acculturation réciproque dans lequel la culture des magistrats se métisse d'une attention aux résultats et celle des policiers d'une attention au droit, tandis que les deux autres pôles (policiers non OPJ et magistrats du siège) conservent leur approche monolithique du travail de police judiciaire. Au cours des missions qu'ils ont à jouer dans leur propre camp, les deux acteurs diffusent, par ailleurs, leur culture syncrétique en essayant, dans des relations plus ou moins conflictuelles, d'amener les « puristes » de leur camp à intégrer en partie la logique de l'autre : les parquetiers dans leurs réquisitions et les OPJ lorsqu'ils tancent les gardiens qui ont pu se montrer négligents juridiquement. De la communauté des intérêts objectifs entre ces deux types d'agent naissent des relations de confiance, de nature structurelle et non interpersonnelle, même s'il va de soi que les contacts interpersonnels sont l'occasion de se réassurer sur (ou de remettre

en cause) l'aspect fonctionnel de la logique de « collaboration » avec ceux de l'autre camp en testant la loyauté et/ou la « compétence » de l'émissaire du camp d'en face.

CONCLUSION

Caractérisé comme un mode prestigieux de gestion de flux, en l'occurrence celui des infractions au code pénal, le métier de police judiciaire, tel qu'il peut être objectivé, est tributaire de son organisation concrète. Dans un contexte d'engorgement de la chaîne pénale, une politique volontariste d'organisation est nécessaire si les acteurs veulent conserver une maîtrise, même relative, de leur mode d'intervention sociale sur le secteur d'activité qui leur est attribué. La France dans ce domaine se caractérise par une grande richesse : une pluralité d'expérimentations structurées en modèles distincts. L'absence de hiérarchisation rigoureuse entre les modèles a pour effet de générer une mise en concurrence entre les services qui oblige chacun à remettre en cause ses façons de faire pour rester (ou devenir³¹) « compétitif ». Ces remises en cause se traduisent par des phénomènes d'importation de solutions inventées par le voisin et néanmoins concurrent, donnant naissance à leur tour à de nouvelles expérimentations qui seront à leur tour exportées puis adaptées à la culture de l'institution réceptrice³². Il ne s'agit pas

••• (31) On pense ici par exemple à l'effort mené par la Gendarmerie nationale dans le domaine du traitement des cambriolages en matière d'œuvres d'art et autres objets précieux et uniques.

(32) La « solution BREC-BRI » a ainsi été elle-même imitée par la Sécurité publique pour donner naissance aux Sûretés départementales.

pour nous de faire de cette concurrence un mode idéal de régulation dans un secteur d'activité où elle produit d'importants effets pervers, notamment par le fait de rendre pour le moins difficile le travail en collaboration. Mais force est de constater qu'elle est, là aussi, à l'origine d'une dynamique productive... En l'occurrence, c'est bien à elle que

doit être attribué le «sauvetage» actuellement en cours au sein de la PJ de la branche «terrain» du métier de police judiciaire, dont les logiques de fonctionnement correspondent davantage à la définition subjective que les acteurs concernés conservent de cette activité de police.

■ Anne WUILLEUMIER
CRPS-PARIS I

LA MOBILITÉ DES DÉLINQUANTS SAISIE PAR LA STATISTIQUE POLICIÈRE¹

par Laetitia DILLIES

La confrontation des lieux de commission des actes délinquants et des lieux de résidence de leurs auteurs permet de démontrer les tenants et aboutissants du phénomène de mobilité des délinquants.

L'étude montre comment l'importance de cette mobilité, aussi bien intra-départementale qu'inter-départementale, varie selon les départements étudiés et selon les types d'infraction que la police y enregistre.

N o t e s e t é t u d e s

239

Dans un récent article, le socio-criminologue Hugues Lagrange relève «la difficulté de dessiner concrètement, à l'aide d'indicateurs, la géographie des infractants et celle des infractions. [...] Les statistiques publiées par la police et la gendarmerie, dit-il, ne fournissent que la répartition des infractions, elles ne permettent pas de connaître l'origine géographique des délinquants qui opèrent sur le territoire d'une commune ou d'une agglomération ».²

Les statistiques publiées par la police et la gendarmerie, dit-il, ne fournissent que la répartition des infractions, elles ne permettent pas de connaître l'origine géographique des délinquants qui opèrent sur le territoire d'une commune ou d'une agglomération ».²

L'INHESI a souhaité combler cette lacune en lançant, en 1998, une étude sur la mobilité des personnes mises en cause par la police durant l'année 1996 : il s'est agi de confronter l'adresse de délinquants au lieu de domiciliation de commission de leurs infrac-

tions. L'étude a porté sur trois départements, l'Oise, la Gironde et la Seine-Saint-Denis, choisis pour leurs situations géographiques, démographiques et criminelles particulières.

Malgré le fait que «la ville [ne soit] pas une unité close, [que] les délinquants ne s'arrêtent pas aux frontières administratives»,³ la commune restera notre unité d'analyse. On distinguera néanmoins quatre types de délinquance liés à la mobilité de leurs auteurs que l'on baptisera respectivement de : délinquance sédentaire (le délinquant agit dans sa propre commune de résidence); délinquance non sédentaire (le délinquant agit dans une autre commune que la sienne, mais reste dans son département de résidence⁴) ; délinquance

•••• (1) Cet article est tiré d'un rapport : DILLIES (L.), 2000, «Délinquants mis en cause par la police, questions de mobilité et de récidive », INHESI, Études et recherches.

(2) LAGRANGE (H.), 1998, «Du diagnostic à l'action : l'échelle pertinente du territoire», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure* n°33, 3^e trimestre, p. 155-194.

(3) LAGRANGE (H.), *art. cit.*, p. 187.

(4) Ces deux premiers types de délinquants seront qualifiés de «résidents».

exportée (le délinquant quitte son département pour commettre un délit), et de délinquance importée (le délinquant commet un délit dans l'Oise, la Gironde ou la Seine-St-Denis, mais n'y réside pas⁵).

Il est très important de noter que cette étude est basée sur les crimes et délits enregistrés et élucidés par les services de police, ce qui, on le sait, est source de deux biais essentiels.

Tout d'abord, la police ne couvre pas de la même façon les trois départements étudiés (le taux de couverture de la police est de 39% dans l'Oise, 66% en Gironde et 95% en Seine-St-Denis). Ces différences de taux de couverture ne poseraient aucun problème dans l'interprétation des résultats si l'on savait que police et gendarmerie enregistraient les mêmes types de délits. Or, la structure de la délinquance est différente selon que l'on étudie les chiffres de la police ou ceux de la gendarmerie.

Le deuxième biais est lié au fait que l'on étudie les délits pour lesquels un mis en cause a été identifié. Or, les taux d'élucidation varient énormément d'un type de délit à un autre : les délits tels que les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) ou les infractions en matière d'ordre public présentent des taux d'élucidation importants (de telles infractions sont en fait élucidées au moment où elles sont constatées : c'est la composante « proactive »⁶ du travail des services de police qui entre

en ligne de compte), alors que les vols et les destructions ont des taux d'élucidation faibles (exception faite des vols à l'étalage et des recels qui, comme les ILS, sont élucidés au moment de leur constatation), ce que l'on interprète comme un pur effet de réactivité passive.

Ces précautions d'interprétation étant assimilées, qu'apportent les résultats de cette étude ?

LA MOBILITÉ DES DÉLINQUANTS

79% des délits enregistrés dans un département sont commis par des personnes résidant dans le département lui-même. Une fois sur deux, le délinquant habite même la commune où il est mis en cause⁷. 21%, (soit un sur cinq délits), sont ainsi imputables à des délinquants non-résidents.

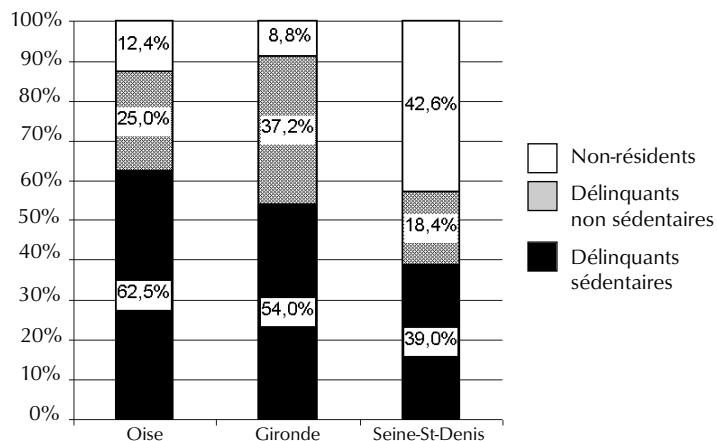
Derrière cette vue générale, se cachent en fait d'énormes disparités départementales. Si la part des résidents impliqués dans la délinquance du département est toujours supérieure à celle des non-résidents, les départements de l'Oise, de la Gironde et de la Seine-St-Denis présentent néanmoins des différences considérables : dans l'Oise et la Gironde, respectivement 12% et 9% des délits mettent en cause des délinquants non-résidents, alors que ce taux atteint 43% en Seine-St-Denis : plus d'un délit sur trois y est donc commis par un non-résident (cf. graphique 1).

•••• (5) Ce sont les « non-résidents ».

(6) REISS (A. Jr), BORDUA (D. J.), 1967, « Organization and environment : a perspective on the Police », in DAVID (J.), BORDUA (D. J.) (ed.), *The Police : six sociological essays*, New-York, John Wiley.

(7) En effet, 52% des délits mettent un cause un délinquant sédentaire.

Graphique 1 : ORIGINE DES AUTEURS DES DÉLITS ENREGISTRÉS DANS CHAQUE COMMUNE



Sur dix faits commis dans l’Oise ou la Gironde, six sont commis par des délinquants sédentaires, trois par des délinquants non sédentaires et un par des non-résidents : la délinquance est essentiellement endogène. En revanche, en Seine-St-Denis, si la part des résidents reste supérieure à la part des non-résidents, la structure de la délinquance est singulièrement différente : sur dix faits commis, quatre sont imputables à des délinquants sédentaires, deux à des délinquants non sédentaires et quatre à des non-résidents. La Seine-St-Denis souffre donc d’une grande importation de délinquants.

Se pose maintenant la question de la relation entre mobilité des délinquants et type de délit commis. En fait, quel que soit le département, les ILS, les infractions astucieuses contre les biens et les infractions en matière d’ordre public sont les infractions qui mettent le plus

souvent en cause des non-résidents⁸. Les proportions de non-résidents varient cependant d’un département à l’autre.

Les atteintes à la personne, les destructions et les vols sont en revanche des délits davantage commis par des résidents. Précisons néanmoins qu’en Seine-St-Denis, il s’agit d’abord des atteintes à la famille et à l’enfant, puis des atteintes à la personne et des destructions.

Si, parmi les résidents, on distingue maintenant délinquants sédentaires et délinquants non sédentaires, on s’aperçoit que les délinquants non sédentaires sont davantage mis en cause pour ILS, vols ou infractions astucieuses contre les biens. Les résultats concernant les délinquants sédentaires varient sensiblement d’un département à l’autre : dans l’Oise, ce sont les destructions, les atteintes à la personne et les atteintes aux moeurs qui mettent le plus souvent en cause des sédentaires.

•••• (8) Il faut également ajouter, pour parfaire l’image de la délinquance importée dans l’Oise, les atteintes aux moeurs.

Tableau 1 : LA DÉLINQUANCE INTRA-DÉPARTEMENTALE

	Oise	Gironde	Seine-St-Denis
Nombre de délinquants résidents	2265	7655	14244
Nombre de délinquants sédentaires	1618	4532	9679
Proportion parmi les délinquants résidents	71,4%	59,2%	68,0%
Nombre de délinquants non sédentaires	647	3123	4565
Proportion parmi les délinquants résidents	28,6%	40,8%	32,0%

En Gironde, il s'agit des atteintes à la personne, des atteintes à la famille et des destructions. En Seine-St-Denis, des atteintes à la famille, des atteintes à la personne et des atteintes aux mœurs.

Si l'on considère enfin les délinquants mobiles (c'est-à-dire les délinquants immigrants et les délinquants non sédentaires), on observe que les ILS et les infractions astucieuses contre les biens sont les délits qui nécessitent le plus de déplacements de la part de leurs auteurs: plus de cinq infractions de ce type sur dix, dans l'Oise et la Gironde, et jusqu'à sept infractions sur dix en Seine-St-Denis, mettent en cause des délinquants résidant soit dans une autre commune, soit dans un autre département.

Nous allons maintenant étudier plus en détail la délinquance intradépartementale, commise par les délinquants résidant dans le département, et la délinquance interdépartementale.

LA MOBILITÉ INTRADÉPARTEMENTALE

Comme nous l'avons vu précédemment, ces délinquants peuvent être qualifiés soit de « délinquants sédentaires », soit de « délinquants non sédentaires ». Le tableau 1 donne la répartition des délinquants selon ces deux catégories.

La délinquance intradépartementale est donc essentiellement composée d'infractions commises par des délinquants sédentaires : seuls 34% des délinquants font preuve d'une mobilité au sein du département, c'est-à-dire qu'il existe une dissociation entre commune de domiciliation et commune de commission.

LES DÉLINQUANTS SÉDENTAIRES

La délinquance sédentaire présente des caractéristiques différentes selon les départements : en Gironde, les délinquants sédentaires se situent essentiellement dans une seule ville, à Bordeaux ; dans l'Oise, ils se répartissent sur quelques villes ; en Seine-St-Denis, sur tout le département. (cf. tableau 2)

Les délits les plus fréquemment imputables aux délinquants sédentaires sont les vols (une fois sur trois), les atteintes à la personne, les destructions et les infractions en matière d'ordre public. (cf. tableau 3)

LES DÉLINQUANTS NON SÉDENTAIRES

Nous allons maintenant déterminer les communes qui attirent les délinquants non sédentaires (mobiles au sein du département). Nous désignerons ces

Tableau 2 : LOCALISATION DES DÉLINQUANTS SÉDENTAIRES

Oise		Gironde		Seine-St-Denis	
Beauvais	40%	Bordeaux	58%	Montreuil	10%
Creil	22%	Mérignac	7%	St Denis	9%
Compiègne	20%	Libourne	5%	Aulnay sous Bois	7%
Nogent sur Oise	11%	Lormont	5%	Aubervilliers	5%
Montataire	6%	Pessac	4%	Sevran	5%
Autre	2%	Autre	23%	Autre	64%
Total	100%	Total	100%	Total	100%

Tableau 3 : TYPES DE DÉLITS COMMIS PAR LES DÉLINQUANTS SÉDENTAIRES

	Oise	Gironde	Seine-St-Denis	Moyenne
personne	22,2%	24,8%	21,7%	22,9%
mœurs	3,7%	3,0%	2,7%	3,1%
famille et enfant	4,3%	3,0%	3,0%	3,4%
stupéfiants	7,5%	7,8%	8,3%	7,9%
ordre public	8,2%	9,5%	16,1%	11,3%
destructions	13,4%	10,9%	9,6%	11,3%
vols	34,4%	33,4%	28,5%	32,1%
astuc.c/biens	5,9%	5,1%	4,5%	5,2%
chèques	0,2%	0,4%	0,0%	0,2%
divers	0,2%	2,1%	5,5%	2,6%
Total	100%	100%	100%	

243

communes comme étant des communes «attractives», le raisonnement se faisant en terme d'«attractivité ou d'importation» de délinquants. Par symétrie, nous déterminerons les communes de résidence qui «exportent» le plus de délinquants. Le raisonnement est basé sur la métaphore de «l'envoi» ou de «l'exportation» de délinquants.

La mobilité par département

Les villes les plus attractives de l'Oise sont Creil, Compiègne, Beauvais,

Nogent sur Oise et Montataire. Ce sont également les villes les plus exportatrices de délinquants non sédentaires. Méthodologiquement, on renseignera le «solde de mobilité» en calculant le différentiel entre l'importation et l'exportation de délinquants non sédentaires : un solde positif indique que la ville importe plus de délinquants qu'elle n'en exporte ; un solde négatif indique que la ville exporte plus de délinquants qu'elle n'en importe.

Ce sont alors les villes de Creil⁹, Compiègne, et Beauvais qui présentent

les plus grands soldes de mobilité (respectivement 17%, 13% et 12%) : elles attirent les délinquants du département.

infractions en matière d'ordre public (cf. tableau 4), nous avons choisi d'étudier la mobilité des personnes mises en

Tableau 4 : TYPES DE DÉLITS COMMIS PAR LES DÉLINQUANTS NON SÉDENTAIRES

	Oise	Gironde	Seine-St-Denis	Moyenne
personne	16,5%	17,5%	13,0%	15,7%
mœurs	1,7%	2,9%	1,7%	2,1%
famille et enfant	3,2%	1,7%	1,2%	2,0%
stupéfiants	14,4%	9,7%	11,0%	11,7%
ordre public	9,1%	6,7%	17,9%	11,2%
destructions	7,3%	8,4%	7,5%	7,7%
vols	39,1%	43,0%	30,8%	37,6%
astuc. c/biens	7,9%	7,7%	7,0%	7,5%
chèques	0,3%	0,7%	0,1%	0,4%
divers	0,5%	1,7%	9,8%	4,0%
Total	100%	100%	100%	

En Gironde, Bordeaux attire plus de 41% des délinquants non sédentaires et en exporte 19%. Bordeaux est fortement attractive.

En Seine-St-Denis, aucune ville n'est particulièrement importatrice ou exportatrice de délinquants non sédentaires et les soldes sont dans l'ensemble assez faibles.

La mobilité par type de délits

Le principe est de regarder si, pour un délit particulier, une commune est plutôt exportatrice ou importatrice de délinquants non sédentaires. Les délits les plus fréquemment commis par les délinquants non sédentaires étant les vols, les atteintes à la personne, les ILS et les

cause pour ces quatre types d'infractions. Aucune commune n'étant particulièrement exportatrice, le tableau 5 se contente de lister les communes attractives. Les communes les plus attractives aux yeux des délinquants non sédentaires sont donc Compiègne, Beauvais et Creil pour l'Oise ; Bordeaux pour la Gironde, et pour la Seine-St-Denis, Rosny-sous-Bois (vols) et Pantin (ILS).

LA MOBILITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

Dans quelles communes les délinquants non résidents agissent-ils ? D'où viennent-ils ? Est-ce que les flux d'«importation» sont supérieurs aux flux d'«exportation» ? Il s'agit de caractériser le processus d'«échange» de délinquants

•••• (9) La ville de Creil est à la fois la ville la plus importatrice et la plus exportatrice de délinquants non sédentaires. Son solde de mobilité est néanmoins positif.

Tableau 5 : LES COMMUNES ATTRACTIVES

Communes attractives	Vols	Atteintes à la personne	Infractions à la législation sur les stupéfiants	Infractions en matière d'ordre public
Oise	Beauvais Compiègne	Creil Compiègne Nogent-sur-Oise Beauvais	Creil Compiègne	Creil Compiègne Beauvais
Gironde	Bordeaux	Bordeaux	Bordeaux	Bordeaux
Seine-St-Denis	Rosny-sous-Bois	*	Pantin	*

* aucune ville ne présente un solde de mobilité important (c'est-à-dire >5%)

entre différents départements. Plus précisément, on définit le solde de mobilité comme le différentiel « délinquance importée – délinquance exportée ».

On voit, d'après le tableau 6, que la Seine-St-Denis comme la Gironde « accueillent » davantage de délinquants

culièrement les délinquants non sédentaires, hormis Rosny-sous-Bois pour les vols et Pantin pour les ILS. Il apparaît ici que Montreuil attire davantage les non-résidents que les délinquants non sédentaires. Les autres soldes restent sensiblement les mêmes.

245

Tableau 6 : MOBILITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

	Oise	Gironde	Seine-St-Denis
Importation de délinquants	322	741	10560
Exportation de délinquants	862	483	6824
Solde	- 540	+ 258	+ 3736

qu'elles n'en exportent. Ce sont donc des départements attractifs, contrairement au département de l'Oise.

LA DÉLINQUANCE IMPORTÉE

Les non-résidents, comme les délinquants non sédentaires, sont attirés, pour l'Oise, par Creil, Compiègne et Beauvais, et pour la Gironde, par Bordeaux.

En ce qui concerne la Seine-St-Denis, on a vu qu'aucune ville n'attirait parti-

Il s'agit maintenant de déterminer les communes d'origine des délinquants non résidents. La ville qui exporte le plus de délinquants vers l'Oise est Paris (13% des non-résidents viennent en effet de la capitale). 7% viennent d'Amiens ou de Rouen, villes qui se situent dans des départements limitrophes. En Gironde, l'origine des non-résidents est encore plus diverse : 6% viennent de Paris, 5% d'Angoulême ou de Bergerac (situées dans des départements limitrophes).

Il n'existe donc pas véritablement de viviers de délinquants, ni pour l'Oise, ni pour la Gironde.

En revanche, Paris est fortement exportatrice de délinquants vers la Seine-St-Denis : un non-résident sur trois vient en effet de la capitale.

LA DÉLINQUANCE EXPORTÉE

On peut désormais s'intéresser aux délinquants qui, au contraire, ont quitté l'Oise, la Gironde ou la Seine-St-Denis pour commettre un délit.

Quel que soit leur département de résidence, les délinquants émigrants vont en majorité commettre un délit à Paris (le phénomène d'attraction de la capitale étant évidemment plus faible pour les résidents de la Gironde). Les délinquants émigrants de l'Oise et de la Seine-St-Denis se déplacent également dans des départements limitrophes. Ceux de la Gironde sont attirés par le département des Pyrénées Atlantiques.

D'où viennent-ils ? Un délinquant sur trois vient, pour l'Oise, de Creil, Beauvais, Nogent sur Oise, Compiègne ou Méru ; pour la Gironde, de Bordeaux ; pour la Seine-St-Denis, de St-Denis, Montreuil, St Ouen, Aubervilliers ou Épinay sur Seine.

Ces échanges interdépartementaux de délinquants entraînent-ils une différence au niveau de la structure de la criminalité ? Autrement dit, les délinquants émigrants commettent-ils les mêmes délits que les délinquants immigrants ?

LES SOLDES DE MOBILITÉ PAR TYPE DE DÉLIT

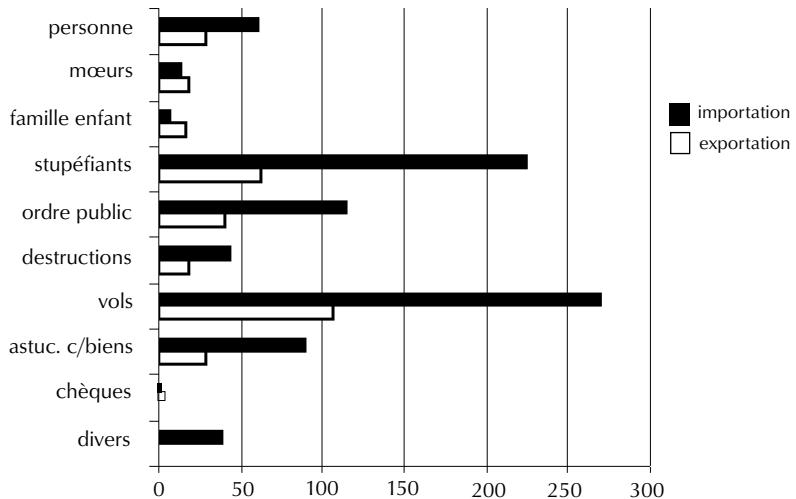
En ce qui concerne le département de l'Oise, les vols et les ILS sont les délits les plus fréquemment commis, à la fois par les délinquants immigrants et émigrants. Les délinquants émigrants étant plus nombreux que les délinquants immigrants, le solde de mobilité (importation - exportation) est néanmoins négatif : l'Oise est exportatrice de délinquants en matière de vols et d'ILS. (cf. graphiques 2a et 2b)

La Gironde est au contraire importatrice de délinquants, notamment en matière de vols et d'infractions à l'ordre public. Les soldes sont néanmoins faibles. (cf. graphiques 3a et 3b)

En Seine-St-Denis, quel que soit le type de délit, les délinquants immigrants sont plus nombreux que les délinquants émigrants. Le solde concernant les ILS est très largement positif : la Seine-St-Denis est fortement attractive en matière d'ILS. Elle l'est également pour les atteintes à la personne, les vols et les atteintes à l'ordre public. (cf. graphique 4a et 4b)

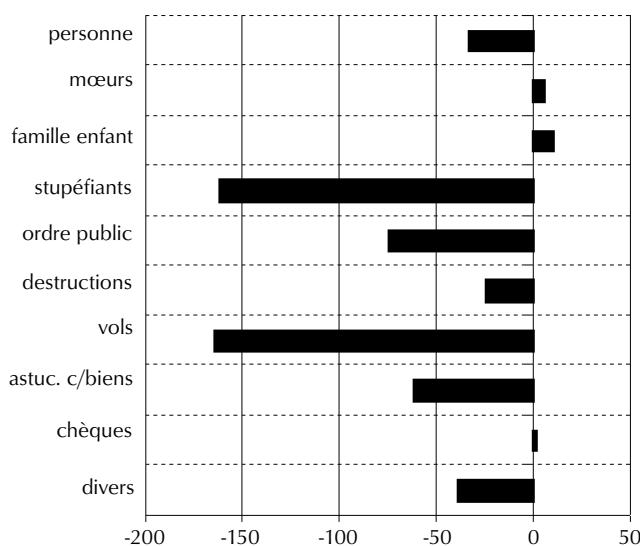
Chaque département présente ainsi des caractéristiques différentes : l'Oise est exportatrice de délinquants, notamment en matière d'ILS et de vols. La Gironde semble, quant à elle, bénéficier d'un certain équilibre entre nombre d'entrées et nombre de sorties de délinquants. La Seine-St-Denis, en revanche, est fortement attractive, notamment pour les ILS, les atteintes à la personne, les vols et les infractions en matière d'ordre public.

Graphique 2a : DÉLINQUANCE IMPORTÉE ET EXPORTÉE (OISE)

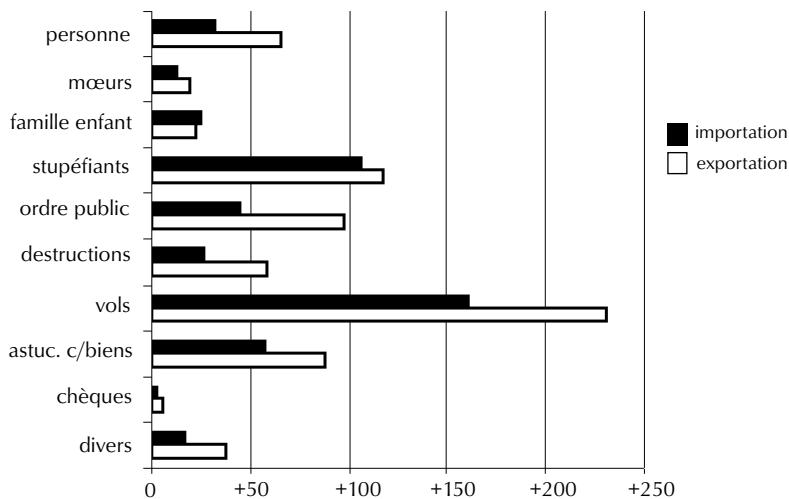


247

Graphique 2b : SOLDE DÉLINQUANCE IMPORTÉE - DÉLINQUANCE EXPORTÉE (OISE)

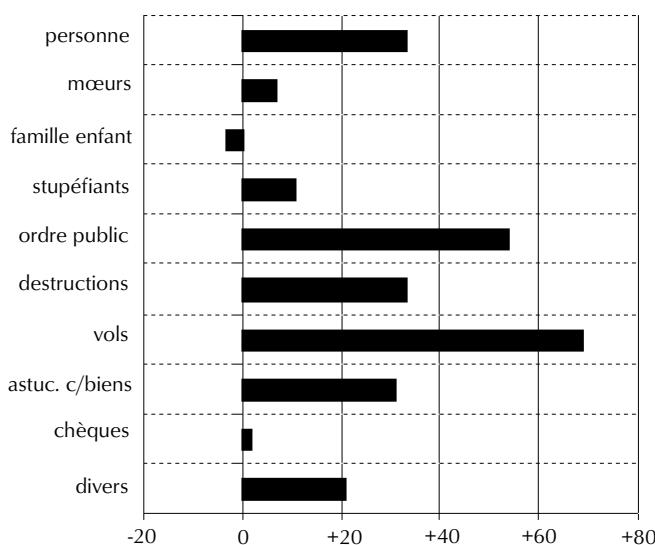


Graphique 3a : DÉLINQUANCE IMPORTÉE ET EXPORTÉE (GIRONDE)

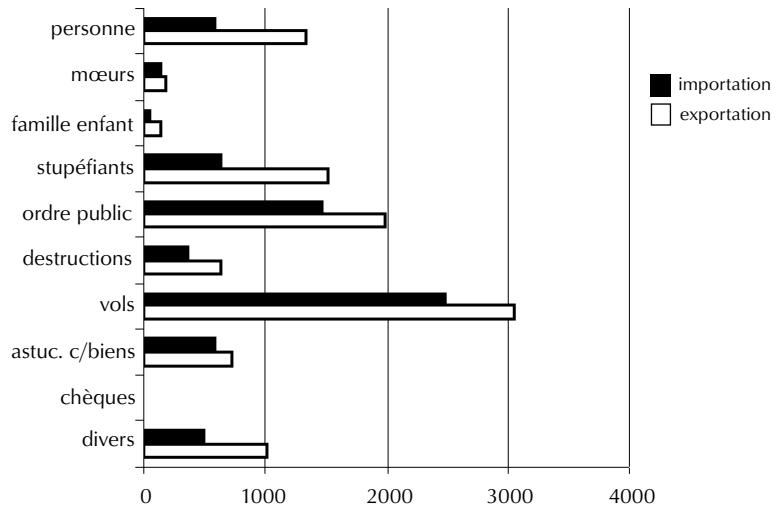


248

Graphique 3b : SOLDE DÉLINQUANCE IMPORTÉE - DÉLINQUANCE EXPORTÉE (GIRONDE)

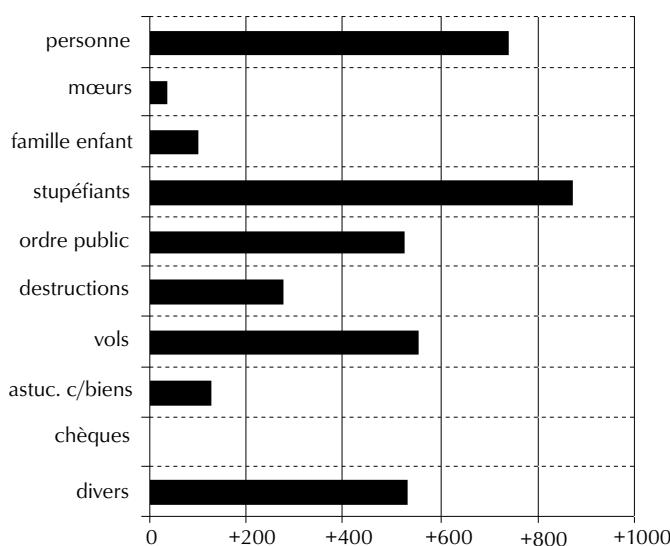


Graphique 4a : DÉLINQUANCE IMPORTÉE ET EXPORTÉE (SEINE ST DENIS)



249

Graphique 4b : SOLDE DÉLINQUANCE IMPORTÉE - DÉLINQUANCE EXPORTÉE (SEINE ST DENIS)



CONCLUSION

La délinquance dans l'Oise et la Gironde est essentiellement endogène : la majorité des délits est commise par des délinquants du département. La Seine-St-Denis souffre quant à elle d'une grande importation de délinquants.

Quel que soit le type de délinquant considéré (sédentaire, non sédentaire ou immigrant), les délits les plus fréquemment commis sont les vols, les atteintes à la personne, les infractions en matière d'ordre public et les ILS (cf. tableau 7).

Si l'on confronte enfin délinquance mobile¹⁰ et délinquance sédentaire, nous pouvons calculer un nouveau solde de mobilité (délinquance sédentaire – délinquance mobile) : s'il est positif, la délinquance est essentiellement commise par les résidents de la commune ; s'il est négatif, elle est plutôt le fait d'individus extérieurs à la commune (qu'ils soient du département ou non). Les soldes positifs de Beauvais, Creil et Compiègne indiquent que ces trois villes font globalement face à une délinquance sédentaire, tout comme Bordeaux. Montreuil et Sevran sont quant à elles les

250

Tableau 7 : STRUCTURE DE LA DÉLINQUANCE DÉPARTEMENTALE

Délinquance du département (%)	→	Délinquants sédentaires (%)	Délinquants non sédentaires (%)	Délinquants immigrants (%)
Vols	32	32	38	31
Atteintes à la personne	18	23	16	10
Atteintes à l'ordre public	15	11	11	15
ILS	11	8	12	17
Autres catégories	24	26	23	27
Total	100	100	100	100

Les délinquants non sédentaires commettent davantage de vols que les autres types de délinquants (la mobilité est intradépartementale) ; les délinquants immigrants, davantage d'ILS et d'infractions en matière d'ordre public (la mobilité est interdépartementale) ; les délinquants sédentaires, davantage d'atteintes à la personne (ce type d'infraction entraîne donc peu de mobilité de la part de ses auteurs).

communes de Seine-St-Denis les plus touchées par la délinquance sédentaire. Rosny sous Bois, Bobigny, Bagnolet, Le Raincy, Pantin, La Courneuve, Les Lilas, Neuilly Plaisance et Les Pavillons sous Bois sont en revanche victimes de délinquance mobile. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les communes situées à la périphérie du département ne sont donc pas toujours les plus touchées par la délinquance mobile.

■ Laetitia DILLIES

Chargée de recherche IHESI

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Yves CARTUYVELS, Philippe MARY (dir.),
L'État face à l'insécurité : dérives politiques des années 90,
 Bruxelles, Labor, 1999.

Partant du constat selon lequel la problématique sécuritaire s'est imposée comme thème politique majeur en Belgique au cours des années quatre-vingt-dix, cet ouvrage collectif se propose de dresser un bilan de la question sous un triple aspect : la définition de l'insécurité, les explications du phénomène, les réponses étatiques.

L. van Campenhoudt s'interroge sur les processus historiques et sociaux grâce auxquels le paradigme sécuritaire a pu s'imposer en Belgique. À l'instar des États-Unis, on assisterait en Europe à un retrait de l'État social au profit d'un État pénal. Caractérisée par la construction d'une dangerosité et la criminalisation de certaines catégories d'individus, cette pénalisation s'accomplirait grâce au concours des classes moyennes et de la police, qui rechercherait une potentialité de délinquance à travers l'usage de stratégies proactives. Malgré des particularités inhérentes à la Belgique, le gouvernement belge a mis en place une politique sécuritaire centrée sur la petite délinquance urbaine, et plus spécialement sur quelques groupes «à risques». Cette politique visait à répondre à la délégitimation des institutions de contrôle, consécutive aux dysfonctionnements mis à jour

lors de certaines affaires judiciaires («tueurs du Brabant», «Dutroux», etc.) et à ce qui a été présenté comme une recrudescence du «sentiment d'insécurité». Globale et intégrée, cette politique comprenait deux aspects : une socialisation du pénal (médiation pénale, maisons de justice, travail d'intérêt général, peines alternatives, etc.), une pénalisation du social (hausse de la population carcérale, multiplication des longues peines, etc.). Mais l'État ne serait pas seul à répondre à un problème qu'il aurait contribué à constituer : la solution sécuritaire serait le fruit d'une coproduction médiatique et scientifique, les médias participant à la construction sociale de l'opinion via la publicisation du discours sécuritaire et les scientifiques à la légitimation des politiques sécuritaires par le biais d'un discours savant, tandis que la mise en œuvre de cette politique par des professionnels autorisés tendrait à consacrer davantage encore le bien fondé de l'option sécuritaire.

Dans une problématique voisine des thèses de L. Wacquant, Ph. Mary s'attache à montrer comment la politique pénale menée par le gouvernement belge depuis les années quatre-vingt-dix a participé au renforcement de la dépolitisation de la question criminelle. Ce phénomène résulterait du déplacement de priorité du gouvernement du grand banditisme à la petite délinquance et de la réduction de l'État à ses fonctions sécuritaires. Dans la ligne du

rapport de la commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme et le grand banditisme, instituée à la suite des affaires des « tueurs du Brabant » et des Cellules combattantes communistes, soulignant les nombreux dysfonctionnements du système pénal en 1991, un programme prévoyant l'élaboration d'une politique de prévention et la réorganisation des services de police, notamment communale, fut présenté. Suite à la progression électorale de l'extrême droite aux élections législatives, la politique criminelle fut réorganisée autour de quatre axes : le renforcement des actions de prévention contre la petite criminalité, la promotion de sanctions alternatives, l'adoption de mesures contre la toxicomanie et la délinquance juvénile grave et répétée. Le glissement des priorités gouvernementales vers le contrôle de la petite délinquance urbaine et des « groupes à risques » constitua une rupture par rapport à la doctrine des années soixante-dix et quatre-vingt relative à la dépénalisation. Les débats sur la dériminalisation auraient été supplantés par la recherche de sanctions alternatives, lesquelles auraient contribué à une repénalisation *de facto*. Reposant sur la volonté de responsabiliser le délinquant selon une logique néo-libérale, la pénalisation du social serait une conséquence de la mondialisation et du démantèlement consécutif de l'État social. Portée par la libéralisation, la privatisation et la déréglementation, ce phénomène aurait créé les conditions d'une nouvelle alliance entre l'entreprise et l'État. Au déclin de l'État providence, aurait succédé le développement d'un État réduit à ses seules fonctions sécuritaires, la justice pénale étant conçue comme l'une des principales institutions de gestion et de contrôle de l'exclusion.

Dans une veine très proche de D. Garland, Y. Cartuyvels s'intéresse aux métamor-

phoses de l'action étatique à travers les évolutions du champ pénal. Ce furent des crises de légitimité de la loi pénale, qui conduisirent à chaque fois à une réorganisation du champ pénal. On distingue trois périodes clés : le XVIII^e siècle, marqué par le légicentrisme et le rationalisme des Lumières ; les XIX^e et XX^e siècles, où le pénal repose sur une légitimité scientifique et technocratique ; la période contemporaine, caractérisée par le développement d'une justice négociée, fondée sur une éthique procédurale ou de communication. L'instauration d'un système légal-rationnel basé sur le droit naturel à la fin de l'Ancien régime s'accompagna d'une autonomisation progressive du pénal (autorité de la loi pénale) et plaça l'homme au cœur d'une nouvelle anthropologie juridique (comme sujet de droit, libre et responsable). Au souci de réparation d'un dommage privé se substitua le primat de l'intérêt public, la sanction visant moins l'atteinte portée à autrui que le défi à l'autorité de l'État. La dimension traditionnellement vindicative et expiatoire de la peine s'effaça devant un nouvel impératif utilitariste de la prévention (dissuasion, réinsertion par le travail). Puis, le droit fut mobilisé pour atténuer les injustices encadrées par le libéralisme classique. La conception libérale classique de la loi pénale transcendante et sacralisée fit place à une conception différenciée et particulière (émergence d'un droit pénal spécial). D'où le déplacement du centre de production normative vers l'exécutif et l'administration, le glissement du principe de légitimité de la loi pénale (positivisme scientifique, légitimité technocratique), l'essor d'une justice d'expertise et la substitution de mesures aux peines (de sûreté, d'internement, d'éducation, etc.). Le souci protecteur du droit se doubla, paradoxalement, d'une dimension moralisatrice et d'un souci

pragmatique de maintien de l'ordre social contre la dangerosité de certains individus. D'où la dénonciation d'un droit pénal « déguisé », perpétuant les fonctions d'ordre du droit pénal classique, objectivant le sujet, symbolisant le danger d'une disciplinarisation du social. Les mutations contemporaines du pénal s'expliqueraient par la crise du discours scientifique et le souci d'une restauration du sujet, dans le cadre d'une justice négociée. Cette évolution, qui se développerait au nom d'une éthique de la communication, serait indissociable d'un mouvement qui traverserait le pénal en ses deux extrémités : une justice pénale « douce »/une justice pénale « dure » vis-à-vis de la petite délinquance. Cette nouvelle économie pénale répondrait à trois objectifs : le retour à une justice pénale restauratrice (médiation pénale comme espace triangulaire de négociation), à la fonction symbolique du pénal (raviver la réaction sociale contre la petite délinquance, cause du « sentiment d'insécurité » et de la montée de l'extrême droite), un souci pragmatique (éviter l'engorgement de l'appareil de justice pénale).

Un ouvrage collectif, emblématique d'une vision critique des questions d'insécurité, non dénué d'intérêt, mais qui semble pâtir des orientations choisies, la dénonciation d'une « idéologie d'État » par un discours lui-même empreint d'idéologie tendant peut-être à nuire à la démonstration. Si l'approche constructiviste adoptée par la plupart des auteurs présente l'avantage de faire porter la réflexion sur les processus à l'œuvre dans le débat sur l'insécurité, on peut, toutefois, regretter un discours circulaire et une explication mécaniste des phénomènes étudiés (notamment le lien de cause à effet retrait de l'État social/essor d'un État pénal ; socialisation du pénal/pénalisation du social), une analyse dichotomique, une indifférenciation des

acteurs sociaux (la « police », la « justice », les « entreprises ») et une fétichisation de l'État, ce dernier, complètement déréalisé, apparaissant comme un acteur monolithique et omnipotent, doté d'une volonté autonome. Les développements relatifs à la pénalisation des catégories sociales les plus démunies (en particulier, un État libéral qui, d'un côté, exclurait ; de l'autre, sanctionnerait ceux qu'il aurait exclus) conduisent à des développements téléologiques.

On peut, ainsi, s'interroger sur les finalités de cette vaste entreprise de pénalisation sociale et sur l'hypothétique intentionnalité de « l'État » dans ce projet. S'agirait-il d'un dessein politique, porté par la « bourgeoisie » au pouvoir contre un nouveau « prolétariat » ? Malgré une perspective néo-marxiste et des schémas explicatifs souvent globalisants, la réflexion attire l'attention sur la notion mouvante et historiquement située de dangerosité sociale, les nouveaux modes de gestion et de régulation de la petite délinquance urbaine, le décalage entre les discours officiels et les pratiques réelles. Un éclairage de la situation belge et de ses spécificités, qui ne manquera pas de nourrir la réflexion de tous ceux qui s'intéressent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution des politiques publiques de prévention et de sécurité dans une perspective comparée.

■ Julie LE QUANG SANG

Chargée de recherche à l'IHESI

Lucienne BUI TRONG

Violences urbaines, des vérités qui dérangent

Paris, Bayard, 2000, 186 p.

« *J'ai construit un thermomètre, à partir de critères certes discutables, mais qui ont une base empirique. Et si le thermomètre parvient à signaler des fièvres, c'est qu'il*

est utile. À charge pour le médecin de soigner les causes profondes de la maladie » (p. 146), résume modestement le commissaire Bui-Trong, dans un intéressant petit ouvrage au titre hélas un peu racoleur, s'agissant d'établir le bilan de son action aux Renseignements Généraux (RG) depuis neuf ans, à un moment où elle s'est sentie libérée d'une certaine obligation de réserve.

Les Cahiers de la sécurité intérieure ont eu l'occasion à trois reprises (n°14 et n°33) d'évoquer la fameuse échelle de mesure des violences urbaines, en sorte qu'il n'est plus besoin de la présenter à nouveau. Le témoignage vaut surtout le détour pour comprendre de «l'intérieur» les circonstances et le moment fondateurs ayant présidé à son élaboration, observer sa période de montée en puissance fort générante pour les services concurrents, sa progressive légitimation sous Pasqua et Debré, jusqu'à sa consécration officielle sous Chevènement. On comprend également aux nombreux malentendus intellectuels suscités par cet outil, aux récupérations idéologiques et politiques dont il fit assez rapidement l'objet, à quel point le combat de son auteur pour l'imposer à son administration de tutelle fut long et difficile. Pour le lecteur, l'histoire de ce parcours plein d'embûches a somme toute quelque chose de rassurant, qui dépeint des hommes politiques plus perméables aux arguments médiatisés des sécuritaires et anti-sécuritaires, qu'aux alertes quotidiennes des policiers de terrain confrontés, en tant que témoins et victimes (on ne dit jamais en tant que «responsables»), de la montée des violences au quotidien dans les quartiers dits sensibles. Bref, le commissaire qui se fait le porte parole de ses informateurs agace, contestant les lectures par trop «compréhensives» du comportement des auteurs de violences qui régneraient dans ces quartiers. Sa définition personnelle des

violences urbaines est la suivante : «*un certain nombre d'actes commis en groupe : au quotidien, ce terme recouvre certains « jeux » qui visent, par le recours systématique à la provocation et à l'arrogance, à remettre en cause toutes les formes d'autorité et de concorde sociale. Cette sorte de crise d'adolescence aurait pour théâtre non l'intimité familiale, mais le quartier, et prendrait pour cible non les parents, mais les habitants et les représentants des institutions*» (p. 60). Elle montre comment fut conçu et «bricolé» l'outil, les modifications progressives qu'il dut subir pour coller au plus près de la réalité des faits rapportés, comment il est même devenu indispensable à la police judiciaire (à partir de 1998) qui en contesta durablement l'intérêt opérationnel. À partir du moment où il est également devenu un outil «public» et médiatisé avec tous les risques de dérapages que cela comporte, L. Bui-Trong s'en fait le défenseur acharné. Elle lui attribue une vertu quasiment sociologique (l'instrument aurait mis à jour l'extension géographique des phénomènes décrits de même que des régressions d'intensité dans certains quartiers, une importante progression des incivilités agressives et une diversification des violences bien au-delà de leur périmètre d'émission), en même temps qu'une vertu opérationnelle puisque l'outil prédirait les risques d'émeutes, ce qui n'a apparemment pas convaincu tout le monde.

Il s'ensuit que d'autres critiques qui sont allées jusqu'à accuser l'outil d'avoir fait naître un phénomène inexistant semblent une objection difficilement recevable, tant qu'elles n'ont pas apporté la preuve que les mêmes faits répertoriés ne constituent pas des violences ; cela supposerait évidemment de s'entendre un minimum sur la notion de «fait de violences». Intranchable, puisqu'aucune science indépendante ne disposera de

la puissance policière pour les récolter et les interpréter différemment. Plus intéressante, semble-t-il, est peut-être la question de savoir en quoi la section «Ville et Banlieues» des RG a pu jouer un rôle déterminant dans la prise de conscience d'une gauche réaliste ayant besoin d'être convertie par «l'insécurité objective» décrite par un instrument suffisamment crédible, pour favoriser sa mue idéologique, au point que l'auteur puisse affirmer : «*Villepinte a rompu un cercle infernal*».

L'histoire critique fera plus tard la part des choses. Tenons pour l'instant comme très vraisemblable l'hypothèse que les RG ont joué un rôle non négligeable dans la politique de sécurité Jospin-Chevènement à partir de 1997. Assez vraisemblable en tout cas pour anéantir les pitoyables tentatives en captation d'héritage audibles et visibles chez des idéologues et marchands de sécurité qui éprouvent par les temps qui courrent un curieux besoin de s'attribuer la paternité de cette conversion.

La mise au point du commissaire Bui-Trong dont les rapports internes sont du reste régulièrement pillés par ces derniers, a une autre tenue. Et l'on aurait tort de rester sourd au message de cette normalienne au parcours pour le moins atypique dans la police, qui sait peser ses mots (opérer par exemple une soigneuse distinction entre sécurité et sécuritarisme) et répondre aux objections qui lui ont été portées de toutes parts. Sa démarche militante et réflexive est assez rare pour être signalée, même si l'on aurait aimé que ce second aspect fût plus poussé. Quoiqu'il en soit, les sciences sociales critiques, spécialisées sur les questions d'insécurité, à juste titre rétives à tout point de vue juge et partie, auraient pourtant tort de négliger d'aller regarder cet ouvrage de près afin de fonder un jugement plus nuancé sur son utilité pratique. Car

l'indifférence en l'espèce serait vraiment coupable si elle ne devait laisser le champ libre qu'aux arguments et aux pratiques répressives les plus extrémistes qui soient.

■ Frédéric OCQUETEAU

IHESI/CNRS-GAPP

Dominique BOULLIER, Stéphanie CHEVRIER

Les sapeurs-pompiers,

Des soldats du feu aux techniciens du risque

PUF, 2000, 172 p.

255

Curieux ouvrage. Sous trois aspects.

Les auteurs, qui s'affirment sociologues nous mettent en garde : ce qui définit les sapeurs-pompiers, c'est un «*travail (car, en fait, c'en est un, on l'oublierait facilement)*» (p. 100). On s'attendrait donc à une étude informée par ces sous-disciplines classiques, et bien armées, que sont la sociologie du travail, celle des organisations et celle des professions. Il n'y sera fait aucune référence, au point que leur absence finit par devenir assourdissante.

À défaut, on aurait pu espérer le recours à une démarche comparative, dont Durkheim nous a appris - il y a déjà quelque temps - qu'elle était la reine des méthodes sociologiques. On n'en trouvera nulle trace. Ni comparaison dans l'espace : on ne trouvera aucune référence à quelque étude que ce soit sur les sapeurs-pompiers dans d'autres pays... On gage pourtant qu'il doit exister au moins quelques recherches nord-américaines de quelque intérêt (?)... Ni comparaison avec d'autres métiers de l'urgence (hormis l'étude de J. Peneff sur l'hôpital). Absence qui permet quelques affirmations téméraires, telle que : «*les sapeurs-pompiers sont les seuls, partout en France, dans un délai très court, de jour comme de nuit, à pouvoir faire quelque chose*» (p. 11), et interdit de questionner ce qui précisément est propre à

l'activité et aux missions spécifiques du Corps et ce qui, au contraire, se retrouve quasi à l'identique dans tous les métiers asservis à l'urgence et à la pression d'une demande sociale pressante et indéterminée.

Enfin, si l'on est informé par une note laconique (p. 10) que l'ouvrage est issu d'une «recherche» menée en 1995-1996 dans trois départements, on n'en saura pas plus sur les opérations de recherche effectivement menées, les méthodes utilisées, les données collectées, etc.

Bref, sous tous ces critères, et malgré le titre de la collection dans laquelle il paraît, l'ouvrage échappe, sans doute très délibérément, aux canons ordinaires d'évaluation d'une recherche en sciences sociales. On se gardera donc de tenter de l'y soumettre, d'autant que de surcroît la partie théorique, introduite par un présomptueux «Ce que faire de la sociologie veut dire», nous est demeurée totalement impénétrable.

Restent de très suggestives notations sur le quotidien de la tâche, son infinie variété, et en regard, un passionnant travail - en effet - de maîtrise, ou de tentative de «neutralisation de l'effet perturbant de l'urgence» (p.67) par l'information (le compte-rendu constant et multiforme), la prévision, modélisation systématique des interventions potentielles, la prévention et la formation. Travail de «qualification», qui encadre l'évolution du métier «des soldats du feu aux techniciens du risque», entreprise et soutenue par des responsables (mais par qui, au fait ?).

En regard, les auteurs soulignent que le feu ne représente plus qu'un dixième des appels, que le nombre de ceux-ci augmente sans cesse (le nombre des interventions a été multiplié par trois en vingt ans), et que c'est, en conséquence, «le sale boulot» de «secouristes du pauvre» qui prend une place croissante dans l'intervention. D'où

peut-être une question essentielle sur un décalage éventuellement croissant entre la nature de la demande sociale qui s'adresse effectivement aux pompiers, et l'offre technique sur laquelle ceux-ci entendent se spécialiser, professionnaliser, de façon de plus en plus sophistiquée. Poser cette question fait aussitôt apparaître qu'elle n'est nullement propre aux sapeurs-pompiers : policiers et gendarmes éprouvent de longue date le même découplage entre une demande de plus en plus soutenue et multiforme, et le «noyau dur» du supposé «vrai travail» policier auquel ils tentent, de plus en plus difficilement, de se cantonner.

C'est dans cette ouverture comparative, de fait, que l'on trouvera l'intérêt majeur de cet ouvrage. Puisque les auteurs s'y sont refusé, le lecteur aura tout loisir de repérer, dans le matériel qu'ils présentent, ce qui ressort de la tâche propre, spécifique et incomparable, des «soldats du feu», et qui semble de fait assez minime, et ce qui au contraire informe de façon tout à fait passionnante la prise en charge de l'événement, de l'urgence, de l'imprévu, quelle qu'en soit la forme concrète. On trouvera d'autant plus d'interêt à ce questionnement qu'il est aussi vraisemblablement la clé de ce qui, précisément, demeure opaque aux sapeurs-pompiers eux-mêmes, et notamment leur prise à partie de plus en plus fréquente par ceux-là même à qui ils tentent de porter secours.

■ Dominique MONJARDET

Travail et mobilités, CNRS - Université Paris x

Renaud DULONG
Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle
Paris, EHESS, 1998, 237 p.

Le sous-titre de ce livre, autant que la qualité de directeur de recherches au CNRS de son auteur, laissent présager qu'il s'agit d'un ouvrage de sociologie « classique ». En effet, l'étude des « conditions sociales » est devenue un passage obligé des sciences sociales. En l'occurrence, l'innovation aurait pu sembler ici limitée à son application à un cas original mêlant récit et dispositifs sensoriels humains. Pourtant, il n'en est rien. Le livre de Renaud Dulong fait prendre aux analyses de Paul Ricœur¹ sur les mises en intrigue tout leur sens : c'est bien à un voyage herméneutique que nous invitent les huit chapitres qui composent *Le témoin oculaire*. Loin de s'arrêter aux frontières disciplinaires, l'auteur explore son objet en mobilisant une foule de références appartenant à des disciplines et à des traditions différentes, de la philosophie politique à l'hypnose, de Jean Norton Cru à Hannah Arendt, de l'histoire à la psychologie judiciaire.

Partant des questions courantes traitant du témoignage (comment mesurer la sincérité, comment «rétablir» une vérité, quel statut particulier accorder aux témoins, etc.), Renaud Dulong affronte les conclusions de la psychologie judiciaire qui a souligné les défectuosités du témoignage et sa faillibilité à toutes ses étapes constitutives (perception de l'événement, rétention de l'information entre sa réception et le témoignage, restitution). Pourtant l'auteur estime que l'étude de la restitution n'a été que partiellement explorée et il se propose de relire le témoi-

gnage en refusant de déconnecter son contenu de sa production linguistique et lexicale. Il montre ainsi que l'institution testimoniale est avant tout un fait de langage, culturellement situé, en faisant appel à l'anthropologie et à l'étude des structures épistémiques d'autres langues disposant de suffixes mesurant l'engagement du narrateur. À partir de là, le témoignage, compris comme une institution naturelle, ne se limite plus au processus judiciaire, et l'auteur étend son objet aux pratiques ordinaires de témoignage. Le livre est alors guidé selon trois postulats que Dulong prend la peine de déconstruire, de questionner et d'expliquer tout au long de l'ouvrage, lui fourniissant sa trame principale. La présentation de ces trois points de départ ne suivra donc pas ici l'ordre des chapitres mais tentera de faire émerger les liens logiques qui le parcourent dans son ensemble.

Le premier est consécutif aux précautions méthodologiques de définition du témoignage : il est non seulement indissociable de son énonciation qui œuvre à sa mise en sens, mais aussi du témoin lui-même. Renaud Dulong estime ainsi que le témoignage oral se distingue des autres formes de témoignages² puisqu'il engage l'affectivité du témoignant³. Il faut donc admettre qu'être «*témoin oculaire, ce n'est pas tellement avoir été spectateur d'un événement que de déclarer qu'on l'a vu*». Cela signifie aussi que le témoignage ne peut ni ne doit être dissocié du jugement que le témoin lui porte : on retrouve alors l'importance de sa présence «physique», ce qui d'une part écarte des errements du *linguistic turn*, et d'autre part impose des limites à la déconstruction par la psychologie judiciaire de la

•••• (1) RICCEUR (P.), 1983, *Temps et récit*, Tome 1, Paris, Seuil.

(2) Et notamment de l'écrit, pour lequel il établit une comparaison avec les écrits de Jeremy Bentham.

(3) Bien qu'elle soit censurée dans le cas spécifique du témoignage judiciaire, dans le cadre de procès ou d'enquêtes.

justesse du témoignage (influence d'autres épisodes similaires, témoignage collectif changeant d'orientation selon la déposition du témoin précédent, description d'événements non vécus mais rapportés comme tels⁴ ...). L'auteur se penche alors sur le travail de Jean Norton Cru qui a recensé l'ensemble des récits et des mémoires publiés au lendemain de la première Guerre Mondiale pour en vérifier la véracité (il était lui-même ancien combattant), et en poursuivant une double exigence : dresser un portrait psychologique du combattant, unique témoin habilité à rendre compte de la guerre et prétendre à un idéal de description parfaite. Cette tentative de recension exhaustive est sous-tendue par l'indissociabilité du témoin et de son témoignage, par le biais d'une prétention à l'exactitude. Dès lors, le corps du témoin devient vecteur de valeur, et Dulong d'évoquer la Shoah comme exemple paradigmique. À partir du livre de Primo Levi⁵ et des tentatives de contestation négationnistes, il explore les dimensions morales du témoignage⁶ et montre en quoi le jugement et les faits sont ici inséparables, suggérant que le dénominateur commun à toutes les formes de témoignages correspond à «*l'articulation d'une subjectivité singulière et d'une objectivité contingente*» (p. 17). Le corps du témoin devient donc indispensable au témoignage, de même que ses conditions d'énonciation. L'auteur parle alors de l'acte de témoigner comme d'un «art facial» (p. 61), engageant le corps comme une pièce à conviction, une trace de l'événement. Pourtant Renaud Dulong est conscient de la dérive possible d'un tel raisonnement (la constitution du témoin comme seul représentant légitime de l'événement), et c'est

avec son second axe de recherche qu'il parvient à rétablir une certaine distance entre le témoin et le témoignage.

Un deuxième postulat affirme que le témoignage est aussi indissociable de sa réception. L'auteur rappelle que le témoignage ne fonctionne que dans un cadre interactif, c'est-à-dire que sa production ne va pas sans sa réception et, qu'une fois l'acte accompli, les interactants opèrent une montée en généralité assurant la stabilité du témoignage : «*il est nécessaire qu'entre le narrateur affirmant pour la première fois « j'y étais », et l'auditoire ratifiant cet acte, une instance tierce octroie à ce contrat local une valeur transcendant les circonstances dans lesquelles il est noué*» (p. 15). Il mobilise sur ce point la notion élargie d'espace public chez Hannah Arendt en tant qu'elle permet de résituer l'analyse sur le rapport particulier que crée l'attestation entre celui qui la formule et ceux qui la reçoivent. Si l'on admet que le moment de réception est constitutif du témoignage, Dulong alors peut se référer à la tradition pragmatique pour se concentrer sur les situations en face à face qui engagent le corps du témoin et ceux qui le perçoivent. L'ethnométhodologie permet ainsi de mettre en place une sociologie de la confiance, et, par la médiation de l'étude du témoignage, l'auteur parvient à se concentrer sur le surprenant mécanisme qui fait que la vie quotidienne repose sur l'admission immédiate des dires de celui qui se pose en tant que témoin. Il n'est en effet pas courant de mettre systématiquement en doute les propos de la personne avec laquelle on discute. L'argument de l'auteur est de montrer que cette confiance est aussi sous-jacente à

•••• (4) Voir à ce sujet l'exemple de l'attaque à main armée d'une banque et les témoignages des otages retenus au rez-de-chaussée sur ce qui s'est passé au premier étage, auquel ils n'ont jamais eu accès, p. 64-65.

(5) Levi (P.), 1989, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard.

(6) Dans la mesure où il estime que la démesure de la Shoah ne fait que grossir les traits structurels des conditions de témoignage (comme dispositif de vigilance, comme transmission de valeurs, etc.).

l'activité du témoignage. Il ébauche alors une «*pragmatique du j'y étais*» à partir du «*miracle de l'autodésignation*» que construisent la combinaison du premier postulat (le témoignage est indissociable du témoin) et du second (les autres le reconnaissent comme tel). À ce titre, plus qu'une nouvelle affectivité, le témoignage ranime une disposition à être affecté chez le récepteur en faisant référence à son expérience propre.

Cela nous conduit au troisième postulat, selon lequel le fait de témoigner agit comme une actualisation du passé dans le présent, comme un «*opérateur de factualité*». La présence biographique du témoin lors de l'événement est une garantie de ce qui est relaté, et c'est là-dessus que repose la certification de l'information donnée. Ce que l'auteur appelle la factualité d'un récit est sa capacité à se distinguer de la fiction par la référence à des événements passés, reconnus comme vrais et mobilisés dans le discours. On retrouve alors l'élément central du propos précédent : nous adhérons spontanément au discours d'autrui dès lors qu'il se rapporte à la réalité, attestée par la factualité de son récit. Cet instrument méthodologique, relativement théorique, permet cependant d'inscrire le témoignage dans les débats traditionnels concernant la place et le rôle de l'histoire dans le présent. L'auteur se réfère d'ailleurs à Koselleck lorsqu'il étudie le rapport du passé au présent. Ainsi la factualité clôt l'événementialité, qui l'a pourtant engendrée. Dès lors que l'événement est devenu définitivement un pôle de l'histoire, le témoin cède la place à une mémoire, à un témoignage au second degré. On laura compris, Renaud Dulong conclut son étude par une réflexion épistémologique plus générale que le cadre initial qu'il s'était fixé ne lui permettait, et propose une autre lecture de

l'historiographie et du rapport de la discipline historique à l'événement, en affirmant, que, sous couvert de raconter le passé, l'histoire l'explique. Le témoignage a ceci de différent qu'il n'est pas une extériorité, et qu'il ne s'accomplit qu'en lien physique avec le fait. L'auteur trouve alors une belle métaphore pour boucler cette question et l'ouvrage lui-même : «*Bref, le témoignage s'oppose à l'histoire et à tout discours récapitulatif, comme l'éducation à l'enseignement, comme le dire au dit*».

Après de telles péripéties, de Bentham aux négationnistes, d'Hannah Arendt à Merleau-Ponty, quelles critiques peut-on adresser à ce livre ? Outre un champ lexical confinant ponctuellement à l'extrême complexité et la manipulation de concepts brouillant parfois les pistes plus qu'ils ne les éclairent, c'est aussi un sentiment de naïveté soudaine qui pourrait être reproché à l'auteur, si l'on ne savait toutefois pas qu'il faut l'interpréter comme une posture méthodologique stricte (héritée de l'ethnométhodologie) et non comme une cécité passagère du chercheur en sociologie. L'auteur frôle souvent la question du mensonge, mais l'évacue rapidement, non en l'ignorant, mais en rappelant que c'est aussi une forme de témoignage. On aurait pu attendre une analyse plus poussée à ce sujet, alors que l'ensemble de l'ouvrage déploie une impressionnante capacité d'observation et d'analyse. Autre critique possible, le risque ça et là pour l'auteur de se laisser aller à des formes d'universalisme parfois discutables, notamment sur des présomptions d'invariants dans les rapports humains⁷.

Il n'en reste pas moins que ce livre d'une rare transdisciplinarité, sait parfaitement, combinant ethnographie et philosophie politique, explorer d'une manière judicieuse

•••• (7) Voir par exemple la discussion sur le destin p. 180, ou encore les différents soupçons de commune humanité partagée (p. 179-180).

un phénomène peu abordé car souvent perçu comme allant de soi ; offre des possibilités prometteuses de montée en généralité, en particulier dans les discussions que le sociologue entretient avec la discipline historique, à partir de ses «opérateurs de factualité». Ceux-ci peuvent s'avérer particulièrement féconds pour l'ensemble de la sociologie (notamment la sociologie de la police et de l'ordre public), car le débat sur le témoignage, l'attestation personnelle, dont la présence dans ces disciplines y est quotidienne nécessite de salutaires remises à plat, des questionnements toujours nouveaux.

■ **Cédric MOREAU DE BELLAING**
Doctorant (*IEP de Paris - CEVIPOF*)

Jean-Marie RENOUARD

*As du volant et chauffards,
sociologie de la circulation routière*
Paris, L'Harmattan, 2000, 198 p.

Chercher dans les systèmes de représentation propres aux automobilistes les raisons pour lesquelles échouent si régulièrement les campagnes de prévention et de répression de la délinquance routière constitue une idée de bon sens. Cet ouvrage, qui ne prétend pas faire autre chose, est subversif tant l'idée qui le guide est simple et les résultats spectaculaires. Il est subversif et politiquement incorrect parce qu'il rend compte de l'expérience ordinaire et universellement partagée de chaque automobiliste avec sa délinquance routière. À ceci près que les témoins longuement interrogés par l'auteur sont quarante usagers parmi des milliers qui viennent de se faire condamner pour excès de vitesse ou conduite sous l'emprise de l'alcool, alors qu'ils s'estiment, comme vous et moi, être de « bons conducteurs ». D'après J. M. Renouard, sur la route ne règne pas la

loi de la jungle, bien au contraire. Le système de régulation collectif en effet est un système clos, dont l'incroyable efficacité reposeraient sur l'adhésion à des normes dynamiques partagées et non sur le respect des normes du code de la route statiques et individualisantes. Au sein de ce système clos, la police n'est que partiellement située, tandis que le système judiciaire lui est totalement extérieur : les deux systèmes ne peuvent tout simplement pas s'harmoniser.

S'il y a danger sur la route, d'où vient-il d'après les automobilistes ? Ni de l'attitude de qui s'affranchit des limitations de vitesse avec un véhicule qui le permet, ni de qui brûle le feu rouge quand la circulation latérale n'a pas encore redémarré, ni de qui a conscience de conduire avec 0,9 degré d'alcool dans le sang. Les «bons conducteurs» violent constamment les règles ou ne les respectent que s'ils ont un intérêt à le faire qui soit immédiatement compréhensible aux autres. C'est dire que pour la plupart des automobilistes, les normes sont moins intériorisées qu'indéfiniment réinterprétées au gré des situations et choisies selon les interprétations normatives les plus satisfaisantes du moment, qu'il s'agisse d'ailleurs de recommandations fonctionnelles ou éthiques ou de simples prescriptions techniques. Les dangers viennent donc de ceux dont la conduite est incompréhensible car trop imprévisible ... les «trainards» conformistes et donc déviants puisqu'ils perturbent le flux de la collectivité roulante ou les «chauffards» qui s'affranchissent des règles du jeu parce que les priviléges dont ils jouissent à l'extérieur du système les immunisent des sanctions relatives aux dangers qu'ils font courir aux autres. Cette perception de la gravité de la transgression de la règle ne fonctionne pas selon la dichotomie habituelle qui départage le gros du petit délinquant par le biais de l'intentionnalité de la transgression

et de la gravité du préjudice qu'elle génère. Si la présence du gendarme n'est considérée comme légitime que pour autant qu'elle reste visible sur la route et ne donne pas le sentiment de piéger les conducteurs, la justice pénale est, quant à elle, partout récusée au simple motif qu'elle ne comprendrait pas (ou feindrait de ne pas comprendre ?) le conducteur. Elle ne jugerait pas de son habileté sur la route mais uniquement de son incapacité à interpréter la situation selon les catégories du code. Elle serait donc inégalitaire comme la loterie, alors que sur la route, l'égalité des automobilistes reposeraient *a priori* sur le pari de la confiance de tous à l'égard de tous. On le voit, les rationalisations collectives des «bons» conducteurs sont à ce point sophistiquées qu'elles n'incitent aucunement la plupart d'entre eux à changer leurs comportements de façon significative, en dépit des punitions qu'on leur infligerait toujours de façon injuste.

L'auteur ne juge pas ses témoins. Il se contente d'expliquer, me semble-t-il, un mécanisme d'aveuglement et de mauvaise foi collective. Il se trahit néanmoins au détour d'une note (7 p. 170) à propos de l'absence de recherches sur les raisons du miracle qui ferait qu'on ne dénombrerait pas plus de victimes. La raison en tiendrait à ses yeux à la capacité collective des automobilistes à se mettre à la place des «autres», fait assez rare du social pour être à juste titre attentivement scruté.

Il veut sans doute dire des «autres conducteurs», pas des victimes, évidemment. Et voilà bien par où pêche cet ouvrage décevant: l'argument aurait été plus convaincant si le *corpus* avait été constitué de «bons conducteurs» ayant tous provoqué la mort sur la route sans intention de la donner. Car enfin, rien ne nous est dit de cet autre incroyable miracle : la France détient le record absolu des accidents annuels sur la

route et ne parvient que difficilement à descendre en deçà du seuil macabre des 8000 morts et des 120 000 blessés par an. L'hécatombe touche bien plus que proportionnellement la génération des 18-24 ans comme auteurs et victimes les plus impliqués, autre élément massif non interrogé. Du coup, on peut dégager une autre leçon de l'enquête - et pas nécessairement celle que pourrait tenir *«l'usager des transports en commun, intellectuel parisien se passant fort bien de l'utilisation quotidienne de la voiture»* - à savoir que les pouvoirs publics pourraient avoir de bonnes raisons d'assumer leur totale extériorité au «système sociologique de la circulation routière»; pour être plus efficaces, ils devraient même aller jusqu'à déposséder tous les bons et mauvais conducteurs de leur marge de liberté sur la route : obliger à faire équiper toutes les voitures de capteurs d'haleine ; brider systématiquement tous les moteurs ; pratiquer la tolérance zéro à l'égard de l'alcoolémie ; augmenter la présence massive d'une maréchaussée piégeante pour que la peur du gendarme produise des effets continus et non seulement temporaires ; retirer systématiquement tous les permis à la moindre faute commise. Et considérer en effet que la moindre incohérence dans l'égalité de la mise en œuvre systématique de ce programme est criminelle si elle conforte et pérennise des systèmes de représentations individuels aussi peu enclins à admettre la responsabilité collective de tous les conducteurs quant aux risques qu'ils prennent et font prendre aux autres sur la route... À moins d'une autre solution moins radicale si l'on est incapable d'abolir la voiture elle-même : généraliser le pilote automatique pour prévenir les mauvais usages de la liberté au volant des «mauvais conducteurs» que nous sommes tous.

■ Frédéric OCQUETEAU

IHESI/CNRS-GAPP

Le livre noir de la prostitution
Trafics. Réseaux. Internet. Tourisme sexuel. Enfants.
Drogue. Violence. État proxénète.
Maisons closes. Esclavage
 Textes d'Élisabeth Coquart et Philippe Huet
 Préface de Jean-Marie Rouart
 Paris, Albin Michel, 2000, 302 p.

Le livre noir de la prostitution serait-il simplement un livre médiatique (un de plus !), provocateur (dans un but strictement commercial), comme le titre pourrait le laisser croire ? La virulence des propos de l'académicien Jean-Marie Rouart, préfacier de l'ouvrage, donne d'emblée le ton : « *on ne veut pas voir la prostitution en face parce qu'on ne veut pas se voir en face... cette veulerie intime, cette lâcheté qui consiste à se payer de l'amour parce qu'on ne se sent ni capable, ni digne d'en inspirer* ».

L'ambition de ce livre rejetant la langue de bois, les faux-fuyants, ou la politique du moindre mal n'est donc pas tant de dénoncer (d'accuser) que de dire sans ambages quelques réalités de la prostitution.

Dire ce que les chiffres ne disent pas, à savoir l'ampleur du marché de la prostitution : ses souffrances, 80% des prostituées ont subi des sévices sexuels dans leur enfance ; ses conséquences, en Serbie, en 1997, une jeune fille a été décapitée en public pour avoir refusé de se prostituer. Aussi, les amateurs de statistiques resteront-ils sur leur faim car la prostitution s'évalue d'abord en non-dits et en chiffres noirs. Et pourtant, les auteurs - disposant du fonds documentaire de la fondation Scelles et du CRIDES, (son centre de recherches internationales et de documentation sur l'exploitation sexuelle) - avancent parfois quelques chiffres : économiques, le chiffre d'affaires annuel de la prostitution (p. 228), 15 à 20 milliards de francs dont 70% pour les proxénètes (un proxénète

vivant en Europe de la prostitution touche en moyenne 720 000 F par an par personne exploitée) ; humains, un million d'enfants chaque année sur le marché du sexe ; démographiques, illustrant la mondialisation du commerce, 14 000 Albanaises se prostituent en Europe, dont 40% de mineures...

Dire, en préférant des témoignages égrénés, essaimés par petites touches, variés, concis et percutants aux récits de vie détaillés qui auraient pu jouer sur la fibre émotionnelle du lecteur... en pure perte. En effet, les manifestations de Lyon en 1975, qui virent la grève des prostituées, et cinq ans plus tard, le procès de Grenoble, au cours duquel quatre prostituées se confrontèrent à leurs proxénètes n'ont-ils pas montré combien rapidement s'étaient dissipées les réactions émotionnelles qui avaient monopolisé attention et énergies, et comment les événements qui les avait suscitées, cinq ans après, étaient déjà retombés dans l'oubli !

Aussi, l'histoire, qui nous rappelle à notre devoir de mémoire (tout un chapitre, non exhaustif, retrace les grandes lignes de l'évolution du politique face à la prostitution), n'a-t-elle pas le plus beau rôle ? Elle nous rappelle aussi nos échecs ou nos déro-bades. Ainsi, bien loin d'apporter des solutions à la prostitution, libéralisme, tolérance et répression se sont répondus au cours des siècles entérinant son existence par le refus d'un choix définitif. Cette indécision se retrouve aujourd'hui au niveau européen et mondial : si 72 pays dont la France ont bien ratifié la convention des Nations unies de 1949, « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui », combien l'appliquent ? Dire qu'elle n'est pas appliquée revient-il toutefois à dire qu'elle n'est pas applicable ? Les positions¹ adoptées par chaque pays, prohibitionniste (États-Unis

••• (1) Pour les prohibitionnistes, la prostitution sous toutes ses formes est un délit ; pour les réglementaristes, elle est l'objet de contrôles ; pour les abolitionnistes, elle est l'objet de mesures de prévention dans l'attente de sa disparition.

sauf l'état du Nevada, États Arabes du golfe persique, etc.), réglementariste (dont Allemagne, Pays-Bas, Grèce, Turquie, etc.) ou abolitionniste¹ (France, Luxembourg, Portugal, etc.), ne sont pas aussi tranchées que celle des Pays-Bas, où le proxénète voit son commerce légalisé à travers les *eros centers*, ou de la Suède qui criminalise « l'achat de services sexuels », et fluctuent d'une position juridique à l'autre.

Dire également les contradictions politiques, à savoir l'incohérence de l'attitude des différents ministères français : d'un côté, ministères de l'Intérieur et de la Justice qui répriment et pénalisent ; de l'autre, ministères des Finances et des Affaires sociales qui reconnaissent en fiscalisant (les prostituées sont taxées sous la mention « bénéfices non commerciaux » et les proxénètes « bénéfices industriels et commerciaux ») ou en essayant de mettre en place des actions de prévention et de réinsertion.

Dire, mais surtout pas à la manière des médias qui, directement ou indirectement, sont unanimement concernés : la presse écrite avec ses petites annonces ; la presse audio-visuelle, et de télécommunications avec le minitel rose, internet, etc. ; la presse publicitaire avec ses affiches sexistes, qui ont poussé la Fédération internationale des journalistes (FIJ) à se saisir du problème, en 1998, au Brésil, en recommandant une vigilance accrue. Quels rôles jouent en effet les médias ? Le débat n'est certes pas nouveau, qui cherche à savoir si les images sont une incitation ou non à la violence. Les auteurs se contentent de s'interroger sur l'attitude - contradictoire - qui tend d'un côté à nier le pouvoir de l'image et de l'autre à le reconnaître (les entreprises n'investissent-elles pas dans la publicité ?). Mais le monde des médias n'est pas le seul à avoir choséifié l'être humain, le monde de la culture lui-même ne s'en est pas privé (et les auteurs

ne manquent pas de citer cinéastes, écrivains, etc.) en propageant une idée fausse, caricaturale, plaisante, cabotine, mythique, de la prostitution comme « le plus vieux métier du monde ».

Aussi, tout au long de ce livre qui se lit facilement, trop facilement, naît un malaise devant ces vies tronquées, qui s'évaluent en argent, pour s'octroyer à défaut d'une valeur humaine une valeur marchande, la seule que les proxénètes, clients, ou citoyens indifférents leur consentent.

Que faire ? En fin d'ouvrage, modestement, quelques actes de prévention, quelques pistes d'actions sont mentionnés, qui tiennent en trois mots : informer (liste des associations existantes et présentation de leur champ d'action) ; former (donner une éducation qui ne serait plus sexiste) ; interdire (faire ratifier et appliquer la convention de 1949 et inscrire au code civil que le corps est hors commerce). Nous retiendrons l'exemple récent (1995) donné par l'État de Californie et son « programme pour les délinquants primaires de la prostitution », appelé aussi « école des clients », statistiquement concluant (sur 2181 anciens clients, 18 récidivistes) ; une journée où le client, confronté aux prostituées qui donnent libre cours à leur ressenti, ne peut plus ne plus se sentir concerné.

Donner des axes d'action, tel n'est cependant pas l'objectif de cet ouvrage, qui entend essentiellement brosser à grands coups de pinceaux une réalité de la prostitution qui soit accessible à tous et suscite une prise de conscience telle qu'il devienne désormais impossible de banaliser un sujet mettant en cause la place de l'enfant et de la femme dans la société : « *L'opinion ne semble plus capable de faire la part entre l'inadmissible et l'anecdotique. Du coup, tout devient banal* ».

■ Anne SALLES

IHESI

COLLOQUES ET RENCONTRES

Les aspects judiciaires de la lutte contre la criminalité économique et financière
Villeneuve-lès-Avignon, 16-17 novembre 2000

Organisé par la Mission de recherche «droit et justice» et le Service des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice, ce séminaire, soutenu par la Commission européenne, entendait favoriser la connaissance des dispositifs de lutte contre la délinquance économique et financière dans les différents pays de l'Union européenne et les échanges de vues entre universitaires, chercheurs et praticiens, afin de contribuer à l'amélioration des politiques publiques et de dégager des perspectives de recherche scientifique. Deux jours durant, dans le cadre splendide de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, les discussions ont permis d'aborder les enjeux transversaux de la lutte contre la criminalité économique en Europe, alors que ce thème fait partie des priorités affichées par la présidence française de l'Union européenne. Un mois plus tôt, s'était tenu pour la première fois un Conseil des ministres de la Justice, de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances des pays membres consacré, un an après le sommet de Tampere, à la lutte contre la criminalité financière. Des mesures avaient été adoptées pour améliorer

la coopération judiciaire en matière de lutte contre cette forme de blanchiment.

Le séminaire a d'abord permis de prendre connaissance des recherches menées dans le domaine des délinquances économiques et financières dans les différents pays européens. L'exposé de Hans Nelen¹ a par exemple montré que de nombreux travaux existent sur ce sujet aux Pays-Bas. Considérant que «*la répression a très souvent une longueur de retard sur les délinquants*», il a plaidé pour une coordination accrue de la recherche scientifique et de l'action publique afin de mieux comprendre par exemple les modes d'intégration des capitaux illicites dans l'économie, les opérations bancaires souterraines (*underground banking*) ou le rôle des régulations professionnelles au sein des secteurs économiques en contact avec les délinquances économiques et financières.

Ernesto Savona² a présenté le programme *Euroshore*, qu'il mène conjointement avec l'Université de La Haye. L'objectif est d'évaluer la transparence de la réglementation sur les sociétés dans les quinze États membres. Il ressort de cette recherche que, parmi les branches du droit considérées, le droit des sociétés est le plus défaillant. «*C'est l'opacité du droit des sociétés qui est la cause de nombreux obstacles à la*

•••• (1) Hans NELEN, WODC, ministère de la Justice, Pays-Bas.

(2) Ernesto SAVONA, professeur, université de Trente, Italie.

coopération internationale ». Pour approfondir cette coopération, l'équipe de recherche établit une liste des indicateurs permettant de mesurer la plus ou moins rigoureuse application des décisions communautaires.

Une attention particulière a été accordée aux travaux français unissant droit et économie. Alors que, dans le monde anglo-saxon, il existe de nombreuses recherches dans le domaine « *law and economics* », cette approche reste peu représentée en France. D'où l'intérêt de l'atelier animé par Bruno Deffaïns³ dédié aux travaux d'une équipe universitaire pluridisciplinaire sur le droit boursier. Isabelle Riassetto⁴, décrivant le dispositif français de lutte contre la délinquance boursière, a souligné son éclatement. Il existe, en dehors des autorités pénales, quatre instances répressives chargées de cette lutte : la commission des opérations en bourse ou COB (sanctions pééniaires et disciplinaires), le conseil des marchés financiers ou CMF (autorité qui sanctionne les manquements aux obligations professionnelles), le conseil de discipline de gestion financière (sanctions disciplinaires) et la commission bancaire (juridiction administrative). Cette fragmentation conduit à des chevauchements de compétences, à des difficultés de coopération et à un cumul éventuel des sanctions. Face à la spécialisation exagérée des instances répressives et à l'absence de coordination des compétences, le projet de fusion de la COB et du CMF défendu par l'actuel ministre des Finances semble pertinent, même si la question de l'intégration de la Commission bancaire dans cette nouvelle structure demeure ouverte. Frédéric Stasiak⁵ relève que la répression pénale n'a guère progressé

durant les deux dernières décennies : 36 condamnations ont été prononcées dans le cadre d'affaires boursières en 1984, et 34 en 1997. Le délit d'initié a fait l'objet d'une condamnation pénale en 1984, et d'une en 1997. Le délai de réponse pénale à une affaire de délit d'initié est de 93 mois, soit dix fois le temps moyen consacré aux autres délits. Or, la répression administrative a simultanément augmenté. Pourtant, la répression pénale en matière boursière doit subsister, car ce réseau de sanction permet de franchir les frontières françaises et d'indemniser les victimes, ce que ne permet pas la COB.

Quant aux travaux effectués par les organisations internationales, le Conseil de l'Europe a présenté un programme d'évaluation des performances de 22 pays européens dans le domaine de la lutte contre le blanchiment. Ce programme, conçu selon le principe de l'évaluation mutuelle, est censé « *maintenir la pression internationale sur les pays qui présentent des déficiences* ».

Le second intérêt du séminaire a résidé dans l'apport d'informations sur les dispositifs nationaux de lutte contre la criminalité économique et financière, susceptibles d'alimenter une analyse comparative. Plusieurs exposés ont été consacrés au cas français. Yves Charpenel⁶ a présenté les « pôles financiers » et insisté sur le caractère pluridisciplinaire des équipes, dotées d'« assistants spécialisés » issus de différentes administrations (douanes, Banque de France, direction de la concurrence, etc.) et chargés d'aider les magistrats. Quatre sites sont aujourd'hui en activité : Paris, Marseille, Lyon et Bastia. Une centaine de magistrats, une centaine de fonctionnaires, vingt-deux

•••• (3) Bruno DEFFAINS, professeur d'économie, université de Nancy II.

(4) Isabelle RIASSETTO, maître de conférences, université de Nancy II.

(5) Frédéric STASIAK, maître de conférences, université de Nancy II

(6) Yves CHARPENEL, directeur des Affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice.

assistants spécialisés et seize assistants de justice ont été affectés à ces pôles. Une première évaluation de leur activité serait en cours. Il semble pour l'heure que les pratiques diffèrent d'ores et déjà d'un pôle à l'autre, notamment en ce qui concerne les relations entre magistrats et assistants spécialisés. Ces derniers se plaignent parfois d'être insuffisamment employés ou cantonnés à des tâches subalternes. Bernard Legras⁷ a relevé que, dans certains cas, les assistants spécialisés jouent un rôle de catalyseurs au sein d'équipes soudées par un objectif commun, alors que, dans d'autres cas, les barrières statutaires entravent une collaboration efficace. Par ailleurs, face à l'arrivée des assistants spécialisés dans les pôles financiers, les SRPJ expriment parfois la crainte d'être dépossédés d'une partie de leurs prérogatives. Selon Yves Charpenel, les pôles financiers pourraient exister à terme dans chaque région française, ce qui consacrerait la spécialisation de la justice dans le domaine de la lutte contre les délinquances financières. Gilles Accomando⁸ a relevé certaines limites du dispositif actuel. Pour l'heure, toute spécialisation peut nuire au déroulement de la carrière d'un magistrat. Les parquets spécialisés doivent par ailleurs traiter tous les contentieux qualifiés en France d'économiques et financiers, soit également l'ensemble des vols et des escroqueries de droit commun. Enfin, il est dommage qu'aucun policier ou gendarme, ni d'ailleurs aucun expert privé, ne travaille dans les pôles financiers. Selon lui, la culture professionnelle française s'accorde difficilement du travail en équipe.

Trois thèmes ont particulièrement nourri la comparaison des dispositifs nationaux de lutte contre les délinquances économiques

et financières : le degré souhaitable de spécialisation des magistrats et des parquets, la volonté de travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires, la coopération avec les autres pays européens. Au Portugal, d'après Joao Manuel Da Silva⁹ (Procureur général adjoint à Lisbonne), le « département central d'investigation et d'action pénale » (DCIAP), créé en 1998, ressemble aux pôles financiers français. Il traite les affaires économiques et financières complexes et/ou transnationales. Cette structure est complétée par un « noyau d'expertise technique » (NET), chargée d'assister les magistrats en offrant des compétences spécialisées. Le NET produit des analyses financières et comptables et est autorisé à commander des prestations de service à des acteurs privés, au prix du marché. Joachim Eckert¹⁰, a pour sa part consacré son intervention à « *la mise au point d'un système informatique de lutte contre la criminalité organisée* » et insisté sur le décalage entre les moyens utilisés par les organisations criminelles et ceux dont disposent les services répressifs. Le partage d'une base de données informatique sophistiquée entre les différents pays de l'Union européenne devrait améliorer la coopération dans le domaine de la lutte contre le crime organisé. En Suède, un Bureau de la criminalité économique a été créé en 1998 : spécialisé dans l'analyse comptable, il présente l'originalité d'accueillir dans ses locaux des policiers et des financiers. Aux Pays-Bas, la spécialisation des policiers et des magistrats s'effectue par la formation et par la création d'équipes pluridisciplinaires. En Italie, l'étroite collaboration entre les différentes polices (notamment la *Guardia di Finanza*) et les magistrats est présentée comme la clé du relatif succès de

•••• (7) Bernard LEGRAS, procureur général, Cour d'appel de Bastia.

(8) Gilles ACCOMANDO, procureur de la République-adjoint à Nice.

(9) Manuel DA SILVA, procureur général-adjoint à Lisbonne.

(10) Joachim ECKERT, procureur adjoint à Munich.

la lutte contre les délinquances financières. Durant les deux jours du séminaire, il a d'ailleurs souvent été question d'un « modèle italien » dans ce domaine.

Le troisième intérêt du séminaire est d'avoir permis de cerner les sources des conflits institutionnels et des divergences des points de vue professionnels qui caractérisent la lutte contre la criminalité économique. Au cours des différents ateliers, les acteurs institutionnels impliqués dans la prise en charge des infractions économiques et financières ont exprimé leur opinion, souvent avec franchise, défendu leurs intérêts et parfois assumé leur singularité.

En ce qui concerne la détection de cette forme de criminalité, les notaires, les commissaires aux comptes et les avocats ont expliqué et justifié l'attitude de leur corps d'appartenance en soulignant à la fois leur volonté de coopérer et leur refus de transiger avec leurs impératifs déontologiques, en premier lieu avec le principe du secret professionnel. Bruno Dalles¹¹ a cependant rappelé que le débat sur le caractère intangible du secret professionnel s'était déroulé exactement de la même manière lorsqu'en 1990, la déclaration de soupçons avait été imposée aux banques. Or, ces dernières coopèrent chaque année davantage. Selon lui, un accord politique au niveau européen devrait rapidement soumettre les professions du droit et du chiffre à l'obligation de déclarer leurs soupçons, sauf dans le cadre de l'exercice du droit de la défense.

Par ailleurs, les relations entre l'administration et le pouvoir judiciaire restent insatisfaisantes car elles sont caractérisées par une méfiance réciproque. L'article 40 du code de procédure pénale, selon lequel tout

fonctionnaire est tenu de dénoncer les faits délictueux dont il est témoin, demeure peu appliqué : non sanctionné, il ne prend pas en compte les contraintes de l'organisation hiérarchique de l'administration. Selon Thierry Bert¹², il conviendrait d'améliorer la collaboration entre deux mondes qui s'ignorent en agissant notamment sur la formation et la sensibilisation des fonctionnaires et des magistrats au fonctionnement de la justice et de l'administration.

En ce qui concerne la dimension internationale et supranationale de la lutte contre la criminalité économique et financière, plusieurs points ont été abordés.

Au niveau mondial, la coïncidence de l'établissement et de la publication en 2000 de listes d'États considérés comme des paradis fiscaux ou des « territoires non coopératifs » dans le domaine de la lutte contre le blanchiment a été relevée. De telles listes ont été élaborées par le Forum de stabilité financière, l'OCDE et le GAFI, selon des critères différents. Selon Jean-Bernard Peyrou¹³ et Giuseppe Maresca¹⁴, l'établissement de listes, en tant que principe d'action, est utile et efficace, car il permet d'exercer une pression sur les États dénoncés. Ces listes étant appelées à être régulièrement renouvelées, les États qui renforcent la lutte contre le blanchiment peuvent en être exclus. Cependant, Thierry Godefroy¹⁵ a souligné que les conditions de production de ces listes sont ignorées. Dans l'hypothèse où elles constituent un réel moyen de pression sur les pays non coopératifs, il importe de savoir qui décide de l'inclusion ou de l'exclusion des pays et selon quels critères cette décision peut être réévaluée. Par ailleurs, la multiplication de ces

•••• (11) Bruno DALLES, magistrat, chef du bureau de lutte contre la criminalité organisée, ministère de la Justice.

(12) Thierry BERT, chef de l'Inspection générale des finances.

(13) Jean-Bernard PEYROU, cellule TRACFIN, France.

(14) Giuseppe MARESCA, responsable de la délégation italienne au GAFI.

(15) Thierry GODEFROY, chercheur au CESDIP, CNRS.

listes constitue une source de confusion. Seuls deux pays figurent simultanément dans les trois listes. Dans la même perspective, Fernando Acosta¹⁶ a relevé le rôle considérable des États-Unis dans la création du GAFI et a émis l'hypothèse selon laquelle l'action internationale menée à l'encontre du blanchiment représentait un avatar de la politique américaine de lutte contre les stupéfiants, confrontée à la fin des années quatre-vingt aux limites des mesures répressives adoptées dans un strict cadre national.

Au niveau européen, les divergences au sein du milieu judiciaire entre les partisans d'un renforcement de la coopération judiciaire, via la structure EUROJUST, et ceux qui plaident pour une unification du droit pénal sont clairement apparues. Pour les uns, la structure EUROJUST permettra d'améliorer les pratiques de coopération entre les magistrats des différents pays de l'Union Européenne. Pour d'autres, EUROJUST ne représente pas un progrès significatif car, parmi d'autres critiques, les poursuites continueront à être menées par des autorités et selon des modalités variables. D'où la nécessité d'adopter des règles communes de fond et de procédures, synthétisées dans le *Corpus juris*.

Le problème de la délimitation des champs de compétence de l'OLAF et d'EUROJUST a également été abordé. Ces deux institutions ne font-elles pas double emploi dans le domaine de la coopération judiciaire ? Pour Elisabeth Pelsez¹⁷, il est trop tôt pour savoir si les relations entre les deux organismes seront marquées par la complémentarité ou la concurrence, car il s'agit d'observer comment vont évoluer les champs de compétence de chacun.

En ce qui concerne les sanctions, l'attention s'est à plusieurs reprises concentrée sur les relations entre les décisions pénales,

administratives et disciplinaires. Cette question fut, nous l'avons vu, notamment abordée au cours de l'atelier sur le droit boursier. D'un point de vue général, il a été observé que la sanction pénale, particulièrement lorsqu'elle prévoit une peine d'emprisonnement, remplit une irremplaçable fonction dissuasive. En revanche, les juges pénaux fixent des montants d'amendes parfois dérisoires. Les sanctions administratives, en revanche, peuvent se traduire par des amendes considérablement élevées. Actuellement, l'enjeu principal consiste à améliorer la coordination des différents réseaux de sanction. Par ailleurs, plusieurs chercheurs s'interrogent sur l'évaluation des procédures de saisie et de confiscation du produit du crime dans de nombreux pays européens. D'après Ernesto Savona, les dispositifs répressifs demeurent incapables de déterminer la valeur réelle des actifs possédés par les délinquants, compte tenu de la complexité des montages financiers souvent élaborés et de l'opacité des règles de constitution d'un patrimoine immobilier. Très souvent, les biens saisis en amont d'une procédure judiciaire ne sont en définitive pas confisqués, faute de preuves. Le renversement de la charge de la preuve s'avère utile dans un tel contexte, même s'il ne résoud pas la difficulté liée à l'opacité du patrimoine détenu par le délinquant.

Enfin, le séminaire a illustré la pluralité d'interprétations de l'expression « criminalité économique et financière ». Les organisateurs, confrontés au problème de la définition de cette forme de criminalité, ont choisi de trancher en appelant à exclure les activités mafieuses des débats. Au cours de la séance plénière introductory, Michel Massé¹⁸, citant le numéro des *Cahiers de la sécurité intérieure* consacré à la délinquance

•••• (16) Fernando ACOSTA, professeur de criminologie, université d'Ottawa, Canada.

(17) Elisabeth PELSEZ, magistrate chargée du réseau judiciaire européen, ministère de la Justice.

financière et intitulé « Noir, gris, blanc », a souhaité que les débats portent sur le « blanc et un peu sur le gris », mais en aucun cas sur les trafics les plus sombres des organisations criminelles. Cette louable intention de préciser l'objet des débats s'est cependant heurtée à certaines représentations des délinquances financières. Pour les uns, le blanchiment doit exclusivement être associé au trafic de stupéfiants, donc aux activités des organisations criminelles, alors que, pour les autres, il s'agit de lutter également contre la fraude fiscale, la délinquance d'affaires, la corruption, etc. Selon la représentation

retenue, le visage de l'ennemi qui incarne ces pratiques illicites est différent. Cette ambiguïté fondamentale gêne à la fois la connaissance du phénomène et l'action envisagée à son encontre.

Ce que nous venons de souligner ne rend pas compte de la totalité des débats qui ont eu lieu au cours de ce riche séminaire. Le lecteur désireux d'en savoir davantage et d'avoir accès à des documents sur la lutte contre la criminalité économique et financière en Europe pourra se rendre avec profit sur le site de la Mission de recherche droit et justice.¹⁹

■ **Gilles FAVAREL-GARRIGUES**
Charge de recherche à l'IHESI

••• (18) Michel Massé, professeur de droit, université de Poitiers.
(19) www.gip-recherche-justice.fr.

A B S T R A C T S

CONVENTIONAL AND DEVIANT :

THE ROLE OF THE SOCIAL NETWORK

Laurent BÈGUE

This research is an empirical test of certain key features of Hirschi's theory of control (1969). The latter is based on a study of delinquency carried out among 1260 conventional adolescents and some who had been brought before the law. The findings show that parental ties and attachment to institutional norms and respect for the law are inversely related to deviance. Peer bonding appears to be positively correlated with minor deviance while inversely related to serious deviance.

FACTORS IN JUVENILE DELINQUENCY. AN ANALYSIS

OF A SURVEY INTO SELF-CONFESSED DELINQUENCY

Sebastian ROCHÉ

Backed up by new research findings - a survey of more than 2000 self-confessed teenage delinquents - this article sets out to confirm the principal hypotheses explaining how youths turn to delinquency within the traditional paradigm of the rational being influen-

ced by the social nexus. Arising from this analysis based on motivations, the writer suggests several avenues of enquiry concerning prevention, the maintenance of links with the school, the role of parents and guarantors of civil order in public places.

SOCIABILITY AND JUVENILE DELINQUENCY

Hugues LAGRANGE

On the basis of the observation that delinquency is increasing and delimited within certain geographical areas, a form of rebellious socialization is hypothesized, intensifying the effects of frustration and unemployment on adolescent behavior. A study of the correlations between truancy and problem children at inner-city secondary schools would tend to lend support to this hypothesis in the case of children from impoverished neighborhoods. The geographical extent of these areas would thus create increased know-how and opportunities for juvenile crime which a more concentrated area would not provide.

(1) In French towns and cities inner-city usually refers to outlying suburbs.

THE CHILDREN OF NORTH AFRICAN IMMIGRANTS, COMMUNITY NETWORKS AND INITIATION INTO DELINQUENCY

François SICOT

The family, peer groups, the school - can these determining factors in the socialisation of youth be separated out from the environmental variable as

soon as one attempts to understand and define the position of juveniles vis-à-vis the norm? The results outlined here which are taken from an ethnographic study of inner-city youths and delinquency highlights four extremely different types of behavior and self-imposed constraints.

For one category of youth - the insubordinate rebel - there is a strong feeling of injustice based, in particular on racism, which is part of a shared experience of life.

272

A HARD CORE ?

Éric DEBARBIEUX

The presence of small groups of youths organising delinquency and violence at school and in the local community is self-evident. Yet, despite this practical and theoretical truism (the theory of 5%), this article invites the reader to reflect upon multiple nature of this hard core. The social and institutional make-up needs to be analysed, and in particular the role of the school environment.

PARENTAL CONTROL IN THE RISK OF JUVENILE DELINQUENCY : A REVIEW OF RESEARCH

Laurent MUCCHIELLI

The aim of this article is to clarify the role of the family in the way juvenile delinquency is born and takes root. A review of research indicates that the family is seldom directly instrumental in the genesis of delinquency. Most often, delinquency appears in

the pre-adolescent stage, linked to a specific psycho-social context and directly influenced by peer pressure. In these circumstances, the family plays a preventative and controlling role. However, parents may no longer be able to fulfil this role as a result of straitened financial circumstances and social exclusion disrupting family ties and discrediting the parents' expression of conventional social norms and values.

MOBILISING THE FAMILY AND PREVENTING THE

RISK OF DELINQUENCY

Catherine DELCROIX

Juvenile delinquency is not inevitable and parents do not «opt out» of their responsibilities. A scrupulous examination of five working-class families in a difficult neighbourhood, each with a child at risk shows that, far from ignoring the problem, parents develop their own preventative strategies, which most often takes the form of a constructive dialogue with representatives of the school. Successful prevention can only take place through harmonious links between the family and the school, the only institutions capable of integrating the child into society.

THE INSULTS OF PRE-ADOLESCENT CHILDREN : THE

INFLUENCE OF CONTEXT

Évelyne LARGUÈCHE

An analysis of the aggressive behaviour of pre-adolescent children taken

from a wider study of juvenile delinquency clearly demonstrates that, on the one hand, this behavior should be differentiated according to the equal or unequal power relationships underlying such behavior and, on the other hand, it appears strengthened and sustained by a sense of belonging to or exclusion from the context in which the study takes place.

PROXIMITY RISK OR RISK LINKED TO A LIFESTYLE.

SURVEYS AND ASSESSMENT OF URBAN PUBLIC

ORDER

*Renée ZAUBERMAN, Philippe ROBERT,
Marie-Lys POTTIER*

Community public order programs call for information that traditional indicators of recorded crime cannot supply.

Surveys into public disorder and its victims enable us to go beyond simple numerical counts and to describe the groups concerned, their experiences, their propensity to appeal to various forms of help and the profile of victims in an urban socio-geographic context.

The survey's main findings in a metropolis of 135 000 inhabitants sheds light on the geographic origins of different types of perpetrators of crime and their victims and a contrast between the victims of neighbourhood crime and another form linked to a lifestyle.

MOVING AWAY FROM THE MAGISTRATES' BENCH

IN ORDER TO GET CLOSER

Anne WUILLEUMIER

The present-day policy of operational units within the police judiciaire (CID) The Criminal Investigation Department (la police judiciaire), such as it can be conceived of objectively, stems from its actual organisation. In France there is a certain organisational diversity - four separate administrations share the acuity of the CID, different organisational solutions may indeed co-exist within a given administration. As a result, the profession may be perceived and conceive of itself in various ways. The latter can in fact be divided into two distinct categories corresponding to the kind of preferred functions - means or performance - undertaken within its inherent dual obligation.

THE MOBILITY OF YOUNG OFFENDERS : POLICE STATISTICS

Lætitia DILLIÈS

A comparison of the places where acts of juvenile delinquency are committed and the offenders' place of residence enables us to focus on the complexities of the phenomenon of juvenile delinquency. The survey shows to what extent this mobility is variable both within and across the départements studied and on the type of offence that the police records.

ONT CONTRIBUÉ

Laurent BÈGUE, docteur en psychologie, est chercheur au Laboratoire de Psychologie Sociale de Grenoble-Chambéry, maître de conférences en psychologie sociale au sein de l'UFR SHS de l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble 2). Il est l'auteur de plusieurs publications dans le domaine du raisonnement moral et des croyances idéologiques, dont « De la cognition morale à l'étude des stratégies du positionnement moral : aperçu théorique et controverses actuelles en psychologie morale », *L'Année Psychologique*, 1998, p.295-352 ; en collaboration avec FUMEY (V.), « Belief in a just world or self-serving strategy? », *Social Behavior and Personality*, 2000, n°28, t.2, p. 119-124.
Adresse : UFR SHS, 1251, avenue Centrale, Domaine Universitaire, BP 47, 38040 Grenoble.
e-mail : laurent.begue@upmf-grenoble.fr

Catherine DELCROIX, maître de conférences en sociologie, s'est spécialisée dans les domaines de recherche suivants : familles ; délinquance ; émigration/immigration ; sociologie urbaine et sociologie de la précarité. Elle a publié notamment : DELCROIX (C.), et alii, *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, La Documentation Française, Paris ; « La prévention familiale des risques », *Annales de La Recherche Urbaine*, n° 83-84, 1999, p. 97-107.

Adresse : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Laboratoire Printemps (uvsq-CNRS), 47 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt

Eric DEBARBIEUX, professeur en sciences de l'éducation à Bordeaux 2, directeur de l'Observatoire européen de la violence scolaire, est spécialiste des questions de la violence à l'école. Il a commencé sa carrière comme éducateur spécialisé puis enseignant en milieu spécialisé. Il est l'auteur de nombreuses publications sur ce sujet dont *La violence en milieu scolaire*, t1 : « état des lieux », Paris, ESF, 1996 et *La violence en milieu scolaire*, t2 : « le désordre des choses », Paris, ESF, 1999.

e-mail : debarberic@aol.com

Laetitia DILLIES est chargée de recherche à l'IHESI. Elle vient de publier « Délinquants mis en cause par la police : questions de mobilité et de récidive », *Études et Recherches*, IHESI, décembre 2000. Elle travaille actuellement sur une base de données départementales, afin de déterminer l'évolution de la structure de la délinquance depuis 1972.

e-mail : laetitia.dillies@usa.net

Hugues LAGRANGE, chercheur au CNRS, à l'Observatoire sociologique du changement (osc-CNRS), travaille actuellement plus particulièrement sur le sentiment d'insécurité, ainsi que sur les comportements sexuels. Il a récemment mené des recherches sur les conduites sexuelles et les visages de drogues.

e-mail : Hugues.Lagrange@wanadoo.fr

Evelyne LARGUÈCHE, sociologue et docteur en psychopathologie clinique et psychanalyse, est ingénieur de recherche au CNRS, et est actuellement membre du Laboratoire d'anthropologie sociale (CNRS/Collège de France/EHESS). Titulaire d'une maîtrise d'arabe, elle poursuit ses recherches sur l'injure

au sein de l'équipe *Cultures musulmanes et pratiques identitaires*. Elle a publié plusieurs ouvrages autour de la notion d'«injure» dont : *L'injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan, 1993, 176 p. ; *Injure et sexualité. Le corps du délit*, Paris, PUF, 1997, 166 p. *Adresse : Laboratoire d'Anthropologie sociale, Collège de France, 52 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris.*

Laurent MUCCHIELLI est sociologue et historien, chargé de recherche au CNRS (CESDIP), codirecteur de la revue *Déviance et société*, administrateur de l'Association française de criminologie. Il travaille sur la délinquance juvénile et sur les homicides. Il est notamment l'auteur de : *Le débat français sur l'insécurité : fantasmes et réalités*, Paris, La Découverte, 2001, à paraître.

Adresse : CESDIP, Immeuble Edison, 43 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt, France.
E-mail : mucchiell@ext.jussieu.fr
Web : <http://laurent.mucchielli.free.fr>

Marie-Lys POTTIER, statisticienne, est ingénieur d'études au CNRS (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, CESDIP). Elle travaille actuellement sur les enquêtes de victimisation et l'évolution du sentiment d'insécurité. Elle est l'auteur de plusieurs articles, dont «Sur l'insécurité et la délinquance», (avec Philippe Robert), *Revue française de science politique*, 1997, 47, 5, p.630-644 ; «Mesurer le crime : entre statistiques de police et enquêtes de victimisation», (avec Philippe Robert, Renée Zauberman, Hugues Lagrange), *Revue Française de Sociologie*, 1999, 2, p.255-294.

e-mail : Pottier@ext.jussieu.fr

François SICOT, maître de conférences en sociologie, travaille sur les incertitudes normatives et les nouvelles formes de contrôle social qui y sont liées ; il s'intéresse à la violence à l'école et actuellement à la déscolarisa-

sation. Dans le champ de la maladie mentale, il est l'auteur de *Maladie mentale et pauvreté, le rôle de la pauvreté dans la construction sociale de la maladie*, à paraître (début 2001), l'Harmattan, coll. *Déviance et société*. *Adresse : Université Toulouse le Mirail, UTM 85 allées A. Machado, 31058 Toulouse cedex e-mail : Sicot@univ-tlse2.fr*

Philippe ROBERT est directeur de recherches au CNRS (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, CESDIP, dont il est le créateur). Il dirige le Groupe européen de recherches sur les normativités (GERN), un réseau scientifique de quarante centres travaillant sur les déviations et les délinquances dans neuf pays de l'Union. Il a notamment publié : *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.
e-mail : probert@ext.jussieu.fr

Sebastian ROCHE est docteur des universités en Science politique. Chargé de recherche au CNRS (au CERAT), enseignant à Science Po Grenoble et à l'École nationale supérieure de la police (ENSP), il a été chercheur invité à l'université d'Oxford (GB) et Princeton (NJ, EU). Ses travaux portent sur la perception des risques, la sociologie du sentiment d'insécurité et des incivilités, l'analyse des politiques publiques. Il a notamment publié *La société incivile*, Seuil, 1996 et *Sociologie politique de l'insécurité : violences urbaines, inégalités et globalisation*, PUF, 1998.
e-mail : sebastian.roche@upmf-grenoble.fr

Anne WUILLEUMIER est doctorante en science politique au Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS, Université Paris I), où elle prépare une thèse portant sur les anciens élèves de l'ENA sous le titre provisoire de «Haute fonction publique et représentations du monde». Depuis mai 1998, elle a effectué plusieurs missions pour l'IHESI, dont, en 2000, un travail de recherche sur la modernisation de la police judiciaire en

France : *Histoire, fonctionnement, logiques d'action des Brigades régionales d'enquêtes et de coordination. Quand la PJ joue la carte de la modernisation*, à paraître courant 2001, IHESI, coll. Études et recherches.

e-mail : sorb.over@usa.net

Renée ZAUBERMAN, chargée de recherches au CNRS (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, CESDIP), travaille sur les enquêtes de victimisation. Parmi plusieurs publications, elle est l'auteur, en collaboration avec Ph. Robert de : *Du côté des victimes : un autre regard sur la*

délinquance

Paris, L'Harmattan, 1995. Son autre domaine de recherches est la Gendarmerie nationale dont elle a étudié le travail dans la région parisienne : « Le traitement des vols et cambriolages par la Gendarmerie nationale en France », *Déviance & Société*, 1997, 21, 4, p.323-363 ; La répression des infractions routières, le gendarme comme juge », *Sociologie du Travail*, 1998, 40, 1, p.43-64 ; « Gendarmerie et gens du voyage en région parisienne », *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1998, 105, p. 415-452.

e-mail : zauber @ext.jussieu.fr

INDEX DES AUTEURS

279

- BÈGUE Laurent
Conventionnels et déviants : l'autorité du lien social
N°42, p. 9-36
- BIGO Didier
La coopération policière avec les PECO : entre confiance et exigence
N°41, p. 141-174
- BOLLE Pierre-Henri, KNOEPFLER Julien
Polices de proximité en Suisse : cinq modèles pour une définition
N°39, p. 103-122
- BRODEUR Jean-Paul
Notes et études : Police de proximité et citoyenneté en Amérique du Nord
N°39, p. 185-200
- CHARLOT Bernard, ÉMIN Laurence,
DE PERETTI Olivier
Les aides-éducateurs : le lien social au détriment de la citoyenneté
N°40, p. 47-63
- COURTIN Yan, DEUNET Patrick,
GALY Gilbert, WILLEM Jean-Jacques
Table ronde : La coopération au jour le jour
N°41, p. 175-189
- DEBARBIEUX Éric
«Noyaux durs» ?
N°42, p. 109-125
- DELACROIX Catherine
Stratégies familiales de prévention. Une approche biographique
N°42, p. 147-172
- DELPEUCH Thierry
Le système pénal bulgare : un État de droit bricolé avec des éléments d'État policier
N°41, p. 27-58
- D'IRIBARNE Philippe
Notes et études : L'évolution du métier de sapeur-pompier
N°41, p. 211-227
- DIEU François
La Police de proximité en Angleterre : un bilan mitigé
N°39, p. 123-148
- DILLIES Laetitia
Notes et études : La mobilité des délinquants saisie par la statistique policière
N°42, p. 239-250
- DONZELOT Jacques, WYVEKENS Anne
Community policing, «Chicago style»
N°41, p. 245-267
- DUPONT Benoît, RATCLIFFE Jerry
Notes et études : Juste quelques punaises sur une carte ? Quelques considérations critiques sur la cartographie criminelle
N°41, p. 229-243

- DVORAKOVA Vladimira, KUNC Jiri
Transformation policière en République tchèque : une réforme ambivalente
N°41, p. 83-101
- DVORSEK Anton
Du service de l'État à celui de la société : l'expérience de la police slovène
N°41, p. 103-118
- FAGET Jacques, GOVAERTS Marc,
LE DANTEC Caroline, RIOU Catherine,
ZELMAT Mohamed, ZOBERI Mansour
Table ronde : *Emplois-jeunes et Agents locaux de médiation sociale (ALMS)*
N°40, p. 9-28
- FAVAREL-GARRIGUES Gilles
La transformation policière en Russie post-soviétique
N°41, p. 7-25
- FINSZTER Géza
Réforme ou modernisation ? La police hongroise dans l'entre-deux
N°41, p. 59-81
- FERRET Jérôme, MAFFRE Philippe
L'usage de la notion de police de proximité en Espagne : indice d'une mutation inachevée
N°39, p. 77-101
- GENIEYS William
Notes et études : *De la violence politique aux violences urbaines : le cas espagnol*
N°40, p. 195-215
- GORGEOU Catherine, ESTÈBE Philippe,
LÉON Hervé
De la prévention sociale à la tranquillité publique : glissement sémantique et renouveau de l'action publique
N°39, p. 223-241
- GORGEOU Catherine
Les ADS dans la police nationale
N°40, p. 65-91
- GROLL Kurt, REINKE Herbert
Diffusion de la sécurité à la société civile ou « policiarisation » du social ? La participation citoyenne à la sécurité en Allemagne
N°39, p. 57-76
- HANON Jean-Paul
Les coopérations policières aux frontières Schengen germano-tchèque et germano-polonaise
N°41, p. 191-209
- HENDRICKX Thierry, SMEETS Sybille,
STREBELLE Cedric, TANGE Carol
La Police de proximité en Belgique : un bilan des connaissances
N°39, p. 7-27
- HUBERT Hugues-Olivier
Notes et études : *Politiques et délinquances urbaines en Belgique (1980-2000)*
N°40, p. 171-194
- HUG Pascal
Les agents de sécurité privée noirs : un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité
N°40, p. 93-117
- JOBARD Fabien
Un et un font un : l'alchimie policière dans le Berlin en voie de réunification
N°41, p. 119-140
- LAGRANGE Hugues
Sociabilités et délinquances des jeunes
N°42, p. 63-86
- LARGUÈCHE Évelyne
L'injure chez des pré-adolescents : l'influence d'un contexte
N°42, p. 173-191
- LE QUANG SANG Julie
Notes et études : *Quel sens attribuer aux violences urbaines en Angleterre ?*
N°40, p. 151-169

MACÉ Éric, PERALVA Angelina

Notes et études : *Violences urbaines en France : une construction politique et journalistique*

N°40, p. 137-150

MONJARDET Dominique

La police de quartier à Montréal : un exemple de gestion du changement policier

N°39, p. 149-172

MUCCHIELLI Laurent

Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile : un bilan des recherches

N°42, p. 127-146

OCQUETEAU Frédéric

La réforme française au miroir des polices de proximité étrangères

N°39, p. 173-183

PAQUIET Pierre, BOURGEOIS Frédérique

Agents d'ambiance dans les transports publics urbains : nouveau métier de l'entreprise et de la cité ?

N°40, p. 29-46

PERETTI-WATEL Patrick

Notes et études : *L'inscription du sentiment d'insécurité dans le tissu urbain*

N°39, p. 201-221

PUNCH Maurice

Les fondamentaux de la sécurité :

La corruption de la police et sa prévention

présentation de D. MONJARDET

N°40, p. 217-249

ROCHÉ Sebastian

Les facteurs de la délinquance des jeunes.

Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée

N°42, p. 37-61

SICOT François

Enfants d'immigrés maghrébins : rapport au quartier et engagement dans la délinquance

N°42, p. 87-108

SMEETS Sybille, HENDRICKX Thierry

Les assistants de prévention et de sécurité en Belgique : la précarité au service de la sécurité ?

N°40, p. 119-135

VAN DER VIJVER Kees

La police de proximité aux Pays-Bas : le cas de la ville de Haarlem

N°39, p. 29-55

WUILLEMIER Anne

Notes et études : *S'éloigner des magistrats pour s'en rapprocher.*

La politique actuelle des groupes opérationnels au sein de la police judiciaire

N°42, p. 221-237

ZAUBERMAN Renée, ROBERT Philippe,

POTTIER Marie-Lys

Notes et études :

Risque de proximité ou risque lié au style de vie.

Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine

N°42, p. 193-220

INDEX

DES NOTES

BIBLIOGRAPHIQUES

283

BELLONI Franck, HODGSON Jacqueline
Criminal Injustice. An Evaluation of the Criminal Justice Process in Britain
Londres, Macmillan, St Martin's Press
New York, 2000, 265 p.
N°40, p. 255-256
par Claude Journès

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve
Le nouvel esprit du capitalisme
Paris, Gallimard, 1999, 843 p.
N°40, p. 256-259
par Cédric Moreau de Bellaing

BOULLIER Dominique, CHEVRIER Stéphane
Les sapeurs-pompiers. Des soldats du feu aux techniciens du risque
PUF, 2000, 172 p.
N°42, p. 255-256
par Dominique Monjardet

BUI TRONG Lucienne
Violences urbaines, des vérités qui dérangent
Paris, Bayard, 2000, 186 p.
N°42, p. 253-255
par Frédéric Ocqueteau

CARTUYVELS Yves, MARY Philippe (dir.)
L'État face à l'insécurité : dérives politiques des années 90

Bruxelles, Labor, 1999.
N°42, p. 251-253
par Julie Le Quang Sang

COMMAILLE Jacques
Territoires de justice : une sociologie politique de la carte judiciaire
Paris, PUF, coll. « Droit et justice », 2000
N°41, p. 269-271
par Julie Le Quang Sang

COQUART Élisabeth, HUET Philippe
Préface de Jean-Marie ROUART
Le livre noir de la prostitution
Trafics. Réseaux. Internet. Tourisme sexuel.
Enfants. Drogue. Violence. État proxénète.
Maisons closes. Esclavage
Paris, Albin Michel, 2000, 302 p.
N°42, p. 262-263
par Anne Salles

DULONG Renaud
Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle
Paris, EHESS, 1998, 237 p.
N°42, p. 257-260
par Cédric Moreau de Bellaing

DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel
Les mondes de la drogue
Usages et trafics dans les quartiers

Paris, Odile Jacob, 2000 , 393 p.
N°39, p. 247-251

par Frédéric Ocquetaeu

KALIFA Dominique
Naissance de la police privée, détectives et agences de recherches en France, 1832-1942
Paris, Plon, 200, 334 p.
N°39, p. 252-255

par Frédéric Ocquetaeu

N°41, p. 271-275
par Damien Cassan

LASCOUMES Pierre
Corrupsions
Paris, Presses de Sciences-Po,
Coll. La bibliothèque du citoyen, 1999
N°39, p. 243-247

par Gilles Favarel

LEMIEUX Cyril
Mauvaise presse : une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques
Paris, Métailié, 2000
N°40, p. 251-255

par Julie Le Quang Sang

Football et société
Coll. « Sociétés et représentations »
CREDHESS, n°7, 1999, 491 p.

MANDEVILLE BRIOT Anne
Aspects contemporains du maintien de l'ordre dans le Royaume-Uni. Pouvoir, influence, décision
Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1999, 289 p.
N°39, p. 251-252

par Jean-Philippe Lecomte

MISSAOUI Lamia, TARRIUS Alain
Naissance d'une mafia catalane ? Les jeunes de « bonnes familles » locales dans les trafics de drogues de Barcelone à Perpignan, Toulouse et Montpellier
Canet, Trabucaire, 1999
Collection recherche en cours, n°1, 85 p.
N°39, p. 247-251

par Frédéric Ocquetaeu

RENOUARD Jean-Marie
As du volant et chauffards, sociologie de la circulation routière
Paris, L'Harmattan, 2000, 198 p.
N°42, p. 260-261

par Frédéric Ocquetaeu